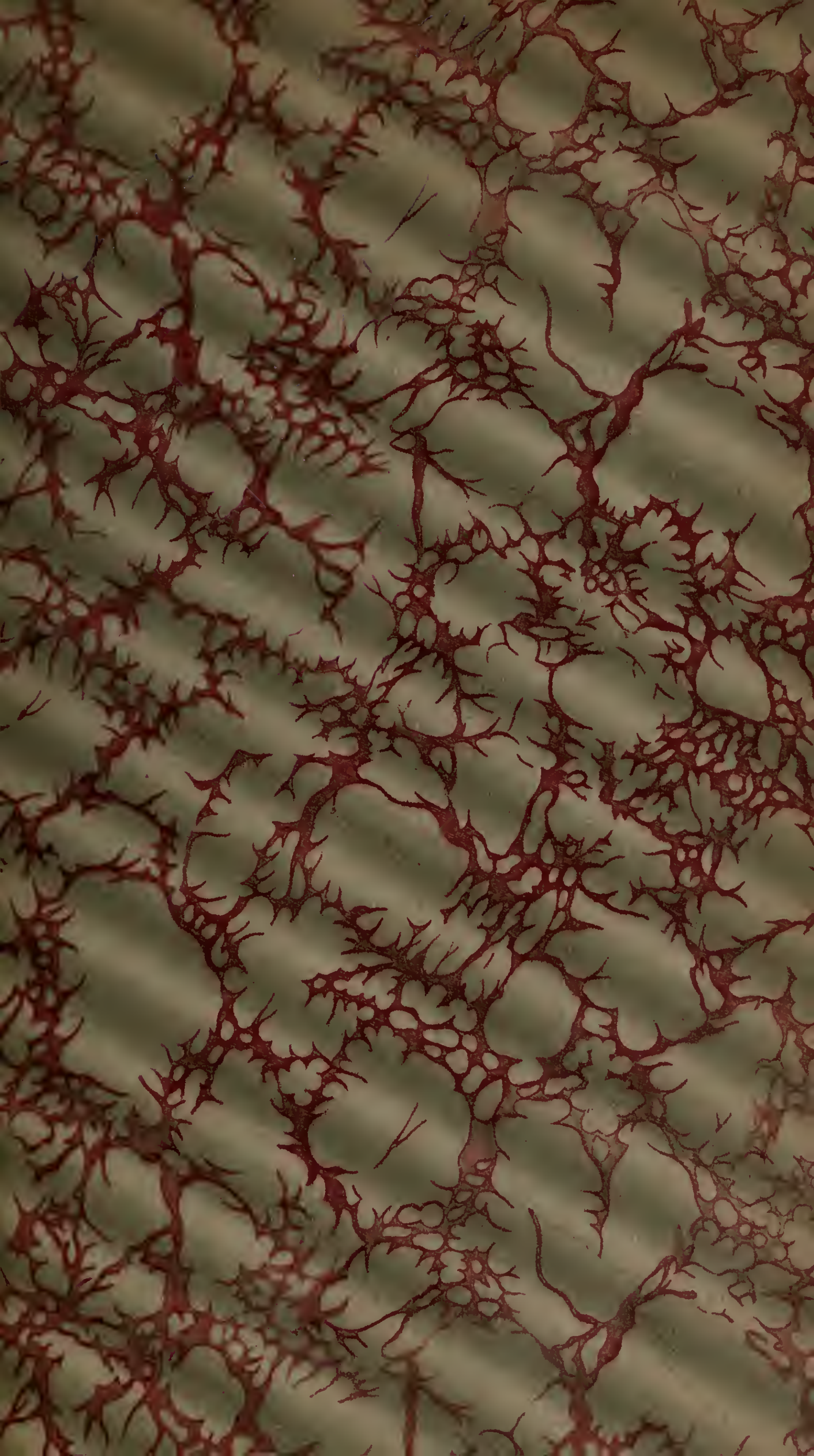






LES DERNIERS JANSÉNISTES

ET LEUR RÔLE DANS L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LA RUINE DE PORT-ROYAL

JUSQU'A NOS JOURS

(1710-1870)

PAR

LÉON SÉCHÉ

TOME III

L'histoire est semblable à un portrait qui est d'autant meilleur qu'on ne cherche point à y représenter la beauté, mais ce qui se rapproche le plus de l'original

(PALLAVICINI. — Histoire du Concile de Trente.)



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

LES DERNIERS JANSÉNISTES

DU MÊME AUTEUR

—

POÉSIES.

La Chanson de la Vie, 1 vol. in-18, librairie académique Didier, 1889 (ouvrage couronné par l'Académie française).

Le Dies Iræ du Mexique, 1 vol. in-16, 1873, *épuisé*.

PROSE.

Le Petit Lyré de Joachim du Bellay, 1 vol. grand in-8 orné de deux eaux-fortes, librairie académique Didier, 1887, *épuisé*.

La Question cléricale, 1 vol. in-18, chez André Sagnier, éditeur, 1878, *épuisé*.

Contes et figures de mon pays, 1 vol. in-18, chez Dentu, 1879, *épuisé*.

Jules Vallès. — 1 vol. in-18, *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, 1886.

Jules Simon, sa vie et son œuvre, 1 vol. in-18 avec portraits et autographes, librairie Dupret, 1887, *épuisé*.

Rose Époudry, roman, 1 vol. in-18 illustré par Léofanti, librairie académique, Didier 1889.

EN PRÉPARATION :

Les Préfets du Consulat, et les Préliminaires de la paix religieuse, d'après des documents inédits.

LES DERNIERS
JANSÉNISTES

ET LEUR ROLE DANS L'HISTOIRE DE FRANCE
DEPUIS LA RUINE DE PORT-ROYAL
JUSQU'A NOS JOURS
(1710-1870)

PAR

LÉON SÉCHÉ

TOME III

L'histoire est semblable à un portrait qui est d'autant meilleur qu'on ne cherche point à y représenter la beauté, mais ce qui se rapproche le plus de l'original.

(PALLAVICINI. — Histoire du Concile de Trente.)



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER,
PERRIN ET Cie LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35



AVANT-PROPOS

L'histoire du catholicisme-libéral va de 1830 à 1870, mais de ces quarante années traversées de tant d'orages, je ne vois que les trois premières et les six dernières qui rentrent dans mon cadre et se rapportent à mon sujet. Ce sont d'ailleurs les plus agitées et les plus belles.

En 1830, au lendemain de la chute des Bourbons, nous assistons au spectacle aussi nouveau qu'inattendu d'un prêtre breton — hier encore partisan de l'alliance étroite du trône et de l'autel — s'insurgeant contre le Gallicanisme d'État ou le Jansénisme parlementaire, et, par le seul prestige de son génie, entraînant les masses profondes du bas

clergé à l'assaut de toutes les libertés publiques. Depuis 1815, Lamennais était avec M. de Bonald le porte-voix de la Congrégation : il s'était prononcé pour la loi du sacrilège, le rétablissement des biens de main-morte, la dotation de l'Église en biens-fonds, la restitution des registres de l'état-civil, la restauration des maîtrises et des trois ordres, pour le retour enfin au catholicisme de l'Ancien Régime. Mais les ordonnances de 1828, en supprimant les établissements des Jésuites, lui dessillèrent tout à coup les yeux. A partir de ce moment le catholicisme gallican ne fut plus pour lui qu'un catholicisme bâtard, les Jansénistes, que des hommes de malheur, la liberté de conscience qu'une chose nécessaire, et la séparation de l'Église et de l'État que le seul moyen d'assurer la liberté de l'Église.

Ces palinodies ne sont pas rares dans la vie de Lamennais : Rohrbacher qui fut un de ses disciples disait de lui : « C'est un écrivain en deux tomes : le premier dit oui, le second dit non, valeur totale : zéro. » Cette définition originale ne manque pas de justesse. Lamennais n'eut jamais de principes arrêtés ;

par cette excellente raison qu'il ne croyait fermement à rien. Esprit essentiellement mobile, cœur tourmenté, pensée errante, il avait mal digéré ses lectures et s'était composé avec les idées d'autrui un système philosophique quelque peu bigarré — sorte d'habit d'arlequin dont il dissimulait les coutures sous les paillettes d'or de son style magique. Car, si quelque chose est bien à lui, c'est à coup sûr l'art d'exposer et l'art de dire. Nul mieux que lui n'a su manier la langue française, s'en faire un levier pour soulever les foules, jeter des cris pathétiques à la Jean-Jacques, et servir comme des vérités les paradoxes les plus osés. C'est même par le côté purement littéraire qu'il vivra dans la mémoire des hommes. Mais la Curie romaine n'a pas l'habitude de se payer de mots creux et de phrases magnifiques. Lacordaire disait un jour : « Rome ne pouvait m'être favorable, même en un si pieux dessein ; j'étais pour elle un libéral orthodoxe, mais un libéral, et elle était accoutumée à reconnaître sous ce nom ses propres ennemis[1]. » Lamennais en fit la

[1] *Testament du P. Lacordaire*, p. 92.

cruelle expérience le jour où il présenta à l'approbation du Pape le corps de doctrines du journal l'*Avenir*. Il était parti pour Rome, le cœur plein d'espérance, il revint foudroyé par l'encyclique du 15 août 1832.

« L'expérience, disait le Pape, a fait voir de toute antiquité que les États qui ont brillé par leur puissance ont péri par ce seul mal : la liberté immodérée des opinions, la licence des discours et l'amour des nouveautés. Là se rapporte cette liberté funeste et dont on ne peut avoir assez d'horreur, la liberté de la librairie pour publier quelque écrit que ce soit. Quel homme en son bon sens dira qu'il faut laisser se répandre librement des poisons, les vendre et les transporter publiquement, les boire même, lorsqu'il y a un remède tel que ceux qui en usent parviennent à échapper à la mort ?

« De la source infecte de l'indifférentisme découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la liberté de conscience. »

Les *Paroles d'un Croyant* furent la réponse de Lamennais.

Trente ans plus tard, au Congrès de Malines, le comte de Montalembert reprit le programme de l'*Avenir*, qu'il résuma dans la formule célèbre : l'Église libre dans l'État libre. Était-ce avec l'arrière-pensée d'en appeler de la condamnation de son ancien maître ? Allait-il rompre à son tour avec l'Église romaine sur la question de la liberté de conscience et des cultes ? Personne ne lui aurait fait l'injure de l'en croire capable, après les gages de dévouement qu'il avait donnés à la papauté. N'est-ce pas grâce à son intervention que l'armée française avait, en 1849, ramené Pie IX de Gaëte à Rome et que Lamoricière avait naguère tiré l'épée pour défendre les États pontificaux ! Mais le vieil homme, le libéral qu'il avait été en 1830, n'était pas mort en lui. Il s'était réveillé de son long sommeil, dans le grand silence qui suivit le coup d'État ; à la voix de son ancien frère d'armes, le P. Lacordaire, qui, lui, n'avait pas à se reprocher d'avoir prêté la main au rétablissement de l'Empire[1], et peu à

[1] Lacordaire lui écrivait en 1855 : « Il faut savoir rompre avec les hommes qui font le mal au nom de Dieu, et on ne doit pas les appeler *mon cher ami*, sous prétexte qu'on les

peu il s'était séparé de la secte qui avait choisi « son terrain au centre de toutes les réactions[1]. » De là son discours au Congrès de Malines, accentué encore par son article-manifeste du *Correspondant*[2]. Il n'y a pas, d'ailleurs, deux façons d'être libéral, et Montalembert l'était trop de sa nature pour ne pas sentir un jour ou l'autre que l'ultramontanisme était incompatible avec la liberté. Ç'avait été le rêve de Lamennais, et aussi son erreur, de marier ces deux choses ensemble. Après l'encyclique de Grégoire XVI, comme après le *Syllabus* de Pie IX, qui condamnait la liberté de conscience et des cultes, autrement dit le principe même de la séparation de l'Église et de l'État, les catholiques-libéraux n'avaient qu'une chose à faire : revenir à la tradition historique, arborer l'étendard sous lequel Jansénistes et Gallicans avaient livré à l'ennemi commun de si rudes batailles, en un

connaît depuis longtemps et qu'ils communient d'ailleurs tous les huit jours. On ne doit pas haïr, mais on doit se séparer et surtout n'avoir aucune peur de ceux qu'on ne juge plus dignes de son affection. »

[1] *Vie du P. Lacordaire* par Montalembert, p. 250.

[2] 1867.

mot, s'armer des quatre articles de la Déclaration de 1682, pour défendre contre le parti ultramontain les libertés de l'Église gallicane.

C'est ce qu'ils firent résolument, entre le *Syllabus* et le Concile. Malheureusement il était trop tard. Après avoir brûlé leurs dernières cartouches dans une lutte héroïque qui rappelait celles du Formulaire et de la Bulle, ils furent obligés de passer sous les fourches caudines de Louis Veuillot, leur allié de l'avant-veille.

Telles sont les deux phases historiques où le catholicisme-libéral a quelque connexité avec le Jansénisme dogmatique des grands jours.

J'ajouterai qu'en poursuivant, envers et contre les encycliques du Pape, l'accord de la foi avec la raison, de la religion catholique avec la liberté. l'école du *Correspondant* ne faisait que continuer la tradition de Port-Royal et qu'elle ne fut pas plus heureuse que lui dans sa glorieuse tentative.

LES

DERNIERS JANSÉNISTES

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE III

Les catholiques-libéraux de l'*Avenir*. — Lamennais et la charte de 1830. — Il est combattu par le Pape et le gouvernement français — Le Concordat et la liberté des cultes. — M. de Quélen et l'abbé Grégoire. — Lettre de Bordas-Demoulin à l'archevêque de Paris sur le refus de sacrements à l'ancien évêque de Blois. — La philosophie de Bordas-Demoulin. — Cartésien comme Arnauld. — La méthode de Descartes d'après Sainte-Beuve. — Bordas-Demoulin adversaire de l'éclectisme. — Victor Cousin et le panthéisme. — Arnaud de l'Ariège et la révélation. — Comment F. Huet définissait l'éclectisme. — Lettres de Bordas-Demoulin sur le doctrinarisme. — Le christianisme et Victor Cousin. — Principes politiques de Bordas-Demoulin. — La démocratie chrétienne. — Du rôle des laïques dans l'Église. — La Constitution civile jugée par

Bordas-Demoulin. — L'abbé Laborde et l'Immaculée-Conception. — Les Jansénistes et le culte de la Vierge. — Derniers périodiques du parti. — Démêlés de Bordas-Demoulin avec l'*Observateur catholique*. — L'abbé Wladimir Guettée. — Projets de création d'une école des hautes études par Mgr Affre. — Lettre d'Ambroise Rendu à ce sujet. — Bordas-Demoulin et la réforme catholique. — Son programme et celui des vieux-catholiques de Suisse et d'Allemagne. — Une lettre inédite de l'abbé Pereyve. — Il demande une voix libre, un grand cœur, un ami de l'avenir, pour sauver l'Église.

I.

Quand Lamennais entreprit la campagne qui devait si mal finir, il avait pour lui les promesses de la Charte de 1830 et la logique implacable des choses. Mais les chartes ressemblent à ces prodigues dont parle le proverbe, qui se ruinent à promettre et s'enrichissent à ne rien donner, et la logique n'est pas encore arrivée à gouverner le monde. Lamennais trouva devant lui comme adversaires : le Pape et les Doctrinaires, les Gallicans et les Jansénistes.

J'ai déjà dit qu'il avait eu le tort de vouloir s'appuyer sur le Pape pour obtenir la séparation de l'Église et de l'État. Il est clair, en effet, que le Pape avait tout à perdre et rien à gagner à la séparation. Lorsque Grégoire XVI fulminait contre la liberté de conscience et

des cultes, il ne laissait voir que les raisons d'ordre moral qui l'empêchaient de souscrire au programme de l'*Avenir* ; mais il en avait une autre, d'ordre politique, que tout esprit sérieux devait deviner. Le Concordat, en pacifiant le pays, avait rendu à la papauté la plupart des droits qu'elle avait sur l'Église de France avant la Révolution. Le dénoncer, comme le demandait Lamennais, c'était non-seulement tout remettre en question et diminuer l'autorité du catholicisme en le plaçant sur un pied d'égalité avec les autres cultes reconnus ou non par le Concordat, mais c'était aussi courir le risque de perdre tout le fruit de la pacification religieuse en livrant la France au schisme latent de la Petite Église. La preuve en est que les tribunaux ne cessaient de condamner les Anticoncordataires pour contravention à la loi sur la liberté de réunion. Or la papauté ne s'est jamais accommodée de la séparation que dans les pays nouveaux, comme l'Amérique du Nord, où la liberté domine toutes les lois, ou dans ceux d'origine ancienne qui, comme la Belgique, ont maintenu le budget des cultes. Elle était donc conséquente avec elle-même en rejetant le marché de dupe que lui proposait le rédacteur en chef de l'*Avenir*.

Quant aux Doctrinaires, ces pelés, ces galeux d'où venait tout le mal, étaient-ils donc si blâmables de résister à l'agitation menaisienne après avoir fait inscrire dans la Charte le principe de la liberté des cultes ? Ce n'est pas mentir à ses promesses que d'en ajourner l'exécution à des jours plus favorables. Or Lamennais

ne pouvait pas choisir des circonstances plus inopportunes pour créer cette agitation dans le pays. Il y avait à peine deux ans que les Jésuites avaient été frappés par les Ordonnances de 1828, et ce n'était un mystère pour personne qu'ils travaillaient à en tirer vengeance. De plus, le Concordat étant un contrat synallagmatique, le gouvernement ne pouvait pas le dénoncer sans négocier au préalable avec la Cour de Rome, et nous avons vu qu'elle était opposée à la séparation. Dans ces conditions, il ne restait aux Doctrinaires qu'à maintenir le *statu quo*, d'autant plus que la majorité du public se prononçait en sa faveur. Les Gallicans, en tête desquels marchaient les évêques, craignaient que la séparation ne fît le jeu de l'ultramontanisme, — « car il est bon d'ajouter, pour l'instruction de ceux qui n'ont pas sondé les abîmes de la mobilité française, qu'à cette époque les doctrines ultramontaines rencontraient auprès de l'immense majorité du clergé précisément la même impopularité que celle dont le gallicanisme est aujourd'hui l'objet[1]. » — et les Jansénistes, qui ont toujours soutenu que l'Église était dans l'État, voulaient qu'elle demeurât sous sa domination pour pouvoir réprimer plus facilement les excès de la théocratie. C'est ainsi que Bordas-Demoulin, qui fut le dernier docteur du parti, applaudit en 1831 aux mesures de violence prises par le gouvernement lors des obsèques de l'abbé Grégoire, dans sa

[1] *Vie du P. Lacordaire*, par Montalembert, p 50.

lettre à M. de Quélen sur le refus de sacrements fait à l'ancien évêque de Blois.

« L'autorité, disait-il, se trouve investie, au nom de la tranquillité publique en général et en particulier au nom des catholiques opprimés qui leur demandent main-forte, du droit de demander compte au prêtre de tout refus de prières et de sacrements, et de le contraindre à les accorder s'il les refuse injustement. Tel est le fondement inébranlable des appels comme d'abus qu'il importe de soustraire au Conseil d'État pour les déférer sans retard aux cours royales. »

A quoi le journal l'*Avenir* répondait, avec autant de justesse que d'à-propos : « Nous certifions nos lecteurs que cela a été écrit très sérieusement, non dans un réquisitoire adressé à messieurs les gens du roi, lors des affaires de la Bulle *Unigenitus*, mais bien au XIX[e] siècle, sous la Charte de 1830, à Paris, le dimanche 5 juin (1831), dans un journal intitulé la *Gazette des Ecoles* qui s'imprime rue de la Harpe n° 88. »

Mais Bordas-Demoulin n'était pas homme à se laisser intimider par ce rapprochement historique. Il riposta comme suit :

« .... Toutes les fois que le sacerdoce entreprend contre la religion naturelle, contre la morale et la politique, lesquelles forment cette loi, il entreprend contre les droits de la raison, contre les droits du chrétien qui en font partie, et s'attaque au gouvernement qui repose sur ces droits ou qui est chargé de les protéger dans les rapports sociaux.

« Quand un prêtre, par exemple, s'avise de traiter de concubinaires des personnes qui ne sont mariées que civilement, et de leur refuser, pour ce seul motif, les sacrements ou les prières, le gouvernement peut les leur faire accorder, et de son propre chef, et au nom de ces personnes. De son propre chef : car, que fait le prêtre par ce refus ? Il établit que c'est le sacrement qui forme le mariage, c'est-à-dire que non-seulement il *sanctifie* le lien moral qui unit les époux, mais qu'il le *crée*. Or, niant par là la religion naturelle, principe réel de ce lien, il nie l'autorité et suppose que c'est au sacerdoce qu'il appartient de régir la société. Au nom de ces personnes : car ce prêtre les opprime en exigeant comme de foi ce qui ne l'est pas ; bien plus, ce qui sape le christianisme dans sa base.

« Ces deux droits existaient dans l'affaire de M. Grégoire. L'excommunication fulminée par l'archevêque de Paris supposant le Pape infaillible et maître des sociétés, le gouvernement a dû la braver dans l'intérêt de sa conservation ; et cette excommunication imposant aux laïques, pour dogme, une doctrine qui, loin de l'être, renverse la constitution de l'Église, le gouvernement a dû aussi les appuyer contre cette tyrannie. Et ici, n'en déplaise à l'*Avenir*, l'orthodoxie ou l'hétérodoxie de la Constitution civile du clergé est la vraie question de liberté religieuse entre M. Grégoire et de M. de Quélen, entre les laïques et le clergé. Cette constitution est-elle hérétique ? M. de Quélen n'a rempli que son devoir, sauf les formes qui pourraient

être moins impérieuses et moins acerbes. Ne l'est-elle pas? M. de Quélen a commis l'acte du plus odieux et du plus coupable despotisme. Du reste, on comprend parfaitement que ce journal n'aime pas l'érudition ou la science des faits ; car cette science, dans le christianisme, qui ne repose que sur des faits, est mortelle à ceux qui travaillent à le dénaturer.

« Au surplus, ce n'est point contre le sacerdoce seul que le pouvoir a le droit de défendre la religion naturelle, c'est contre tout ce qui l'attaque ; et le matérialisme et l'athéisme ne sont pas moins passibles de la loi que l'ultramontanisme.

« L'*Avenir*, dans sa mauvaise foi ou dans sa préoccupation de l'omnipotence cléricale, affecte sans cesse de confondre deux choses distinctes, savoir : la liberté du prêtre dans l'exercice de son ministère, liberté qui a nécessairement des limites dans les droits religieux des laïques, et la liberté qu'a chaque citoyen de professer tout culte compatible avec l'ordre social ou de n'en professer aucun. Ainsi, nous le répétons, la liberté des cultes ne regarde que les laïques, et ne change rien à la position du prêtre, considéré comme prêtre. L'*Avenir* a beau crier, s'agiter, il ne parviendra pas à obscurcir des vérités claires comme le jour. Les convulsions ne font plus de miracles[1].

Cette lettre d'une dialectique si vigoureuse nous donne l'exacte mesure de l'esprit de Bordas-Demoulin

[1] *Essais sur la Réforme catholique*, pp. 430-32.

et comme un avant-goût de ses polémiques futures. On y trouve résumées en quelques lignes toutes les questions qui passionnèrent la fin du dix-huitième siècle et qu'il développa lui-même plus tard, soit dans les *Essais sur la Réforme catholique,* soit dans les *Pouvoirs constitutifs de l'Église.* Certes, M. F. Huet a eu raison de dire qu'il n'était pas de son temps, l'homme qui avait conçu le dessein hardi de restaurer, en plein dix-neuvième siècle, sur la ruine de tous les abus, la primitive Église chrétienne[1]. Il n'en demeure pas moins l'un des plus nobles représentants de la philosophie contemporaine et le seul réformateur de nos jours qui ait étudié la constitution de l'Église jusque dans ses fondements. Nous verrons dans le cours de cette étude quelle était sa conception du catholicisme et par quelles réformes il espérait l'approprier aux besoins de la société moderne. Mais avant, nous avons à faire la connaissance du philosophe, puisque, à l'encontre de tant d'autres que la philosophie a éloignés du christianisme, ce fut la philosophie qui l'affermit pour jamais dans la foi chrétienne.

II

Orphelin de père et de mère dès le berceau, Bordas-Demoulin eut de bonne heure le goût de la solitude et n'eut ni enfance ni jeunesse. Il était encore au collége

[1] *La Révolution religieuse au XIXe siècle.*

de Bergerac, quand « il fut saisi de l'idée mère qui devait inspirer sa vie et enfanter ses travaux[1]. » Il commença par douter des bienfaits de la civilisation et du christianisme, partagea un instant les principes de M. de Bonald sur le théocratisme et ceux de Condorcet sur la perfectibilité illimitée ; il sentit que Condorcet, de Maistre, Bonald philosophaient superficiellement, que, Leibnitz, Malebranche, Descartes, Platon, saint Augustin, Plotin philosophaient plus à fond sans aborder la question qui le tourmentait ; enfin, après s'être enfoncé de plus en plus dans la méditation avec l'ardeur et l'abandon du désespoir, il découvrit ses deux théories de la substance et de l'infini qui lui révélèrent tout à coup l'harmonie intime du christianisme et de la civilisation moderne. Il avait atteint, après six ans de voyage autour du monde philosophique, l'unique objet de sa passion. La vérité lui était apparue dans le cartésianisme, lisez dans la partie élevée du cartésianisme et non dans les tendances des fausses écoles cartésiennes, et cette lumière soudaine l'avait transporté de joie. « Là où les historiens et les critiques n'avaient vu que quelques productions éparses, que quelques doctrines, ou incohérentes, ou fausses, ou stériles, il allait montrer l'œuvre la plus vraie, la plus vaste, la plus harmonique, la plus grande, la plus féconde de l'esprit humain. » Non qu'il ait jamais songé à renouveler le cartésianisme ; c'eût été, selon ses propres expressions,

[1] J. Huet : *La vie et les ouvrages de Bordas-Demoulin*, p. 10.

une prétention aussi extravagante que de vouloir ramener le XVII[e] siècle même, et ressusciter Descartes en personne et ses contemporains. Mais ce qu'il voulait renouveler, c'était « la doctrine des idées, qui fut l'âme du cartésianisme comme du platonisme, et où elle ne se trouve qu'implicitement et imparfaite. » Et il se flattait de l'avoir dégagée, d'en avoir fait une vraie « théorie, qui désormais formera expressément, hautement la philosophie[1]. »

Sainte-Beuve disait que la méthode de Descartes, autrement dit le principe de sa philosophie, est une clef qui dans ses mains n'ouvre qu'une porte, mais qui, tombée de sa poche et ramassée par d'autres, ouvrira toutes sortes de portes. Et, pour nous le faire mieux comprendre, il nous montrait Arnauld absolvant la philosophie de Descartes à cause de la spiritualité qui la caractérise, et ne sentant pas l'ennemi à deux pas derrière un premier rideau[2]. L'ennemi c'était la philosophie de Spinosa, au dix-septième siècle, et, de nos jours, celle de Jouffroy « qui n'est que celle de M. Cousin, plus franche, plus démasquée à l'égard du christianisme et qui le dédaigne ou qui le respecte (c'est affaire de convenance), mais qui s'en passe. » Qu'aurait dit Sainte-Beuve s'il avait vu Bordas-Demoulin (et il aurait pu le voir, puisqu'il vivait de son temps) aimant comme Arnauld la philosophie en elle-même, dès qu'elle n'est pas en désaccord avec la religion, et

[1] *La vie et les ouvrages de Bordas-Demoulin*, p. 151.

[2] *Port-Royal*, t. v., p. 352.

s'efforçant, en cartésien janséniste comme lui, « de faire concorder le dogme de la présence réelle avec l'explication cartésienne du témoignage des sens, ou du moins de montrer qu'il n'y avait point opposition ? »

Il lui aurait sans doute crié casse-cou ! car il est encore plus difficile de remonter le courant des idées que celui des fleuves. Et pourtant c'est ce que Bordas-Demoulin eut le courage de faire en s'attaquant à l'opinion régnante, je veux dire à l'éclectisme.

L'école de Victor Cousin s'était annoncée par une campagne retentissante contre le sensualisme et le matérialisme du dix-huitième siècle, et par là servait indirectement la cause du spiritualisme. Mais au fond l'éclectisme menait au panthéisme, malgré les protestations indignées de ses plus éloquents disciples, notamment de M. Jules Simon, qui, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1843, s'évertuait à le justifier de cette accusation. « Le panthéisme, disait-il, consiste à identifier Dieu et le monde. » Or pour lui, Jules Simon, comme pour Victor Cousin, Dieu était « un être éternel, indivisible, parfait, substance séparée du monde, cause de toutes les substances particulières, cause intelligente et libre qui connaît ses créatures et les gouverne[1]. C'était donc absurde d'imputer au maître et aux disciples de l'éclectisme, non pas un athéisme *déguisé*, mais un athéisme *déclaré*.

[1] Il est vrai que d'après Emile Saisset le principe fondamental de l'éclectisme était « la coexistence nécessaire et la consubstantialité de Dieu et de l'univers ! »

Bordas-Demoulin se chargea pourtant d'établir que la doctrine, avec toutes ses prétentions, « n'était qu'un pur scepticisme, se dissimulant sous des formes magistrales, et enrichi par son auteur de quelques vues panthéistes rapportées d'Allemagne.

« Un despotisme universel, irrémédiable, écrivait-il, voilà ce qu'enfante l'éclectisme en politique. Il a bonne grâce de s'annoncer comme l'athlète de la liberté contre la théocratie[1], lui qui non seulement coupe comme elle la liberté dans sa racine, mais qui forge une oppression mille fois plus dégradante et plus odieuse, puisque c'est le joug de l'homme qu'il impose à l'homme, tandis que la théocratie, après l'avoir dépouillé de ses puissances, du moins l'honore encore assez pour lui faire descendre un maître du ciel... Certes, ce système (de M. de Lamennais), également contraire au christianisme et à la philosophie qu'il sape dans leur base, est absurde. Mais, avouons-le, il respire quelque sentiment de la dignité de l'homme. S'il nous commande une obéissance absolue au Pape, il élimine l'homme en lui, et ne nous y montre que le pontife, qu'un être surnaturel, instrument immédiat de Dieu, devant qui seul se courbe notre pensée.

« C'est devant l'homme, au contraire, que M. Cousin nous force de la plier, puisque c'est par l'homme qu'il fait créer le culte[2]. Ne dites point que si l'homme crée le culte il se fait lui-même sa loi, n'obéit qu'à soi et demeure indépendant. Car ce n'est pas chaque homme, ce ne sont pas les masses, les peuples qui le créent, ce sont les législateurs ou les philosophes actifs, c'est-à-dire une demi-douzaine d'individus. Ce sont eux aussi qui créent l'État[3], qui l'im-

[1] Préface de la 2e édition des *Fragments philosophiques*.
[2] Introduction à l'*Histoire de la Philosophie*, 1re leçon, p. 20.
[3] *Ibid.*

posent aux masses, comme le culte, attendu que les masses n'ont, suivant M. Cousin, d'autre philosophie que la religion et le culte[1]. Ce qui revient à dire qu'elles n'en ont point, par conséquent qu'elles sont privées des lumières nécessaires pour se donner leurs institutions sociales comme leurs institutions religieuses, et qu'il leur faut les recevoir toutes également des philosophes. Voilà donc l'espèce humaine rompant sous la verge de quelques-uns de ses membres. Conçoit-on au XIX[e] siècle, au grand jour de la raison et de la liberté, conçoit-on l'audace de ce délirant orgueil ? Conçoit-on qu'un homme eût le front de dire à des générations qu'enivre l'amour de l'indépendance, au nom de l'humanité qui nous est commune : Vous êtes condamnées à ne penser et à ne faire que ce qu'il plaira au premier fourbe qui saura vous tromper ! Mais de quelle indignation ces générations ne doivent-elles pas s'enflammer si l'on commet à cet homme la direction des hautes études de la jeunesse ? Car que peut-il sortir de pareilles idées qu'une exécrable hypocrisie ? Nous vivons au sein du christianisme : M. Cousin ne saurait y croire, puisque le christianisme n'est point de création humaine. D'ailleurs, il pose en principe que le *contenu de la philosophie et de la religion est le même*[2]. Ce qui exclut la partie surnaturelle de la religion chrétienne, partie qui constitue proprement le christianisme, dans lequel M. Cousin ne doit donc voir qu'un vain cérémonial. La religion naturelle, qui comprend l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, les récompenses et les peines futures, tombe dans le domaine de la philosophie, ou plutôt est son objet même. Mais l'incarnation et les sacrements, mais cette puissance d'instruire *de la rémission des fautes et*

[1] *Ibid*, 2[e] leçon p. 38.

[2] *Ibid*, 5[e] leçon p. 21.

le baptiser, déléguée par celui à qui *tout pouvoir a été donné dans le ciel et sur la terre,* toutes ces choses, aussi incompréhensibles qu'inexécutables à l'homme, diffèrent, je pense, de la philosophie, et lui échappent à jamais[1]. Que peut donc être le christianisme aux yeux de M. Cousin, qu'une institution politique du genre des cultes païens ? Loin de nous la monstrueuse prétention de fouiller dans les consciences. Mais si nous n'avons point le droit d'arbitrer la foi d'autrui tant qu'elle se renferme dans la vie privée, il nous appartient, comme citoyen, d'en demander compte du moment qu'elle franchit cette limite, surtout si c'est dans une personne revêtue des plus hautes fonctions de l'enseignement public. Or, voulons-nous savoir ce que doit être le christianisme pour ce professeur de philosophie à la *Faculté des Lettres* et à l'*École normale*, pour ce conseiller de l'Université ? Montesquieu va nous l'apprendre. « On voit, dit-il, un Cicéron, « qui, en particulier et parmi ses amis, fait à chaque ins- « tant une confession d'incrédulité, parler en public avec « un zèle extraordinaire contre l'impiété de Verrès. On « voit un Claudius, qui avait insolemment profané les « mystères de la bonne Déesse, et dont l'impiété avait été « marquée par vingt arrêts du Sénat, faire lui-même à ce

[1] C'est ce que l'abbé Maret fit très bien ressortir dans la leçon d'ouverture de son cours de théologie dogmatique (1856-1857) en examinant l'ouvrage de M. Jules Simon sur la *Religion naturelle*. « Vous avez montré jusqu'à l'évidence, lui écrivait Arnaud de l'Ariége, que ce livre, destiné à prouver la suffisance de la raison pour la solution de tous les grands problèmes qui touchent aux besoins religieux de l'humanité, était la preuve la plus éclatante de la nécessité d'une révélation, car cet ensemble de vérités rationnelles formant, suivant M. Simon, le domaine de la religion naturelle, laisse irrésolues des questions qui tiennent à ce qu'il y a de plus essentiel et de plus noble dans la nature et la destinée de l'homme.... » *(Vie de Mgr Maret*, par l'abbé G. Bazin, t. II, p. 8.)

« sénat qui l'avait foudroyé une harangue remplie de zèle « contre le mépris des pratiques anciennes et de la reli-« gion. On voit un Salluste, le plus corrompu de tous les « citoyens, mettre à la tête de ses ouvrages une préface « digne de la gravité et de l'austérité de Caton. Je n'aurais « jamais fini si je voulais épuiser tous les exemples[1]. »

Voilà les religions politiques. Elles obligent les gens éclairés, les philosophes, à leur prodiguer le respect en présence de la multitude, à paraître se fondre de zèle pour les défendre, et dans le cabinet, et entre eux, à les poursuivre de leurs sarcasmes et de leur mépris. Armées de l'imposture et de de l'incrédulité, elles troquent la vérité sur la terre, la contraignant de s'exiler des sociétés humaines, où elles érigent partout l'empire du mensonge, et qui n'offrent plus que l'horrible spectacle de chefs trompant et pressurant, de peuples trompés par l'ordre de la Divinité. Car c'est toujours de la Divinité que les fondateurs des cultes faux, comme ceux des véritables, se disent envoyés.

« Oui, le jésuitisme est beau à côté de l'éclectisme. En général, les Jésuites croient ce qu'ils enseignent et pratiquent eux-mêmes ce qu'ils font pratiquer aux autres. Cependant ils sont l'effroi des peuples, et la France n'a point balancé de s'exposer aux calamités d'une révolution pour échapper à leur régime. Dans quelle tête a-t-il pu tomber qu'après avoir si énergiquement secoué le despotisme et la superstition sincères, elle se soumettrait au despotisme et à la superstition hypocrites ; que si elle n'envoyait plus ses enfants à Saint-Acheul apprendre que le Pape est le maître du monde, et qu'il faut se dévouer à lui corps et âme, elle les enverrait à l'École normale et à la Faculté des lettres apprendre à affecter un respect infini pour la religion, à emprunter le langage des moines du Xe siècle et à ne parler que de *divine* Providence, de *très sainte et*

[1] *Politique des Romains dans la Religion.*

très sacrée Trinité, de *saintes* et *sacrées* images du culte, et singeant, dit-on, celui qui révéla le secret des mouvements des astres, à lever le chapeau lorsqu'on prononce le nom du pape, comme Newton le levait lorsqu'on prononçait le nom de Dieu ; et puis, comme Cicéron, à se moquer de la religion en particulier et avec ses amis, à s'écrier : « Me supposez-vous en délire pour que je croie ces choses : *Adeòne me delirare censes ut ista credam?* » Qu'on nous comprenne bien : ce n'est pas l'incrédulité, c'est l'hypocrisie que nous attaquons. La première peut être un malheur, un tort ; la seconde est le plus affreux des vices, la source de presque tous les autres et de la plupart des forfaits dont la tyrannie et le fanatisme ont déshonoré et tourmenté notre race. Pervertissant dans son fond la nature humaine et même la nature divine qu'elle fait sa complice, l'hypocrisie anéantit, autant qu'il est en elle, la vérité et la vertu jusque dans leur principe[1]. »

Ainsi s'exprimait Bordas-Demoulin à l'égard de l'éclectisme et de son fondateur. Aujourd'hui que la doctrine ne rencontre plus d'adeptes, il est permis de penser que notre philosophe exagérait le mal qu'elle pouvait produire et qu'il y voyait des choses que Victor Cousin n'avait jamais eu l'intention d'y mettre. Mais, au milieu du règne de Louis-Philippe, le caractère semi-officiel de l'éclectisme avait lieu d'inquiéter tous les catholiques dont il avait l'air de combattre le principal dogme. Victor Cousin aurait donc bien fait de répondre à Bordas-

[1] *Lettres sur l'éclectisme et le doctrinarisme, où l'on montre la fausseté de ces deux systèmes et l'effet funeste de leur application au gouvernement de la monarchie nouvelle*, Paris, 1834. — Lettre VII.

Demoulin ce qu'il répondit plus tard à Mgr Maret, son autre antagoniste, au moment de la publication de son livre *Du Vrai, du Beau et du Bien :* « que jamais il n'avait nié la divinité du christianisme ; qu'il était arrêté par des doutes sur sa constitution historique ; que la religion et la philosophie ne différant à ses yeux que par les formes, il n'était pas encore prêt à s'engager sur le pont qui unit la théologie à la philosophie, mais que, s'il n'avait pas la foi positive, il ne disait pas qu'il n'irait pas un jour plus loin[1]. » Et en effet, l'éclectisme étant moins une philosophie « qu'un effort pour philosopher », selon la judicieuse remarque de M. F. Huet, Victor Cousin, qui avait déjà désavoué Schelling, pouvait très bien, à un moment donné, *reculer jusque dans le christianisme*, ainsi que Royer-Collard le conseillait aux philosophes, sans déranger l'économie de son système.

Il ne répondit pas à la charge à fond de train de Bordas, mais il fit mettre l'éloge de Descartes au concours de l'Académie des sciences morales et politiques à l'intention de son adversaire[2], et peut-être aussi, comme le dit M. F. Huet, parce que le cartésianisme n'était déjà plus pour lui ce qu'il était en 1829, « au nombre des systèmes percés à jour en quelque sorte, atteints et convaincus de contenir d'intolérables extra-

[1] *Vie de Mgr Maret* par l'abbé G. Bazin, t. I, pp. 403 et suiv.

[2] « En mettant le Descartes au concours j'ai pensé à votre ami, disait-il à l'abbé Sénac » (*La vie et les ouvrages de Bordas-Demoulin* par F. Huet, p. 62).

vagances[1]. » N'a-t-il pas écrit plus tard : « L'éclectisme est une des applications les plus importantes et les plus utiles de la philosophie que nous professons, mais il n'en est pas le principe. Notre vraie doctrine, notre vrai drapeau est le spiritualisme, cette philosophie aussi solide que généreuse, qui commence avec Socrate et Platon, que l'Évangile a répandu dans le monde, que Descartes a mis sous les formes sévères du génie moderne. »

Quoi qu'il en soit, après avoir fait le procès de l'éclectisme, Bordas-Demoulin se retourna contre les Doctrinaires qu'il accusa de travailler « à détruire le principe de la monarchie de Juillet en lui faisant abjurer son origine, pour lui donner une origine étrangère, en l'arrachant du sein de la souveraineté nationale pour la rejeter dans le sein de la légitimité. »

« Hélas ! s'écriait-il, l'âme en est serrée de douleur. Ministres doctrinaires, qui nous préconisez sans cesse la nécessité d'un gouvernement fort et puisant surtout sa force dans la considération et le respect, regardez autour de vous et frémissez. L'indifférence dans ceux qui n'entendent que de loin rouler le torrent des affaires ; la moquerie et le mépris dans ceux qu'il entraîne, et souvent la haine, l'implacable haine. Vous niez les droits naturels de l'homme, vous les attaquez dans la constitution, des sociétés se dressent qui proclament les droits naturels de l'homme, et qui tra-

[1] *Manuel de Tennemann*, par Victor Cousin, (préface).

vaillent à les organiser dans une constitution. Vous déclarez que ces droits ou la liberté inhérente à notre nature sont incompatibles avec la monarchie, et de toutes parts s'élève un concert de voix demandant la République. Tout cela, je le sais, vous le prenez en pitié, vous n'y voyez que le reste d'une mauvaise queue du régime de 93[1], qu'il vous est facile d'écraser d'un coup de pied. Les derniers ministres de la Restauration, au fond, ne parlaient pas autrement. Mais cette guerre qui se fortifie par les coups qu'on lui porte, qui grandit sous les chaînes, s'est transformée pour eux en un géant immense qu'on nomme peuple, et le trône est en poudre et eux sont dans les fers. »

Ce langage énergique, et qui contrastait quelque peu avec celui qu'il tenait en 1831, prouve que Bordas était républicain. Cependant il acceptait la monarchie par patriotisme, pour cause d'utilité publique, et aussi pour éviter, selon le mot de Pascal, le plus grand des maux, la guerre civile.

En matière philosophique il n'était pas très éloigné de l'*Univers* qui, comme lui, faisait une guerre acharnée à l'éclectisme et qui, dans son numéro du 7 novembre 1843, rendant compte de son grand travail sur le *Cartésianisme,* applaudissait à la vigueur de ses attaques contre le panthéisme que Bordas appelait l'*erreur du siècle.*

Mais en matière religieuse il était aux antipodes de

[1] Paroles de M. Guizot à la tribune des députés.

la feuille ultramontaine ; aussi fut-il combattu par elle avec son acharnement ordinaire dès qu'il eut exposé ses vues sur la réforme catholique.

Attaché au principe de la souveraineté du peuple, Bordas-Demoulin avait mis son idéal de penseur dans une démocratie chrétienne, tandis que l'*Univers* — héritier des doctrines théocratiques de l'*Avenir* — travaillait au rétablissement de la monarchie absolue dans l'Église.

Déjà, après 1830, à l'occasion des funérailles de l'abbé Grégoire, il avait essayé de ramener l'attention publique sur l'Église constitutionnelle en faisant l'apologie de l'ancien évêque de Blois. En 1848, il reprit sa thèse favorite et publia quelques articles sur la *Réforme du gouvernement ecclésiastique et sur les vrais rapports de l'Église et de l'État* : « Le despotisme, disait-il, règne dans l'Église ; les laïques sont immolés au clergé, les prêtres aux évêques et les évêques au Pape, ce qui les dégrade tous. »

Quand l'archevêque de Paris lança son fameux mandement dans lequel il niait aux laïques et aux prêtres tout droit à l'enseignement et au gouvernement de l'Église, Bordas-Demoulin lui répondit dans une lettre dont j'extrais ce qui suit :

« Si le droit de discuter les sujets de religion et de prononcer sur la foi n'appartenait qu'à l'épiscopat, si l'épiscopat était le seul pouvoir sacerdotal, pourquoi ne dirait-on pas l'enseignement de l'épiscopat, au lieu de dire l'enseignement de l'Église ? Pourquoi, à son livre célèbre, ap-

prouvé par le Pape, Bossuet aurait-il donné le titre d'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, et pourquoi non celui d'*Exposition de la doctrine de l'Épiscopat?...*

« Pour substituer l'épiscopat à l'Église, ou, ce qui revient au même, pour réduire tous les pouvoirs de l'Église à l'épiscopat, il faut, monsieur l'archevêque, que vous ayez des raisons terriblement décisives. Et, qu'alléguez-vous ? les paroles de Jésus-Christ : « Allez, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » Mais si ces paroles concernaient uniquement les évêques, les laïques ni les prêtres n'auraient pas plus le pouvoir de baptiser, que vous leur reconnaissez sans doute, que le pouvoir d'instruire, que vous leur déniez. Or, puisqu'ils confèrent aux prêtres et aux laïques le pouvoir de baptiser, elles leur confèrent aussi le pouvoir d'instruire. Il est clair, en effet, qu'elles regardent l'Église entière, à qui Jésus-Christ communique ce double et indivisible pouvoir. Il en est ainsi des paroles qu'il adresse à Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. » Le don du sacerdoce fait aux divers membres de l'Église dans la personne, soit de tous les apôtres ensemble, soit de Pierre seul, est évident pour celui que n'obsède point une fausse théologie. Les Pères le remarquent quand les occasions le demandent. Saint Augustin le répète plus de vingt fois. Souvent il dit que les Apôtres, que Pierre portaient la personne de l'Église : « *Ecclesiæ personam gerebant, gestabant*, ou *gerebat, gestabat.* »

« Ainsi, l'évêque, le prêtre, le laïque participent au sacerdoce, quoiqu'en différentes mesures. L'évêque le possède pleinement, le laïque dans la plus petite partie, le prêtre dans un degré intermédiaire. Le sacerdoce, essentiellement un, comprend trois fonctions inséparables : il enseigne, il gouverne, il célèbre les sacrements. L'évêque les célèbre tous ; celui de l'ordre

passe le pouvoir du prêtre, qui donne les autres, même la confirmation extraordinairement. Si le laïque ne peut que baptiser, le baptême est le sacrement fondamental. Les fonctions d'enseigner et de gouverner leur sont départis, selon la même proportion que la fondation de sacrementer, si j'ose me servir de ce mot. Elles se développent au plus haut degré dans l'évêque, à un degré moindre dans le prêtre, et au plus bas dans le laïque. Mais toute minime que soit sa part, il en a une[1]. »

Partant de ce principe il établit, dans les *Essais* et dans les *Pouvoirs constitutifs* de l'Église, la parfaite orthodoxie de la Constitution civile où l'élément laïque joua le rôle que l'on sait. « L'âme du gouvernement ecclésiastique, disait M. F. Huet, ce sont les élections par le concours du clergé et du peuple. Elles rapprochent les différents ordres de l'Église, elles y entretiennent l'unité et la fraternité[2]. » Peut-être au moyen âge, alors qu'il y avait unité de croyance et que le libre examen n'avait pas encore fait entrer le doute et le scepticisme dans les âmes, mais aujourd hui, à la fin de ce siècle qui a été en proie à tant d'agitations politiques et religieuses, je ne crois pas que l'élément laïque, s'il était admis à gouverner l'Église, eût assez de force et d'autorité pour « l'empêcher de se pervertir et de tomber dans l'abandon ». Nous avons malheureusement pour nous éclairer à cet égard la triste expérience de l'Église constitutionnelle. Certes, les

[1] *Essais sur la Réforme catholique* par Bordas-Demoulin et F. Huet, pp. 67 et suivantes.

[2] *Id.*, p. 237.

croyances religieuses étaient, il y a cent ans, aussi vives qu'aujourd'hui. Ce fut pourtant la prédominance du laïcisme dans les élections et le gouvernement intérieur de l'Église constitutionnelle qui y introduisit la politique et finalement le désordre. Plus récemment encore, la même chose est arrivée dans l'Église catholique-chrétienne de Genève où l'élément laïque était représenté par un certain nombre de libre-penseurs et d'indifférents. Je ne vois guère que les cantons de la Suisse allemande, la Prusse rhénane et la Bavière où le vieux-catholicisme n'ait pas souffert de l'immixtion du laïcisme. Il est vrai que dans ces pays de race germanique le point de départ de la Réforme fut plutôt dans la théologie que dans la politique.

Au moment où Bordas-Demoulin défendait les droits des laïques contre le mandement de Mgr Sibour, un savant chanoine allemand, professeur de théologie, Hirscher, publiait sur l'*État actuel de l'Église* une brochure qui fut mise à l'index et n'en fit que plus de tapage : « Les circonstances sont graves et le présent rempli d'orages, disait-il. Seul, l'esprit de Dieu en connaît les besoins. Qu'il daigne éclairer les serviteurs de l'Évangile, afin que, purs de préjugés héréditaires, ils comprennent sans erreurs ses décrets et ses ordres. L'agitation puissante qui soulève le flot populaire n'est pas un accès fiévreux, un paroxysme qui passe. C'est le signal d'un développement nouveau dans la vie des peuples, d'une conquête qu'ils sauront défendre et conserver. Il faut que le christianisme s'en rende compte et s'en arrange. Vouloir re-

tourner au moyen âge, c'est se bercer d'un rêve et courir à la mort. »

Lorsque fut proclamé le dogme de l'Immaculée Conception, Hirscher qui s'était rétracté garda le silence, mais il ne manqua pas de théologiens allemands qui protestèrent à sa place. Pour eux comme pour tous ceux qui n'étaient pas frappés d'aveuglement, ce dogme, imposé à la catholicité en dehors de toutes les règles canoniques, était le prologue de l'infaillibilité personnelle et séparée du pape. Bordas-Demoulin, au contraire, fut à peu près le seul théologien catholique français à élever la voix contre l'Immaculisme ou mieux contre ce qu'il appelait la « Mariolâtrie ».

Je dis à peu près, car je ne saurais oublier sans injustice les abbés Laborde[1] et Guettée dont la protes-

[1] L'abbé Laborde (Jean-Joseph), né à Lectoure en 1804, était un vieux prêtre universellement respecté. A l'annonce de ce qui se passait à Rome, il partit pour cette ville, s'imaginant dans sa naïveté que la voix de la vérité serait entendue par les princes de l'Église, alors même qu'elle n'aurait pour organe qu'un prêtre de campagne. Il ne put arriver jusqu'à Pie IX et fut l'objet de toutes sortes de persécutions de la part de la police pontificale. Traqué comme un malfaiteur, embarqué de force, il revint mourir en France sur un grabat d'hôpital. Ses principaux ouvrages sont :

1° *De la Croyance à l'Immaculée Conception en réponse à divers écrits parus de nos jours* — (Mémoire adressé au Concile provincial d'Auch. — In-12 1851. Toulouse-Privat);

2° *Discussion de l'origine des progrès et des fondements de la croyance à l'Immaculée Conception* — (Réponse à Mgr Parisis évêque de Langres. — In-12, 1850. Guyot frères) ;

3° *Entretien sur la Salette* — In-12, 1855. Dentu.

4° *Lettre à Notre Saint Père le Pape Pie IX sur l'Impossibilité d'un nouveau dogme defoi relativement à laconception de la Sainte Vierge. Una fides* — In-12, 1854. Dentu.

tation s'unit dans la circonstance à la sienne.

De tout temps les Jansénistes eurent la réputation plus ou moins justifiée d'en vouloir au culte des saints et surtout au culte de la sainte Vierge. Un des docteurs du parti, M. Baillet[1], que l'abbé Le Gendre nous représente comme un « homme d'une lecture immense, plus compilateur qu'écrivain, écrivain peu poli, critique plus prévenu qu'exact, » soutenait, au dix-septième siècle, dans son livre de la *Dévotion à la sainte Vierge*, que ce culte est inutile à la Vierge et à la plupart des hommes : à elle, parce qu'elle n'en retire point de gloire, à la plupart des hommes, parce qu'elle ne prie que pour les élus. Et durant que M. de Noailles était archevêque de Paris, les Jansénistes firent condamner par la Faculté une *Vie de la sainte Vierge*, nouvellement mise en français par un récollet de Marseille, le P. Thomas Crozet, et que la sœur Marie Coronel, plus connue sous le nom de Marie-Jésus d'Agreda, avait composée en espagnol, il y avait plus de quarante ans. Le livre et l'auteur, dit l'abbé Le Gendre[2], étaient très estimés en Espagne et en Portugal. « Marie d'Agreda y était regardée comme une autre sainte Thérèse, si même elle ne la surpassait, tant elle avait d'esprit, de talent et de piété. » Quant à son livre, on pourra s'en faire une idée quand on saura qu'elle y raconte distinctement tout ce que la sainte Vierge a pensé, dit

[1] Adrien Baillet, né en 1649, mort en 1706, auteur des *Jugements des savants*, auquel Ménage riposta dans l'*Anti-Baillet*.

[2] *Mémoires*, pp. 225-226.

et fait, depuis le commencement de sa conception jusqu'à sa mort.

Dès lors, rien de surprenant que les derniers adeptes du parti aient combattu le dogme de l'Immaculée Conception. Ils avaient commencé à l'attaquer dans un recueil périodique publié sous la monarchie de juillet et intitulé : la *Revue ecclésiastique*[1]. Ils continuèrent, en 1856, dans l'*Observateur catholique*[2] à la tête duquel ils avaient mis l'abbé Wladimir Guettée, docteur en théologie, auteur d'une *Histoire de l'Église de France* assez mal digérée, mais remplie de documents originaux et inédits tirés de la Bibliothèque janséniste de Paris. Un moment il avait été question de faire entrer Bordas-Demoulin dans le comité de direction de cet organe, mais l'abbé Guettée qui était en train de se convertir à l'Église grecque s'aperçut bien vite qu'il y avait entre le philosophe et lui des divergences sérieuses. La *Revue ecclésiastique* avait reproché à Bordas de s'être montré injuste envers Pascal et Port-Royal parce qu'il ne partageait pas leurs idées sur la grâce. Quand parurent les *Essais sur la Réforme catholique*, l'*Observateur*, par la plume de M. Eug. Secrétant, l'accusa presque d'hérésie parce qu'il avait dit que les laïques participent au sacerdoce. Dans les deux cas, c'était Bordas-

[1] La *Revue ecclésiastique* était imprimée chez Lebègue, rue des Noyers 8, et dirigée par M. R***. Elle disparut en 1848.

[2] L'*Observateur catholique* avait pour principaux rédacteurs : Parent du Chatelet, Eug. Secrétant, Virey, Ed de Bucy, docteur Audry, Poulain, etc.

Demoulin qui avait raison. Il aurait été d'ailleurs bien difficile de lui en remontrer en matière de théologie, car il connaissait les Pères de l'Église sur le bout du doigt, et avant de prendre position sur le terrain de la grâce, il se flattait d'avoir lu tout Jansénius. C'est même parce qu'il mettait la théologie au premier rang des connaissances humaines, qu'il avait applaudi au projet de Mgr Affre touchant la création d'une *Ecole des hautes études*[1].

[1] Le projet conçu par Mgr Affre se trouve très bien résumé dans une lettre particulière de M. Ambroise Rendu dont nous nous sommes occupé au tome II de cet ouvrage :

« Je pense souvent, constamment, écrivait-il, à la jeunesse qui nous entoure, et surtout à celle qui se rassemble à Paris. C'est là certainement qu'il y a le plus à faire. On parle de reconstituer la Faculté de théologie. Les Facultés de théologie, telles qu'elles sont organisées, sont dans une fausse position qui les tue. Elles n'ont point d'objet, n'étant ni pour le clergé, ni pour le monde. Elles sont inutiles au clergé tel qu'il est, parce qu'il a dans ses séminaires les cours qu'il croit nécessaires, et ceux de la Faculté deviennent des doublures. — Il est impossible de rétablir l'ancienne Sorbonne avec la Faculté de Paris. Il y aura moyen de le faire avec une *Maison de hautes études ecclésiastiques*, qui sera pour le clergé français, et exclusivement pour le clergé. Que faire donc de la Faculté ? La *Catéchèse* de l'Université, comme fut jadis l'école d'Alexandrie. Pour préparer ou ramener la jeunesse savante à l'Évangile, elle doit devenir un grand enseignement de la *Philosophie du christianisme*. Le cours de *Dogme* doit devenir une métaphysique chrétienne. Le cours de *Morale* doit exposer la morale de l'Évangile en face des morales humaines. Le cours d'*Histoire ecclésiastique* doit exposer l'histoire du monde d'après le plan de la Providence, à la manière de Bossuet ; le cours de *Droit canon*, l'admirable législation de l'Église en face de toutes les législations humaines : ce serait le véritable cours de législation comparée, et ainsi des autres cours. La Faculté de théologie deviendrait une Université à elle toute

Quoi qu'il en soit, il est regrettable que la rédaction de l'*Observateur catholique* ne se soit pas entendue avec Bordas-Demoulin, car cette revue était tout indiquée pour lui servir de tribune, et personne ne pouvait jeter plus d'éclat sur les derniers travaux du parti agonisant !... J'ai dit agonisant, je ne dis pas éteint, car rien ne meurt complétement ici-bas : tout se transforme et prend une autre vie ; et l'on aurait bien étonné Bordas-Demoulin si on lui avait assuré que douze ans après sa mort — lui qui disait : « Laissons mourir, mourons nous-mêmes et tout reprendra sa place ! » — le dogme de l'infaillibilité ferait sortir du sein de l'Église romaine une église catholique-chrétienne, qui s'appellerait du nom qu'il lui avait donné d'avance et qui appliquerait pour ainsi dire son pro-

seule, et la théologie, mère des sciences, parce que la parole de Dieu en est la source, reprendrait son rang au milieu des doctrines et des institutions humaines.

« Supposez maintenant, monsieur, que de tels cours ainsi conçus soient faits par des hommes dont la parole soit puissante et que la jeunesse aime à entendre ; et voyez quelle prodigieuse influence !

« Mais le succès n'est possible qu'à ce prix : il faut mettre dans les chaires des hommes qui attirent la jeunesse savante, qui soient sortis de ses rangs, qui la connaissent et qu'elle connaisse. Ce ne sont point des théologiens érudits comme Saint-Sulpice les donne, qu'il faut. Ce sont des chrétiens éloquents ; je proposerai l'abbé de Bonnechose, l'abbé Cœur, l'abbé Gerbet, Lacordaire, s'il le pouvait, etc., etc. Mgr Affre entrera-t-il dans ces vues ? Je viens de les lui exposer, et nous attendons. Veuillez lui montrer la grandeur de cette œuvre. Ce devrait être les conférences de Notre Dame en permanence, et par six voix au lieu d'une ! »

Ce projet fut malheureusement abandonné (Jean Wallon : *Jésus et les Jésuites*, p. 271).

gramme à la lettre. Ce programme quel était-il? Le voici, tel qu'on peut l'extraire de l'ensemble de ses œuvres. Il voulait :

— La célébration de la liturgie en langue vulgaire « afin que le peuple, en priant Dieu, comprenne ce qu'il dit[1]. »

— L'abolition de la « grossière idolâtrie des Sacrés-Cœurs, » et des pratiques analogues[2].

— Les bénédictions et les expositions du saint sacrement supprimées, comme inclinant « à substituer les respects extérieurs envers l'Eucharistie aux dispositions qu'elle exige pour la recevoir... à réduire la réalité aux signes, et à les adorer comme étant la réalité[3]. »

— Les abus « extravagants » des indulgences actuelles, remplacés par une sobre et prudente relaxation des peines satisfactoires, « que les confesseurs accorderont aux pénitents qui la demanderont et qui en paraîtront dignes[4]. »

— La « proscription de tout honoraire et toute rétribution pour prières ou bénédictions, et particulièrement pour la célébration de la messe : la piété éclairée des fidèles suppléant, d'une manière plus digne et plus religieuse, aux besoins indispensables du culte[5]. »

[1] Œuvres posthumes : *Clergé concordataire.*

[2] *Mélanges*, p. 366 ; *Essais*, p. 115,

[3] *Essais*, pp. 208, 210.

[4] *Les Pouvoirs consécutifs*, p. 45.

[5] *Essais*, p. 334.

— La destruction des *autels privilégiés,* « dont l'unique privilége est l'ignorance ou la fourberie de ceux qui les érigent et la stupide crédulité de ceux qui les fréquentent[1]. »

— La décence ramenée dans les temples par la fermeture des boutiques de médailles, de scapulaires, de récits de miracles, d'*Agnus Dei,* qu'on ne doit tolérer ni au dedans ni à l'extérieur des églises; par l'expulsion « des vendeuses et allumeuses de cierges, agents misérables de la superstition; par la simplicité des ornements; par le soin de placer, autant que possible, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre[2]. »

— L'élection des papes, des évêques, des curés, restituée au peuple chrétien[3];

— L'institution canonique des évêques donnée comme autrefois « par le concile provincial ayant à sa tête le métropolitain ou le plus ancien des suffragants[4];

— Le droit d'accorder les dispenses nécessaires rendu aux évêques[5];

— La complète abolition du pouvoir temporel des papes[6];

— L'évêque et le curé administrant le diocèse et la paroisse en une forme analogue[7];

[1] *Essais,* p 129.
[2] *Id*, pp. 129 et 334.
[3] *Les Pouvoirs constitutifs*; *Essais,* passim.
[4] *Essais,* p. 335.
[5] Œuvres posthumes : *Clergé concordataire.*
[6] *Les Pouvoirs constitutifs,* pp. 556-557; Œuvres posthumes : *De la Papauté.*
[7] *Idem,* p. 557.

— Enfin les trois ordres de l'Église participant dans une sainte unité à l'exercice de tous les pouvoirs, au sacerdoce intérieur et extérieur[1], et en particulier concourant ensemble, quoique par des délibérations séparées, à former les synodes et les conciles, même œcuméniques.

Que l'on rapproche ce programme des thèses posées au synode de Bonn[2], en septembre 1874, par le docteur Dœllinger et agréées par la presque totalité des Églises anti-ultramontaines, on verra, comme je le dis plus haut, que le vieux-catholicisme s'est fait en quelque sorte l'exécuteur testamentaire de la pensée de Bordas-Demoulin. Ne disait-il pas un jour : « Le premier évêque chrétien que les laïques et les prêtres éclairés obtiendront sera le commencement de la régénération de l'Église et le premier pas qu'elle fera dans son existence définitive[3]. »

Mais si la réforme à laquelle Bordas-Demoulin travailla toute sa vie ne trouva son application qu'en Suisse et en Allemagne, il ne faudrait pas en conclure que l'Église de France ait manqué d'ouvriers. Ce ne sont pas les hommes qui lui firent défaut : ce sont les circonstances qui lui furent contraires.

L'abbé Perreyve écrivait à M. Ch. P. en 1854 :

« ..... Quelle œuvre que la nôtre ! Je le dis sans orgueil, mais au contraire avec confusion et humble-

[1] *Essais*, p. 149.
[2] Voir à l'*Appendice*.
[3] *Les Pouvoirs constitutifs*.

ment, nous sommes un petit nombre, choisi parmi tous, qui avons reçu du Seigneur un *secret divin*. Plus je vois d'âmes nouvelles, d'hommes et de choses, plus je me convaincs que ces grandes idées du progrès politique et social par l'Évangile sont rares et accordées rarement.

« Dans ce temps-là, cher ami, nous serons des hommes : ce sera peut-être un devoir absolu de parler, parce qu'il y aura du danger à le faire, et que les paroles seront alors des actes. Ce sera plus un devoir pour nous que pour les autres, parce que nous avons reçu de Dieu deux trésors bien rarement réunis dans le même cœur : l'amour de Jésus-Christ et l'amour de la liberté... Je crois plus que jamais que quand ce terrible jour des *dernières explications* sera venu, dans cette suprême audience du procès soutenu par les fils de la terre contre les fils de Dieu, si une voix peut empêcher le divorce absolu et la ruine, ce sera une voix libre, en même temps qu'une voix chrétienne, une voix qui, au milieu de la confusion extrême des choses, sans crainte des hommes, quels qu'ils soient, saura créer la justice et la vérité, qui sera pleine d'amour même pour les méchants, même pour les égarés, qui ne prononcera pas l'anathème, mais le pardon, qui appellera la liberté et le progrès social au nom de Jésus-Christ, et par Jésus-Christ, malgré les menaces des amis du passé et les menaces des révolutionnaires impies.... Quel cœur alors il faudra montrer ! Quel grand cœur !

Comme il faudra compter pour rien les sacrifices, les mépris, les désertions, les condamnations des uns, les défiances des autres, peut-être les souffrances, peut-être la mort, et la mort de la main même de ceux que nous aurons voulu servir, de la main de nos amis.... Les temps venus, ne trouvera-t-on pas un ami de l'avenir dans tout le clergé de France[1]? »

Cet ami de l'avenir, cette voix libre, ce grand cœur, parut en 1864 dans la chaire de Notre-Dame, et nous allons voir comment il en descendit.

[1] *Lettre ms.*

CHAPITRE IV

Du Congrès de Malines au Concile. — Le P. Hyacinthe, son berceau, sa famille. — Il est élevé dans la maison de son père. — Charles Loyson, son oncle. — Premiers vers et premières amours. — Le séminaire de Saint-Sulpice. — Le P. Hyacinthe et M. Renan. — L'abbé Le Hir et l'abbé Baudry. — Le Psaume de saint Méthode — Sermon de l'abbé Loyson pour la profession religieuse de sa sœur. — Le noviciat de Flavigny. — Comment l'abbé Loyson quitta les Dominicains pour entrer chez les Carmes. — Ses premières prédications. — Mgr Darboy le charge de prêcher l'Avent à Notre-Dame. — Une lettre inédite de Montalembert. — Plan des conférences du P. Hyacinthe. — Opinion du prince de Broglie et de M. Henri Brisson sur lui. — Portrait du prédicateur. — Il ressuscite la langue lamartinienne. — Ses rapports avec l'auteur de *Jocelyn*. — L'homme de la Bible. — Le transformisme et la théologie. — Un panégyrique en plein air. — Démêlés du P. Hyacinthe avec les ultramontains. — Ses voyages à Rome. — Il convertit deux dames américaines et madame Arnoult-Plessy. — La crise religieuse de sa vie. — L'abbé Lequeux et son *Manuel du droit canonique*. — Les dernières conférences du P. Hyacinthe. — Sa lettre à la *Rivista universale*. — Il est dénoncé à Rome. — Son dernier entretien avec Pie IX. — Son discours au Congrès

de la Paix. — Le général des Carmes lui impose le silence. — Son manifeste du 20 septembre. — Madame la marquise de Forbin d'Oppède. — Ses ouvrages d'histoire. — Son opinion sur l'Empire et le pouvoir temporel. — Ses relations avec Montalembert et Mgr Dupanloup. — Sa correspondance avec le P. Hyacinthe. — Elle lui conseille de se faire séculariser. — Émotion des catholiques-libéraux après sa sortie du couvent. — Il renoue la chaîne de l'*Appel*. — Son secret penchant vers le Jansénisme. — Sa conduite approuvée par MM. Bonjean, Saint-René Taillandier et le docteur Pusey. — Mgr Darboy et le bûcher de Savonarole.

I

Charles Loyson, — en religion le P. Hyacinthe, — est né à Orléans, le 10 mars 1827, de souche plébéienne et rustique. « J'eus pour aïeul un laboureur », disait-il un jour avec fierté. Julien Loyson, son arrière-grand-père, était en effet cultivateur à Duneau, commune de la Sarthe. Son grand-père, Julien-François Loyson, avait épousé une Bretonne : Théodose-Sainte-Donatienne Le Suc, fille d'un capitaine des gabelles, et s'était établi comme bourrelier à Château-Gontier. C'est dans cette petite ville de la Mayenne que naquirent son père[1] et son oncle, Charles Loyson, qui devait, le premier, jeter quelque lustre sur la famille.

[1] Sa mère appartenait à une ancienne famille de la bourgeoisie de Savoie et était nièce de l'abbé Burnier-Fontanel, qui, sous la Restauration, fut doyen de la Faculté de théologie de Paris.

Quand notre futur carme vint au monde, son père était inspecteur de l'Académie d'Orléans. Il fut nommé, quelques années après, recteur de l'Académie de Pau. C'était un homme de l'ancienne foi et de l'ancienne piété catholiques. On disait de lui : « Ce n'est pas un recteur, c'est un évêque. » Aussi donna-t-il à ses enfants une éducation profondément chrétienne. Cette éducation fut domestique, presque solitaire. Jamais le P. Hyacinthe ne mit le pied dans un établissement d'instruction publique. Il fut élevé dans la maison paternelle, sous les yeux de son père, avec ce frère unique qu'il suivit plus tard chez les Dominicains, et qui, lors de sa rupture avec l'Église, versa dans son calice « la goutte amère qui le fit déborder ».

Un mélange étrange et doux de l'esprit de famille et de l'esprit du cloître présida à son enfance et à sa première jeunesse. Mais le vent du dehors arrivait quand même jusqu'à lui. C'était l'heure des belles disputes littéraires et théologiques. Le romantisme qui était dans tout son éclat avait renouvelé l'esthétique de l'art et l'apologétique chrétienne. L'âme du P. Hyacinthe s'ouvrit à la poésie, comme une fleur sous la rosée du matin, à la lecture des *Méditations* et des *Orientales*. Il n'avait pas seize ans qu'il s'exprimait en vers[1]. C'était un don qu'il avait hérité de son oncle paternel, poète charmant à qui Sainte-Beuve a consacré un de ses *Lundis*, et qui, sentant venir sa fin prématurée, rêvait

[1] On trouvera sa première poésie à l'*Appendice* de ce volume.

de changer son jardin en une sorte de *Campo Santo* où tous les poètes morts jeunes auraient eu leur mausolée.

Charles Loyson fut avec Millevoye un des précurseurs de Lamartine[3]. Si son bagage poétique n'est pas plus considérable, la faute en est au P. Hyacinthe qui, pour se conformer à ses dernières volontés, jeta plus tard au feu sa traduction en vers de *Tibulle*, une des plus belles qui aient été faites du poète latin, au dire des critiques autorisés à qui Charles Loyson l'avait lue. Victor Hugo, qu'il avait battu dans un concours académique, lui a donné l'immortalité par ce vers satirique resté célèbre :

Même quand Loyson vole, on sent qu'il a des pattes.

Il était, en effet, plus élégiaque que lyrique. Mais ce n'était pas seulement un poète de talent, c'était aussi un critique de valeur. Quand parurent les *Méditations*, il fut le premier à saluer dans Lamartine le rénovateur de la poésie française. Après avoir terminé ses études à l'École normale, il y avait été nommé maître de conférences et y avait conquis l'amitié de tous ses condisciples. « Parmi ceux que des conformités de goût, de caractère et de talent lui avaient le plus vivement attachés », figuraient MM. Patin, Ch. Gaillard, Viguier, Pouillet, et Victor Cousin qui lui dédia la traduction d'un des *Dialogues de Platon* et prononça quelques

[3] Les *Œuvres choisies de Charles Loyson*, publiées en 1 vol. in-8°, par Émile Grimaud, avec une lettre du R. P. Hyacinthe, des notices biographique et littéraire par MM. Patin et Sainte-Beuve, et un beau portrait gravé à l'eau-forte par Flameng, ont paru, en 1869, chez Joseph Albanel, libraire, 15, rue de Tournon.

paroles d'adieu sur sa tombe. Il mourut le 27 juin 1820, à l'âge de 29 ans.

Les premiers vers du P. Hyacinthe se ressentent visiblement de l'influence de Lamartine. Il subit, à dix-huit ans, celle de Lacordaire, durant une de ces crises d'amour comme en ont traversé à cet âge la plupart des âmes d'élite. Il était alors d'une piété excessive, et pour chasser de son cœur la chaste image qui le remplissait jour et nuit, il le répandait au pied des autels. Un moment même il voulut entrer chez les Dominicains. Mais il fut retenu par les sages conseils de son père, et au lieu de s'enfermer dans un cloître, il alla frapper à la porte du séminaire de Saint-Sulpice.

Ce qu'était alors cette illustre maison, M. Renan nous l'a dit en termes émus dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse :* « A part les murs et les meubles, tout est ancien à Saint-Sulpice ; on s'y croit complètement au XVII[e] siècle Le temps et les communes défaites ont effacé bien des différences. Saint-Sulpice cumule aujourd'hui les choses autrefois les plus dissemblables. Si l'on veut voir ce qui, de nos jours, rappelle le mieux Port-Royal, l'ancienne Sorbonne, et, en général, les institutions du vieux clergé de France, c'est là qu'il faut aller .. Tout dans ces vieux prêtres était honnête, sensé, empreint d'un profond sentiment de droiture professionnelle. Ils observaient leurs règles, défendaient leurs dogmes comme un bon militaire défend le poste qui lui est confié. Les questions supérieures leur échappaient. Le goût de l'ordre et le dévouement au devoir

étaient le principe de toute leur vie... Pas un moment ces maîtres excellents ne songeaient que, parmi leurs élèves, dût se trouver un écrivain ou un orateur[1]. »

Cela ne les a pas empêchés de former l'écrivain et l'orateur qui, dans la seconde moitié de ce siècle, ont remué le plus profondément le monde philosophique et religieux.

Justement le P. Hyacinthe entrait à Saint-Sulpice au moment où M. Renan en sortait. Il y trouva les mêmes directeurs, les mêmes méthodes, la même discipline. Seulement, comme il n'avait ni la même nature, ni le même esprit que M. Renan, il suivit une direction différente. Esprit positif et scientifique, philologue d'instinct, M. Renan, à la fin de ses études, s'était attaché à l'abbé Le Hir, prêtre breton très versé dans l'exégèse et la théologie allemandes, et qui n'avait pas « de supérieur en grammaire hébraïque ». C'est lui qui « fixa sa vie » en lui donnant la clef de l'hébreu.

Mystique et rêveur, au contraire, le P. Hyacinthe eut pour maître véritable un homme de génie et de sainteté tout ensemble, M. l'abbé Baudry, du diocèse de Nantes, ancien professeur de philosophie au séminaire de cette ville, qui, après avoir enseigné la théologie à Saint-Sulpice, fut nommé et mourut évêque de Périgueux.

La philosophie de l'abbé Baudry était celle de Platon, corrigée et complétée par saint Augustin. Elle aboutissait à Descartes, Malebranche et Leibnitz. Sa théologie

[1] *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, pp. 219, 265 et 268.

s'inspirait des Pères de l'Église, beaucoup plus que des scolastiques du moyen âge. Elle offrait un admirable mélange de la métaphysique et de la mystique chrétiennes et s'appuyait sur une connaissance approfondie de l'Écriture sainte. Il avait coutume de dire que c'est dans les Pères des trois premiers siècles que nous devons chercher la vraie théologie. Aussi prédisait-il au P. Hyacinthe, en 1857, que l'Église allait traverser l'une de ses plus grandes épreuves doctrinales, et ne se faisait-il aucune illusion sur les conséquences de la fausse voie suivie par la cour de Rome.

Devenu prêtre à son tour, le P. Hyacinthe s'attacha, derrière l'abbé Baudry, à la Compagnie de Saint-Sulpice et fut successivement professeur de philosophie à Avignon et professeur de dogme à Nantes. L'éducation du clergé, à laquelle cette Compagnie se consacre exclusivement, lui paraissait l'œuvre la plus importante de l'Église catholique. La vie de retraite, d'étude et de piété que l'on mène dans les séminaires avait pour lui un grand attrait ; mais il ne put se faire au moule étroit dans lequel la plupart des Sulpiciens actuels renferment la piété et la science du lévite. Ce besoin d'une vie plus mystique l'entraînait vers le cloître. Il vivait déjà plutôt dans l'idée que dans la réalité, et son idéal était dans la chasteté virginale, « dans ces noces de l'Esprit où le Verbe fait chair est l'Époux de toutes les âmes pures[1] ». Pendant qu'il se préparait

[1] *Psaume chanté dans le banquet des dix Vierges*, 1 vol. in-8°, p. 1.

à la réception des saints ordres, il avait traduit du grec le *Psaume chanté dans le banquet des dix Vierges*, œuvre de saint Méthode, évêque et martyr du IIIe siècle, et cet « admirable écho de la foi et de la piété des anciens âges » n'avait pas peu contribué à former son idéal mystique :

Pour toi je me conserve chaste, et la lampe luisante à la main, ô mon Époux, je m'élance vers toi !

Vierges, du haut du ciel un cri s'est fait entendre, il réveille les morts ; il vous ordonne d'aller en troupe au-devant de l'Époux, avec vos robes blanches et vos lampes, du côté de l'Orient. Réveillez-vous, que le Roi ne vous prévienne pas : il va franchir les portes !

Pour toi, je me conserve chaste, et la lampe luisante à la main, ô mon Époux, je m'élance vers toi !

J'ai fui la félicité des mortels, félicité pleine de deuil, l'amour et les délices de la terre ; c'est entre tes bras, c'est dans ton sein, source de la vie, que je brûle de me réfugier, pour y contempler ta beauté, toujours, ô mon Bien-Aimé !

Pour toi, je me conserve chaste, et la lampe luisante à la main, ô mon Époux, je m'élance vers toi !

Pour toi, ô Roi, j'ai dédaigné l'alliance des mortels, leur couche et leurs palais dorés, et je suis accourue dans mes vêtements sans tache, pour arriver à temps, moi aussi, et pour entrer avec toi dans la chambre nuptiale.

Pour toi, je me conserve chaste, et la lampe luisante à la main, ô mon Époux, je m'élance vers toi !

Echappée aux ruses sans nombre du dragon séducteur, sauvée de la flamme dévorante et de la fureur des bêtes

féroces qui s'acharnent à notre perte, je t'attends, je t'appelle : viens à moi du ciel, ô mon Bien-Aimé !

Pour toi, je me conserve chaste, et la lampe luisante à la main, ô mon Époux, je m'élance vers toi !

Christ, c'est toi qui es l'auteur de la vie : salut, ô Lumière qui ne connais point de soir ! Reçois nos acclamations ; le chœur des Vierges t'adresse ses chants, Fleur toute parfaite, Charité, Joie, Prudence, Sagesse, ô Verbe !

. . . .

Il aurait voulu faire des religieuses laïques, c'est-à-dire restant dans le monde, comme cette Amélie de Vitrolles qui répondait à ceux qui lui demandaient ce qu'elle voulait être : « Religieuse dans la maison de mon père[1] ! » Et c'est sous le charme de ce cantique qu'il disait à sa sœur, le jour de sa profession religieuse dans la congrégation de l'Assomption[2] :

« Peut-être, si vous eussiez vécu dans le monde, m'auriez-vous demandé quelque jour de bénir un autre amour. Eh bien ! quelle qu'eût été ma joie, elle fût restée bien loin de celle que je ressens en ce moment dans l'intime de mon âme. Eh ! quelle joie comparable à la joie de voir ma sœur devenir l'épouse de mon Dieu ! Ce sentiment est aussi celui des personnes qui vous entourent. Parmi tant de cœurs amis, beaucoup sont émus, pas un n'est affligé ; et si des larmes coulent, ce sera des larmes sans amertume, de ces larmes qui sont versées par la tendresse et non par la douleur. Livrons-nous donc à une sainte joie, nous tous qui aimons cette enfant ; laissons-nous aller aux saints tressaillements, parce que les noces de l'Agneau sont venues, et

[1] *Amélie de Vitrolles*, 2 vol. in-8° chez Perrin, 1890.
[2] 30 avril 1857, fête de sainte Catherine de Sienne.

voici que son épouse est prête : *Quia venerunt nuptiæ Agni, et uxor ejus præparavit se.* (Apoc. xix, 7.)

« Saint Jérôme rapporte que le père de sainte Aselle avait vu sa fille, en songe, avant sa naissance, sous l'image d'une petite vierge renfermée dans un cristal très pur (*Lettres de saint Jérôme* : 21e de la 2e classe). Telle est la religieuse : vierge qui ne doit rien connaître, rien aimer, rien goûter que son Dieu, et qui ne communique plus avec les créatures qu'à travers le cristal lumineux de la divinité qui l'environne. C'est là sa vraie clôture, le cloître invisible, la mystique cellule qu'elle a choisie et qu'elle doit habiter tous les jours de sa vie. Enveloppée de la lumière d'en haut comme d'un vêtement, ceinte du divin amour comme d'un mur inexpugnable, elle cache sa vie en Dieu avec Jésus-Christ, dans un mystère que le monde voit, mais qu'il ne comprend pas.

— Mon épouse est un jardin fermé, dit l'Époux dans les sacrés cantiques, mon épouse est une source scellée.

Et l'épouse dit aussi :

— Mon bien-aimé est descendu dans son jardin... Je suis à mon bien-aimé et mon bien-aimé à moi, et il repose parmi les lis.

« Vous serez ce jardin fermé, ma sœur, et l'époux divin y prendra son repos parmi les lis odorants de la virginité et les roses éclatantes de la charité[1]... »

II

J'ai dit que le besoin d'une vie plus mystique entraînait le P. Hyacinthe vers le cloître. J'ajouterai que le besoin d'une action plus directe sur la société l'en-

[1] Cette exhortation est inédite.

traînait aussi vers la chaire. Il hésitait beaucoup entre deux ordres religieux : celui des Dominicains, qui avait été sa première pensée et auquel présidait encore le P. Lacordaire, et celui des Carmes déchaussés, dont le caractère plus contemplatif le séduisait et où l'attirait aussi le souvenir de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. Au fond, le désir qui dominait en lui, celui de la prédication et de l'action sur les hommes, était le désir du perfectionnement moral et religieux de sa propre vie. Après avoir passé cinq mois au noviciat de Flavigny, il se décida finalement pour les Carmes, et, au printemps de l'année 1859, il entra dans leur noviciat du Broussey, maison isolée dans la campagne, aux environs de Bordeaux[1].

Mais la réalité du cloître répondait infiniment moins à l'idée qu'il s'en était faite, que la réalité des séminaires n'avait répondu à leur idéal. Au bout de quelque temps il s'aperçut qu'au lieu de monter il était descendu. Le Carmel était en pleine décadence[2]. Il n'y trouva qu'un

[1] « Il se décida » n'est pas le mot exact. Ce fut le hasard ou, si l'on veut, la Providence qui le conduisit chez les Carmes à en croire une anecdote que je tiens d'une personne qui le touche de près. Il avait quitté le noviciat de Flavigny et hésitait, comme je l'ai dit, entre les Carmes déchaussés et les Dominicains de Lyon. Quelques minutes avant d'arriver au chemin de fer, il s'agenouilla pour prier Dieu et se releva en disant : « Le premier train qui passera devant moi, je le prends. » Ce fut le train du Carmel. Il me semble que cette anecdote nous peint bien l'état d'une âme *in bivio*.

[2] Dœllinger disait qu'il n'y a pas dans l'Église d'ordre basé sur des données plus fausses, sur de plus hardies inventions (la descente du prophète Élie, surtout). *Lettre ms. de la marquise de Forbin d'Oppède.*

seul moine digne de ce nom, le P. Alphonse Ferrari, Italien, alors maître des novices en France. Ce fut la branche à laquelle il s'accrocha désespérément dans l'affreux naufrage de sa vie Il disait un jour qu'il avait tant souffert au couvent, qu'il croyait y avoir traversé la mort. Cependant il fit courageusement son sacrifice et s'efforça de pratiquer la vie monastique, non pas telle qu'elle est, mais telle qu'elle devrait être, telle que, sous plus d'un rapport, elle le fut autrefois, dans les beaux siècles de l'Église[1].

La prédication vint bientôt lui ouvrir une nouvelle voie, malheureusement peu en accord avec les exigences de la vie qu'il avait cherchée et embrassée au Carmel.

Bagnères-de-Bigorre, Bordeaux, Périgueux, Lyon furent les premières stations de son apostolat naissant. C'était Mgr Baudry, son ancien maître, qui l'avait appelé à Périgueux. Ce fut Mgr Darboy qui, après un sermon donné à la Madeleine, le chargea de prêcher à Notre-Dame les conférences de l'Avent que Lacordaire avait inaugurées.

[1] Veut-on savoir pourquoi l'abbé Loyson prit le nom de P. Hyacinthe? Voici : il y a eu deux frères Polonais chez les Dominicains : saint Hyacinthe et saint Ceslas. Le frère du P. Hyacinthe ayant pris à Flavigny le nom de P. Ceslas, le P. Hyacinthe prit l'autre qu'il garda chez les Carmes. Disons à ce propos que le nom de P. Hyacinthe fut illustré à la fin du dix-huitième siècle par Sermet, *provincial des Carmes déchaussés*, nommé évêque constitutionnel de la Haute-Garonne, mort à Paris, en 1808, après avoir rétracté son serment. Sermet avait pris pour devise : « Autre chose est de se soumettre, autre chose est d'approuver. » Ce rapprochement m'a paru curieux.

Ceci se passait en 1864, entre le coup d'éclat du Congrès de Malines et le coup de tonnerre du *Syllabus*. L'heure était grave et solennelle. Le catholicisme-libéral, qui venait de planter si fièrement son drapeau par la main de Montalembert, était à la veille d'être condamné à Rome comme une hérésie, ainsi que toutes les libertés qu'il revendiquait. Le P. Hyacinthe était donc tenu à beaucoup de prudence, d'autant que sa réputation de libéral avait fait dresser l'oreille aux adeptes de l'*Univers*. Mais il n'était pas homme à dire la moitié de sa pensée. on s'en aperçut plus tard, et Mgr Darboy lui avait donné carte blanche. Il commença par faire l'apologie de 89, en plein cercle catholique, disant que c'était un fait accompli et qu'il faudrait l'accomplir s'il ne l'était pas. Grande irritation dans le parti ultramontain et violentes attaques dans le journal le *Monde*. Quelques jours après, Montalembert lui écrivait la lettre suivante :

« La Roche-en-Breny (Côte-d'Or), le 20 juin 1864.

« Mon Révérend Père,

« Nos lettres se sont croisées. Vous avez dû recevoir dès le 19 la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire en arrivant ici. Votre lettre de cette date m'arrive ce matin, en même temps que la dénonciation du *Monde*. Le pourvoyeur ordinaire de la nouvelle Inquisition, M. l'abbé Jules Morel, si vanté par la *Cività cattolica,* n'a pas manqué aux devoirs de sa charge. Vous voilà officiellement dénoncé et, en attendant mieux. diffamé aux yeux des trente mille curés de

France qui, avec une béate crédulité, adoptent sur parole tous les jugements de la secte odieuse qui domine et exploite le catholicisme de nos jours. Jusques à quand durera le *terrorisme* exercé par des journalistes sans mission et sans pudeur, terrorisme dont il n'y a pas d'exemple antérieur dans toute l'histoire ecclésiastique ? En vérité, le moment où ce joug impur sera brisé tarde bien à paraître. Mais je cesserais d'être catholique, si je pouvais croire que l'Église dût se personnifier dans de tels hommes ou sanctionner de telles doctrines et de tels procédés. Malheureusement, avant de disparaître, ils feront beaucoup de mal et un mal dont la guérison devient de plus en plus difficile.

« Vous voilà donc du premier coup placé dans leur haine *perspicace* et implacable entre le père Lacordaire et l'évêque d'Orléans ! C'est un très grand honneur pour vous, mais aussi un très grand danger. Si vous étiez prêtre séculier, je serais plutôt tenté de vous féliciter d'une attaque aussi grossière. Mais ils savent bien ce qu'ils font, ou je me trompe fort, et ils se croient assurés de vous atteindre au moyen de vos supérieurs directs. Vous m'en direz des nouvelles dès que vous le pourrez.

« Comme de raison, vous ne ferez pas à cet effronté l'honneur de lui répondre ni de réfuter même indirectement la perfidie de ses délations. Vous répondrez à ce coup de poignard empoisonné dans la chaire de Notre-Dame, en y étant *irréprochable*. Vous avez peu de temps pour vous préparer à cette redoutable épreuve, mais le bon Dieu, j'en ai la confiance, vous donnera la force nécessaire pour la traverser avec honneur. Je n'ai réellement pas qualité pour vous indiquer, comme vous voulez bien me le demander, le choix d'un sujet. Mon impression est bien que vous devez éviter toute question non seulement *politique*, mais encore *sociale* et même *historique*, jusqu'à nouvel ordre.

« La provocation que nos ennemis viennent de vous adresser cache un piége, en supposant qu'ils ne parviennent pas à vous faire interdire l'accès de la chaire de Notre-Dame par un ordre venu de Rome ou de votre provincial. Il faut se garder d'y tomber. Le *faux mysticisme* me paraîtrait un sujet à la fois très neuf et très important. Il se rattache indirectement à celui que vous m'aviez vous-même signalé : *De la véritable valeur de l'autorité dans l'Église.*

« A ce propos, je veux vous rappeler l'axiome qui m'a été signifié il y a un mois environ par un religieux fort en vogue dans un certain monde, et ainsi conçu : *Le bon sens et la raison n'ont plus rien à dire quand on est en présence d'une décision de l'autorité ecclésiastique légitime.* Le texte : *Obsequium vestrum sit rationabile*, ne s'entend que de l'usage qu'on doit faire de la raison pour reconnaître si l'autorité est légitime ou non !

« Mais encore une fois, je ne suis à aucun titre compétent pour trancher une question aussi vitale pour vous que le choix d'un sujet. Je n'en suivrai pas moins avec un profond et affectueux intérêt la carrière que vous allez fournir, si, contrairement à mes appréhensions, il vous est permis d'y entrer. Je ferai en sorte d'assister au moins à une de vos conférences. Donnez-moi aussi souvent que vous le voudrez de vos nouvelles, et agréez l'hommage de mon respectueux dévouement[1]. »

Les appréhensions de Montalembert ne se vérifièrent pas, et le P. Hyacinthe put monter dans la chaire de Notre-Dame. Nous venons de voir que le choix d'un sujet le préoccupait vivement. Après y avoir beaucoup réfléchi, il prit son point de départ en Dieu, mais il ne

[1] *Lettre ms.*

crut pas devoir introduire immédiatement son auditoire dans le sanctuaire de la théologie surnaturelle, et il se résolut à faire précéder l'exposition du Christianisme par une sorte de *préparation évangélique*. La question du *Dieu personnel et vivant* lui apparaissait, d'ailleurs, comme le point central de la question religieuse au dix-neuvième siècle. Seulement, suivant encore en ceci les préoccupations de ses contemporains qui sont toutes pour les applications pratiques, il ne consacra à la théorie de la *personnalité de Dieu* que la première année de ses conférences, et traita ensuite des conséquences pratiques de cette existence et de cette action d'un Dieu personnel et vivant dans l'ordre de la *conscience*, dans celui de la *famille* et dans celui de la *société*[1].

Les premières conférences du P. Hyacinthe ne soulevèrent aucune protestation dans le camp ultramontain. L'*Union* même les passa dédaigneusement sous silence. En revanche, elles eurent un retentissement considérable dans le public, surtout à partir de la seconde année, où l'orateur s'attaqua à la *Morale indépendante*. On peut dire qu'elles ramenèrent à Notre-Dame l'auditoire d'élite qui avait suivi le P. Lacordaire dans sa retraite.

[1] Voici le titre exact de ses conférences de l'Avent :

1864. — *La personnalité de Dieu.*

1865. — *La morale indépendante.*

1866. — *La famille.*

1867. — *La société civile dans son rapport avec le christianisme.*

1868. — *L'Eglise, dans son idée la plus générale, comme société religieuse de l'homme avec Dieu.*

« Je sors d'entendre le P. Hyacinthe, écrivait le prince de Broglie à Montalembert, et je suis dans un véritable ravissement. Le progrès sur l'an dernier est immense. Il est maintenant très supérieur au P. Lacordaire pour la solidité des raisonnements et presque égal pour la forme. Et tout cela a une saveur libérale, moderne, sensée, qui fait plaisir. L'auditoire très ému, plein de jeunes gens, m'a rappelé mes plus beaux jours de 1838 à 1839. Mon fils, à côté de moi, était dans cet enthousiasme qui fait tant de bien à 19 ans.[1] »

De son côté, M. Henri Brisson écrivait dans le *Temps*, au mois de décembre 1865 :

« Nous reviendrons, lorsqu'elles seront publiées, sur les conférences du P. Hyacinthe, mais nous croyons pouvoir dire dès à présent qu'elles marquent l'un des moments les plus graves de l'histoire intellectuelle de notre siècle. Le premier sermon a eu lieu hier devant un auditoire de plus de 5,000 personnes, parmi lesquelles nous avons remarqué, se tenant dans l'entourage de l'archevêque de Paris, l'illustre M. Cousin. Le P. Hyacinthe a rendu le plus sincère hommage à la bonne foi de ses adversaires, et il mesure parfaitement toute la portée de leur œuvre. Il connaît et possède son sujet, le divise, et l'expose avec rigueur. Une forme ordinairement sévère et toujours hardie le distingue de la plupart des prédicateurs. Dans ce grand cri d'alarme, l'orateur est allé jusqu'à faire de Kant, oui de Kant, le plus grand éloge que nous ayons jamais entendu. Nos lecteurs nous croiront peut-être, lorsque nous ajouterons que le P. Hyacinthe a eu des paroles de paix et d'encouragement pour les francs-maçons, en raison de ce qu'ils ont maintenu la croyance en Dieu

[1] *Lettre ms.*

et à la vie future dans leur constitution. Voilà les excommuniés d'hier devenus les « auxiliaires » d'aujourd'hui. Ce dernier mot est du P. Hyacinthe[1]. Il a dit encore en s'adressant à tous les dissidents » : Je vous tends une main amie. » La question est donc nettement posée, nous y reviendrons »

Ainsi, catholiques-libéraux et libres-penseurs se trouvaient d'accord pour rendre hommage au libéralisme, à la largeur de vues, à l'éclat de la parole du P. Hyacinthe. C'est le moment de tracer son portrait :

De taille moyenne et bien prise, le front haut et comme nimbé par les cheveux taillés en couronne, le nez arqué surplombant une bouche aux lèvres fines, le menton proéminent, indice d'une âme aventureuse, tout dans la physionomie du P. Hyacinthe respirait la force et le calme, et son regard voilé lui donnait je ne sais quelle douceur. Le costume de carme lui seyait à ravir. Je vois toujours sa belle tête pensive noyée dans l'ombre de son capuchon blanc. On eût dit une de ces blanches figures de pierre qui montent la garde au

[1] Pour l'expliquer, il suffit de se souvenir que le P. Hyacinthe soutenait cette thèse que la Morale indépendante mène à l'athéisme et l'athéisme au désordre. « J'ai dit que l'athéisme mène au désordre, et le désordre à la mitraille, voilà le *fait*. Il est écrit avec le sang dans notre histoire, et j'avais le droit, sinon le devoir de le rappeler à ceux qui l'oublient. Quant à la *loi*, je l'ai niée. Ami du peuple et de la liberté, loin de faire entendre cet appel à la force, stupide et criminel à la fois (on lui avait fait dire que l'athée ne se gouverne pas, mais qu'il se *mitraille*), j'ai repoussé en termes exprès et énergiques les doctrines qui mènent le peuple à la mitraille et la liberté au tombeau. » (*Lettre à l'Avenir national*, du 2 janvier 1866.)

seuil des cathédrales gothiques. Et quelle phrase harmonieuse ! quel timbre de voix sympathique ! quelle magnificence de langage ! Dès l'exorde, il lançait sa voix à toute volée, comme fait un sonneur de cloches, et pendant tout le temps de son discours elle passait d'une octave à l'autre, sans jamais s'érailler ni se couvrir. Au point de vue de la forme, les conférences du P. Hyacinthe sont des chefs-d'œuvre qui peuvent être mis en parallèle avec les plus beaux morceaux d'éloquence de l'antiquité et des temps modernes. « Ce n'est pas un orateur qui ait des demi-heures ou des quarts d'heure ; mais il a des minutes où il n'est inférieur à qui que ce soit. Il lui est toujours donné, en une heure de parole, de s'élever pendant quelques instants jusqu'à la plénitude du sentiment et de l'émotion dans quelque noble pensée ; il atteint alors la véritable éloquence, il est l'égal des plus grands ; il donne à ceux qui l'écoutent la sensation de la beauté et de la perfection[1]. »

Pour ma part, je ne connais qu'un orateur qui ait l'ampleur magistrale de la phrase du P. Hyacinthe : c'est Lamartine. Tous les deux sont orateurs de naissance et donnent un démenti formel au *fiunt oratores* des anciens. Chez l'un et l'autre, l'éloquence coule de source ; leurs plus beaux effets viennent de l'improvisation ou plutôt tout est improvisation dans leurs discours. Quelques notes jetées pêle-mêle sur une feuille

[1] Charles Bigot : *Revue politique et littéraire* du 21 avril 1877.

blanche, cela leur suffit. Ils s'abandonnent pour le reste à l'inspiration, et du premier coup d'aile ils s'élèvent jusqu'aux cimes. Même période, même rythme, même abondance d'images, même éclat, même sonorité !

M. de Cormenin disait que Lamartine parlait une langue à part que personne ne pouvait parler. Le P. Hyacinthe a su ressusciter la langue lamartinienne. Le grand poète a d'ailleurs exercé sur le grand prédicateur une influence profonde et que celui-ci n'a jamais cachée. On pourrait même faire entre leurs deux existences plus d'un rapprochement curieux. Lamartine avait appris à lire dans une Bible de Royaumont. C'est également la Bible qui fut la première lecture du P. Hyacinthe, et, comme les impressions de l'enfance sont toujours les plus durables, il lui demanda plus tard ses plus nobles inspirations, de même qu'il emprunta au poème de *Jocelyn*, qui l'avait ravi lors de son apparition, ses arguments d'ordre sentimental en faveur du mariage des prêtres. Lamartine et le P. Hyacinthe, c'est encore une remarque à faire, ont eu pour leur mère un amour qui touchait au culte et convertirent tous deux leur femme au catholicisme avant de leur passer l'anneau au doigt. Le grand poète était, sur la fin de sa vie, un des auditeurs du conférencier de Notre-Dame. Le hasard avait voulu qu'ils habitassent à quelques pas l'un de l'autre, sous ces beaux ombrages de Passy qui ont abrité tant de gloires, et, le souvenir de son oncle aidant, le P. Hyacinthe était devenu l'un des familiers de Lamartine. C'est lui qui l'ensevelit, quand il eut rendu

l'âme, et voici les paroles touchantes qu'il prononça devant sa dépouille mortelle, avant qu'elle prît la route de Saint-Point :

« Je crois interpréter les sentiments de tous en élevant une prière auprès de ce cercueil. Toutes les grandeurs s'inclinent, toutes les douleurs se recueillent devant la mort, et il ne reste plus que l'âme en présence de son juge et de son père. Aussi, tandis qu'au dehors la France pleure le grand poète, le grand orateur, le grand citoyen, nous ne nous souvenons ici que du chrétien. Oui, le chrétien ! parce qu'il est resté tel à travers les défaillances de l'homme et au sein des enivrements du génie ; oui, le chrétien! parce qu'il fut le fils de sa mère et qu'il avait puisé sur ses genoux et dans ce qu'il a nommé lui-même « le saint lait de son âme », plus encore que dans son propre génie, ces accents inimitables dans lesquels il a célébré l'âme et Dieu.

« Suivons-le donc en ce moment devant la justice du juge et devant la miséricorde du père, et redisons ensemble ce psaume de la mort, tout rempli de pardon et d'espérance, ou plutôt de certitude dans l'amour et dans la foi : *De Profundis*[1] ! »

J'ai dit que le P. Hyacinthe s'inspirait de la Bible. Il est, en effet, l'homme de la Bible, et il n'en rougit pas devant ce siècle[2]. Pour lui « c'est le vieux livre de la vieille sagesse », il en a pénétré le sens profond et l'esprit caché ; il a vécu dans le commerce intime des prophètes, il leur a pris leurs figures et leurs images. Pour

[1] *Semaine religieuse de Paris*, du 13 mars 1869.

[2] Voir ses conférences sur la *Famille* publiées chez Albanel en 1868, p. 27.

lui comme pour le vrai croyant, la Bible est le livre de Dieu, le livre où, « contrairement aux théories modernes, Dieu parle à l'homme », le livre des hommes inspirés par le Saint-Esprit, le livre des patriarches et des psalmistes, de David, « cet homme de douleur, devenu le prince de la prière universelle[1]. » Aussi doit-elle être, selon lui, la base de notre culte public et de notre culte privé, de l'enseignement et de la prière. Qu'importe qu'il s'y trouve « des fables, des légendes, des traces de composition humaine », que ce livre ne soit « pas plus exempt qu'un autre livre antique de contradictions, d'inadvertances et d'erreurs[2] » ! le P. Hyacinthe ne lit pas la Bible avec les yeux de M. Renan, c'est-à-dire avec les yeux du philologue et du critique, il la lit avec les yeux de la foi, non de la foi aveugle qui s'en tient à la lettre, mais de la foi éclairée qui sous la lettre cherche l'esprit. Et il faut voir les effets qu'il en tire ! Je n'oublierai jamais l'émotion qui s'empara de son auditoire, au cours de la conférence qu'il fit, en 1877, au Cirque d'hiver, sur *le Respect de la vérité*, quand, pour établir que l'antagonisme croissant entre la science et la foi venait de ce que les savants et les théologiens donnaient des interprétations excessives ou de la science ou de la révélation, il prit pour exemple leurs récentes disputes sur le transformisme :

[1] *Quelques mots sur la lecture de la Bible*, analyse d'une instruction familière adressée à ses paroissiens par Hyacinthe Loyson, curé de Genève, 1 vol. in-12, chez Cherbuliez et Cie, 1874.

[2] Ernest Renan : *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 203.

« Je ne suis nullement transformiste, disait-il, mais quelle devait être l'attitude réciproque des savants et des théologiens dans ce grand débat ? Les savants devaient donner à la théorie nouvelle une place honorable à titre d'hypothèse. Les hypothèses sont un des éléments de la science, et alors même qu'elles ne seraient pas appelées à devenir des certitudes, alors même qu'elles devraient rentrer un jour non-seulement dans l'ordre des choses à jamais douteuses, mais dans celui des choses décidément fausses, elles auraient toujours joué un rôle utile et par conséquent honorable, ou mieux glorieux, dans le travail scientifique. Il fallait donc, à quelque école que l'on appartînt, donner droit de cité au transformisme à titre d'hypothèse.

« Eh bien ! la première erreur, à mon sens, erreur grave, c'est qu'une partie des savants l'ont érigé immédiatement en certitude. En second lieu, erreur plus grave encore, cette même portion des représentants de la science a tiré du transformisme des conséquences qu'il ne renferme à aucun titre, comme si devant la lumière de Darwin devaient s'évanouir, comme deux fantômes, le christianisme et le spiritualisme lui-même !

« Maintenant, venons au rôle des théologiens. Vous savez ce que plusieurs ont fait. Ils n'ont même pas discuté la question, ils ont insulté ; puis, cédant à une vieille habitude qui dégénère chez eux en seconde nature, ils ont fait appel au bras séculier ! Ni l'insulte, Messieurs, ni le bras séculier ! Il fallait simplement établir ce qu'une partie des savants avait méconnu, déclarer que le transformisme n'était, jusqu'à présent du moins, qu'une hypothèse, et une hypothèse, je le répète, qui a contre elle des faits nombreux et graves ; il fallait surtout s'opposer énergiquement aux conséquences fausses que l'on veut en tirer. Il fallait dire qu'alors même qu'il serait aussi certain qu'il est douteux que toutes les espèces sont sorties les unes des autres par

des évolutions successives et progressives, il ne serait pas moins nécessaire, à l'origine de ces évolutions, en face de la pâle et morne cellule qui renfermait l'avenir du monde, d'admettre une intelligence souveraine, une puissance infinie, un génie plus puissant pour créer les lois du monde que les génies humains ne le sont pour les expliquer. Il fallait interroger cette Bible qu'on défend sans la lire ; il fallait montrer Dieu, au témoignage de l'antique écrivain, suivant dans l'ordre de la création la loi même du progrès, et sous la forme symbolique, mais réelle aussi, de la Genèse, s'élevant de gloire en gloire jusqu'à la gloire suprême qui est l'homme ; il fallait le montrer faisant cela, non en fabriquant des créatures de toutes pièces, mais en les faisant sortir par sa pensée de la matière préexistante, faisant produire à la terre les animaux, à l'eau les poissons, et enfin arrivant à ce que j'appellerai le dernier mot du monde, sur cette planète, et le couronnement de l'être, vous et moi, Messieurs ! Il fallait expliquer que notre grandeur n'est pas dans notre origine physique, mais qu'elle est dans notre nature morale ; que peu importe après tout que nous ayons eu pour ancêtre, je dirai le mot, un singe, quand la Genèse nous donne un ancêtre plus vil encore, le limon de la terre ! Matière organique ou matière inorganique, vivante ou bien inanimée, peu m'importe ! A une heure, à un moment qui a marqué le vrai commencement de notre espèce, un souffle a passé sur cette matière, une respiration de l'âme, un germe tout au moins de la conscience et de la raison : ce n'était plus de la boue, ce n'était plus de la chair, et l'homme était façonné à l'image et à la ressemblance de Jéhovah ! C'est cela qui nous fait forcément religieux, en attendant de nous faire immortels[1]. »

[1] *Ni cléricaux ni athées*, pp. 56, 57, 58 et 59.

Le P. Hyacinthe avait à peine fini, qu'une triple salve d'applaudissements éclatait dans le cirque, comme pour lui témoigner qu'il avait donné aux cinq mille personnes qui l'écoutaient la sensation du vrai et du beau, et le fait est que je ne connais pas dans l'apologétique chrétienne un plus beau mouvement d'éloquence.

C'est avec cette façon large et vraiment nouvelle d'interpréter la parole biblique, que le P. Hyacinthe était allé dès le premier jour au cœur des foules, et qu'il avait acquis, « avant quarante ans, une autorité et une renommée sans rivales dans l'Église de France[1]. »

Il était devenu si populaire dans les dernières années de l'Empire, qu'aucune solennité catholique n'aurait eu lieu sans lui. S'agissait-il de la bénédiction d'une chapelle, d'un sermon de charité, de la béatification d'une sainte, on était sûr de le voir paraître dans son grand manteau blanc, et la nouvelle de sa venue mettait en marche un peuple immense. Un de ses plus beaux succès de tribune fut certainement celui qu'il obtint au mois de juillet 1867, dans la petite ville de Paimbœuf.

Du temps qu'il professait la théologie à Nantes, il avait eu pour élève un nommé Mabilleau, natif de cette petite ville. Quelques années après, l'abbé Mabilleau ayant été martyrisé en Chine, ses concitoyens firent célébrer un service en son honneur et demandèrent au

[1] *Lettre de Montalembert au P. Hyacinthe*, du 28 septembre 1869.

P. Hyacinthe de prononcer son éloge funèbre. Un apôtre faisant le panégyrique d'un martyr ! Tout le pays accourut à cette fête, de vingt lieues à la ronde, en sorte que l'église de Paimbœuf se trouvant beaucoup trop étroite pour contenir la foule, on eut l'idée de dresser la chaire sur la place publique. Je vois encore le P. Hyacinthe dans cette tribune improvisée. Il avait le soleil de juillet sur la tête, à ses pieds un auditoire de dix mille personnes, et, derrière cette mer humaine, la grande mer océane dont le murmure semblait prolonger le bruit des applaudissements. De ma vie je n'oublierai ce spectacle. On pensait malgré soi aux prédications des premiers siècles qui se faisaient en plein air, ou bien encore à celles du moyen âge qui avaient lieu dans les chaires extérieures des églises. Le soir de cette belle journée, le P. Hyacinthe rentrait en triomphateur à Nantes.

III.

Mais, comme il faut qu'aux joies de ce monde il se mêle toujours un grain d'amertume, le P. Hyacinthe n'avait pas que des admirateurs. Il avait aussi des adversaires, et les pires de tous, ceux qui n'ont pas le courage de vous regarder en face, ceux qui recourent

à la délation et au mensonge pour vous perdre[1]. A peine était-il monté dans la chaire de Notre-Dame, qu'il était appelé à Rome sous prétexte d'assister aux fêtes de la béatification d'une religieuse carmélite du nom de Marie-des-Anges. Mais les ultramontains ne réussirent pas à lui faire ôter la parole. Il reprit le chemin de Paris fortifié par les encouragements qu'il avait reçus du Saint-Père.

Cependant les dénonciations se répétaient d'année en année, plus nombreuses et surtout plus pressantes. Il ne pouvait prononcer un discours dans une réunion

[1] Le 15 décembre 1864, Mgr Darboy écrivait au général des Carmes :

« J'apprends avec étonnemnt et avec peine que l'on a porté jusqu'à Rome les accusations les plus fâcheuses contre le P. Hyacinthe et qu'on l'a présenté comme suspect ou peut-être même comme coupable d'hétérodoxie. Je regarde comme un devoir de prendre la défense de ce bon religieux qui travaille dans mon diocèse et qui par là même a droit à ma protection.

« Non seulement je n'ai rien à reprocher au P. Hyacinthe, mais je n'ai qu'à me féliciter de ses travaux apostoliques.

« Il s'est fait tout de suite, par son talent, un auditoire d'environ 3,000 personnes qu'il tient attentif à sa parole et qu'il est très capable de ramener ou d'affermir dans les bonnes croyances. C'est même là, il faut bien le dire, la cause des désagréments qu'on lui suscite ; on ne l'aurait jamais dénoncé s'il n'avait pas réussi.

« Je vais en écrire au Saint-Père qu'on a déjà peut-être prévenu contre ce religieux distingué et méritant ; mais je vous autorise, en attendant, à lui présenter ma lettre pour le rassurer si c'est nécessaire.

« Dites même à Sa Sainteté que si l'on veut me donner les noms de ceux qui accusent le P. Hyacinthe, je ne désespère pas de les confondre. Je connais cette race, brave dans l'ombre et lâche au grand soleil. » (*La Réforme catholique, lettres, fragments, discours.*)

quelconque sans qu'il s'ensuivît un échange de dépêches et de lettres entre lui et le général de son Ordre. On savait dans le clan ultramontain qu'il avait l'appui de Mgr Darboy, et comme on ne pouvait pas lui nuire dans l'esprit de l'archevêque, on faisait l'impossible pour le ruiner dans l'esprit du pape. Cette situation dura jusqu'en 1868, époque à laquelle il fut appelé de nouveau à Rome pour prêcher le carême dans l'église de Saint-Louis-des-Français, et aussi pour répondre aux calomnies dont il était l'objet. Le sujet de ses conférences fut : « l'Église dans son triple état patriarcal, mosaïque et évangélique. » Il le traita avec son libéralisme ordinaire, et dans le sens de la conciliation entre les diverses communions chrétiennes ; mais il se montra impitoyable pour le pharisaïsme, qui, du temps de Jésus, ne cherchait qu'à le trouver en faute et, de nos jours encore, s'efforçait de travestir la pensée de ses disciples. Il avait un auditoire moitié catholique et moitié protestant. Son succès fut si vif[1] qu'il convertit deux dames amé-

[1] A la suite de ces conférences, le P. Modena, secrétaire de l'*Index*, lui adressa une pièce de vers italiens, dont voici la traduction de quelques stances :

Et le héraut de cette éternelle vérité
Est aujourd'hui parmi nous : les rives de la Seine
Ont été honorées les premières de sa belle éloquence.

Il ouvrait les claires fontaines de Siloé,
Et, telle qu'un lys virginal sur sa tige,
Fleurissait la céleste beauté de sa vertu.

O vive splendeur, ô du Carmel
Illustre gloire, je te le dirai, tu sembles
Un séraphin ailé venu des cieux.

ricaines[1] et que, après un sermon prêché dans l'église même des Jésuites, le Pape, faisant un de ces jeux de mots qui lui étaient familiers, le nomma *Hyacinthe*, *fleur brillante et pierre précieuse.*

La grande crise religieuse de sa vie allait éclater. Arrivé à l'âge mûr, après une jeunesse passée presque tout entière dans la solitude des séminaires et des couvents, il avait vu tout à coup et simultanément, sous leur aspect le plus élevé et le plus profond, Paris et Rome. La chaire de Notre-Dame lui avait révélé dans Paris l'état réel du monde moderne et le travail effrayant de la pensée en dehors du christianisme. Deux séjours successifs à Rome, bientôt suivis d'un troisième, l'avaient contraint d'ouvrir les yeux sur les réalités non moins tristes de l'Église catholique et sur la décomposition formidable qui s'opérait dans son sein. Rome lui apparut, comme à Lamennais, la grande

Là où Tullius du haut des rostres célèbres
Tonna frémissant de colère, afin d'exterminer
Les farouches ennemis de sa chère patrie.

Plus véhémente et forte nous apparaît
Ton éloquence, qui brave et dompte
Les vents et les flots d'une mer orageuse !

. . . .

Venant du secrétaire de l'*Index*, cet éloge dithyrambique et qui parut alors dans les journaux de Rome ne laissait pas que d'être embarrassant pour les ultramontains de Paris qui ne cessaient de suspecter l'orthodoxie du P. Hyacinthe.

[1] Madame de Sartiges, femme de notre ancien ambassadeur à Rome, et madame de Dampierre. C'est vers le même temps qu'il opéra la conversion de madame Meriman et celle de madame Arnoult-Plessy que George Sand appelait à cause de cela « ma grande dinde de tôle ».

coupable. Il n'aurait pas encore osé dire avec lui : « A Rome ils vendraient tout, s'ils le pouvaient, ils vendraient le Père, ils vendraient le Fils, ils vendraient le Saint-Esprit[1], » mais il aurait signé des deux mains les lettres navrantes que l'abbé Lequeux adressait à Mgr Sibour, pendant le voyage qu'il fit à Rome en 1854, après la condamnation de son *Manuel du droit canonique*[2] : « Plus j'étudie Rome, plus je gémis sur l'état où j'y vois les choses et en particulier tout ce qui tient à la science. Pour les sciences *profanes*, non-seulement le clergé y est tout à fait étranger, mais je crois qu'il leur est indifférent, sinon hostile. Quant aux sciences *ecclésiastiques*, tout est tombé et sans vie, et jusqu'au droit canon, dont on est si fier à Rome, tout est bien faible. La chose a été à ce point que, pour satisfaire aux plaintes des ecclésiastiques français qui étaient venus étudier le droit canon, le Pape a été obligé d'établir un cours tout nouveau dans le

[1] *Affaires de Rome.*

[2] L'abbé Lequeux, originaire de Laon et ancien supérieur du séminaire de Soissons, était un ecclésiastique fort libéral, très instruit, canoniste des plus éminents, devenu grand vicaire de Mgr Sibour après 1848, et que l'on destinait à l'épiscopat, lorsque les Jésuites, ayant résolu de le perdre, dénoncèrent à l'*Index* son *Compendium juris canonici*, qui, depuis vingt ans, servait à l'enseignement dans les séminaires sans avoir jamais soulevé aucune réclamation. Il en résulta un conflit long et pénible dont j'ai vu le dossier chez M. Jean Wallon qui se proposait de le publier quand la mort le prit. Le livre fut supprimé, malgré les corrections que l'abbé Lequeux avait consenti à y faire ; l'éditeur Jouby y perdit quinze mille francs, mais il reçut la croix de Saint-Grégoire à titre de compensation.

séminaire ; et encore la méthode du nouveau professeur n'a satisfait que médiocrement les élèves. Le résultat de cette pauvreté est assez clair. Le clergé séculier n'a rien d'intéressant. Le ministère paroissial est absolument mort ; rien de plus triste que les paroisses. Les milliers de religieux qui couvrent les rues de Rome servent-ils à autre chose qu'à montrer les débris de ce qui a existé autrefois ? C'est une question que je me fais souvent[1]. » Bref, la conception ultramontaine de l'Église qui au fond avait été celle du P. Hyacinthe, quoique sous des formes adoucies, lui échappait tout à fait. Sa foi était ébranlée comme un édifice qui repose sur un fondement factice et ruineux. Je parle de sa foi intellectuelle et non de celle du cœur et de l'âme qui ne l'a jamais été. « Je ne vois pas où je vais, disait-il un jour à Mgr Darboy, je sens que je resterai chrétien, mais que je perds ce qu'on appelle la foi catholique-romaine. » Et comme il voulait s'abstenir de prêcher l'Avent de 1868, disant qu'il pourrait lui échapper des cris de l'âme, de nature à les compromettre tous les deux, l'archevêque lui répondit : « Vous êtes la seule voix libérale qui se fasse entendre dans nos chaires ; si vous nous quittiez, ce serait un triomphe pour l'ultramontanisme. Vous prêcherez donc encore cet Avent et vous êtes assez théologien pour ne compromettre ni vous ni moi[2]. » C'est dans cet état d'es-

[1] *Lettre ms.*

[2] « Il s'efforçait de me retenir à ses côtés, mais sans condamner la voie intérieure où je m'avançais. Comme je lui demandais

prit que le P. Hyacinthe reprit ses conférences de Notre-Dame. Il y développa le même sujet que dans celles de Rome et déchira tous les voiles dans son discours final sur le *Pharisaïsme*, qui mit le comble à l'irritation des ultramontains. En voici quelques fragments :

« Le pharisaïsme, si l'on pénètre au fond des choses, est donc l'aveuglement religieux, l'aveuglement des prêtres dépositaires de la lettre et croyant la garder d'autant mieux qu'ils l'expliquent moins ; aveuglement qui porte sur tous les points du dépôt sacré ; aveuglement dans le dogme, prédominance de la formule sur la vérité ; aveuglement dans la morale, prédominance de l'œuvre extérieure sur la justice intérieure ; aveuglement dans le culte, prédominance du rite extérieur sur le sentiment religieux.

« Aveuglement dans le dogme. — Ils enseignent la vérité, « Sur la chaire de Moïse se sont assis les scribes et les pharisiens, disait Jésus-Christ ; croyez tout ce qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils font. » Il n'y a pas d'idée révélée et vivifiant le monde sans un mot qui la contienne, *lucerna verbum tuum, Domine*. « Ton rayon de lumière, Seigneur, est là comme dans une lampe. » Mais si le mot se resserre, s'il enferme l'idée comme une prison étroite et jalouse, s'il l'obscurcit, s'il l'étouffe, c'est le pharisaïsme. C'est ce que l'apôtre saint Paul appelait garder la vérité, mais la garder captive dans l'iniquité. C'est ce qui arrachait aux lèvres si douces du Sauveur Jésus cet anathème terrible : *Væ vobis !* « Vous avez pris la clef de la science et vous n'entrez pas, et tous ceux qui s'efforcent d'entrer, vous les en empêchez : malheur à vous ! »

un jour s'il ne comprenait pas les sentiments qui m'agitaient : » Non seulement je les comprends, me répondit-il, mais je les partage. » (*Ni cléricaux ni athées*, p. 157).

« Dans la morale, c'est l'œuvre extérieure, c'est la multiplicité des pratiques humaines se posant, comme un poids tyrannique et méprisable, sur la conscience, et lui faisant oublier, dans des rêves malsains, qu'elle est une conscience d'honnête homme et une conscience de chrétien. Les pharisiens disaient à Jésus-Christ : « Pourquoi tes disciples ne se lavent-ils pas les mains avant de manger, selon la tradition des vieillards ? » Et le Sauveur leur répondait : Pourquoi foulez-vous aux pieds les commandements de Dieu pour garder les commandements des hommes ? »

« Mais il n'y a plus de sentiment religieux, quand le cœur plie comme la conscience sous le poids des pratiques extérieures. « Ah ! vraiment, disait encore Jésus-Christ, — car l'Évangile est plein de ces choses, l'Évangile est la réprobation éternelle du pharisaïsme, — ah ! vraiment, comme Isaïe le prophète a bien parlé de vous, quand il a dit : « Ce peuple m'honore des lèvres et des mains, mais son cœur est loin de moi : *Cor autem eorum longe est a me*. »

« Arrière, hommes de la lettre ! arrière, ennemis de tous les humains ! *Adversantur omnibus hominibus,* comme dit saint Paul. Et vous, Jésus, levez-vous, mon Sauveur et mon Dieu, vous qui n'avez eu que deux colères dans votre vie ! Jésus n'avait pas de colère contre les pauvres pécheurs ; il s'asseyait à leur table, et quand la femme adultère tombait à ses pieds, rougissant de honte et pleurant de remords, il la relevait, ne voulant pas la condamner : « Va en paix et ne pèche plus ! » Il n'avait pas non plus de colère contre les hérétiques et les schismatiques ; il s'asseyait sur le puits de Jacob, à côté de la Samaritaine, et lui annonçait avec le salut qui vient des Juifs, *quia salus ex Judaïs est,* l'adoration en esprit et en vérité. Mais Jésus eut deux colères : la colère, le fouet à la main, contre ceux qui vendaient les choses de Dieu dans le temple, et la colère, l'anathème à

la bouche, contre ceux qui pervertissaient les choses de Dieu dans la loi.

« Levez-vous donc, doux Agneau, dans vos pacifiques colères contre les ennemis de tous les hommes et contre les vrais ennemis du royaume de Dieu, levez-vous et chassez-les du temple !

« C'est ainsi que la synagogue a péri et que l'Église chrétienne a surgi.

« Nous allons nous séparer, Messieurs, pour une année encore ; permettez-moi de vous prier, en ce moment, de vous unir à moi dans une consécration à ce royaume de Dieu, à cette Église dont nous avons parcouru les parvis. Le christianisme n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier ; il n'est pas seulement de l'époque historique de Jésus-Christ et des apôtres ; il est de David, il est de Moïse, il est d'Abraham, il est d'Adam, notre père, notre roi, notre pontife à tous ! Eh bien ! dans cette religion unique, dans cette Église dont la forme change, mais dont le fond est immuable, ah ! Messieurs, et — permettez-moi ce mot qui est dans mon cœur, — mes amis, mes frères, consacrons-nous, à l'exemple des prophètes, à l'amour et au service du royaume de Dieu ! Le royaume de Dieu est constitué définitivement dans le christianisme, dans l'Église catholique, apostolique et romaine ; mais cette Église, comme je l'ai dit tout à l'heure, doit aller toujours de forme en forme, de clarté en clarté, *transformamur à claritate in claritatem,* jusqu'à ce qu'elle ait atteint, avec l'humanité, l'âge de l'homme parfait en Jésus-Christ.... »

Ce fut son chant du cygne dans la chaire de Notre-Dame. Quelques jours après il recevait l'ordre de se rendre immédiatement à Rome, afin d'expliquer une lettre qui venait de paraître sous sa signature, dans une

revue italienne, et qui, disait-on, avait rempli le cœur du Saint-Père de tristesse et d'indignation.

De quoi s'agissait-il? Voici. Dans une réunion populaire, à Paris, le P. Hyacinthe avait été accusé par un orateur d'avoir invoqué l'aide de la mitraille contre les athées et les libre-penseurs, et bien qu'il eût déjà répondu à cette accusation dans une lettre adressée à l'*Avenir national*, il crut devoir en écrire une autre au président de cette réunion.

« Je ne pensais pas, y disait-il, qu'il fût nécessaire de séparer ma cause de celle de certains catholiques, qui, sans en appeler à la mitraille, regrettent cependant l'inquisition et les dragonnades. Ils ont pris soin eux-mêmes de se séparer de moi par les attaques dont j'ai été l'objet de leur part depuis le commencement de mon ministère, et qui s'adressaient, je le reconnais, aux convictions les plus inébranlables de ma raison et de ma conscience. »

Cette lettre du P. Hyacinthe mit le comble à l'irritation des partisans de l'*Univers*, et lui attira une réprimande du général de son Ordre. Elle fut suivie de près d'une seconde lettre particulière adressée à M. le marquis Salvago, rédacteur de la *Rivista universale* de Gênes[1], et qui servait en quelque sorte de préface au discours religieux qui l'accompagnait. Le marquis

[1] La *Rivista universale* était une revue catholique-libérale dans le genre du *Correspondant*, et comptait parmi ses rédacteurs, outre le marquis Salvago, membre de la Chambre des députés, des hommes tels que César Cantu et Audisio, un des plus savants théologiens et jurisconsultes de Rome.

demanda et obtint la permission de publier la lettre particulière en même temps que le discours. Or, cette lettre avait été écrite au moment même où éclatait la révolution d'Espagne, et où la presse ultramontaine excitait les fidèles à s'allier pour la délivrance de l'Église, menacée dans la personne sacrée de la très catholique reine Isabelle.

« La vieille organisation politique du catholicisme, en Europe, écrivait le P. Hyacinthe, s'écroule de tous côtés dans le sang, ou, ce qui est pire, dans la boue, et c'est à ces débris impuissants et honteux que l'on voudrait rattacher l'avenir de l'Église ! »

On persuada au pape que cette phrase visait son pouvoir temporel, et Mgr Nardi, auditeur de Rote, l'interpréta de la même façon dans une communication à l'*Osservatore cattolico* de Milan[1], — ce qui remplit d'amertume l'âme impressionnable de Pie IX.

Le P. Hyacinthe n'eut aucune peine à se disculper de cette accusation gratuite, mais il aggrava son cas en adressant une nouvelle lettre à la *Rivista*, dans laquelle il était dit que « l'organisation *politique* du catholicisme en Europe, c'est-à-dire ce qu'on est convenu de nommer l'ancien régime, s'était abîmée dans le sang à Sadowa, et, en Espagne, s'était effondrée dans la boue », d'autant que ces lignes étaient suivies d'un rappel à l'esprit libéral des premières années de Pie IX et de cette citation empruntée à sa lettre du 3 mars 1848 à l'em-

[1] « Rien, disait Mgr Nardi, n'est plus éloigné des paroles du P. Hyacinthe, mais rien n'est plus près de sa pensée ! »

pereur François-Joseph : « Que la nation germanique ne prenne pas en mauvaise part l'invitation que nous lui adressons pour l'engager à laisser de côté toute haine, et à changer en des relations utiles, telles que doivent être celles d'un voisinage amical, une domination qui, reposant sur l'épée seule, ne saurait être ni noble ni prospère.

« Nous avons la confiance que cette puissance, fière à juste titre de sa nationalité, ne compromettra pas son honneur dans des tentatives hostiles contre le peuple italien, mais que, bien au contraire, elle se sentira tenue à la reconnaître comme une nation sœur, puisque toutes deux sont des filles bien chères à notre affection, et que chacune d'elles se contentera de vivre dans ses frontières naturelles, sous la foi de traités honorables et avec la bénédiction du Seigneur. »

Cette évocation du passé libéral de Pie IX n'était point pour plaire à Louis Veuillot ; aussi, après avoir reproduit la lettre du P. Hyacinthe à la *Rivista*, ajoutait-il : « Tout cela sonne creux ou rend un mauvais son, et l'on est tourmenté de la pensée qu'il y a dans tout cela autre chose, qui ne peut être dit clairement[1]. »

Le P. Hyacinthe fut donc invité par son général à se rendre à Rome, en janvier 1869. Mais il ne jugea pas à propos de déférer immédiatement à cette invitation qui avait toute la sécheresse d'un ordre. Il laissa passer quelque temps pour ne pas révéler au public le motif

[1] L'*Univers* du 6 décembre 1868.

vrai de son voyage et, quand tout le bruit se fut apaisé, il se mit en route.

« Il passa par Florence[1] où il vit quelques-uns des députés « italiens, entre autres M. Massari, l'ami et l'éditeur « posthume de Gioberti. Il y assista aussi à la séance de la « Chambre (toujours, naturellement, dans son habit « monacal), lors de l'installation du nouveau ministère « Menabrea. Un moine carme fraternisant à Florence avec « les Italiens libéraux, constituait un fait qui ne pouvait « échapper ni à l'attention générale, ni à la malveillance. « Aussi le P. Hyacinthe fut-il jugé avec une rare sévérité « par l'*Unita cattolica* et par d'autres organes ultramontains. « Il arriva à Rome au moment de la fête de la Pentecôte, « et le même jour que lui y arrivèrent aussi les journaux « annonçant et dénonçant sa visite à la Chambre italienne « des députés. Bien que sentant que son passage à Florence « n'était pas fait pour accroître la cordialité de l'accueil qui « l'attendait au Vatican, il ne perdit pas de temps pour « demander une audience, et celle-ci lui fut accordée sans « délai, ce qui, pour quelqu'un qui se trouvait, comme lui, « sous le coup d'une disgrâce, n'était pas ordinaire. Ce fut « là sa première surprise. En se présentant devant le Pape, « sa physionomie portait une expression respectueuse, mais « triste, ainsi qu'il convenait à un homme qui avait été « traité injustement et qui avait conscience de la droiture « de ses intentions et de ses actes. Le Pape lui tendit la « main. De même que l'apôtre, refusant de profiter des « portes ouvertes pour s'échapper de la prison dans laquelle « il avait été injustement jeté, le P. Hyacinthe ne prit pas « la main qui lui était tendue, et, s'agenouillant, il baisa « le pied du Pape, d'après la coutume usitée pour tout « fidèle. Il se releva alors, et, les mains croisées sous son

[1] Ce récit est tiré de la *Revue chrétienne* du 5 février 1870.

« scapulaire, il demeura silencieux. Après un moment
« d'attente de part et d'autre, le Pape lui demanda enfin
« pourquoi il était venu à Rome. Le P. Hyacinthe ne fit
« aucune réponse, sachant bien que celui qui le questionnait ainsi n'avait pas plus besoin que lui de cette
« information. Le Pape reprit alors :

« — J'ai dit à votre général que je désirais vous parler, mais vous étiez occupé et n'avez pu venir.

« *Le P. Hyacinthe.* — Très Saint-Père, je n'étais pas seulement occupé, mais souffrant.

« *Le Pape.* — Vous avez écrit des choses qui manquent de prudence et de bon sens, mais j'ai oublié dans ce moment ce qu'elles étaient.

« *Le P. Hyacinthe.* — Très Saint-Père, il est très possible
« que j'aie écrit des choses manquant de prudence et de bon sens, mais, si je l'ai fait, cela a été sans intention.

« *Le Pape.* — C'était dans un journal italien, l'un de ces
« journaux qui s'efforcent de réconcilier Jésus-Christ avec
« Bélial.

« *Le P. Hyacinthe.* — Je n'ai jamais écrit que pour une
« seule revue italienne, la *Rivista universale,* mais il est de
« mon devoir de dire à Votre Sainteté, au sujet de ma let-
« tre à ce journal, que mes ennemis m'ont attribué non-
« seulement le contraire de mes pensées, mais le contraire
« de mon langage. Mgr Nardi m'a calomnié !

« Ces derniers mots furent répétés en italien et ren-
« forcés par un accent plein d'une fermeté respectueuse. Le Pape reprit avec affabilité :

« — Pourquoi alors ne vous êtes-vous pas justifié dans
« la même Revue ?

« *Le P. Hyacinthe.* — Je l'ai fait.

« *Le Pape.* — Ah ! oui, mais vous avez reproduit une

« lettre du Pape à l'Empereur d'Autriche. Ceci était hors
« de saison.

« *Le P. Hyacinthe.* — Très Saint-Père, je croyais en cela
« honorer Votre Sainteté. On affirme souvent que le Pape
« est l'ennemi de l'Italie : j'ai désiré montrer, par ses pro-
« pres paroles, que s'il condamne les fautes il aime la
« nation.

« Sa Sainteté ne fut pas insensible au compliment que
« contenait cette réponse et parut complétement satis-
« faite de l'explication du P Hyacinthe ; elle le retint en
« conversation pendant une demi-heure entière, et cela
« avec un degré de bonté et de familiarité que le P. Hya-
« cinthe ne lui avait encore trouvé dans aucune de ses pré-
« cédentes entrevues. Ils parlèrent de la situation religieuse
« et politique, du prochain concile, du pouvoir temporel,
« et particulièrement de l'empereur et de l'archevêque de
« Paris, qui tous deux, chacun à sa manière, n'ont pas peu
« contribué à inquiéter l'esprit du Saint-Père.

« Le pape donna au P. Hyacinthe, dans les termes les
« plus généraux, quelques conseils de prudence, particu-
« lièrement en ce qui regardait la gravité de la situation
« de l'Église, mais il ne prononça pas une syllabe de répro-
« bation sur ses discours ou sur sa conduite ; il ne lui
« demanda de rétracter aucune des paroles qu'il eût pro-
« noncées, ni aucun des actes qu'il eût faits, et il ne lui
« imposa absolument aucune défense.

« En parlant du pouvoir temporel, Sa Sainteté observa
« qu'elle n'insistait sur ce sujet que comme sur un prin-
« cipe de justice, et elle ajouta que « l'ambition n'était pas
« le mobile des papes ». Le P. Hyacinthe profita de cette
« remarque pour ramener à ses propres affaires la con-
« versation devenue trop générale :

« — Si le Saint-Père veut bien excuser une comparaison

« éloignée entre nous, dit-il, je puis affirmer aussi que « l'ambition n'est pas le mobile qui m'inspire. Je ne me « suis fait prêtre et moine que pour servir Dieu et son « Église, et pour sauver les âmes. On essaie maintenant de « détruire le bien que je puis faire en remplissant de « calomnies les oreilles de Votre Sainteté et celles des catho- « liques de France. J'ai beaucoup d'ennemis, Très Saint- « Père, et en particulier les amis de M. Veuillot et les adver- « saires de l'archevêque de Paris.

« A ceci, le pape fit cette réponse étrange :

« — Si l'archevêque de Paris trouve sa position si délicate « et pense qu'il soit nécessaire de montrer tant de prudence « dans ses relations avec le gouvernement, que ne prenez- « vous conseil de quelque autre évêque de France ?

« Puis il bénit le P. Hyacinthe avec beaucoup d'affection « et lui dit :

« — Je vous bénis, cher Hyacinthe, dans l'espoir que « vous ne direz jamais ce que l'on vous accuse d'avoir dit « et ce que vous affirmez n'avoir point prononcé. »

Ainsi se termina la troisième et dernière visite du P. Hyacinthe au Vatican. C'était une nouvelle victoire pour lui, puisqu'il reprenait le chemin de son couvent sans avoir été reprimandé par le Pape, mais c'était une victoire à la Pyrrhus. Aux observations et aux reproches que lui avait faits son général pendant son séjour à Rome, il sentait très bien que la corde était aussi tendue que possible et qu'un rien pouvait la rompre. Mais il était dans une voie où les événements qui se précipitaient lui disaient d'aller en avant, quand la prudence lui commandait, sinon de revenir sur ses pas, tout au moins de demeurer dans l'expectative. Il faut dire aussi

que le parti de l'*Univers* ne perdait pas une occasion de l'exciter pour le faire sortir de sa réserve. Ainsi, à peine était-il rentré à Paris, que Louis Veuillot donnait de son entrevue avec le pape un compte rendu aussi faux que désobligeant — ce qui lui mettait encore une fois la plume à la main — et voici la note que l'*Osservatore romano,* feuille semi-officielle, publiait quelques jours après sous la forme d'une communication :

« De Passy, lieu voisin de Paris, et renommé pour ses maisons de santé, dans lesquelles les maladies mentales sont traitées avec succès, un religieux français, carme déchaussé, écrit à un journal catholique (l'*Univers*), à la date du 8 juin, une lettre dont le contenu n'est pas entièrement conforme à la vérité. »

Impossible de pousser plus loin l'injure. Le P. Hyacinthe eut le bon esprit de ne pas y répondre, mais, ayant été invité sur ces entrefaites à prendre la parole au Congrès de la Paix, il en profita pour séparer une fois de plus sa cause des « sectaires de tous les temps » dont l'évangile est « étroit comme leur esprit et comme leur cœur », et il termina son discours par ces mots qui le lendemain soulevèrent une véritable tempête : « C'est un fait éclatant qu'il n'y a de place au soleil du monde civilisé que pour ces trois sociétés religieuses : le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme ! » Cette constatation n'avait rien que d'orthodoxe, et le P. Hyacinthe en la faisant proclamait tout bonnement une vérité selon la Bible, mais l'*Univers* avait trouvé le

moyen de falsifier ses paroles[1] et lui avait fait dire qu'il y avait trois religions légalement acceptables aux yeux de Dieu, ou du moins trois religions généralement dignes d'être enseignées aux hommes.

Il n'en fallut pas davantage pour que son général lui écrivît la lettre suivante :

« Rome, le 2 juillet 1869.

« Mon Révérend Père Hyacinthe, définiteur,

« J'ai lu avec une bien grande peine le récit que plusieurs journaux de Paris ont publié de votre discours au Congrès de la Paix. On vous y attribue des propositions extrêmement

[1] « ... Je ne m'étonne nullement des attaques dont votre discours a été l'objet, lui écrivait de Carlsbad madame la marquise de Forbin d'Oppède ; c'était inévitable. L'issue de votre voyage à Rome, l'attitude que vous avez prise, renvoyant la calomnie à ses auteurs, a dû exaspérer ceux-ci et les pousser aux dernières extrémités. Rien de surprenant donc à ce qu'ils aient essayé de défigurer votre pensée et qu'ils aient été chercher pour s'en faire une arme contre vous je ne sais quelle grossière équivoque de l'*Osservatore romano*; tout cela ne me paraît pas de grande conséquence, et les injures parties d'un tel fond ne me sembleraient pas dignes de vous causer un moment de tristesse, si elles n'étaient un fâcheux symptôme de l'état des esprits, surtout si je n'en redoutais le contre-coup sur votre santé ébranlée et si je ne craignais qu'elles pussent ajouter quelque chose à vos préoccupations. Vous voici, très jeune encore, placé bien haut pour y être un signe de contradiction, livré à d'infâmes sectaires par ceux-là même qui devaient vous soutenir et dont vous servez la foi, ne pouvant prononcer une parole sans soulever des tempêtes et voyant votre action entravée par ceux même qui font profession de tendre au même but, et, ce qui est plus douloureux encore, témoin de l'impopularité toujours croissante du catholicisme, sans pouvoir faire et dire ce qui le réconcilierait avec le monde moderne.

« Ce sont là de grandes épreuves, des épreuves comme Dieu en a envoyé à ses saints .. » (*Lettre ms.*)

hardies, en opposition avec la doctrine catholique, et même il y a quelques propositions formellement hérétiques. Ma conscience est extrêmement alarmée, et je ne peux supporter qu'un de mes religieux continue d'être accablé sous le poids de si graves imputations.

« Donc, ou vous avez prononcé de pareilles propositions ou non ; si vous les avez prononcées, j'exige de vous une rétractation publique et formelle par la voie des journaux ; si vous ne les avez pas prononcées, j'exige de vous une protestation publique et formelle par les journaux. Répondez-moi au plus tôt sur le parti que vous prenez là-dessus.

« Je suis de V. R. (votre révérence),

« Le très humble serviteur en J.-C.

« Fr. Dominique de Saint-Joseph,

« *Préposé général.* »

Cette lettre était maladroite, et avait lieu d'étonner de la part d'un homme au courant des principes de la hiérarchie catholique. D'après ces principes, le P. Hyacinthe relevait de l'ordinaire de l'archevêque de Paris, en qualité de prédicateur de Notre-Dame, et c'était à lui et non aux journaux qu'il devait compte de ce qu'il enseignait. Comment se faisait-il que Rome, dont on connaît le peu de sympathie pour la presse en général, se renseignait cette fois auprès des journaux et poussait le P. Hyacinthe à leur confier sa rétractation ou sa protestation publique ? Je sais bien qu'elle n'avait pas l'archevêque en odeur de sainteté depuis qu'il avait eu la prétention, justifiée d'ailleurs, de placer les Jésuites sous le joug de l'Ordinaire, mais ce n'était pas une raison pour ne pas lui faire part de l'émotion et des

craintes que lui causait le ministère du P. Hyacinthe. Aussi l'illustre carme s'empressa-t-il de rappeler son général au respect de la discipline, ajoutant que la protestation la plus efficace et en même temps la plus compatible avec sa dignité, serait la publication intégrale de son discours qu'il aurait l'honneur de lui adresser.

La réponse du P. Hyacinthe était datée du 9 juillet. Le 22 du même mois, le supérieur général des carmes lui accusaît réception de son discours, dans une longue lettre où, après avoir passé en revue tous les sujets de plainte que lui avaient donnés ses prédications et sa conduite, il lui intimait l'ordre « de ne plus faire imprimer soit lettres, soit discours, de ne plus prendre la parole en dehors des églises, de ne plus paraître dans les Chambres et de ne plus intervenir à la *Ligue de la paix*, comme à toute réunion qui n'aurait pas un but exclusivement catholique et religieux ».

Il terminait par ces mots qui devaient se vérifier quelques mois plus tard : « Maintenant, laissez-moi vous parler à cœur ouvert, comme un père à son fils. Je vous vois lancé dans une voie extrêmement dangereuse, qui, malgré vos intentions présentes, pourrait vous conduire là où vous seriez aujourd'hui désolé d'arriver. »

Ces dernières paroles durent frapper douloureusement le P. Hyacinthe, car elles confirmaient, à l'insu de son général, l'espèce de prédiction que lui avait faite quelque temps avant madame Meriman. Un jour qu'il la pressait d'embrasser la religion catholique, elle

lui dit d'un air inspiré : « Ne vous inquiétez pas, mon Père, j'entrerai à l'heure de Dieu dans l'Église catholique romaine, et qui sait ? peut-être qu'alors vous n'y serez plus !... »

Le 6 août, il écrivait au général de son Ordre qu'avant de lui répondre il avait besoin de se recueillir devant sa conscience et devant Dieu, et le 20 septembre — un an jour pour jour avant l'entrée des Italiens à Rome — il quittait son couvent et l'habit du Carmel[1].

Voici la lettre fameuse par laquelle il annonça sa détermination :

Au R. P. Général des Carmes déchaussés à Rome.

« Mon très Révérend Père,

« Depuis cinq années que dure mon ministère à Notre-Dame de Paris, et malgré les attaques ouvertes et les délations cachées dont j'ai été l'objet, votre estime et votre confiance ne m'ont pas fait un seul instant défaut. J'en conserve de nombreux témoignages écrits de votre main, et qui s'adressent à mes prédications autant qu'à ma personne. Quoi qu'il arrive, j'en garderai un souvenir reconnaissant.

« Aujourd'hui, cependant, par un brusque changement, dont je ne cherche pas la cause dans votre cœur, mais dans les menées d'un parti tout-puissant à Rome, vous accusez ce que vous encouragiez, vous blâmez ce que vous approuviez, et vous exigez que je parle un langage ou que

[1] « Cet habit dont il s'était fait une parure au lieu de s'en faire une armure », suivant l'expression de Louis Veuillot (l'*Univers* du 22 septembre 1869).

je garde un silence qui ne seraient plus l'entière et loyale expression de ma conscience.

« Je n'hésite pas un instant, avec une parole faussée par un mot d'ordre ou mutilée par des réticences, je ne saurais remonter dans la chaire de Notre-Dame. J'en exprime mes regrets à l'intelligent et courageux archevêque qui me l'a ouverte et m'y a maintenu contre le mauvais vouloir des hommes dont je parlais tout à l'heure. J'en exprime mes regrets à l'imposant auditoire qui m'y environnait de son attention, de ses sympathies, j'allais presque dire de son amitié. Je ne serais digne ni de l'auditoire, ni de l'évêque, ni de ma conscience, ni de Dieu, si je pouvais consentir à jouer devant eux un pareil rôle !

« Je m'éloigne en même temps du couvent que j'habite, et qui, dans les circonstances nouvelles qui me sont faites, se change pour moi en une prison de l'âme. En agissant ainsi, je ne suis pas infidèle à mes vœux : j'ai promis l'obéissance monastique, mais dans les limites de l'honnêteté de ma conscience, de la dignité de ma personne et de mon ministère. Je l'ai promise sous le bénéfice de cette loi supérieure de justice et de *royale liberté,* qui est, selon l'apôtre saint Jacques, la loi propre du chrétien. C'est la pratique plus parfaite de cette liberté sainte que je suis venu demander au cloître, voici plus de dix années, dans l'élan d'un enthousiasme pur de tout calcul humain, je n'ose pas ajouter, dégagé de toute illusion de jeunesse. Si, en échange de mes sacrifices, on m'offre aujourd'hui des chaînes, je n'ai pas seulement le droit, j'ai le devoir de les rejeter.

« L'heure présente est solennelle. L'Église traverse l'une des crises les plus violentes, les plus obscures et les plus décisives de son existence ici-bas. Pour la première fois depuis trois cents ans, un concile œcuménique est non-seulement convoqué, mais déclaré *nécessaire* : ce sont les

expressions du Saint-Père. Ce n'est pas dans un pareil moment qu'un prédicateur de l'Évangile, fût-il le dernier de tous, peut consentir à se taire, comme ces *chiens muets* d'Israël, gardiens infidèles, à qui le Prophète reproche de ne *pouvoir point aboyer : Canes muti, non valentes latrare.* Les Saints ne se sont jamais tus. Je ne suis pas l'un d'eux, mais toutefois je me sais de leur race, — *Filii sanctorum sumus*, — et j'ai toujours ambitionné de mettre mes pas, mes larmes et, s'il le fallait, mon sang dans les traces où ils ont laissé les leurs.

« J'élève donc, devant le Saint-Père et devant le Concile, ma protestation de chrétien et de prêtre contre ces doctrines et ces pratiques qui se nomment romaines, mais qui ne sont pas chrétiennes, et qui, dans leurs envahissements, toujours plus audacieux et plus funestes, tendent à changer la constitution de l'Église, le fond comme la forme de son enseignement, et jusqu'à l'esprit de sa piété. Je proteste contre le divorce impie autant qu'insensé qu'on s'efforce d'accomplir entre l'Église, qui est notre mère selon l'éternité, et la société du dix-neuvième siècle, dont nous sommes les fils selon le temps et envers qui nous avons aussi des devoirs et des tendresses. Je proteste contre cette opposition plus radicale et plus effrayante encore avec la nature humaine, atteinte et révoltée par ces faux docteurs dans ses aspirations les plus indestructibles et les plus saintes. Je proteste par-dessus tout contre la perversion sacrilège de l'Évangile du Fils de Dieu lui-même, dont l'esprit et la lettre sont également foulés aux pieds par le pharisaïsme de la loi nouvelle.

« Ma conviction la plus profonde est que, si la France en particulier, et les races latines en général, sont livrées à l'anarchie sociale, morale et religieuse, la cause principale en est, non pas sans doute dans le catholicisme lui-même, mais dans la manière dont le catholicisme est depuis longtemps compris et pratiqué

« J'en appelle au Concile qui va se réunir pour chercher des remèdes à l'excès de nos maux et pour les appliquer avec autant de force que de douceur. Mais si des craintes, que je ne veux point partager, venaient à se réaliser, si l'auguste Assemblée n'avait pas plus de liberté dans ses délibérations qu'elle n'en a déjà dans sa préparation ; si, en un mot, elle était privée des caractères essentiels à un Concile œcuménique, je crierais vers Dieu et vers les hommes pour en réclamer un autre, véritablement réuni dans le Saint-Esprit, non dans l'esprit des partis, représentant réellement l'Église universelle, non le silence des uns et l'oppression des autres. « Je souffre cruellement à cause de la souffrance de la fille de mon peuple, je pousse des cris de douleur et l'épouvante m'a saisi. N'est-il plus de baume en Galaad, et n'y a-t-il plus là de médecin ? Pourquoi donc n'est elle pas fermée, la blessure de la fille de mon peuple ? » (Jérémie, VIII.)

« Et enfin, j'en appelle à votre tribunal, ô Seigneur Jésus ! *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.* C'est en votre présence que j'écris ces lignes : c'est à vos pieds, après avoir beaucoup prié, beaucoup réfléchi, beaucoup souffert, beaucoup attendu, c'est à vos pieds que je les signe. J'en ai la confiance, si les hommes les condamnent sur la terre, vous les approuverez dans le ciel. Cela me suffit pour vivre et pour mourir.

« Fr. HYACINTHE,

« *Supérieur des Carmes déchaussés de Paris, deuxième définiteur de l'Ordre dans la province d'Avignon.* »

« Paris-Passy, le 20 septembre 1869. »

Cette protestation, qui semblait un écho des *Paroles d'un Croyant*, produisit dans le monde catholique une émotion mêlée de stupeur. Personne ne s'y attendait

dans l'un ou dans l'autre camp, à l'exception peut-être de la marquise de Forbin d'Oppède[1] avec qui il était en relations suivies depuis quelques années. Madame de Forbin d'Oppède, née Roselyne de Villeneuve-Bargemont et arrière-petite-fille du président de Brosses, était entrée par son mariage dans une vieille famille janséniste de Provence dont elle avait repris les fortes traditions[2]. C'était une petite femme d'un esprit très vif et à la fois très réfléchi, avec quelque chose d'un peu arrêté

[1] Née à Vesoul en 1822, morte au château de Saint-Marcel (Provence) en 1884.

[2] M. de Forbin d'Oppède était de la famille de cet abbé Forbin d'Oppède, fils et petit-fils de deux premiers présidents au Parlement de Provence, qui, à l'âge de 40 ans, pourvu de quantité de bénéfices et de dignités ecclésiastiques et sur le point d'être nommé évêque, renonça à tout et vint se mettre, vers 1705, sous la direction du P. Marrot « dans le désert de Notre-Dame-des-Anges ». Cet antique pèlerinage de la Vierge, situé non loin de Marseille, servait ordinairement de retraite aux Oratoriens âgés de la Provence, lorsque le P. Marrot entreprit d'y organiser une sorte de Port-Royal où les ecclésiastiques et les fidèles de l'un et l'autre sexe pourraient venir se retremper dans la solitude. Sa réputation universelle de sainteté y attira bientôt un grand nombre de pénitents dont Joseph Gaillard, un des plus célèbres avocats d'Aix et frère du P. Honoré Gaillard, jésuite, prédicateur du roy, le comte de Grignon, lieutenant général de la province, le vicomte de l'Escouet, ancien colonel du régiment de Bretagne, Paul Dusson de la Quère, capitaine de galères et commandant du port de Marseille, le pieux abbé de Beaulieu, fondateur de l'hôpital des convalescents de Marseille, Honoré de Coriolis, La Bastide, frère du président de la Chambre des Comptes et aides de Provence, madame de Lastours et sa fille, et enfin l'abbé Forbin d'Oppède qui, après avoir vécu quelque temps à Notre-Dame-des-Anges, alla sur le conseil du P. Marrot s'ensevelir dans la Trappe de Sept-Fonds. (Voir à ce sujet la notice biographique et bibliographique du P. Bougerel, publiée en 1882 dans la petite bibliothèque oratorienne.)

dans sa manière d'être. On pouvait lui appliquer ce qu'elle disait de la duchesse de Liancourt dans son introduction au *Règlement de la duchesse à la princesse de Marsillac*, réédité par elle en 1881 : « Elle avait pris surtout de Port-Royal ce qu'il avait d'incontestablement bon, savoir sa pratique virile de la morale évangélique. » Amie de Montalembert et de Mgr Dupanloup, elle s'était adonnée de bonne heure à l'étude de l'histoire religieuse et connaissait le seizième siècle sur le bout du doigt. C'est ainsi qu'après avoir écrit presque entièrement la vie de Sixte V, elle avait entrepris, sur les conseils de l'évêque d'Orléans, une histoire du Concile de Trente dont elle publia le premier tome, sous le pseudonyme de L. Maynier, pour le retirer à peine mis en vente[1]. Ce premier volume est tout à fait remarquable. Il s'ouvre sur une introduction qui n'a pas moins de 162 pages et où je relève ces lignes qui, dans l'esprit de la marquise, s'appliquaient évidemment aussi bien aux circonstances actuelles qu'à celles qui déterminèrent la réunion du Concile de Trente : « Le pharisaïsme faussait la conscience en substituant des actes purement matériels et parfois superstitieux à l'adoration en esprit et en vérité que Dieu exige de nous. Beaucoup de chrétiens en étaient arrivés à

[1] Ce volume parut en 1874 à la librairie académique Didier sous le titre de : *Etude historique sur le Concile de Trente, 1re partie* (1545-1562). Il est divisé en quatre chapitres : 1° *Ouverture du Concile ;* 2° *Réformes et discordes ;* 3° *Translation du Concile à Bologne ;* 4° *Jules III et retour du Concile à Trente.*

attendre leur salut non de l'accomplissement scrupuleux de leurs devoirs et d'efforts généreux imprimés et soutenus par la grâce divine, mais de pratiques extérieures. Une dévotion puérile avait pris chez les moins croyants, mais grossiers et ignorants, la place de la vraie piété, et il semblait trop souvent qu'on pût acheter dans les pénitenciers, parmi les dispenses dont ils étaient si prodigues, celle d'oublier le Décalogue. »

Mêlée d'une façon très active au mouvement du catholicisme-libéral, la marquise partageait les espérances de ses amis, sans épouser toutes leurs querelles. En religion comme en politique, elle était plus large, plus indépendante et, pourquoi ne pas le dire? plus juste et plus clairvoyante qu'eux. En un mot, elle était plus près de Mgr Darboy que de Montalembert. Elle faisait volontiers son deuil du pouvoir temporel du Pape[1] et tenait moins à démolir le régime impérial qu'à

[1] Dans une lettre datée de 1868, elle disait : « Je suis très frappée de l'idée que la plupart des griefs contre le gouvernement actuel de l'Église tiennent à ce fait que l'Église romaine a seule, au milieu du monde moderne, conservé des institutions et l'esprit de l'*ancien régime*. L'ancien régime avait du bon, alors qu'il était en rapport avec l'état des esprits, et surtout lorsqu'il n'avait pas encore, en vieillissant, contracté une foule de mauvaises habitudes; il est de l'essence des abus d'aller toujours en grandissant et des mauvaises institutions de devenir toujours plus mauvaises et de s'exagérer avec le temps. Je ne saurais mieux comparer la conduite de certaines gens qu'à celles d'institutions qui s'obstineraient à coucher un homme fait dans le berceau où s'est reposée son enfance. Le berceau est une bonne chose en soi, il a même été, dans un temps, la *meilleure chose*, mais à présent que l'enfant a grandi, il faut mettre *respectueusement* au garde-meuble cette vieillerie et chercher autre chose. Le gouvernement

le réformer, à l'améliorer[1]. C'est par Montalembert qu'elle avait connu le P. Hyacinthe. Dès sa première visite au couvent de Passy, elle s'était sentie attirée vers lui par une douce confiance, et cette impression avait été confirmée et accrue par les quelques moments

temporel, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, ne me paraît pas destiné à durer longtemps, et sa chûte entraînera une transformation inévitable qu'il faut préparer et dont vous êtes appelé, mon Père, à être un des ouvriers ; vous êtes assez jeune pour saluer la Jérusalem nouvelle. »

Dans une autre de la même année : « Je ne sais si ce rêve ne serait pas condamné par le *Syllabus*, mais l'étude de l'histoire, qui est ma principale distraction, non de l'histoire convenue, arrangée, qu'on enseigne d'ordinaire, mais de l'histoire dans toute sa *brutalité*, m'empêche d'accorder un regret à la perte des anciens États de l'Église, et autant il me paraît nécessaire que le pape soit *chez lui*, à Rome, et qu'il y demeure le maître absolu, autant j'ai la confiance que son indépendance peut se constituer dans la société moderne sur des bases meilleures et plus solides que celles que lui avaient données le moyen âge. »

Dans une autre, datée du 1er octobre 1870 : « ... Voici la question romaine en voie de solution ; c'est déjà quelque chose que d'être délivrée du pouvoir temporel. »

Dans une dernière, datée du 4 février 1871 : « Je ne dirais pas comme vous que Rome est délivrée ; je dirais plutôt que c'est l'*Eglise qui est délivrée de Rome*, de ce poids d'une couronne temporelle qui l'écrasait et arrêtait sa marche dans le monde des esprits, et que l'Église gagne beaucoup plus encore que les Romains à cette séparation définitive. » (*Lettres mss.*)

[1] « Pour moi, écrivait-elle, qui appartiens au passé par tradition et qui aime certaines choses dans ce passé dont la liberté n'était pas si absente qu'on l'avait cru, j'éprouve souvent le sentiment pénible de celui qui verrait démolir pièce à pièce le vieux toit de ses pères pour bâtir un édifice nouveau et qui, tout en approuvant la reconstruction dans ce qu'elle a de plus large, de plus accessible à tous, donnerait un regret aux vieilles pierres qui ont abrité tant de générations. Je trouve heureux ceux qui, comme le P. Lacordaire, sans liens avec ce qui est condamné

qu'il lui avait donnés à son château de Saint-Marcel.
« Il me semble, lui écrivait-elle, que vous êtes déjà pour moi un ancien ami et non une relation nouvelle, et que ces heures que vous avez passées sous mon toit, votre messe dans la chapelle, ont tout de suite et de prime abord formé de ces liens solides qui ne se brisent qu'avec la vie. »

De ce jour elle lui voua l'amitié la plus éclairée et la plus fidèle. Elle entretint avec lui une correspondance dont on peut juger de l'effusion et du haut intérêt par les nombreux fragments que j'en donne ici. Elle s'attacha à lui comme madame Swetchine s'était attachée au P. Lacordaire, mais, soit qu'elle ne fût pas assez mystique ou que la raison chez elle tînt plus de place que le sentiment, elle n'exerça jamais sur l'esprit du carme déchaussé l'empire que madame Swetchine exerçait sur l'esprit du dominicain. Elle fut sa confidente, son appui, sa consolatrice, mais elle ne fut

à périr, peuvent aller au-devant du monde nouveau sans exciter sa défiance et entreprendre la grande œuvre de christianiser la démocratie. Il me semble que je sens si bien que les vieilles choses ont fait leur temps, que tout en ayant le plus profond dégoût pour le gouvernement actuel de la France, si corrupteur et si antilibéral, j'aimerais mieux, si j'avais le pouvoir de bouleverser la France pendant une heure, améliorer le régime impérial que de le détruire ; je ne voudrais point — et c'est peut-être en cela que je m'écarte un peu de mes amis — renverser l'homme qui règne sur nous, quels que soient ses torts, d'abord parce que les révolutions sont toujours désastreuses et ensuite parce que je crois qu'il vaudrait mieux forcer le chef de la démocratie à devenir libéral que de chercher à faire accepter à la démocratie des hommes dont elle se défiera toujours, quelque libéraux qu'ils soient. » (*Lettre ms.*)

jamais à proprement parler son Égérie, quoiqu'elle fût très digne de l'être. Elle avait rêvé, en 1868, de le mettre à la tête d'une Sainte-Ligue dont l'idée avait traversé l'esprit du P. Gratry, alors que la petite chapelle de l'Oratoire réunissait chaque dimanche au pied de sa chaire des âmes de bonne volonté. « Cette association, lui disait-elle, s'approprierait cette magnifique devise : *Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent le fassent en esprit et en vérité* et elle aurait sur sa bannière la pauvre femme de Samarie, écoutant la parole du Christ. Vous en seriez le chef et la vie ; vous prêcheriez l'Évangile dont on ne parle plus dans nos églises, et avec lequel on croit se mettre en règle lorsqu'on lui a emprunté un texte ; vous apprendriez aux chrétiens ce que c'est que le christianisme vrai, et à ceux qui ne le sont pas, que ce qu'ils attaquent est le masque du christianisme, le travestissement que lui ont fait subir de soi-disant disciples, et qu'ils ne connaissaient pas la religion chrétienne. Puis, de ce grain de sénevé pourrait sortir un grand arbre, à l'ombre duquel les esprits fatigués de notre temps viendraient se réunir et s'asseoir, et l'œuvre de la Réforme — cette œuvre qu'il faut recommencer et poursuivre toujours, que toutes les générations, tous les peuples et tous les temps sont tenus d'opérer sous peine de périr, comme le laboureur est tenu à cultiver son champ chaque année sous peine de le voir encombré d'herbes parasites — cette grande œuvre de la Réforme aurait fait un pas. »

Mais les événements ne lui donnèrent pas le temps de réaliser son rêve, et c'est en dehors de l'Église catholique-romaine que le P. Hyacinthe devait poursuivre l'œuvre de la Réforme à laquelle elle le conviait avec tant d'éloquence.

Quelques jours avant sa sortie du couvent, elle lui écrivait l'admirable lettre que voici :

« Mon bien cher Père, il me semble que j'ai déjà essayé de vous dire l'autre jour ce que j'avais commencé à vous écrire, et j'ai d'ailleurs emporté de notre dernière conversation une impression beaucoup plus douce et une sorte de confiance que les choses n'iront pas jusqu'à l'extrémité. C'est donc par obéissance que j'en reviens à vous écrire.

« Je crois que vous êtes souffrant et que cet état de souffrance ajoute d'une manière fâcheuse aux pénibles impressions du dehors, en les rendant plus vives et plus profondes ; je crois surtout que vous n'êtes pas où Dieu veut que vous soyez et que la vie tout exceptionnelle que vous menez, n'y étant pas appelé, vous met dans un état de gêne intolérable à la longue. Je crois que pour les esprits philosophiques habitués à vivre avec des idées plus qu'avec des hommes, la vie monastique présente les plus grands dangers en doublant leur *puissance d'abstraction* et les mettant continuellement aux prises avec l'absolu, tandis qu'ici-bas tout est relatif et contingent ; le commerce des hommes, le mouvement de la vie, l'action ne faisant plus contrepoids à la méditation, l'équilibre s'altère. Je pense donc que vous ne devez pas persévérer dans une voie inutilement douloureuse, et que, malgré les très graves inconvénients attachés à un changement de position, il vaut mieux les braver, puisqu'ils ne sont après tout que secondaires, que de s'exposer à *se pousser soi-même* à bout et à

venir enfin à rejeter à la fois ce qui peut être rejeté et ce qu'il faut garder. Je suis persuadée que si vous étiez délivré d'un joug, léger pour ceux qui ont la vocation, écrasant pour ceux qui le portent seuls, puisqu'ils ne sont pas soutenus par une grâce providentielle tout exceptionnelle, bien des choses s'adouciraient.

« Maintenant, mon bien cher Père, que vous dirai-je ! Je n'ai pas la prétention de faire avec vous de la théologie, je ne puis vous dire que ce que je sens. Je partage d'ailleurs entièrement, vous le savez, votre manière de voir sur les misères actuelles de notre Église, et sur les nécessités d'une transformation radicale, mais où serait le mérite de notre foi si elle ne nous amenait pas à reconnaître ce qu'il y a de divin dans l'infirmité humaine ; l'honneur du bon larron n'est-ce pas d'avoir reconnu et adoré un Père sous une forme humaine défigurée par la souffrance et couverte de plaies hideuses, et nous, enfants de l'Église romaine, renierons-nous notre mère parce qu'elle est défigurée par les fautes de ses ministres ? Jésus-Christ était-il moins Dieu, lorsqu'il était couvert des crachats des soldats ? Je crois que la soumission dans une certaine mesure, la mesure que comporte l'honneur, le sentiment de ce que tout homme se doit à soi-même et de ce qu'il doit à la vérité, est féconde, que la séparation est stérile. La séparation, c'est le procédé révolutionnaire, qui n'aboutit à rien, pas plus en religion qu'en politique. Pour réformer l'Église, pour y exercer une action efficace, pour apporter sa pierre à l'édifice de l'avenir, pour opérer en un mot le bien que vous avez en vue, il faut être dans l'Église ; pour que la jeune pousse verdisse et devienne un arbre, il faut qu'elle tienne à la racine ; si elle en est violemment séparée, elle se dessèche et ne produit ni fleurs ni fruits.

« Je ne compare point assurément : l'abbé de Lamennais

avait tort et vous avez raison. Il en avait d'ailleurs librement et de propos délibéré appelé au jugement de Rome, mais lui aussi a été durement traité, et ceux qui ont vu les choses de près ont pu dans le moment croire qu'il avait le droit de faire ce qu'il a fait. Cependant, qu'a produit sa séparation ? Le néant ! Cet homme, ce chef d'école dont les idées sur quelques points n'avaient que le tort de devancer son temps, a été condamné à l'impuissance et s'est éteint dans le vide. Combien a été féconde, au contraire, la soumission du P. Lacordaire ! On peut contester l'opportunité de sa tentative pour rétablir, sur un sol qui n'est plus fait pour les porter, des congrégations religieuses ; on ne saurait nier son heureuse et immense influence sur la jeunesse de son temps Il a commencé la réconciliation du monde moderne avec le catholicisme, et si les circonstances fatales semblent pour le moment retarder l'accomplissement de son œuvre, elle n'en subsistera pas moins. Le P. Lacordaire a travaillé à ensemencer le champ, s'il ne lui a pas été donné de recueillir la moisson, n'est-ce point parce qu'ici-bas celui qui sème est rarement appelé à recueillir, et n'est-ce pas vous qui êtes destiné à terminer l'œuvre, à faire mûrir les gerbes ?

« Souffrir pour ceux-là même qui devraient être nos frères et nos pères, souffrir pour la vérité et la justice, c'est la plus douce des épreuves, celle que Dieu réserve aux âmes privilégiées, à celles qu'il sait assez fortes pour y résister avec sa grâce ; c'est pour ceux qui ont été martyrisés de la sorte qu'il a été dit : « Bienheureux ceux qui souffrent pour la justice ! »

« Je crois que sans rien rétracter, parce qu'il n'y a pas matière à rétractation, sans rien désavouer, puisqu'il n'y a rien à désavouer, vous pouvez devenir, avec toute l'autorité de votre caractère sacerdotal, libre de toute solidarité avec une congrégation religieuse, et n'ayant plus à compter

qu'avec votre conscience et l'autorité épiscopale. Il me semble que je vous vois, dans une petite chambre de mon quartier, écrivant, car il faut faire des livres, la parole ne suffit pas, prêchant, dirigeant, ramenant à l'unité extérieure les âmes qui appartiennent déjà par le fond à l'unité ; arrachant les âmes catholiques à leur sommeil et les tirant de l'ombre de la mort pour les faire s'épanouir au soleil de la vérité ; opérant dans la piété une réforme urgente, rapprochant ce qui n'est séparé qu'en apparence, enseignant le christianisme des premiers temps et des derniers, le christianisme des Apôtres qui est celui auquel nous aspirons et dont nous avons besoin, à ceux qui ne connaissent que le catholicisme de l'ancien régime, accomplissant en un mot la plus belle mission qui peut être donnée à un homme ici-bas, et faisant la tâche d'un fidèle secrétaire du Père céleste, d'un fidèle ami de l'humanité.

« Pardonnez-moi, mon Père, d'exprimer si mal ce qu'il me semble que je sens bien profondément ; je ne saurais envisager les choses autrement devant Dieu, et lui qui voit au fond des cœurs, sait combien je lui demande d'être votre conseil et votre appui. Tout ce que je puis faire, c'est de vous répéter que, quoi qu'il arrive, je vous resterai profondément et respectueusement attachée en ce monde et dans l'autre.[1] »

Ainsi, la marquise de Forbin d'Oppède avait été mise par le P. Hyacinthe dans le secret de ses luttes intérieures et lui avait donné le conseil de se faire séculariser. Sa brusque sortie du couvent ne lui causa donc qu'une demi-surprise[2]. Il n'en fut pas de même pour

[1] Lettre mss.

[2] « Mon bien cher Père, lui écrivait-elle du château de Saint-Marcel à la date du 23 septembre, je vous écris sous le coup d'une émotion trop vive pour le faire longuement. La *Gazette*

les catholiques-libéraux, ses amis, qu'elle foudroya littéralement. Si l'on s'en rapporte à la lettre de blâme que l'évêque d'Orléans lui adressa cinq jours après et dans laquelle la marquise disait qu'il avait parlé pour Rome. Mgr Dupanloup aurait appris le soir même ce que le P. Hyacinthe était sur le point de faire, et, pour lui éviter à tout prix ce qui devait être pour lui « une si grande faute et un si grand malheur, en même temps qu'une profonde tristesse pour l'Église », il aurait fait partir de nuit un de ses anciens condisciples[1] pour l'arrêter, s'il était possible. « Mais il était trop tard, le scandale était consommé », la lettre avait paru dans le *Temps*, et la presse entière s'apprêtait à la reproduire.

D'ailleurs, fût-il arrivé à temps, cet ami n'aurait rien empêché. Le P. Hyacinthe est de ces natures hésitantes et absolues qui sont longues à prendre un parti, mais qu'aucune considération n'arrête une fois qu'elles

de France m'apporte aujourd'hui votre lettre. Elle est très belle, très éloquente, très touchante ; on ne saurait la lire sans que les yeux se remplissent de larmes. Je ne l'approuve ni ne la condamne, l'avenir seul lui donnera sa signification. Qui pourrait vous blâmer d'avoir osé dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas, d'avoir parlé aux chrétiens, déshabitués de l'entendre, le langage de la vérité, si vous n'allez pas plus loin ? Mais si cette lettre était un premier pas dans la voie par où l'on sort de l'Église, je ne vous en serais pas moins attachée, mais je serais désolée. J'ai un besoin extrême de vous voir ; si j'étais libre, je serais déjà à Paris, mais tout me retient ici. Dès que vous le pourrez, écrivez-moi deux lignes seulement pour me dire comment vous entendez régler votre vie. » (*Lettre ms.*)

[1] M. Lagrange, alors vicaire général de l'évêque d'Orléans, aujourd'hui évêque de Chartres.

l'ont pris. Il n'avait consulté personne pour quitter son couvent, pas même ce « courageux archevêque » qui lui avait ouvert la chaire de Notre-Dame et l'y avait « maintenu contre le mauvais vouloir » des ultramontains ; pas même ce généreux Montalembert qui l'aimait comme « le fils chéri de son âme » et qui, le lendemain, dans une lettre admirable et toute pleine de « la colère de l'amour », lui reprocha si durement de n'avoir pas daigné discuter avec lui les termes du « congé injurieux et calomnieux » qu'il venait de signifier à l'Église. Il a toujours fait ainsi. Quand il épousa madame Meriman, il prit conseil de quelques personnes catholiques et protestantes qu'il savait lui être absolument dévouées, mais il ne tint aucun compte de leurs observations qui contrariaient ses desseins. « C'est un *suicide moral*[1], » lui écrivait la marquise de Forbin d'Oppède. « C'est l'acte le plus important de ma vie », lui répondit-il. Un peu plus tard, quand il donna sa démission de curé de Genève, il n'écouta que le cri de sa conscience. Depuis quelque temps, le Grand Conseil avait imprimé au mouvement vieux-catholique une direction qui froissait ses sentiments politiques et religieux. Il se retira à la Grande-Chartreuse, et, après s'être recueilli plusieurs jours dans

[1] Il faut dire à son honneur qu'il a toujours fait litière de ses intérêts. En 1869, M. Emile Ollivier lui ayant proposé l'archevêché de Lyon, il le refusa. Quelque temps auparavant, Lamartine, Guizot, Montalembert lui avaient offert un siége à l'Académie française Il n'avait qu'à rester dans l'Église pour arriver à tout ce qu'il aurait voulu.

le silence, il revint à Genève pour se séparer publiquement de ceux qu'il avait entraînés dans le schisme. Montalembert lui écrivait, après sa sortie du couvent : « Laissez-moi vous le dire avec ma liberté ordinaire : vous êtes très enfant. Vous ne connaissez pas les hommes, ni ce qu'ils sont, ni le peu qu'ils valent. » C'est peut être à cause de cela que cet enfant terrible n'en a jamais fait qu'à sa tête.

Quoi qu'il en soit, à dater de sa protestation du 20 septembre, le P. Hyacinthe appartint au parti janséniste ; il renoua la chaîne de l'*Appel* ; il fut un *appelant* et un *réappelant* dans toute la force du terme, et c'est aux *Pensées* de Pascal qu'il avait emprunté les plus beaux cris de sa lettre : « *Les saints ne se sont jamais tus !..... Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello*[1]. » D'ailleurs, il suffisait de l'observer, de le suivre, pour voir qu'il avait un penchant secret vers le Jansénisme et qu'il y glissait doucement. Son esprit était trop nourri des Écritures, il prenait trop de plaisir à leur interprétation scientifique, il y cherchait avec trop d'amour « l'idée de Dieu qui se retirait du monde » pour ne pas y découvrir un jour la vérité dernière. Il avait déjà un pied dans le parti quand il faisait à Notre-Dame le procès du pharisaïsme ecclésiastique et qu'il opposait au sacerdoce du prêtre le sacerdoce universel du père de famille dans l'enceinte du foyer domestique. Il s'enfonça jusqu'au cou dans l'ornière du parti quand

[1] *Pensées*, t. II, p. 44, éd. Plon.

il accepta, après le Concile, les fonctions de curé constitutionnel à Genève, et tout récemment encore, en dépit de son mariage qui l'avait exclu de la communion janséniste, il se réclamait de Port-Royal en demandant à l'archevêque d'Utrecht de prendre sa petite église sous sa juridiction.

Mais n'anticipons pas sur les événements, et revenons à son manifeste du 20 septembre. Il porta donc un coup terrible à ses plus chers compagnons de lutte, à Mgr Dupanloup, à Montalembert, à M. Audisio qui, dans une très belle lettre en date du 4 octobre 1869, lui disait : « Permettez-moi, mon cher ami, d'offrir pour texte à vos méditations cette maxime de Leibnitz, dans son *Système théologique*. Elle est d'un catholique plus que d'un protestant : *Quidvis enim libentius pati debemus*, ETIAM CUM MAGNA JACTURA NOSTRA, *quam ab Ecclesia divellamur et schismati causam præbeamus*. « Nous devons souffrir tout, sans exception, plutôt que de nous séparer de l'Église et de faire un seul pas vers le schisme. » Cependant tous ne le blâmèrent pas, et Montalembert lui-même lui écrivait, dans sa fameuse lettre de la Roche-en-Breny[1], que, s'il avait su se borner aux cinq premiers alinéas de son manifeste, il eût grandi de cent coudées aux yeux du public, tout en restant irréprochable devant tous ceux d'entre ses amis qui voulaient rester catholiques. C'est-à-dire qu'il approuvait sa sortie du couvent. Mais s'il encourut de

[1] On trouvera cette lettre plus loin.

ce chef les injures des fanatiques et les reproches des politiciens, des esprits timorés ou des âmes tendres, il reçut aussi de toutes parts des témoignages de sympathie et des encouragements précieux. M. Bonjean, président de la Cour de cassation, qui devait être fusillé par les scélérats de la Commune à côté de Mgr Darboy, lui envoya sa carte en y ajoutant ces mots : « Avec l'expression de mon ardente et respectueuse sympathie pour son noble courage. Les convictions qu'il vient de proclamer sont les miennes depuis ma jeunesse, et moi aussi j'ai subi, pour leur défense, plus d'une injurieuse attaque, mais il est doux et bon de souffrir pour la cause du Christ et de la vérité. » (Château d'Orgeville, près Pacy-sur-Eure, le 22 septembre 1869.)

De son côté, M. Saint-René Taillandier lui adressait la lettre suivante :

« Bagnères-de-Luchon, 27 septembre 1869.

« Mon Révérend Père,

« En lisant hier l'admirable lettre que vous venez d'adresser à Rome, je me suis écrié du fond du cœur : « Voilà donc enfin un vrai fils du Christ ! » J'espère que tôt ou tard la chrétienté répondra à cet appel héroïque. En attendant, vous aurez bien des insultes à subir, bien des épreuves à traverser ; c'est pourquoi les chrétiens, dont vous réjouissez l'âme, vous doivent l'hommage de leur reconnaissance et l'expression de leurs vœux.

« Vous serez outragé par les pharisiens, par les Veuillot, par tous les hommes qui, il y a dix-huit siècles, auraient craché à la face du Sauveur. Ce n'est pas de quoi troubler une âme telle que la vôtre. La grande, la douloureuse

épreuve, ce seront les alarmes des cœurs timides, les reproches affectueux des âmes tendres qui se méprendront sur le sens de votre résolution. Voilà si longtemps que le vieil esprit du Christianisme semble avoir disparu de la terre ! Parce que vous vous éloignez d'un couvent devenu la prison de votre âme, on verra en vous un Luther nouveau, un nouveau Lamennais ! — Quelle erreur ! Lamennais s'éloignait du christianisme, Luther rompait avec le catholicisme ; vous, au contraire, vous avez la sainte ambition de relever le grand catholicisme, défiguré, dénaturé, détruit par les doctrines des pharisiens.

« Courage, mon Révérend Père, des millions de cœurs vous attendaient L'humanité ne veut renoncer ni à l'Évangile ni aux principes du monde moderne. Ceux qui enseignent l'opposition absolue, irréconciliable du christianisme et de la Révolution, sont les ennemis de Dieu et du genre humain. Il faut les combattre au même titre ; il faut prouver aux pharisiens comme aux démagogues, aux falsificateurs de l'Évangile comme aux falsificateurs de l'esprit de 89, que tout ce que la Révolution a fait de légitime et de durable est l'application temporelle des principes de l'Évangile.

« La crise que la chrétienté traverse était peut-être nécessaire pour fonder le grand « Catholicisme », le catholicisme universel, dont le monde n'a encore vu que les commencements, et dont le pharisaïsme jésuitique nous éloignait chaque jour davantage. Si le Concile qui se prépare assure le triomphe de ce pharisaïsme, il faudra lui opposer le Concile de toutes les consciences chrétiennes. Vous avez un grand rôle à jouer. Que Dieu soit votre guide ! Que Jésus-Christ soit votre force !

« Permettez-moi de me dire, avec la sympathie la plus tendre et le respect le plus profond, votre tout dévoué serviteur. »

Enfin, le docteur Pusey lui écrivait de l'Université d'Oxford : « C'est avec la plus grande admiration et en même temps avec une certaine sollicitude, que j'ai lu et relu dans les journaux votre puissante lettre de protestation. Comme la vieille doctrine de votre grand Bossuet, ce grand gallicanisme presque anéanti est dans notre conviction l'unique espoir d'union entre les églises : nos yeux à nous tous sont tournés vers vous qui l'avez défendue, croyons-nous, au prix de bien des souffrances, contre les idées nouvelles de la curie romaine. »

Quant à Mgr Darboy, dont je n'ai encore rien dit, à peine avait-il pris connaissance de la lettre du P. Hyacinthe, qu'il lui envoyait Mgr Thomas, évêque de la Rochelle, en le priant de venir immédiatement à l'archevêché. Certes, si quelqu'un avait le droit de se plaindre de n'avoir pas été consulté dans la circonstance, c'était surtout lui qui depuis cinq ans avait essuyé toutes sortes d'attaques à cause de son prédicateur. Il ne lui fit cependant entendre aucune plainte ; mais prenant son air ironique, sous lequel il avait coutume de dissimuler son dépit ou son chagrin, il lui dit affectueusement : « Oh ! moi, mon cher Père, je n'aurais pas écrit ces choses-là. Cela mène au bûcher de Savonarole, et je suis politique, je ne veux pas y aller... »

Hélas ! tout politique qu'il était, cela ne l'empêcha pas de mourir dans le chemin de ronde de la Roquette !..

CHAPITRE V

Montalembert et la dictature. — Son erreur de quinze jours. — Il ne peut se résigner au pouvoir absolu — Comment le définissait Doudan. — Entêté des idées parlementaires. — Montalembert et les Jésuites. — Explication de sa volte-face. — Sa lettre à un avocat. — Le gallicanisme ressuscité. — La double idolâtrie d'après Mgr Sibour. — Montalembert et le P. Hyacinthe. — Histoire de son livre sur l'*Espagne et la liberté*. — Les Jésuites d'Espagne et les Pères de la *Civiltà*. — La chute de la reine Isabelle jugée par la marquise de Forbin d'Oppède. — L'*Espagne et la liberté* corrigée par M. Guizot et Mgr Dupanloup. — Les Jansénistes et les *Pensées* de Pascal. — Lettre de Montalembert à Arnaud de l'Ariège. — Un catholique républicain. — Procès fait au P. Hyacinthe à propos de l'*Espagne et la liberté*. — Un mandat *post mortem*. — Lettre de Montalembert au P. Hyacinthe après sa sortie du couvent. — Il lui ouvre sa bourse comme Mgr Dupanloup avait ouvert la sienne à M. Renan à sa sortie de Saint-Sulpice. — Le P. Hyacinthe et M. de Pressensé. — Montalembert et la marquise de Forbin d'Oppède le conjurent de garder le silence. — Son départ pour l'Amérique.

I.

Il était du parti de la liberté, le chevalier sans peur et sans reproche qui porta le nom de Montalembert. Sans reproche, hélas ! pas tout à fait, et lui-même s'est repenti publiquement d'avoir trahi la liberté dans une heure de méprise ou d'illusion. Que celui qui ne s'est jamais trompé lui jette la première pierre !

Lorsqu'il prêta la main à l'établissement de la dictature, Montalembert croyait servir l'Église, car, ainsi que le vieux Polonais de la confédération de Bar, s'il aimait la liberté plus que tout au monde, il aimait la religion catholique plus que la liberté. Encore eut-il soin de dégager sa responsabilité des événements qui pouvaient sortir de cette dictature. Il disait dans son discours sur la dotation du prince-président : « Il y a bien des points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec le président de la République. Je ne suis ni son garant, ni son ami, ni son conseiller, ni son avocat. Il pourra me faire regretter le témoignage que je lui rends... »

Et encore dans sa lettre aux catholiques, en date du 12 décembre 1851 :

« Je ne prétends pas plus garantir l'avenir que juger le passé. Voter pour Louis-Napoléon, ce n'est pas approuver tout ce qu'il a fait, c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France. »

Il croyait de bonne foi que la dictature sauverait la France de l'anarchie.

« C'est vrai, a-t-il dit depuis, *j'ai commis alors une grande faute, la plus grande de ma vie.* Il m'en coûte peu de l'avouer : il m'en a coûté beaucoup plus de la commettre. Après mille hésitations et avec mille réserves, j'ai partagé l'illusion de l'immense majorité des Français. Trompé sur la nature et l'étendue du danger réel que nous courions alors, j'ai cru à la nécessité d'un coup d'État pour sauver la société et la liberté qui me semblaient toutes deux menacées par l'anarchie. Je l'ai cru, et ce que j'ai cru, j'ai eu le tort de le dire. Sans avoir pris la moindre part au renversement de l'ordre légal ni à la création de ce pouvoir nouveau, j'ai pensé un moment que l'on pourrait tirer parti de ce nouveau pouvoir, comme de la République en 1848, pour le bien. Ce tort incontestable, je crois l'avoir suffisamment expié. Une longue suite de luttes et de protestations sans relâche, qui n'ont pas toujours été sans péril, peuvent bien contrebalancer une erreur de quinze jours .. »

Son illusion, en effet, ne dura pas davantage. Après avoir refusé le poste de sénateur que lui offrait le prince-président, il rompit avec l'Élysée, le jour même où furent rendus les décrets sur les biens de la famille d'Orléans; il donna sa démission de membre de la commission consultative; en un mot, dès qu'il eut reconnu son erreur, il ne voulut pas « devenir le complice de l'ennemi victorieux. »

Vainement le duc Pasquier, qui recevait ses confidences, lui prêchait-il la résignation au pouvoir absolu, « comme une pénitence de nos fautes, de nos sottises, de nos folies même, pendant le cours de trente-six années où toute liberté nous a été accordée pour arriver, en matière de gouvernement, au bien que nous n'avons jamais su faire, que nous avons même plus d'une fois repoussé[1], » Montalembert ne pouvait se résigner à jouer le rôle de comparse après avoir refusé celui de compère. « Entêté » comme il l'était, des « idées parlementaires[2] », le silence de la tribune lui pesait plus qu'à tout autre, car, ainsi qu'il l'a dit lui-même, il avait « le tourment de la parole publique ». Il tailla sa plume et, pendant toute la durée de l'Empire, *il se tint debout*, ferraillant avec ce glaive improvisé contre tous les sectaires de « l'alliance du corps de garde et de la sacristie. »

Doudan disait qu'il avait rempli pendant quarante ans le monde de ses invectives contradictoires et de son éloquente inquiétude. Sa vie, en effet, ne fut qu'une longue série de révoltes. Seulement, il savait à l'occasion se rétracter et se soumettre. En matière religieuse surtout, il se montra jusqu'au bout catholique pénitent. « Je suis de l'opposition autant qu'on peut l'être, écrivait-il un jour à Lady Herbert, mais je suis très résolu, quoi qu'il arrive et quoi qu'il m'en coûte, à ne

[1] Favre : *Vie du chancelier Pasquier*, p. 234.

[2] Louis Veuillot : *Rome pendant le Concile*.

jamais franchir les limites inviolables[1]. » Il s'était soumis, en 1832, après l'encyclique de Grégoire XVI qui condamnait les doctrines de l'*Avenir*. Nul doute qu'il se fût incliné, s'il avait vécu, devant le dogme de l'infaillibilité du Pape qu'il avait combattu sans espoir ni peur, fidèle à sa fière devise. Mais autant il se montrait soumis dans les choses qui touchaient au dogme ou à la discipline de l'Église, autant il savait « garder inviolable cette part de son âme et de sa conscience où il n'admettait pas que la foi pût prévaloir[2] ». C'est ainsi qu'à dater du *Syllabus*, les Jésuites trouvèrent en lui un Montalte aussi ardent à les combattre qu'il l'avait été autrefois à les défendre. J'ai dit Montalte et ne m'en dédis point, car je ne crois pas que, depuis les *Provinciales*, les Jésuites aient été traités par une plume catholique comme ils le furent par Montalembert dans son livre de l'*Espagne et la Liberté*.

Quelle fut donc la cause de cette volte-face ? Il nous l'a expliquée lui-même dans une lettre du 28 février 1870 et publiée par la *Gazette de France* cinq jours avant sa mort. Un avocat lui avait reproché de contredire le discours qu'il avait prononcé en 1847, à la Chambre des pairs, en donnant son approbation aux lettres récentes du P. Gratry à l'archevêque de Malines. Il lui répondit :

[1] Lettre du 9 octobre 1869, publiée par M. Foisset dans son livre : *Le comte de Montalembert*.

[2] Plaidoirie de Me Allou dans le procès des héritiers de Montalembert contre le P. Hyacinthe.

« ... Je vous prie de remarquer que le gallicanisme dont j'étais l'adversaire résolu et victorieux, il y a vingt-cinq ans, n'avait de commun que le nom avec celui que vous reprochez au R. P. Gratry. Le gallicanisme que je traite de *momie* n'était autre que celui dont mon ancien collègue et ami, le comte Daru, se moquait l'autre jour en répondant à M. Rouland, et en lui disant : *Vous vous trompez de siècle* ! C'était uniquement l'intervention oppressive ou tracassière du pouvoir temporel dans les intérêts spirituels, intervention qu'une portion de notre ancien et illustre clergé de France avait quelquefois trop facilement acceptée.

« Mais vous ne trouverez, j'ose le croire, pas plus dans mes discours de 1847 que dans mes autres discours ou écrits, un mot, un seul mot conforme aux doctrines ou aux prétentions des ultramontains d'aujourd'hui, et cela par une excellente raison, c'est que personne n'avait imaginé de les soutenir ou de les soulever depuis mon entrée dans la vie publique jusqu'à l'avénement du Second Empire. Jamais, grâce au ciel, je n'ai pensé, dit ou écrit rien de favorable à l'infaillibilité personnelle et séparée du Pape telle qu'on veut nous l'imposer, ni à la théocratie ou à la dictature de l'Église que j'ai réprouvée de mon mieux dans l'*Histoire des Moines d'Occident,* ni enfin à cet *absolutisme de Rome* dont le discours que vous me citez contestait l'existence, même au moyen âge, tandis qu'il forme aujourd'hui le symbole et le programme de la faction dominante parmi nous.

« Assurément, si quelqu'un voulait bien m'indiquer quelque chose à corriger ou à rétracter dans ce que j'ai pu dire à la tribune du Luxembourg ou à celle du Palais-Bourbon, et si je me sentais convaincu de mon tort, il ne m'en coûterait nullement de faire droit à sa réclamation, car quel est l'homme public à qui vingt-trois années d'expérience et de révolution n'auraient pas appris quelque chose?

« Mais en relisant avec vous mes paroles de 1847, je ne trouve rien ou presque rien à y changer. Je sens que je combattrais encore et que je proclamerais, tout comme alors, l'incompétence réciproque de l'Église et de l'État en dehors de leur domaine propre, sans admettre que leur indépendance mutuelle doive aboutir à leur séparation absolue.

« Toutefois, je reconnais volontiers que si je n'ai rien à retrancher, j'aurais beaucoup à ajouter. J'ai péché par omission, ou plutôt par imprévoyance. Je disais à la Chambre des pairs : « Le gallicanisme est mort, parce qu'il s'est dit le serviteur de l'État ; il ne vous reste plus qu'à lenterrer ! »

« Je crois que je disais vrai alors. Il était mort et bien mort. Comment donc est-il ressuscité ? Je n'hésite pas à répondre : par suite des encouragements prodigués, sous le pontificat de Pie IX, à des doctrines outrées et outrageantes pour le bon sens comme pour l'honneur du genre humain, doctrines dont on n'entrevoyait pas même une ombre sous la royauté parlementaire.

« Il manque donc à ce discours, comme à celui que j'ai prononcé à l'Assemblée nationale sur l'expédition romaine, des réserves essentielles contre le despotisme spirituel, contre la monarchie absolue que j'ai toujours détestée dans l'État, et qui ne m'inspire pas moins de répugnance dans l'Église.

« Mais qu'est-ce qui pouvait nous faire soupçonner, en 1847, que le pontificat *libéral* de Pie IX, acclamé par tous les libéraux des deux mondes, deviendrait le pontificat représenté et personnifié par l'*Univers* et la *Civiltà* ? Au milieu des cris unanimes que poussait alors le clergé en faveur de la *liberté comme en Belgique*, de la liberté en tout et pour tous, qu'est-ce qui pouvait nous faire deviner l'incroyable volte-face de presque tout ce même clergé en 1852 ? Qui

est-ce qui pouvait prévoir l'enthousiasme de la plupart des docteurs ultramontains pour la renaissance du césarisme, les harangues de Mgr Parisis, les mandements de Mgr Salinis, et surtout le triomphe permanent de ces théologiens laïques de l'absolutisme, qui ont commencé par faire litière de toutes nos libertés, de tous nos principes, de toutes nos idées d'autrefois, devant Napoléon III, pour venir ensuite immoler la justice et la vérité, la raison et l'histoire en holocauste à l'idole qu'ils se sont érigée au Vatican ?

« Que si ce mot d'*idole* vous semble trop fort, veuille vous en prendre à ce que m'écrivait, dès le 10 septembre 1853, Mgr Sibour, archevèque de Paris :

« La nouvelle école ultramontaine nous mène à une « double idolâtrie : l'idolâtrie du pouvoir temporel et « l'idolâtrie du pouvoir spirituel. Quand vous avez fait « autrefois comme nous, monsieur le comte, profession « d'ultramontanisme, vous n'entendiez pas les choses ainsi. « Nous défendions contre les prétentions et les empiéte- « ments du pouvoir temporel l'indépendance du pouvoir « spirituel ; mais nous respections la constitution de l'État « et la constitution de l'Église. Nous ne faisions pas dispa- « raître toute hiérarchie, toute discussion raisonnable, « toute résistance légitime, toute individualité, toute spon- « tanéité. Le Pape et l'Empereur n'étaient pas l'un toute « l'Église et l'autre tout l'État.

« Sans doute, il y a des temps où le Pape peut s'élever « au-dessus de toutes les règles qui ne sont que pour les « temps ordinaires, et où son pouvoir est aussi étendu que « les nécessités de l'Église... Les ultramontains anciens en « tenaient compte ; mais ils ne faisaient pas de l'exception « la règle. Les nouveaux ultramontains ont poussé tout à « l'extrême, et ont raisonné à outrance contre toutes les « libertés, celles de l'État comme celles de l'Église.

« Si de pareils systèmes n'étaient pas de nature à com-

« promettre les plus graves intérêts de la religion dans le
« présent et surtout dans l'avenir, on pourrait se contenter
« de les mépriser ; mais, quand on a le pressentiment des
« maux qu'ils nous préparent, il est difficile de se taire et
« de se résigner. Vous avez donc bien fait, Monsieur le
« comte, de les stigmatiser. »

« Voilà, Monsieur, comment s'exprimait, il y a dix-sept ans, le pasteur du plus vaste diocèse de la chrétienté, en me félicitant d'une de mes premières protestations contre l'esprit que je n'ai cessé de combattre depuis lors. Car ce n'est pas aujourd'hui, c'est dès 1852 que j'ai commencé à lutter contre les détestables aberrations politiques et religieuses qui se résument dans l'ultramontanisme contemporain.

« Voilà donc, tracée par la plume d'un archevêque de Paris, l'explication du *mystère* qui vous préoccupe et du *contraste* que vous signalez entre mon ultramontanisme de 1847 et mon gallicanisme de 1870... »

J'aime à croire que le correspondant de Montalembert fut satisfait de cette explication. Quant à moi, je ne trouve rien à répliquer et je passe.

II.

On connaît les rapports de Montalembert avec le P. Hyacinthe. Du jour où il l'entendit, il crut revoir le P. Lacordaire ; il l'adopta « comme le fils chéri de son âme. » — « Il n'est personne au monde vers qui je

me sente plus entraîné que vers vous, lui écrivait-il. Chacune de vos lettres, chacune de vos paroles resserrent le lien déjà si fort et si doux qui m'attache à vous. — Comptez qu'il n'y a pas d'âme plus capable de vous comprendre et de vous aimer que la mienne[1]. » On a lu plus haut sa lettre du 20 juin 1864, dans laquelle, après avoir flétri le *terrorisme* exercé par des journalistes sans mission et sans pudeur, il ajoutait : « Je cesserais d'être catholique, si je pouvais croire que l'Église dût se personnifier dans de tels hommes ! »

Jusqu'à sa sortie du couvent, il ne cessa d'être en communauté d'idées avec le P. Hyacinthe, de l'encourager, de le soutenir dans sa lutte de tous les jours contre la faction ultramontaine. Quand il se sentit mourir, il lui légua ses dossiers de notes manuscrites et le chapelet du P. Lacordaire, et ne révoqua ce legs que lorsqu'il eut quitté l'habit du Carmel. Enfin il le chargea par mandat spécial de publier après sa mort l'*Espagne et la Liberté*, qu'il regardait comme son testament politique et religieux.

Ce livre a donné lieu, en 1877, à un procès si retentissant que je ne puis me dispenser d'écrire son histoire. *Habent sua fata libelli?* Il était dans la destinée de cet écrit de circonstance de révéler au public les dissentiments que l'approche du Concile avait fait éclater parmi les catholiques-libéraux.

[1] Lettre de 1868.

C'était en 1868. Le P. Hyacinthe venait d'adresser à la *Rivista universale* de Gênes sa fameuse lettre sur la révolution en Espagne. Montalembert, malgré le déplorable état où il languissait, voulut écrire pour le *Correspondant* quelques pages dans le même sens, « mais M. Foisset et d'autres se récrièrent avant même de savoir ce qu'il voulait dire, et *montèrent un coup pour le réduire au silence*[1]. » Cependant il se mit au travail, et le 25 décembre 1868, soit trois mois après la chute de la reine Isabelle, il livra sa brochure au *Correspondant* qui la lui refusa, sans même lui faire l'honneur de l'admettre à correction ? Que contenait-elle donc de si extraordinaire? C'est ce que nous allons voir, d'après le compte rendu du procès de 1877 et les fragments publiés par le *Journal de Genève* le 5 juillet 1872.

Rappelons d'abord que Montalembert avait pris la plume sous le coup des mesures violentes exercées contre le clergé, alors qu'on proclamait en Espagne la liberté de toutes les Églises, à l'exception, comme disait spirituellement M. Weiss dans le *Journal de Paris*, à l'exception *de la seule Eglise que connaissent les Espagnols.*

« Montalembert commence par demander au passé le secret du présent. Il interroge ces huit siècles de grandeur qu'il dépeint dans un langage éclatant, poétique ; puis, tout change par l'*union trop intime, trop absurde, du Trône et de l'Autel* ; il a alors des pages ardentes sur l'Inquisition d'Espagne. Lui qui avait dit déjà : « *L'Inquisition plus*

1. Lettre ms. de Montalembert.

hideuse à mon sens que la Terreur, » dit de Philippe II : « *L'âme de l'Espagne se pétrifia entre ses mains sanglantes.* » Il poursuit et se fait le juge impitoyable de ce pays qui s'abandonne au despotisme spirituel et temporel. Il a, pour ces souverains abaissés qui se succèdent, des stigmates ineffaçables ; il dit de Philippe IV : « *Ce roi catholique a trente-deux bâtards, et ne laisse pour fils légitime qu'un avorton !* »

« Il ressort, écrit-il, de toute l'histoire de l'Espagne moderne, la plus terrible et la plus *nécessaire* des leçons. C'est la décadence, l'irrémédiable déchéance d'un pays qui, par amour excessif de l'unité, du repos, de l'*ordre apparent*, s'abandonne au despotisme *spirituel* et temporel. Tout a péri en Espagne sous cette influence mortelle. Nulle part l'absolutisme n'a été plus complet, plus universel ; nulle part les résistances générales, provinciales, locales, personnelles n'ont été plus étouffées, et nulle part aussi la déchéance n'a été plus universelle, plus rapide, plus irrémédiable. La lutte y avait tout vivifié, le monopole y a tout perdu. »

« Puis, après avoir acheté par la condamnation du passé le droit de juger le présent, il se retourne du côté du parti révolutionnaire et lui demande compte, avec la même âpreté, des sacrifices imposés par lui, au nom de la liberté, à la croyance et à la foi.[1] »

Mais le morceau capital de l'ouvrage est le chapitre XIII qui concerne les Jésuites. Il occupait, au dire de M. Jean Wallon, les pages 95 à 99 des exemplaires d'épreuves. Le voici :

« Ces pères de la *Civiltà* m'obligent à ouvrir ici une parenthèse très essentielle, pour bien établir que, si

[1] *Le Comte de Montalembert et le P. Hyacinthe*, 1 vol. in-8° chez Dentu.

je suis encore, comme j'ai toujours été, l'avocat des Jésuites, ce n'est pas que je les trouve tous également irréprochables; sans avoir été leur élève ou leur affilié, j'ai été pendant toute ma vie militante leur ami ou leur défenseur : et j'en suis fier. Mais au moment où je pousse, sans doute pour la dernière fois, un cri, comme il y a vingt-cinq ans, pour revendiquer leur droit et proclamer leur innocence, il faut bien que je fasse mes réserves. Si je plaide volontiers pour les Jésuites de France et d'Espagne, victimes d'une persécution aussi stupide que perverse[1], *il n'en est pas de même de ceux de Rome*, qui prennent chaque jour à tâche, en défendant l'Église et le Saint-Siége, d'*outrager la raison, la justice et l'honneur*. Je ne puis ni ne veux me taire sur les *monstrueux* articles de la *Civiltà catholica* publiés en cette même année de 1868 contre la liberté en général, et précisément contre les libéraux catholiques qui ont eu la naï-

[1] Ce n'était point l'avis du chanoine Dœllinger, qui, dans son livre de la *Réunion des Églises*, s'exprime ainsi sur le compte des Jésuites d'Espagne :

« C'est à l'Espagne, son berceau, que la Société de Jésus a consacré ses meilleurs services. Fille de la race espagnole, héritière du caractère espagnol, elle a, pendant soixante ans, déployé dans toute l'Europe son zèle pour l'Espagne. Elle a travaillé avec ardeur à étendre et à consolider la monarchie universelle de l'Espagne. Quel a été le résultat ? La banqueroute et la dépopulation de ce puissant royaume, la perte de ses professions les unes après les autres, une condition telle qu'à la fin du XVII[e] siècle un auteur espagnol le comparaît à un corps inanimé, au squelette d'un géant. Au sein même de la péninsule, les Jésuites ont, de concert avec l'inquisition, travaillé, durant deux siècles, à imprimer leur esprit dans la vie du peuple. Ils n'ont réussi qu'à détruire l'esprit scientifique, à étouffer l'éducation supérieure, et leur pays, ruiné pour ainsi dire, dans chaque département de la pensée et de la vie, est descendu, auprès de la Turquie, au dernier rang des nations de l'Europe. Quand cet ordre fut supprimé, un diplomate espagnol, à Rome, disait avec raison : « Les Jésuites sont le ver qui nous ronge les entrailles. » (p. 165).

veté, comme moi, de faire valoir et triompher à la tribune parlementaire le droit public des Jésuites, au nom de la liberté .

« Si les libérâtres espagnols avaient eu assez d'esprit ou assez de connaissance des choses dont ils parlent pour exploiter cette mine précieuse, ils auraient certainement réussi à s'attribuer le bénéfice des circonstances atténuantes dans la récente campagne contre la pauvre Compagnie. Car, d'après les Pères de la *Civiltà,* l'Eglise ne peut coexister avec aucune liberté moderne. C'est M. Renan, parmi les publicistes contemporains, qui, toujours selon eux, a le premier et le mieux compris la vérité, quand il a proclamé dès 1848 que l'Église n'a jamais été tolérante et ne le sera jamais[2], et qu'un catholique libéral ou un libéral catholique ne pouvait être qu'un hypocrite ou un sot. Nous autres, qui, en cette même année 1848 et 1849, réclamions et obtenions le droit d'enseigner pour les Jésuites comme pour tous les autres Français, au nom de la liberté et de la tolérance, nous n'y entendions absolument rien, ou, pour mieux dire, nous *n'étions pas de bonne foi*, car aucun catholique-libéral ne peut être de bonne foi. Nous sommes « le juste objet de dérision et des catholiques qui ne sont pas libéraux et des libéraux qui ne sont pas catholiques ».

« Pour bien servir la cause catholique dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, il n'y a rien de mieux que d'étaler aux yeux de l'Europe contemporaine toutes les théories et tous les exemples de persécution que l'on peut

[1] Voir les articles de la *Civiltà*, celui surtout du 6 mai 1868 sur le cas de conscience présidé par l'archevêque de Paris au milieu de son clergé, plus divers autres soigneusement reproduits par l'*Univers*, et non moins favorablement accueillis par le *Journal des Débats,* comme par d'autres feuilles ennemies de la cause catholique.

[2] Voir l'article traduit dans l'*Univers* du 23 juillet 1848.

découvrir dans le moyen âge, et de les justifier en les plaçant sous l'étiquette d'un pape ou d'un saint. Pour l'Espagne, par exemple, il faut avoir soin, avec un à-propos tout à fait divinatoire, de remettre en lumière une certaine instruction de saint Pie V au nonce accrédité près de Philippe II, pour déplorer la mollesse de ce roi dans la poursuite des hérétiques et pour insister sur la nécessité de leur infliger des châtiments temporels[1]. En thèse générale, il faut déclarer tout haut et tout net, qu'il n'y a pas de liberté moderne qui ne soit en elle-même une chose déréglée, pernicieuse « et mortelle en ses effets », que la liberté, non pas la liberté absolue et illimitée, mais telle liberté en soi, est une peste, une peste spirituelle et bien plus funeste que la peste corporelle, le tout assaisonné de citations, de définitions et de dissertations théologiques que l'on a parfaitement résumées en bon français, ainsi qu'il suit : il n'y a pas de liberté sainte, toute liberté est une maladie ; il n'y a pas de liberté sage, toute liberté est un délire. Et à l'encontre de ce que nous citions plus haut du métropolitain espagnol et de ses suffragants[2] : il n'y a pas une bonne et une mauvaise liberté de la presse, c'est toute liberté de la presse qui est en elle-même essentiellement mauvaise ; il n'y a pas une bonne et une mauvaise liberté de conscience qui ne porte avec elle sa propre condamnation ; il n'y a pas une bonne et mauvaise liberté des cultes, c'est la liberté des cultes qui doit être réprouvée en elle-même d'une manière absolue. Et ainsi de suite pour toutes les libertés, toutes les franchises, toutes les émancipations dont se glorifie la société moderne.

« Sur quoi je remarque que, quand mes contemporains et moi nous avons réclamé pendant vingt ans, à la Chambre

[1] Voir l'article traduit dans l'*Univers* du 23 juillet 1848.

[2] Allusion à la page 81 de l'exemplaire d'épreuves.

des pairs, à la Chambre des députés et à l'Assemblée nationale, au profit de l'Église et spécialement des Jésuites, la liberté d'enseignement et d'association, c'était uniquement au nom et au moyen des chartes et des constitutions modernes, au nom de la liberté moderne, de la liberté de conscience, et au moyen de la liberté de la presse comme de la liberté de la tribune. Quand nous cherchions à nous préserver nous-mêmes des passions et des préjugés du jour, à nous éclairer sur la vraie nature des Jésuites modernes et de leur institut, nous rencontrions le bon et saint Père de Ravignan, retranché comme nous sur le terrain de la charte, et qui disait à son pays avec une loyauté incontestable : « Français, j'ai cru à la liberté reli-« gieuse de mon pays... Je compte sur la liberté de « conscience que m'assure la loi fondamentale... La « liberté de conscience est la promesse solennelle de la « charte... Je prétends qu'elle soit une réalité comme en « Angleterre, en Belgique, aux États-Unis... Si nous « devons succomber dans la lutte, nous laissons derrière « nous la charte violée, la liberté de conscience opprimée[1] » Quand, dans la mémorable séance du 24 février 1850, mon illustre ami et collègue M. Thiers, au nom de la commission dont je faisais partie avec lui, a gagné la bataille définitive[2] qui a fait ouvrir en France tous les colléges des Jésuites, ce fut en agitant devant les yeux de l'Assemblée, et à la face des Montagnards furieux, le texte de la constitution républicaine ainsi conçu : « Chacun professe librement sa religion, « et reçoit de l'État, pour l'exercice de son culte, une « égale protection...; les citoyens ont le droit de s'associer,

[1] *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites,* p. 11, 23, 25, 26, cf. p. 207. Edit. de 1855.

[2] Par le rejet, à la majorité de 150 voix contre 140, de l'amendement Bourzat, qui interdisait aux Jésuites le droit d'enseigner.

« de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou « autrement. »

« Nous avions tous tort alors, cela est clair. En bonne théologie, M. Renan seul avait raison, lui et ses pareils, qui soutenaient que le catholicisme et surtout les Jésuites, étaient absolument incompatibles avec la liberté ! Seulement il fallait nous le dire alors. C'était alors, et non pas maintenant, qu'il fallait nous apprendre que la liberté est une peste au lieu d'en profiter, grâce à nous, pour venir, vingt ans plus tard, l'insulter et la renier en même temps que nous.

« J'ai passé depuis longtemps l'âge des mécomptes et des émotions passionnées, mais j'avoue que, à la lecture de ces palinodies effrontées, j'ai rougi jusqu'au blanc des yeux et frémi jusqu'au bout des ongles. Je ne suis plus assez enfant pour me plaindre de l'inconséquence ou de l'ingratitude des hommes en général et des Jésuites en particulier, mais je dis tout haut que ce ton de faquin et de pédagogue, appliqué à d'anciens défenseurs qui ne sont pas tous morts, à d'anciennes luttes qui pourront se renouveler demain, ne convient ni à des religieux ni à d'honnêtes gens : cela est peut-être parfaitement orthodoxe ; je ne suis pas juge en fait de théologie, mais je crois l'être en fait d'honneur et d'honnêteté et j'affirme que cela est parfaitement malhonnête

« Cela est surtout parfaitement maladroit : mais c'est précisément cette maladresse qui les excuse et qui les sauve. Ils savent sans doute ce qu'ils disent, mais ils ne savent certainement pas ce qu'ils font. S'ils avaient l'ombre de prévoyance, je ne dis pas de cette politique profonde et calculatrice que leur attribue le vulgaire, mais de ce bon sens qui sait simplement ouvrir les yeux sur ce qui se passe dans un monde où, après tout, on tient beaucoup à vivre et à prospérer, ils seraient les derniers à professer de telles

doctrines et à se créer de tels antécédents. Le passé, un passé si rapproché, aurait pu et dû les éclairer, en attendant les leçons, les dangers, surtout les besoins d'un très prochain avenir. Si un seul jésuite, tant soit peu accrédité à Rome, s'était exprimé de 1848 à 1850 comme la *Civiltà* de nos jours, on peut être bien sûr que pas un seul collége de Jésuites n'eût été ouvert en France, et, en outre, que pas un seul soldat français n'eût marché pour rétablir le pouvoir temporel à Rome ! Voilà pour le passé ; et quant à l'avenir, sans se poser en prophète, on peut affirmer que plus d'un jésuite des deux mondes versera des larmes amères en retrouvant sur le chemin de la Compagnie les pages que leurs confrères romains viennent d'imprimer dans leur *Journal officiel*.

« Lequel d'entre ces bons Pères peut s'étonner ou se plaindre de ce que, trois mois après la publication de ce manifeste, les libérâtres espagnols, en proclamant la liberté des cultes, aient supprimé et dépouillé les Jésuites[1]. On n'a

[1] Madame la marquise de Forbin d'Oppède écrivait à ce sujet au P. Hyacinthe, le 30 novembre 1868 :

« ... Tandis que les Jésuites prospèrent aux États-Unis, sur cette terre où la liberté des cultes est poussée à ses dernières limites, ils sont chassés de Loyola et forcés de quitter un pays où hier encore le fait de posséder une Bible protestante était puni des galères. Et ce qui est pire, lorsqu'on entend répéter ce qu'un homme malheureusement éloigné du christianisme me disait dernièrement en parlant de la reine : les Jésuites lui pardonnaient sa morale en faveur de sa politique et lui passaient Marfori en raison de son dévouement au pouvoir temporel du Saint-Siége.

« Quand on entend cela, on ne sait que répondre, car si rien ne doit être plus sacré et hors de tout examen que les rapports d'un confesseur avec ses pénitents, tant qu'ils restent dans l'ombre, autant l'on est en droit de demander à un personnage pourvu d'un traitement et d'une charge officielle compte de la manière dont il l'exerce. Cette aventure espagnole, cette chute d'une monarchie dans le pays resté le plus monarchique de l'Europe, me

fait, au fond, que les prendre au mot et leur fournir un argument à l'appui de leur thèse. Mais, est-ce bien fait ? Non, mille fois non ! Faut-il leur appliquer leurs propres doctrines, et, parce qu'ils se trompent, selon nous, leur refuser le droit de vivre et de prêcher même contre nous ? Non, mille fois non ! Celui qui ne sait pas défendre et invoquer la liberté au profit de ses adversaires, ne l'aime ni ne la comprend. C'est surtout à ceux qui la nient et qui la calomnient qu'il faut l'infliger. C'est le vrai, le seul châtiment qui leur convient. Pour qui donc est faite la liberté, si ce n'est pour ses adversaires, puis et surtout pour ceux qui ne sont pas les plus forts ? Double raison pour la donner aux Jésuites, même malgré eux.

« La liberté pour soi et pour autrui ! Chère et sainte liberté ! Malgré les sots qui la blasphèment et malgré les méchants qui la souillent, elle sera toujours le meilleur remède à tous les maux, comme la plus belle récompense de toutes les vertus. Dussé-je passer pour un vieux radoteur, pour un triple sot, ou, ce qui est pire, pour un triple hérétique, ce sera là, jusqu'à mon dernier soupir, le cri de ma conscience et de mon cœur.

« Quant à ces pauvres casuistes, qui compromettent si gravement l'honneur et l'avenir de leur Compagnie, reconnaissons bien vite que nous n'avons affaire qu'à de simples théoriciens, et qu'il y aura toujours une différence considérable entre eux et leurs persécuteurs modernes. Ceux-ci professent en théorie des principes excellents, basés sur la justice et l'humanité, mais qu'ils n'hésitent pas à

paraît contenir de graves enseignements, et de nature à grossir l'acte d'accusation qu'on pourrait dresser contre le pharisaïsme moderne, car n'est-ce pas imiter les pharisiens que d'attacher une si extrême importance à maintenir le dogme à l'abri de toute controverse, sans s'inquiéter de préserver le véritable esprit chrétien ? » (*Lettre ms.*)

violer sans pudeur quand il s'agit de leurs adversaires ; les autres recherchent et paradent tout ce qu'il y a de plus violent, de plus inhumain, de plus impitoyable en fait de théories, mais ils sont heureusement incapables de les appliquer. Ils ne le voudraient pas, quand ils le pourraient. Je suis convaincu que, malgré leur zèle rétrospectif pour l'extermination des hérétiques et la persécution des impies, il n'y en a pas une qui ferait le moindre mal à un petit oiseau pour la plus grande gloire de Dieu et du Saint-Office.

« Seulement il faut convenir qu'ils ont inventé une singulière façon de servir la religion, de la faire accepter, comprendre et aimer du monde moderne. On dirait qu'ils traitent l'Église comme une de ces bêtes féroces que l'on promène dans les ménageries. Regardez-la bien, semblent-ils dire, et comprenez ce qu'elle veut, ce qui est le fond de sa nature. Aujourd'hui elle est en cage, apprivoisée et domptée par la force des choses ; elle ne peut pas vous faire de mal quant à présent, mais sachez bien qu'elle a des griffes et des crocs, et, si jamais elle est lâchée, on vous le fera bien voir. »

III.

Voilà le livre dans ses grandes lignes, « dans son courant tumultueux et débordant, » ainsi que M. Allou le disait à la barre du tribunal. Certes, les Jésuites de Rome y sont fortement houspillés, mais comme ceux de France et d'Espagne y sont traités avec beaucoup de ménagements, je ne pense pas qu'il ait été refusé par le

Correspondant à cause de ces pages qui ne sont pas plus véhémentes, en somme, que beaucoup d'autres de Montalembert. Ne serait-ce pas plutôt le morceau sur l'Inquisition, par lequel s'ouvre le volume, qui aurait été le véritable motif du refus de publication? On serait tenté de le croire, à l'examen des corrections que M. Guizot indiqua sur l'exemplaire qui lui avait été soumis. Car, chose digne de remarque et qui dénote que l'école du *Correspondant* avait perdu peu à peu son homogénéité première, c'est ce doctrinaire protestant qui dans la circonstance fit l'office de l'index avec Mgr Dupanloup. L'évêque d'Orléans demanda, paraît-il, la suppression pure et simple du chapitre sur les Jésuites. M. Guizot, en vieux routier politique, qui savait la valeur des mots et le poids exact des paroles, biffa les phrases suivantes des chapitres sur l'Inquisition:

Page 6 : « ... *L'Espagne déshonorée par la monarchie absolue et l'Inquisition.* »

Page 10 : « *Avant que la royauté eût tout absorbé, confisqué et anéanti à son profit...* »

Page 12 : « ... *L'esprit de la liberté...* »

Page 12 encore : « *Les droits toujours et partout réclamés par les esprits sains et libres, et que la France moderne a tant de peine à se faire reconnaître et restituer...* »

Page 18 : « ... *Le double vampire du despotisme religieux et monarchique...* »

Page 22 : « *L'esprit de cour et d'inquisition.* »

Page 23 : « *Cette autocratie dont tant de catholiques sont encore si follement épris...* »

Page 53 : « *Parmi les catholiques et même parmi les Jésuites.*

Toutes ces suppressions ont leur éloquence et me font songer au petit travail d'*éclaircissement et d'embellissement* auquel se livrèrent jadis, sur les *Pensées* de Pascal, les meilleurs de ses amis Seulement Arnauld et Nicole étaient mus par un sentiment plus noble : ils avaient des scrupules d'orthodoxie ; l'esprit qui les animait était avant tout chrétien ; ils craignaient de donner prise aux attaques des adversaires de Port-Royal, en imprimant *telles quelles* les *Pensées* du grand Blaise. Tandis que M. Guizot, en épluchant ainsi *l'Espagne et la Liberté*, cédait évidemment à des préoccupations toutes politiques. Ce n'était pas le réquisitoire de Montalembert contre l'Inquisition qui lui faisait peur, — il réprouvait au fond comme lui « le despotisme religieux et monarchique », - mais semblable à ces républicains qui dans leur for intérieur rougissent des abominations de la Terreur et ne veulent pas qu'on leur en parle, de crainte des éclaboussures, il estimait sans doute que ce procès était inopportun, au lendemain de la chute de la reine Isabelle. N'est-il pas des morts qu'il faut laisser dormir ? Mais le comte de Montalembert n'entendait rien aux finesses de la politique. Ce n'était pas un diplomate, c'était un soldat qui ne connaissait que son devoir, et

il faut lui rendre cette justice qu'il sut toujours le faire, quoi qu'il pût lui en coûter. Aussi, tout en étant « disposé à accepter les corrections et même les suppressions qu'on jugerait nécessaires », comme il le dit dans une lettre que l'on trouvera plus loin, se révolta-t-il à la nouvelle que ses amis du *Correspondant* avaient parlé de mettre son œuvre au rebut. Tout d'abord il voulut passer outre et la publier quand même, après avoir effacé ces mots qui avaient choqué M. Guizot : *le double vampire du despotisme religieux et monarchique*, et corrigé quelques fautes d'orthographe ou de style[1]. Mais il subit « l'influence plus tendre, plus délicate, des affections qui l'entouraient » et il ajourna la publication de son livre jusqu'à sa mort. Seulement, comme il avait quelque raison de se méfier de ses exécuteurs testamentaires, qui appartenaient à la rédaction du *Correspondant*, il en fit tirer et brocher, avec titre et faux titre, une dizaine d'exemplaires d'épreuves[2] qu'il distribua à des amis fidèles, notamment au P. Hyacinthe et à M. Arnaud de l'Ariège.

On a reproché au P. Hyacinthe d'avoir abusé du mandat *post mortem* qui lui avait été confié, en publiant, en 1877, l'*Espagne et la Liberté* dans la *Biblio-*

[1] Celles-ci par exemple : *à l'envie* pour *à l'envi* ; *sachons grâce* pour sachons gré. (*Le comte de Montalembert et le P. Hyacinthe*, p. 60).

[2] Ces exemplaires avaient 124 pages, texte, imprimeur et format du *Correspondant*, et portaient : l'*Espagne et la Liberté*, par le comte de Montalembert, de l'Académie française. — Douniol libraire éditeur, 1869.

thèque universelle, et le tribunal civil de la Seine a donné gain de cause aux héritiers de Montalembert qui l'avaient poursuivi de ce chef. Sans vouloir faire appel de ce jugement, il est permis de se demander si la lettre suivante adressée par Montalembert à M. Arnaud de l'Ariège, le jour même (7 mai 1869) où il léguait au P. Hyacinthe les dossiers de ses notes manuscrites, n'est pas de nature à l'infirmer.

Paris, le 7 mai 1869.

Mon cher ancien collègue,

« Ma fille a dû vous écrire, il y a quelques jours, en mon nom, pour vous dire combien votre lettre, arrivée au plus fort de la crise douloureuse que je subis depuis deux mois, m'avait touché et consolé et combien je vous en étais reconnaissant !

« Je vais maintenant un peu mieux, sans entrevoir encore la chance de retrouver l'état relativement supportable où vous m'avez vu. Mais je veux profiter de cette éclaircie pour vous donner une nouvelle marque de la reconnaissance et de la sympathie que vous m'inspirez.

« Je vous fais adresser sous bande l'épreuve d'un écrit intitulé l'*Espagne et la Liberté,* que j'avais très lentement et très laborieusement rédigé pendant les derniers mois de l'année dernière, et où j'avais distillé goutte à goutte une partie des émotions dont mon âme était encore inondée. Cet écrit était destiné au *Correspondant* ; mais à ma grande surprise, MM. de Falloux, Cochin et autres principaux rédacteurs de ce recueil ont jugé qu'il ne devait ni ne pouvait être publié. J'étais disposé à accepter les corrections et même les suppressions qu'on jugerait nécessaires. Mais

j'avoue qu'il m'a semblé très dur de voir ainsi mettre au rebut l'ensemble d'un travail si considérable qui était comme la dernière effusion de ma plume, le dernier cri de mon âme, sur le passé, le présent et l'avenir. Dans l'état misérable où je suis, j'ai dû céder et même promettre à mes anciens collaborateurs effarés que je ne chercherais pas ailleurs la publicité qui m'était refusée au *Correspondant*. Mais je ne me suis pas interdit de communiquer ces pages, comme une sorte de testament, au tout petit nombre d'hommes, tels que le P. Hyacinthe et vous, qui sentent et souffrent comme moi. Seulement vous me permettrez de vous imposer, *comme un devoir d'homme chrétien*, l'obligation de ne lui donner aucune publicité directe ni indirecte, *tant que je vivrai*. Quand je serai mort vous en ferez ce que vous voudrez.

« J'appelle toute votre indulgence sur ce pauvre produit de la verve expirante d'un vieux malade, les imperfections du style et de la composition doivent y être innombrables. Je n'ai eu ni la force ni le loisir de me livrer à une révision attentive. Il y a d'ailleurs une grande moitié de l'argumentation et surtout des citations qui est devenue tout à fait surannée, grâce à la marche des événements depuis l'automne dernier. Je vous paraîtrai sans doute aussi avoir frappé trop fort sur quelques-uns de vos amis démocrates.

« J'accueillerai à cet égard toutes les observations et toutes les rectifications que vous voudrez bien m'adresser, surtout en ce qui touche, s'il y a lieu, l'*Émancipation* de Toulouse, dont j'ai cité, d'après un autre journal, un passage vraiment indigne. Mais je ne crois pas me tromper en supposant que, après avoir passé rapidement sur toutes les longueurs inutiles, vous trouverez des pages qui vous iront au cœur, à cause de notre horreur commune pour la contrainte en matière de foi, et de notre invincible confiance dans l'alliance future de la religion et de la liberté.

« Je vous demande pardon de vous importuner ainsi au milieu de vos agitations électorales, mais n'ayant jamais pu savoir votre adresse hors de l'Ariège, je profite de celle que vous m'avez donnée pour vous faire mon envoi. Ayez la charité de m'écrire un mot pour me dire s'il vous arrive à bon port, ou si la *poste impériale* le confisque en route.

« Croyez encore et toujours à mon affectueuse sympathie[1]. »

Je ne sais pas si je me trompe, mais il me semble que cette lettre confirme pleinement le mandat spécial donné au P. Hyacinthe, et que, si le tribunal en avait eu connaissance, il aurait été mal venu à déclarer, comme il l'a fait, que le codicille du 7 octobre 1869, par lequel Montalembert révoquait son legs du 7 mai, avait rendu ce mandat caduc. En tout cas elle prouve clair comme le jour qu'en communiquant son testament « au tout petit nombre d'hommes, tels que le P. Hyacinthe et M. Arnaud de l'Ariège, qui *sentaient et souffraient comme lui* Montalembert entendait qu'il fût publié après sa mort. »

Arnaud de l'Ariège était un catholique libéral d'une espèce toute particulière. Il était républicain, et c'est comme républicain catholique qu'il se glorifiait, en 1849, dans une adresse au Pape, d'avoir, avec ses amis de l'*Ère nouvelle,* accepté la démocratie et fait alliance avec elle. Très lié avec l'abbé Maret qui lui avait donné asile au 2 décembre, il ne cessa de correspondre avec lui pendant toute la durée de l'Empire. Par contre

[1] *Lettre ms.*

le coup d'État l'éloigna quelque temps de Montalembert dont la foi avait été ébranlée, disait-il, par les mêmes causes qui avaient affermi la sienne[1]. Mais l'attitude franchement libérale du comte les rapprocha peu à peu, en dépit de leurs dissentiments sur la question romaine. Partisan résolu de la séparation de l'Église et de l'État, tandis que le *Correspondant* défendait le pouvoir temporel contre les entreprises des Piémontais, Arnaud de l'Ariège protestait ouvertement contre « les funestes confusions de la foi et de la politique ». Et voici en quels termes il parlait de la souveraineté temporelle du Pape, en 1858 :

« Dès qu'en un point quelconque du monde civilisé une atteinte grave est portée au droit de la conscience, toute conscience se sent solidaire, et à l'instant même s'élève une protestation universelle.

« Qu'à Rome, un enfant juif soit enlevé à sa famille par des prêtres fanatiques, tout homme, ami de la justice, qu'il soit rationaliste, qu'il soit protestant, qu'il soit catholique, oublie sa foi religieuse pour ne songer qu'au droit du père outragé. Qu'en Espagne, des chrétiens dissidents soient condamnés pour leurs actes religieux par la justice temporelle, l'Alliance israélite universelle fait entendre, en faveur de ses frères chrétiens, la plus noble, la plus touchante des revendications.

« Rome seule, au milieu de ce concert des peuples civilisés, manquera-t-elle à sa mission ? Lorsque la liberté est le premier besoin de ce siècle, besoin tellement impérieux que ceux-là mêmes qui la maudissent au fond du cœur

[1] G. Bazin : *Vie de Mgr Maret*, t. 1, p. 420.

sont obligés d'en prendre le masque ; lorsqu'elle est l'étoile vers laquelle sont tournés les regards de tous les opprimés de la terre, la Rome temporelle des papes restera-t-elle l'obstacle insurmontable ? Cette situation qui tient en échec et l'Italie et l'univers chrétien est un immense malheur et presque un défi de l'esprit du passé aux aspirations du monde civilisé.

« Aussi, nul événement s'accomplissant en Europe ne doit faire perdre de vue ce grand intérêt qui domine tous les autres. Que les peuples ne l'oublient pas, toute conquête libérale sera précaire, toute solution sera incomplète, tant que la question ne sera pas radicalement tranchée à Rome par l'abolition de la papauté temporelle. Voilà pourquoi, depuis des années, nous en avons fait notre *Delenda Carthago*.

« Il faut, du reste, que toute institution subisse l'épreuve de la liberté. L'obstination du clergé catholique à s'appuyer sur une base politique ne persuade que trop au monde libéral que l'Église n'a pas d'autre fondement, et que ce fondement venant à manquer, l'édifice croulera tout d'une pièce[1].

Ce langage était en contradiction formelle avec celui que tenait sur la question romaine l'organe officiel des catholiques-libéraux. Comment donc se fait-il que Montalembert, qui était leur chef avoué et reconnu, se rapprochât d'Arnaud de l'Ariège vers le temps où celui-ci battait en brèche la souveraineté politique du Saint-Père ? C'est d'abord que Montalembert avait toujours été à la gauche de son parti ; qu'il ne redoutait pas, au contraire, l'alliance du catholicisme avec la démocratie, telle que la comprenait Arnaud de l'Ariège,

[1] Arnaud de l'Ariège : l'*Italie*.

et qu'il était à la veille de faire à sa suite un pas décisif vers la séparation de l'Église et de l'État. En avait-il bien conscience ? Je ne saurais le dire, car son système était rempli d'inconséquences, mais au fond son discours de Malines n'était pas autre chose que la condamnation du régime théocratique et de l'union des deux pouvoirs à Rome, bien qu'il essayât de justifier cette union dans une phrase retentissante. La preuve en est que le fondateur de l'unité italienne, Cavour, qu'il appelait un grand criminel, devait s'emparer de sa devise : l'Église libre dans l'État libre. Le *Syllabus* acheva de le convertir. Après s'être rapproché d'Arnaud de l'Ariège, il se rapprocha de Mgr Darboy à l'égard duquel il ne partageait pas, disait-il, les implacables rancunes de plusieurs de ses amis », et auquel il était disposé à pardonner « toutes les platitudes imaginables à cause du service immense qu'il avait rendu à l'Église en lui donnant un orateur tel que le Père Hyacinthe[1]. »

Hélas! cet orateur, l'Église ne devait pas le garder longtemps, en dépit des efforts que déploya Montalembert pour l'empêcher de rompre avec elle. « Soyez *irréprochable*, lui disait-il, en 1864, quand il s'apprêtait à monter dans la chaire de Notre-Dame. Irréprochable, il l'avait été sous le rapport des doctrines, de l'avis même de Mgr Darboy, mais sous le rapport de la discipline on est bien forcé de reconnaître que sa conduite laissait un

[1] Voir, au chapitre VII de ce volume, la lettre de Montalembert au P. Hyacinthe.

peu à désirer. Le P. Hyacinthe se répandait trop en dehors de l'Église et montrait trop de goût pour la controverse. Il était trop séculier pour un régulier. Cinq ans après, au mois de février 1869, Montalembert lui criait encore : « Soyez prudent, très prudent, trop prudent, s'il le faut ! » Cette recommandation, comme il en convenait lui-même, était contraire à ses antécédents, à sa nature, mais, connaissant le caractère impressionnable du P. Hyacinthe, il redoutait qu'il ne fît un coup d'éclat et le conjurait de ne rien compromettre par des mouvements trop précipités. « Vous ne servirez bien la cause qui nous est si chère, ajoutait-il, qu'en restant *au dedans*, au lieu de vous laisser entraîner ou rejeter *au dehors*. C'est par là seulement que vous pouvez déconcerter nos implacables adversaires : ils seraient trop heureux s'ils pouvaient, à force de provocations et de dénonciations, vous faire sortir du giron de l'Église[1]. » On sait quel cas le P. Hyacinthe fit de ces sages conseils. Quand Montalembert apprit sa sortie du couvent, il était malade dans son beau domaine de la Roche-en-Breny. Huit jours après, c'est-à-dire le temps de se remettre un peu du coup terrible qu'il avait reçu de son manifeste, il lui adressa l'admirable lettre suivante dont il dicta les quatre premières pages à son secrétaire et dont il écrivit les trois dernières, comme pour mieux lui marquer sa douleur :

[1] *Lettre* du 9 février 1869.

« La Roche-en-Breny, le 28 septembre 1869.

« Mon pauvre cher ami,

« Huit jours se sont écoulés depuis le coup terrible que vous m'avez infligé par la publication de votre lettre dans le *Temps*, et je n'en suis pas encore revenu. Pourquoi donc faut-il que j'aie été condamné d'assister deux fois, dans une trop longue vie et de si près, à des catastrophes comme celles de M. de Lamennais et la vôtre ? La sienne, du moins, s'est fait attendre trois ans, et pendant tout ce temps j'ai fait tous les efforts que comportaient ma jeunesse et ma faiblesse pour détourner le coup. Mais vous, mon pauvre ami, vous m'avez foudroyé ! Comment avez-vous pu mépriser à ce point mes conseils, mes avertissements, mes prières ? Je vous ai aimé avec la tendresse d'un vieillard et d'un mourant pour le fils chéri de son âme. Je vous ai prodigué toute la lumière que je puisais dans cette affection, dans les nombreuses et profondes sympathies qui nous unissaient, et aussi dans une longue et rude expérience des luttes d'ici-bas. Et vous avez pris cet affreux parti, que vous nous laissiez à peine entrevoir, non-seulement sans me consulter, mais sans même daigner discuter avec moi les termes de ce congé injurieux et calomnieux que vous venez de signifier à l'Église et à vos frères, à vos amis les plus chers et les plus dévoués !

« Vous avez méprisé bien plus encore que mon amitié : le grand exemple du P. Lacordaire, que je vous ai tant de fois cité, qui a rencontré, tout le long de sa vie, des croix bien autrement lourdes, des calices bien autrement amers que les vôtres, et dont le nom surgit dans toutes les mémoires et sur toutes les lèvres dans cet orage que vous venez de soulever si follement.

« Si vous aviez su vous borner aux cinq alinéas de votre lettre, vous eussiez grandi de cent coudées aux yeux du public, tout en restant irréprochable devant tous ceux d'entre vos amis qui veulent rester catholiques. Mais dans tout ce qui suit, tout est inexcusable.

« Vous n'avez pas été persécuté, comme on le croirait, à vous entendre ; de ce pharisaïsme que vous avez mille fois raison de détester et de dénoncer, personne n'a moins souffert que vous, puisqu'il ne vous a pas empêché d'acquérir avant quarante ans une autorité et une renommée sans rivales dans l'Église de France. Vos supérieurs, religieux eux-mêmes, vous avaient traité jusqu'ici avec une indulgence singulière et vous avaient laissé une liberté à peu près complète. Ce qui a manqué précisément à votre gloire, ce sont les persécutions et les adversités où le génie et le cœur de Lacordaire ont pris leur trempe surnaturelle.

« Vous auriez eu encore mille fois raison de signaler la guerre déclarée par l'école dominante à la société moderne et à la nature humaine ; mais nul chrétien ne comprendra que vous en ayez rendu responsable le catholicisme tout entier, et qu'un prêtre, un religieux, en parlant de la façon dont la religion est depuis longtemps comprise et pratiquée, n'ait pas trouvé un mot, un seul mot de justice et de vérité au profit de ces merveilles de charité, de chasteté, d'humilité et d'abnégation que l'Église enfante chaque jour avec une fécondité sans pareille dans son histoire.

« Vous en appelez au Concile et vous ne l'attendez pas, alors que deux mois à peine nous séparent de sa réunion. Mais d'avance vous l'accusez, vous le déclarez suspect, et avec une iniquité par trop criante, vous lui imputez de n'être pas libre dans sa préparation, au moment même où les évêques d'Allemagne viennent de manifester à la fois

leur souveraine indépendance et leur résolution de n'admettre aucun décret incompatible avec la civilisation et la science, avec la juste liberté des peuples et les besoins des temps actuels ; au moment où vingt symptômes divers démontrent que ce qui a tout arrêté jusqu'à présent, ce n'est pas la pression d'en haut, mais la mollesse et la diplomatie mal avisée de ceux qui avaient le droit et le devoir d'agir et de parler, qui allaient enfin se réveiller et que votre chute va peut-être replonger dans une inaction et une prostration dont vous, mon pauvre et cher ami, vous serez responsable devant Dieu et devant les hommes.

« Mais le plus grand des reproches que j'ai à vous adresser, c'est d'avoir trahi vos amis, vos frères d'armes, en procurant le triomphe le plus éclatant aux délations et aux prévisions insultantes de nos adversaires. J'ai vu, pendant quinze ans,le nom de Lamennais servir d'épouvantail, exploité par tous les esprits étroits et soupçonneux, serviles et jaloux. Si j'avais le malheur de vivre quinze ans de plus, j'entendrais de même opposer chaque jour votre nom à tout prêtre, à tout chrétien chez qui l'on verrait poindre une étincelle d'intelligence ou de générosité.

« En trahissant vos amis, vous avez surtout trahi notre cause, celle que nous vous avions tous confiée, nous champions jeunes et vieux de cette royale liberté qui est la loi propre du chrétien. Vous avez agi comme agirait M. Thiers, s'il s'avisait de quitter le terrain légal et constitutionnel où il a remporté des victoires si imprévues et si fécondes, pour aller construire une barricade dans le faubourg Saint-Antoine.

« Hélas ! mon pauvre ami, que votre châtiment sera terrible ! En perdant toute autorité sur le vrai public, vous avez perdu tout moyen de servir la liberté, la justice, la vérité, que vous avez si noblement servies jusqu'à présent,

que vous avez tant aimées, que vous aimez encore avec une passion si légitime.

« Je ne dis pas, du reste, que votre faute soit aussi irréparable qu'elle me paraît inexcusable. Si après cette explosion terrible vous savez vous tenir tranquille, vous condamner au silence, à un silence absolu pendant plusieurs années ; si vous savez réclamer une place obscure, mais régulièrement obtenue dans les rangs du clergé séculier et pratiquer avec lui les vertus modestes et austères qui le distinguent ; si vous êtes capable, comme je n'en doute pas, de vous imposer ce sacrifice, ne fût-ce qu'en expiation de la douleur cuisante où vous venez de plonger tant d'âmes chrétiennes, alors vous pourrez désarmer non-seulement l'acharnement de vos trop heureux adversaires, mais encore le désespoir de vos amis et admirateurs, et avec l'aide du temps et des événements vous remonterez peut-être dans la chaire où vous aviez encore tant de conquêtes à faire et qui est la seule tribune où vous puissiez parler avec honneur, je dirai même avec décence. Mais si vous avez le malheur de céder aux invitations, aux provocations dont les libres penseurs et les protestants surtout vont vous assaillir ; si vous entreprenez de vous justifier en attaquant l'Église votre mère ; si vous devenez un orateur de réunions profanes et vulgaires, vous tomberez dans le néant, au-dessous de Lamennais lui-même, qui a au moins fini par se retrancher dans le silence, et tandis que vos amis, comme moi, ne pourront que pleurer en silence sur votre déchéance, vous deviendrez le jouet d'une publicité sans entrailles et sans frein *ludibrium vulgi*, comme ces gladiateurs captifs, exploités et déshonorés, malgré leur noblesse naturelle, par les caprices de la foule obscène des païens.

« Vous le voyez, je vous parle sans détour, sans précaution, sans réserve ; je ne vous parle pas en chrétien, en confesseur, en docteur. Je n'en aurais pas plus le

droit que l'envie. Je vous parle uniquement en ami, en homme du monde, en vieux libéral, en vieux soldat amoureux de la lutte, de l'honneur, de la gloire et de la vôtre, non moins et peut-être plus que de la sienne. Ecoutez, je vous en conjure, cette voix qui ne vous a jamais trompé, jamais trahi, jamais flatté, et qui vous indique aujourd'hui votre dernière chance de salut.

« Laissez-moi vous donner encore une dernière preuve de cette affection, dont vous n'avez évidemment jamais mesuré la profondeur, ni compris l'intensité. Mon âge me donne à la fois la triste expérience des nécessités de la vie et le droit de prendre avec vous une liberté devant laquelle d'autres reculeraient peut-être. Vous devez être sans ressources matérielles, et cette pénurie ne peut qu'aggraver les difficultés inexprimables de votre situation. Eh bien, je vous en supplie, confiez-moi vos embarras, et pour en sortir, ne vous adressez qu'à moi et à ceux qui, comme moi, sont avant tout les amis de votre passé. Je ne suis pas opulent, mais j'ai une grande aisance, et jamais je n'aurai fait du superflu que Dieu m'a accordé un usage plus doux à mon cœur.

« C'est ce cœur, et lui seul, qui a dicté cette lettre. Pardonnez à ce cœur blessé, meurtri, profondément troublé par vous ; pardonnez l'âpre franchise de mon langage. Sachez reconnaître cette « colère de l'amour » dont parle M. de Maistre. Surtout plaignez-moi de cette épreuve dont vous êtes l'auteur, épreuve ajoutée à tant d'autres et d'autant plus cruelle qu'elle tombe sur moi au moment où vient de m'être arrachée cette chère sœur Saint-Marcellin, que vous avez vue chez moi, et dont les soins incomparables, prodigués depuis plus de trois ans, avaient un peu adouci mon triste sort. Mais, certes, de toutes les peines qui pouvaient m'être encore infligées avant ma fin, aucune ne saurait dépasser ni même égaler la cuisante amertume

que vous me vaudriez, si je vous voyais poursuivre la voie fatale où vous êtes entré et sortir misérablement de cette Église que vous êtes fait pour servir, pour affranchir, pour honorer mieux que tous vos contemporains. Je m'arrête, après en avoir dit beaucoup trop pour ce qu'il nous reste, à moi de force, à vous peut-être de patience. Je vous embrasse encore avec une triste, mais invincible affection. »

Je ne crois pas que Montalembert ait jamais écrit une plus belle page. Quelle élévation! quelle grandeur! quel cri de colère et de tendresse! Il n'y a vraiment que la religion pour inspirer de pareils élans. Lorsque M. Renan quitta le séminaire de Saint-Sulpice, il raconte non sans émotion, dans ses *Souvenirs*, que Mgr Dupanloup lui offrit sa bourse. On vient de voir que Montalembert mit le superflu que Dieu lui avait accordé à la disposition du P. Hyacinthe. Il m'a paru que ces traits de délicatesse, accomplis dans des circonstances presque identiques, valaient la peine d'être rapprochés. Mais M. Renan avait sa sœur Henriette, et le P. Hyacinthe avait sa mère : ces deux cœurs de femme furent leur refuge et leur providence à tous deux : ils n'acceptèrent rien de l'ancien supérieur et de l'ami. Montalembert n'avait pas besoin, d'ailleurs, de mettre le P. Hyacinthe en garde contre les provocations des protestants. Les seuls hommes qu'il ait jamais eus pour amis dans l'Église réformée étaient incapables de lui donner un mauvais conseil. Bien loin de l'attirer à eux, je sais pertinemment qu'ils le dissuadèrent de commettre l'acte qui dans l'esprit public pouvait

passer pour une abjuration. Je veux parler de son mariage. M. de Pressensé, surtout, était un protestant de la grande école pour qui la vérité se trouvait, dans la réforme catholique accomplie au sein même du catholicisme transformé, dégagé des pratiques idôlatres de l'ultramontanisme. Il était convaincu que ce n'était pas sous la forme du protestantisme actuel que la France recevrait l'Évangile[1]. Quand il visitait le P. Hyacinthe dans sa cellule — ce qui lui arrivait souvent — ce n'était donc pas pour le faire sortir de l'Église, mais pour le consoler et le fortifier[2]. J'ajouterai, pour montrer son indépendance, que lorsque le P. Hyacinthe était en Suisse à la tête du mouvement vieux-catholique, M. de Pressensé fut un des premiers à élever la voix contre la persécution religieuse qui avait suivi ce mouvement. Mais au moment où l'illustre prédicateur dépouilla la robe du moine, Montalembert n'était pas seul à craindre qu'il ne passât au protestantisme. Madame la marquise de Forbin d'Oppède lui écrivait le 4 octobre 1869 : « ... Non, Dieu ne permettra pas que, selon l'expression dont vous vous serviez cet hiver, vous vous *soyez brisé* et que vous nous ayez brisés avec vous, car il est évident que les catholiques-libéraux vont avoir beaucoup à souffrir à cause de vous. Pour qu'il y ait en France un *protestant* de plus, le résultat serait hors de toute proportion avec le sacrifice, et si cela arrivait

[1] *Le Concile du Vatican*, par Edmond de Pressensé :

[2] *Edmond de Pressensé* par Hyacinthe Loyson.

jamais, mon cher Père, j'éprouverais la seconde grande douleur de ma vie et je porterais ma seconde blessure à côté de celle qui ne se fermera jamais. Je ne crois pas que personne puisse m'accuser d'intolérance ; bien souvent même mes meilleurs amis m'ont adressé le reproche contraire. Je suis persuadée que la plupart de nos *frères séparés* appartiennent à l'âme de l'Église ; j'ai souvent admiré leur foi, leur piété, et des vertus que nous devrions prendre pour exemple, mais enfin ils n'ont pas la vérité complète, et si Dieu, eu égard à la sincérité de leur foi supplée dans sa bonté à ce qui leur manque de ce côté et permet qu'avec moins de secours ils fassent souvent mieux que nous, parce que *l'œil de leur intention est plus droit,* ces grâces ne peuvent être accordées à celui qui a possédé la vérité pleine et entière et qui s'est détourné d'elle, à celui qui a quitté la source abondante dont Notre-Seigneur parlait à la Samaritaine pour demander au ruisseau d'étancher sa soif[1]... »

Et la conclusion de tout ceci, la recommandation suprême que lui faisaient Montalembert et la marquise de Forbin d'Oppède, c'était de se recueillir, de s'enfermer dans le plus profond silence. « Je vous supplie de vous l'imposer tant que durera l'orage que vous avez suscité. Comment le coup de tonnerre que vous venez de faire entendre ne vous suffirait-il pas quant à présent ? Comment ne sentiriez-vous pas que toute

[1] *Lettre ms.*

réplique, toute explication, toute démonstration nouvelle ne saurait qu'en affaiblir l'effet? Au contraire, le silence déconcertera tous vos adversaires et vous gardera à vous-même la liberté de l'avenir[1]. » — Ainsi parlait Montalembert. La marquise de Forbin d'Oppède lui écrivait de son côté :

« Mon bien cher Père, aujourd'hui, je viens vous supplier de toute la force de mon attachement et de ma conviction de *garder le silence*. Fermez l'oreille à tout ce qui se dit pour vous et contre vous, ignorez les éloges et les injures, ne faites rien, ne dites rien, enfermez-vous avec votre crucifix et vos livres et oubliez ce qui se passe en contemplant les beautés éternelles toujours anciennes et toujours nouvelles. Soyez persuadé que toute demande, toute parole, quelle qu'elle fût, vous placerait maintenant dans la position la plus fâcheuse et compromettrait les vérités et les idées que vous voulez servir. Vous les avez affirmées assez hautement, vous avez poussé un cri assez retentissant pour réveiller les consciences catholiques ; maintenant, *je vous en supplie*, ne proférez plus une parole ; que ni l'infâme joie de soi-disant chrétiens en vous voyant affronter le péril d'un blâme infligé de haut, ni les félicitations des autres ne vous arrachent un mot ; oubliez tout, faites-vous oublier et dans deux ans peut-être, dans moins de temps encore vous pourrez retrouver votre autorité qui est en ce moment trop contestée pour vous permettre de faire du bien ! Vous pourrez après cette retraite commencer cet apostolat dont nous avons si souvent parlé ensemble. L'Église sera toujours catholique, apostolique et romaine, il faut seulement qu'elle devienne de plus en plus catholique et apostolique et de moins en moins romaine !

[1] *Lettre* du 4 octobre 1869.

« Si j'avais le bonheur de vous posséder sous mon toit, je ne permettrais pas qu'un journal vous arrive, quel qu'il soit ; je voudrais vous faire vivre avec nos Pères dans la foi et ne permettre à aucun bruit du jour de parvenir jusqu'à vos oreilles. Ne vous verrai-je pas ? Vous savez que je ne suis pas libre d'aller à Paris. Croyez à mon bien profond et sincère attachement[1]. »

Le P. Hyacinthe partit pour l'Amérique, afin de se dérober à la curiosité malsaine des reporters, et trouva, à son retour, l'Église de France dans une agitation extraordinaire.

[1] *Lettre ms.*

CHAPITRE VI

Imprévoyance des catholiques-libéraux. — Enthousiasme de Mgr Dupanloup à l'annonce du Concile, d'après une lettre de la marquise de Forbin d'Oppède. — Mauvais présages. — Pie IX dominé par les Jésuites. — Démêlés du P. Theiner avec la Compagnie de Jésus. — Ses lettres au professeur Friedrich. — Intervention du Pape dans la préparation et la conduite du Concile. — Le cardinal Mathieu « enterré tout vif » par Pie IX. — Brefs du Pape au P. Ramière, à Mgr Deschamps, à dom Guéranger, à Mgr de Ségur. — Mort de Montalembert. — Pie IX fait célébrer un service en son honneur. — Lettres de Montalembert à Dœllinger et au P. Hyacinthe. — Montalembert et le *Correspondant*. — Le courant Foisset dans cette revue, à partir du Congrès de Malines. — Le manifeste du *Correspondant* jugé par Louis Veuillot. — Le duc de Broglie historien de l'Église au IVe siècle. — Comment il entendait l'histoire. — Il est accusé de naturalisme. — Les évêques de France avant et pendant le Concile. — Un mot de Mgr Meignan. — La thèse de l'inopportunité. — Le Concile était-il libre ? Pourquoi les évêques n'agirent-ils pas collectivement auprès de M. Émile Ollivier. — Le rôle de Mgr Maret. — Gallican à la façon d'Arnauld. — Il est traité de schismatique par les ultramontains. —

Il contribue à la réorganisation des Facultés de théologie. — Ce qui le sépare des catholiques-libéraux du *Correspondant*. — Plus clairvoyant qu'eux. — Il s'appuie sur le ministre des cultes. — Ses mémoires à l'Empereur sur le Concile. — Conditions que mettait Pie IX à l'admission des princes dans l'assemblée conciliaire. — L'Empereur se charge des frais du livre de Mgr Maret. — Analyse du *Concile général et la paix religieuse*. — Réfutation de dom Guéranger dans la *Monarchie pontificale*. — L'abbé de Solesmes et la liturgie. — Casuistique ultramontaine et falsifications romaines. — Mgr Deschamps pris en flagrant délit d'erreur à propos de la déclaration de 1682. — Lettres du P. Gratry à l'archevêque de Malines. — Son portrait, sa science, son style. — Ses lettres font songer aux *Provinciales*.—Il appelait Louis Veuillot le Thersite du XIXe siècle. — Louis Veuillot à Rome. — Ses lettres à l'*Univers*. — A lui seul il est une armée. — Ce qu'il dit des laïques et des ecclésiastiques. — Comment il définit le talent de Mgr Dupanloup. — Ses attaques contre le P. Gratry. — Pourquoi il ménage Mgr Darboy. — Une ambulance ! — Comme quoi Louis Veuillot aurait pu remplir les fonctions de brancardier.

I.

Montalembert confessait, à la veille de mourir, qu'il avait péché par imprévoyance. On pourrait faire le même reproche à l'état-major de son parti si ondoyant, si divers, si rempli surtout de mouvements contradictoires. La plupart des catholiques-libéraux furent surpris par les événements ; quelques-uns même

les préparèrent à leur insu en poussant à la réunion du Concile après avoir applaudi à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Dans le courant de l'été de 1867, madame la marquise de Forbin d'Oppède écrivait de Kissengen au P. Hyacinthe :

« ... J'ai eu, en venant ici, la bonne fortune de passer quelques heures avec l'évêque d'Orléans, il est si heureux du résultat de son séjour à Rome que sa santé est vraiment meilleure. Il regarde comme un fait qui tient du miracle la résolution du Saint-Père. Assurément, ce n'est point par goût et penchant naturel que le Pape convoque un Concile, et personne autour de lui ne veut en entendre parler ; mais chez ceux qui ont charge d'âmes, Dieu agit parfois directement en les obligeant à faire en quelque sorte malgré eux et malgré leurs dispositions naturelles ce qui est de son service. Personne à Rome n'est pour la réunion du Concile et bien des évêques français ont été aussi d'avis qu'on n'en avait pas besoin. « S'il y a des questions à résoudre, disaient-ils, n'avons-nous pas le Pape ? » « On dit que la société se transforme », ajoutaient-ils ; eh bien, attendons que sa transformation soit achevée, il sera bien temps alors de voir ce qu'il y a à faire. *L'évêque d'Orléans a, je crois, contribué plus que tous les autres à confirmer le Pape dans sa résolution et il se dévoue avec son ardeur ordinaire à en presser la réalisation.* Vous avez dû être content de sa lettre sur les conciles ; je trouve que c'est une des belles choses qu'il ait écrites et qui tranche d'une manière éclatante sur les mandements dont nous sommes accablés. Là où les autres ne parlent que du Pape, resserrant éternellement les mêmes choses, lui parle de l'Église en évêque des anciens jours..... C'est déjà une grande chose que la convocation du Concile, alors même que les circonstances ne permettraient pas de le réunir immédiatement ; un nom comme celui-là n'est jamais

prononcé inutilement, tout le monde sait maintenant que l'Église a besoin d'un Concile, que là est le remède, que là seulement l'Église et la société moderne pourront s'embrasser et s'unir pour marcher ensemble de concert dans des voies nouvelles; on ne l'oubliera plus désormais et le Concile se tiendra dans quelque couvent ignoré, s'il ne peut se réunir à Latran, mais j'ai la confiance qu'il se tiendra à Rome[1]. »

Ainsi donc, ô cruelle ironie des choses de ce monde, ce sont ceux-là même que devait écraser le Concile qui en conçurent le plus d'enthousiasme. Encore si leur aveuglement n'avait duré qu'un jour! mais il dura deux années et même davantage, en dépit des avertissements qu'ils reçurent de tous les côtés. Ni la bulle d'indiction où Pie IX affirmait son infaillibilité en se qualifiant d'évêque universel : *Ego Pius catholicæ Ecclesiæ episcopus*, — ni la convocation du Concile à la date fatidique du 8 décembre, — ni la lettre du Pape à Mgr Darboy, l'accusant de *febronianisme*, — ni le programme des Jésuites romains publié par la *Civiltà*, — ni la lettre pastorale de l'archevêque de Westminster, — ni les dénonciations dont était l'objet, avant son apparition, l'ouvrage de Mgr Maret, — ni le silence obstiné gardé par le nonce à l'endroit des évêques sur les questions qu'ils devaient préparer, — ni le refus des chrétiens schismatiques d'Orient et d'Occident de prendre part au Concile[2], — rien n'avait réussi à leur ouvrir

1 *Lettre ms.*

2 Eh! qu'y seraient-ils venus faire, grand Dieu? On ne les aurait pas plus entendus que les délégués de la *Petite Église* dont je raconte à l'*Appendice* la mission à Rome à la fin de l'année 1869.

les yeux. Ce fut le P. Hyacinthe qui, le premier, jeta le cri d'alarme, déclarant qu'il ne voulait être ni dupe, ni complice. Or, voici ce que lui répondit Montalembert : « Vous en appelez au Concile et vous ne l'attendez pas, alors que deux mois à peine nous séparent de sa réunion. Mais d'avance vous l'accusez, vous le déclarez suspect, et avec une iniquité par trop criante vous lui imputez de n'être pas libre dans sa préparation... »

La marquise de Forbin d'Oppède, d'ordinaire si clairvoyante, partageait à ce sujet l'optimisme de Montalembert : « Le Concile qui va s'assembler, disait-elle, rien ne vous autorise humainement à en désespérer à l'avance. Le manifeste des évêques de Fulda est bien propre à ranimer notre confiance, et nous ne pouvons oublier que c'est le Pape seul qui, de son propre mouvement, alors qu'il n'était nullement poussé par l'opinion publique, a convoqué le Concile et l'a voulu malgré toutes les oppositions[1]. »

Hé, mais, c'est précisément ce qui faisait le danger de cette convocation conciliaire, car le Pape était à la merci des Jésuites, quoi qu'en dise M. Émile Ollivier, et, comme on l'écrivait de Rome à Mgr Maret, les Jésuites n'auraient pas voulu du Concile, le Concile n'aurait pas eu lieu, si le Pape n'avait été persuadé que le *Syllabus*, l'infaillibilité papale et tout le reste du moyen âge y triompheraient[2]. « Il ne faudra pas négliger de rendre dans tous vos écrits les Jésuites responsables

[1] *Lettre ms.*

[2] *Vie de Mgr Maret*, par l'abbé G. Bazin, t. III, p. 86.

des dogmes du Vatican, parce qu'ils en sont les uniques auteurs, écrivait le P. Theiner au professeur Friedrich en 1871[1]. Ces aveugles et mauvais religieux n'ont fait que faire adopter les opinions excentriques de leur école, nullement par amour de l'Église, mais pour la glorification de leur orgueil et au plus grand détriment de l'Église et du Saint-Siége. Ils n'ont pas eu grand'peine à réussir avec un épiscopat d'une ignorance dont on ne peut se faire une idée, et avec un Pape qui n'a presque aucune connaissance ou qui n'a du moins que des notions superficielles d'histoire, aussi bien ecclésiastique que profane, de théologie et de droit canonique, et qui ne se distingue que par une foi de charbonnier digne de vieilles femmes, qui le rend souvent même ridicule. Je passe sous silence ses autres qualités, et je confesse ouvertement que jamais Pape ne s'est rendu l'instrument si volontaire des Jésuites que Pie IX. »

On ne tarda pas à s'en apercevoir. Dans une question de la nature de celle qui était en jeu au Concile, le Pape

[1] Le P. Theiner, prêtre de l'Oratoire, fut pendant trente ans honoré de la confiance de Pie IX qui l'avait nommé préfet des Archives secrètes du Vatican à la mort de Marino-Marini dont il était coadjuteur. C'était un prêtre d'une piété exemplaire et d'une vaste et solide érudition. On lui doit l'*Histoire des deux Concordats* et la publication du *Journal du Concile de Trente*, dont le chanoine Dœllinger a surveillé l'impression. Après le Concile, le P. Theiner fut en butte aux persécutions des Jésuites qui lui firent enlever les clefs des archives et dont il se vengea dans une série de lettres adressées au professeur Friedrich et publiées peu de temps après sa mort, laquelle arriva le 10 août 1874. Ces lettres ont été traduites en italien et en allemand et recueillies par M. Jean Wallon dans son ouvrage intitulé : *Jésus et les Jésuites*.

aurait dû s'abstenir de toute intervention directe, ne fût-ce que pour sauver les apparences. Du commencement à la fin, au contraire, dans la préparation comme dans la conduite du Concile, il s'arrangea de façon à ce qu'on vît sa main partout. Il fit de l'infaillibilité une affaire personnelle, et fut en toute vérité le *Deus ex machinâ* de ce que la marquise de Forbin d'Oppède appelait « un simulacre de Concile[1] ».

« Moi, Jean-Marie Mastaï, disait-il au cardinal Schwarzenberg, je crois à l'infaillibilité. Pape, je n'ai rien à demander au Concile, le Saint-Esprit l'éclairera. »

Et comme s'il n'avait eu qu'une confiance médiocre dans les lumières du Saint-Esprit, il exaltait ses partisans et combattait ceux qui résistaient à son apothéose « avec l'ardeur d'un homme de parti et l'autorité du souverain qui ne permet pas qu'on le discute[2] ». Le cardinal Mathieu, revenant de présider les fêtes de Noël à Besançon, disait : « Que voulez-vous, le Pape m'a enterré tout vif[3]. » Après avoir refusé de recevoir l'évêque de Sura et menacé de mettre son livre à l'*index*, il

[1] « Je vous envoie, écrivait-elle au P. Hyacinthe au mois de février 1870, quelques numéros de l'*Univers*, vous y remarquerez la manière dont ce parti comprend le rôle des Conciles devant la Papauté ; on ne s'étonne que d'une chose, après avoir lu ces lignes, c'est qu'on ait voulu faire à Rome les frais d'une cérémonie aussi inutile et qu'on ait assemblé un simulacre de Concile. »

[2] Le *Concile du Vatican*, par E. de Pressensé, p. 303.

[3] *Mélanges sur quelques questions agitées de mon temps et dans mon coin de pays*, par l'abbé Boillot, curé de la Madeleine de Besançon, p. 80.

adressait un bref au P. Ramière pour le féliciter « d'avoir si bien mis son adversaire (Mgr Maret) aux prises avec lui-même, qu'il a dispensé ses contradicteurs du soin de renverser l'édifice[1] ». Il faisait défense aux imprimeurs de Rome d'imprimer les écrits de la minorité, et l'évêque d'Orléans, dont il qualifiait les lettres de « vains sophismes ennemis, *seule et unique cause du trouble qui s'est élevé dans les consciences*[2] », était obligé de confier aux presses de Naples sa réponse à Mgr Deschamps. Dans un bref d'honneur à dom Guéranger qui dans la *Monarchie pontificale* avait dit que « le papisme est la grâce de ce temps », il traitait les catholiques-libéraux « d'hommes qui, tout en se faisant gloire de ce nom, se montrent complétement imbus de principes corrompus et ne savent plus se soumettre au jugement du Saint-Siège. » — « Leur folie, ajoutait-il, est montée à l'excès depuis qu'ils ont entrepris d'adapter la divine constitution de l'Église aux formes modernes, afin d'abaisser plus aisément l'autorité du chef suprême. Ils mettent en avant avec audace certaines doctrines maintes fois réprouvées, ressassent des chicanes historiques, des calomnies, des sophismes de tout genre. Ils nous réduisent à déplorer dans leur conduite une déraison égale à leur audace. » Dans un autre bref du 22 janvier 1870 adressé à Mgr de Ségur pour qui le Pape est « tout », il disait : « Si les puissances de l'enfer déploient leur force contre le

[1] Bref du 22 janvier 1870.
[2] Bref du 12 février.

Concile assemblé, si elles dressent des pièges aux esprits honnêtes en les divisant de sentiment, afin du moins de tirer parti des maux qu'enfante la discussion, de traîner les choses en longueur, elles n'échapperont point au coup fatal qu'elles voudraient reculer le plus possible. » Le 9 janvier 1870, recevant un grand nombre de prélats et d'ecclésiastiques, il prononçait ces graves paroles : « Je suis le pape, le vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Église catholique, et j'ai réuni ce Concile qui fera son œuvre. De prétendus sages voudraient qu'on ménageât certaines questions et qu'on ne marchât pas contre les idées du temps, mais ce sont des capitaines d'aveugles. Je veux être libre ainsi que le vent. Des affaires de ce monde, je ne m'en occupe pas. Priez donc, *forcez le Saint-Esprit* par vos supplications à éclairer les Pères. » Enfin, quand il apprit la mort de Montalembert, son premier mot fut pour l'appeler « un monstre d'orgueil », et il interdit le service solennel qu'on avait commandé dans l'église d'Ara-Cœli pour en faire célébrer un — auquel il assista de la loge grillée — dans une petite église du Transtevère en faveur d'un *certo Carlo*.

Or, « ce certain Charles » n'était autre que celui à qui Pie IX écrivait, en 1849, après son magnifique discours sur l'expédition de Rome, que « cet acte vivrait à jamais dans la mémoire des gens de bien. »

Pauvre Montalembert ! le bon Dieu lui fit une belle grâce en le rappelant à lui avant la fin du Concile, car malgré les défections des uns et le découragement des

autres, il ne cessa d'espérer contre toute espérance. De temps à autre cependant, ses craintes se faisaient jour, comme dans sa lettre du 7 novembre à Dœllinger[1], mais il ne pouvait croire « aux bassesses qui allaient se produire et qui risquaient de triompher ». Le bruit qui se faisait autour des mandements et brochures des évêques de la minorité l'abusait et lui rendait courage. Le 4 décembre il écrivait au P. Hyacinthe de la Roche-en-Breny :

[1] Dans cette lettre, Montalembert suppliait Dœllinger de se rendre à Rome : « Rien ici-bas, lui disait-il, ne peut justifier ou même excuser l'abstention ; c'est le signe certain de la décrépitude de l'intelligence pour les partis comme pour les individus. Je vous jure que si j'entrevoyais pour moi, simple laïque, un moyen quelconque d'être admis au Concile, rien ne m'arrêterait. Tout misérable que je suis, j'essaierais de me traîner jusqu'à Rome, dussé-je périr en route, et quand même, une fois arrivé, je ne dusse point obtenir la parole ; mais j'irais, ne fût-ce que pour protester par ma présence, par le *triste et intrépide regard* dont parle Bossuet, contre les bassesses qui vont se produire et qui risquent de triompher.

« Vous admirez sans doute beaucoup l'évêque d'Orléans, mais vous l'admireriez bien plus encore si vous pouviez vous figurer l'abîme d'idolâtrie où est tombé le clergé français. Cela dépasse tout ce qu'on aurait jamais pu s'imaginer aux jours de ma jeunesse, au temps de Frayssinous et de Lamennais. Le pauvre Mgr Maret, pour avoir exposé des idées très modérées, dans un langage plein d'urbanité et de charité, est traité publiquement, dans les journaux soi-disant religieux, d'hérésiarque et d'apostat par les derniers de nos curés ! De tous les mystères que présente en si grand nombre l'histoire de l'Église, je n'en connais pas qui égale ou dépasse cette transformation si prompte et si complète de la France catholique en une basse-cour de l'anti-camera du Vatican. J'en serais encore plus désespéré qu'humilié si, comme partout, dans les régions illuminées par la foi, la miséricorde et l'espérance ne se laissaient entrevoir à travers les ténèbres. »

« ... L'évêque d'Orléans vient de donner un bien grand exemple de ce qu'il est encore possible de faire, au sein de l'Église actuelle, pour servir la vérité et la liberté. Il a parlé beaucoup trop tard, mais ses deux coups de tonnerre n'en ont pas moins eu un retentissement prodigieux. Il est parti, calme et plein de confiance, pour entrer dans la lutte qui va couronner sa glorieuse vie. En rapprochant ses deux lettres contre l'infaillibilité et contre l'*Univers* des mandements de l'archevêque de Paris, du manifeste des évêques de Fulda, vous aurez reconnu que tout n'était pas perdu, et que si vous aviez seulement su attendre un peu, vous auriez été à même de combattre plus que jamais le bon combat. »

Et encore le 16 janvier 1870 :

« Excepté en ce qui touche les soi-disant catholiques-libéraux de France, qui sont, à mes yeux comme aux vôtres, des prévaricateurs, je n'adhère pas à votre appréciation du moment actuel. Je crois que les choses marchent mieux que vous ne le supposez, et cependant, vous le savez, je ne suis pas optimiste... »

Enfin, dans sa fameuse lettre du 28 février, publiée cinq jours avant sa mort par la *Gazette de France*, il disait :

« .... Sans vouloir ni pouvoir entrer dans la discussion de la question qui va se décider au Concile, je salue avec la plus reconnaissante admiration d'abord le grand et généreux évêque d'Orléans, puis le prêtre éloquent et intrépide, qui ont eu le courage de se mettre en travers du torrent d'adulation, d'imposture et de servilité où nous risquons d'être engloutis. — Grâce à Dieu, la France catholique ne

sera pas restée trop au-dessous de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Amérique. — Je m'honore publiquement et plus que je ne puis dire de les avoir pour amis, pour confrères à l'Académie. — Je n'ai qu'un regret, celui d'être empêché par la maladie de descendre dans l'arène à leur suite, non certes sur le terrain de la théologie, mais sur celui de l'histoire et des conséquences sociales et politiques du système qu'ils combattent. Je mériterais ainsi ma part, et c'est la seule ambition qui me reste, dans ces *litanies d'injures*, journellement décochées contre mes illustres amis par une portion trop nombreuse de ce pauvre clergé qui se prépare de si tristes destinées, et que j'ai autrefois aussi défendu et honoré comme il ne l'avait encore été par personne dans la France moderne.

« Du reste, j'ai pleine confiance en l'avenir. Dans l'ordre politique, nous sommes déjà délivrés du système que tant d'esprits faux et serviles avaient acclamé comme l'apogée de l'ordre et du progrès, et nous voyons renaître la vie publique avec la liberté.

« Dans l'ordre religieux, je reste convaincu, malgré toutes les apparences contraires, que la religion catholique, sans subir la moindre altération dans la majestueuse immutabilité de ses dogmes ou de sa morale, saura s'adapter en Europe, comme elle l'a déjà fait en Amérique, aux conditions inévitables de la société moderne et qu'elle demeurera comme toujours la grande consolation et la grande lumière du genre humain. »

N'avais-je pas raison de dire qu'il espéra jusqu'à la fin ? Quant aux catholiques-libéraux de son parti qu'il traitait de prévaricateurs, les événements ont démontré qu'en étant plus politiques que lui ils avaient été beaucoup plus sages. On ne coupe pas les ponts

derrière soi quand on veut se ménager une retraite. D'ailleurs, avant d'être libéraux ils étaient catholiques et, comme tels, « ils avaient à cœur de ne laisser aucun doute sur leur volonté absolue de demeurer orthodoxes[1]. « C'est ainsi qu'au lendemain du *Syllabus* qui les visait tout particulièrement, ils délibérèrent sur le point de savoir s'ils ne devaient pas suspendre la publication du *Correspondant*[2]. A dater du Congrès de Malines il s'établit dans le parti deux courants très distincts : le courant Foisset qui côtoyait l'ultramontanisme de l'*Univers* d'aussi près que possible, et le courant Montalembert qui s'en éloignait chaque jour davantage. M. Foisset se prononçait pour la soumission quand même et préalablement à toute discussion théologique. Montalembert ne l'admettait qu'après la bataille et tout à fait *in extremis*. Ce fut le courant Foisset qui l'emporta. Déjà, lors du Congrès de Malines, M. Foisset avait trouvé que Montalembert était allé trop loin et il avait été chargé par le *Correspondant* de dissiper les équivoques résultant de son discours[3]. Au moment de la réunion du Concile, il admit sans hésiter l'infaillibilité du Souverain Pontife, tout en ayant des doutes sur l'opportunité du dogme. Aussi aurait-il désiré que le *Correspondant* se renfermât dans un silence absolu. Ses amis furent d'un avis contraire. « Après tout, lui disaient-ils, on n'a un cheval de

[1] *Théophile Foisset*, par Henry Boissard, p. 200.
[2] Id. p. 210.
[3] Id. p. 199.

bataille que pour le mener au feu, le jour de péril, et non pour le laisser à l'écurie[1]. »

Ils se décidèrent donc à publier le 10 octobre 1869 un article-manifeste sur le Concile, mais comme si aucun d'eux n'avait osé en prendre la responsabilité, personne ne le signa — ce qui fit dire à Louis Veuillot : « C'est l'œuvre d'une plume habile, d'une science inexacte et d'une conscience passionnée... En attestant sa foi, l'auteur anonyme ne laisse voir que ses doutes, et il prend si grand soin de justifier ses doutes qu'ils semblent former le capital de sa foi... Cela fait, il signe : Pour la rédaction du *Correspondant* : P. Douhaire. Cette formule de signature est la chose sérieuse de cette pièce ardente et médiocre. Elle lui donne le caractère d'un manifeste, elle révèle, non pas une légion, mais une *École* qui ne s'était pas encore si clairement accusée... Il importe de savoir qui est là. MM. de Montalembert, Falloux, Albert de Broglie, Th. Foisset, Louis de Carné, Augustin Cochin, les RR. PP. Perraud et Largent, membres de l'Oratoire font tout le talent et toute l'importance du *Correspondant*. Ces patriciens ont-ils donné leur assentiment au manifeste de la Rédaction ?... L'importance du document serait autre pour nous et pour tout le monde s'il émanait des personnages notables que nous venons de nommer, que s'il ne contenait que l'expression des communes pensées de MM. Douhaire, Gaillard, Lavedan et Marius Topin[2]. »

[1] *Théophile Foisset,* par Henry Boissard, p. 260.
[2] *Rome pendant le Concile,* 31 octobre 1869.

Louis Veuillot avait raison, et le *Correspondant* n'avait pas tort. Il était inutile d'étaler au grand jour les divisions du parti libéral, au moment même où il avait le plus besoin d'être uni. Quels cris de joie n'aurait pas poussés le le directeur de l'*Univers* s'il avait vu que le manifeste ne portait ni la signature de M. Foisset qui l'avait désapprouvé, ni celle de Montalembert à qui peut-être il n'avait pas été soumis ! Quant aux PP. Perraud et Largent, Louis Veuillot n'avait qu'à relire l'article du *Correspondant* pour s'apercevoir qu'ils y étaient étrangers, puisque la rédaction déclarait qu'il n'engageait que les laïques. « On conçoit quelle réserve est imposée, sur un point qui est à ce degré du ressort de la théologie, *à une rédaction laïque comme la nôtre,* dont la prétention a toujours été de défendre la loi, non de la commenter ou de la définir. » Ce qui n'empêchait pas le rédacteur de dire très librement son sentiment sur la question capitale qui allait être débattue au Concile.

Après avoir rendu hommage à « la hardiesse et à la perspicacité » de Pie IX, il affectait d'avoir pleine confiance dans la réunion solennelle de tous les représentants de l'Église. « Comment penserions-nous, disait-il, que ce qu'on pourrait appeler par une expression profane la convocation des États-Généraux de l'Église ait pour effet de créer dans son sein une monarchie despotique qui n'y a jamais existé ? Il y a là quelque chose de contradictoire dans les idées comme dans les termes qui répugne au sens commun. Ce n'est ni l'usage, ni le penchant naturel des grandes assemblées de consommer

elles-mêmes leur propre abdication... Rien ne peut sortir du Concile que de son libre et commun consentement. De quoi donc, gens de peu de foi, irions-nous nous alarmer ? Comment croire qu'une assemblée véritablement œcuménique, sur laquelle ne pèse aucune pression, dont n'est exclu aucun membre légitime, sera assez abandonnée de l'Esprit-Saint pour se dépouiller elle-même sans motif, au profit d'un autre pouvoir, de ce qu'il y aurait d'essentiel, d'exclusif et de divin dans ses prérogatives ? Supposer chez une assemblée purement humaine un renoncement irréfléchi de cette nature, ce serait déjà une absurde hypothèse; mais appliquée à une assemblée infaillible, la supposition est presque sacrilége, car c'est admettre que l'Esprit-Saint prendrait plaisir à nous égarer sur le choix de ses interprètes. Le Concile a le droit de nous demander de n'être pas plus difficile que lui-même sur l'étendue de ses droits et l'usage qu'il en peut faire.

« Et quand nous nous en remettons ainsi avec pleine soumission à la décision du Concile, il est bien entendu que c'est au Concile tout entier et à son chef que s'adresse notre confiance. Il n'est point d'usage, on le sait, dans les Conciles de procéder par la voie parlementaire des majorités relatives ou absolues. Les décisions ne sont prises, surtout en matière dogmatique, que par un concours de suffrages suffisants pour que le décret puisse être réputé l'œuvre de l'Église entière. La raison de ce scrupule est simple, c'est que les Conciles ne créent pas les dogmes, ils les recon-

naissent seulement et les déclarent. Ils proclament avec une rigueur et une netteté nouvelles ce que l'Église partout et toujours a cru par une foi au moins explicite : *Quod semper et ubique et ab omnibus creditum est.* Il suffit donc qu'une croyance soit contestée par une partie notable et pieuse de l'Église, qui n'est jamais sortie du giron commun, pour qu'un Concile hésite à la faire passer à l'état dogmatique. Telle est la réserve qui a toujours prévalu en toute matière ; mais dans celle-ci en particulier, dans ce qui touche aux rapports mutuels du Pape, du Concile et des évêques, il y a une jurisprudence établie à Trente dont à coup sûr le Vatican ne s'écartera pas. On sait en effet que si rien n'a été décrété au concile de Trente sur ces points épineux, c'est qu'on n'y put tomber d'accord d'une rédaction commune avec les prélats qui représentaient l'Église de France, et le pape Pie IV fut le premier à demander que le sujet fût entièrement écarté, pour qu'*aucune définition n'eût lieu sans le consentement unanime de tous les Pères.* »

Et comme s'il avait eu le pressentiment de ce qui devait arriver, l'auteur du manifeste ajoutait : « Proclamer n'est pas définir et c'est une définition avant tout qui serait nécessaire au principe de l'infaillibilité pontificale si le Concile jugeait à propos de lui rendre hommage. » Nous verrons plus loin qu'après la proclamation du dogme les catholiques-libéraux s'échappèrent par cette porte dérobée.

Louis Veuillot ne disait donc que la moitié de la

vérité quand il écrivait que l'article du *Correspondant* était « l'œuvre d'une plume habile, d'une science inexacte et d'une conscience passionnée. » Plume habile oui, et il n'était pas possible que le rédacteur de l'*Univers* n'eût pas reconnu dans ce morceau magistral le style alerte, incisif, et de grande tournure, qui distingue l'historien de l'*Eglise au IVe siècle*. Mais la passion en était absente et il fallait toute la mauvaise foi du pamphlétaire ultramontrain pour y voir l'œuvre d'une science inexacte. M. le duc de Broglie ne s'est jamais piqué de théologie, mais en matière d'histoire religieuse il pouvait en remontrer à Louis Veuillot. En tout cas il entendait l'histoire autrement que lui.

« Il semble, écrivait à ce sujet la marquise de Forbin d'Oppède, il semble, lorsqu'on étudie l'Église, non-seulement dans sa doctrine, mais dans les moindres détails de sa discipline, qu'on y trouve les plus grandes comme les plus petites choses marquées au coin d'une souveraine raison, et s'il est permis de parler ainsi, de ce bon sens qui mène le monde en dernière analyse. Les doctrines catholiques tiennent toujours le milieu entre deux opinions extrêmes ; les règles de discipline sont placées le plus ordinairement entre deux exagérations, pourquoi faut-il que de notre temps ceux qui gouvernent les choses de Dieu semblent vouloir quitter cette voie tracée par les siècles et toujours reconnaissable malgré des déviations passagères, et tomber dans les exagérations en versant d'un côté au lieu de rester au milieu ? Il me semble qu'une des innombrables erreurs de l'école historique néo-catholique, qui en a tant commis et en commet tant encore, consiste à envisager l'histoire de l'Église dans son dévelop-

pement matériel et humain comme étant en dehors du mouvement général et ayant sa vie propre, étrangère aux transformations que les sociétés subissent autour d'elle. *Le prince de Broglie, dans ses beaux volumes, a réagi contre cette manière de voir, ce qui tout aussitôt l'a fait accuser de naturalisme.* Je suis frappée tout au contraire de la simultanéité qui se rencontre entre les tendances des esprits en politique et dans les questions religieuses ; cela n'a assurément rien d'étonnant et ce serait plutôt le contraire qui serait extraordinaire, puisqu'après tout l'homme qui s'occupe de religion n'est pas un autre homme que celui qui s'occupe de politique. Qu'on l'attribue au travail de démolition de l'école soi-disant philosophique du siècle dernier, aux violentes secousses imprimées à l'ordre social par notre Révolution et les crises qui l'ont suivie, le caractère particulier de notre temps que personne ne nie est le doute répandu sur toutes les questions qu'on avait pu croire résolues. L'ancienne société vivait sur certaines idées incontestées, qu'on peut appeler des principes, qu'on ne songeait pas plus à discuter qu'un axiome de géométrie ; à présent rien de semblable, rien qui soit généralement admis, beaucoup de matériaux de toute sorte répandus sur le sol et pas une construction ; un sol qui semble rejeter les fondations qu'on y creuse, comme celui de Jérusalem rejetait les pierres avec lesquelles Julien l'Apostat prétendait refaire le temple. La terreur causée par cette situation porte les esprits à se réfugier en politique dans les bras du pouvoir absolu, à qui ils ne demandent plus que de les protéger par la force contre les désordres matériels ; et en religion à demander à l'omnipotence papale le privilège d'avoir le moins possible à penser et à agir, et de s'endormir sur toutes les difficultés de la vie en laissant au Souverain-Pontife le soin de les régler. C'est cette coïncidence qui me paraît constituer le plus grand danger ; le parti qui nous perd va dans le sens du courant, cela est certain, et le

nôtre qui a pour lui l'expérience du passé et les espérances de l'avenir doit lutter dans le présent contre ce courant. Il y aurait, je crois, un curieux livre à faire sur l'histoire des idées qui prennent le dessus en ce moment, mais ce qui vaut mieux que tous les livres, c'est l'action et la parole, la plus puissante des actions. »

II.

La marquise de Forbin d'Oppède voyait juste ; par malheur les catholiques-libéraux qui pensaient comme elle avaient marché trop longtemps dans le sens du courant, et maintenant que le torrent était déchaîné, il était bien difficile de l'arrêter[2]. La majorité des catholiques avait abdiqué, comme on le leur reprochait à Notre-Dame. Quant au petit groupe qui s'était rangé autour de Montalembert, que pouvait-il, divisé comme il l'était lui-même, que protester pour l'honneur, au nom du bon sens, de l'histoire, des traditions et des principes de l'Église gallicane ? C'était aux évêques à faire tout leur devoir, à éclairer le Concile dont ils étaient membres, à le retenir sur la pente fatale où le

[1] *Lettre ms.*

[2] Quelques-uns même « dans un but d'apaisement faisaient d'étranges concessions aux intransigeants. Le *Français*, par exemple, allait jusqu'à reconnaître que *l'infaillibilité du Pape est une conséquence de l'infaillibilité de l'Eglise.* » (*Vie de Mgr Maret*, par l'abbé G. Bazin, t. III, p. 90)

poussait l'ultramontanisme. Or, il faut bien le dire, si quelques-uns d'entre eux s'étaient jetés courageusement dans la mêlée, la plupart se résignaient d'avance à la défaite et à la capitulation.

— Il faut descendre dans la rue, disait Mgr Meignan au P. Hyacinthe.

— Pardon, Monseigneur, répliquait l'ancien carme, c'est aux évêques à nous donner l'exemple.

— Mais non. Nous ne sommes que les grands prêtres et vous, vous êtes un prophète[1].

Ils en étaient presque tous là. Quand ils ne poussaient pas le P. Hyacinthe, ils excitaient le P. Gratry, ils le complimentaient de ses vaillantes lettres, sauf à l'abandonner ensuite aux coups de Mgr Deschamps et de dom Guéranger, ou même à le désavouer si par malheur une indiscrétion quelconque rendait leur témoignage public. « Et quand tant de gens qui se portaient bien ne disaient rien pour soutenir leurs champions, c'était un malade qui se levait de son grabat pour parler[2]. » Au fur et à mesure que le péril augmentait on les voyait se décontenancer, perdre la foi dans leur cause. Tout d'abord ils avaient combattu le

[1] Un prophète de malheurs à qui l'on avait fini par donner raison. Le 1er juillet 1870, pendant un déjeuner chez M. Cochin, celui-ci lui dit : « Ma foi est comme une flamme qui vacille et qu'il faut tenir à l'écart du vent de la tempête. Nous nous refaisons une foi meilleure, plus solide, plus vraie et qui sera l'appui sur lequel nous vivrons, l'oreiller sur lequel nous mourrons. » Il ajouta qu'après l'avoir blâmé en septembre, il ne le comprenait que trop à présent.

[2] *Lettre de Montalembert à M. Cuvillier-Fleury.*

dogme au nom du principe, peu à peu ils ne s'y opposèrent plus qu'au nom de l'inopportunité[1]. C'était l'euphémisme sous lequel ils masquaient leur retraite. Aussi l'évêque d'Angoulême disait-il fort spirituellement à Pie IX : « *Quod inopportunum dixerunt necessarium fecerunt*. » Un article du règlement — violant la liberté du Concile et dirigé plus particulièrement contre les gallicans de l'opposition — défendait expressément aux évêques de se réunir par nation et de se concerter. Ils pouvaient en prendre texte — et de combien d'autres[2] ! — pour adresser une plainte collective au ministre des cultes qui déclarait n'attendre que cela pour agir[3]. Ils s'y refusèrent pour des raisons

[1] Comme s'il pouvait être jamais inopportun, selon le mot de Dœllinger « de donner aux croyants la clef de tout l'édifice de la foi, de promulguer l'article fondamental duquel dépendent tous les autres ! »

[2] Rappellerai-je ici toutes les entraves apportées par le Vatican à la liberté du Concile : la mauvaise disposition de la salle, — la remise par le Pape à chaque évêque d'une bulle réglementaire du Concile, bulle qui souleva la plus vive opposition et fit rappeler trois fois à l'ordre un évêque hongrois qui protestait contre ces mœurs inouïes, — l'exclusion de la minorité de la commission des propositions, — la mise à l'*Index* du manifeste des opposants et l'interdiction de la lecture de *Janus*,— l'affichage sur les murs de Rome peu de jours après l'ouverture du Concile de la Bulle frappant d'excommunication majeure tous ceux qui n'admettaient pas les doctrines du *Syllabus* ou qui contesteraient le moindre bref papal ? etc., etc. Il fallait s'appeler Louis Veuillot pour oser écrire que le Concile était libre parce que Mgr Maret y avait été admis malgré les polémiques de l'*Univers* sur le *non-droit* des évêques annulaires.

[3] *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, par Émile Ollivier, t. II, p. 239.

d'ordre politique, ce qui ne les empêchait pas d'écrire séparément lettre sur lettre à M. Émile Ollivier et de déléguer le P. Gratry auprès de l'empereur pour appuyer le projet d'*ultimatum*[1] qu'ils avaient envoyé à son premier ministre. En un mot ils manquaient de cet esprit d'entente et de solidarité qui double la force du nombre. Ils ne s'entendirent que pour faire des démonstrations platoniques, jamais pour une action qui pût être efficace. Leur dernière démonstration de ce genre fut leur adresse au pape, la veille de la proclamation de l'infaillibilité, c'est-à-dire quand le dogme avait déjà « triomphé de l'histoire ».

Il n'y eut vraiment parmi eux que deux hommes dont la conduite avant et pendant le Concile ait été irréprochable — au point de vue libéral, s'enteud — et qui aient eu jusqu'au bout le courage de leur opinion. J'ai nommé Mgr Darboy et Mgr Maret. Un politique de l'école de Richelieu, un théologien de l'école du grand Arnauld. Nous verrons plus loin quel fut le rôle de l'archevêque de Paris. Disons tout de suite quel fut celui de l'évêque de Sura.

Mgr Maret rappelait Antoine Arnauld par la science, la logique, la méthode, l'opiniâtreté, l'esprit belliqueux et aussi par l'invincible démangeaison d'écrire. Il eut toute sa vie la plume à la main. Arnauld avait été poursuivi, traqué, condamné pour ses opinions jansénistes, bien qu'à différentes reprises il eût désavoué les cinq pro-

[1] *L'Église et l'État au Concile du Vatican* par Émile Ollivier, t. II, p. 238.

positions et qu'en toute circonstance il eût protesté de son attachement au Saint-Siège. Mgr Maret, devenu comme Arnauld le centre de la controverse théologique de son temps, fut en butte aux mêmes persécutions pour ses opinions gallicanes et représenté à Rome comme un futur instrument de schisme, bien qu'il eût donné vingt fois la preuve de son orthodoxie, notamment dans le procès du *traditionalisme* qu'il dénonça un des premiers.

A une autre époque, sous M. de Frayssinous[1], par exemple, son gallicanisme aurait reçu l'approbation du chef même de l'Église. Il se réduisait en effet à ces quatre articles : 1° Indépendance du pouvoir séculier à l'égard de toute juridiction politique attribuée à l'Église. — 2° Légitimité des principes de 1789 et de la Constitution de la société moderne. — 3° Résidence de la souveraineté spirituelle dans le corps épiscopal uni au Souverain-Pontife. — 4° Caractère tempéré de la monarchie pontificale[2]. Mais depuis, l'ultramontanisme avait fait en France de tels progrès que Louis Veuillot se vantait, en 1857, d'avoir trente mille sectateurs. Dès lors le gallicanisme de Mgr Maret ne pouvait être que suspect à la faction ultramontaine puisqu'il ne tendait à rien moins qu'à endiguer le courant qui entraînait l'Église vers la dictature universelle du pape.

L'évêque de Sura avait déjà pris position dans l'*Ère*

[1] N'est-ce pas lui qui disait qu'on rendrait plutôt la France protestante qu'ultramontaine ?

[2] *Vie de Mgr Maret*, par l'abbé G. Bazin, t. II, p. 32.

nouvelle. Il s'affirma davantage encore quand il fut nommé doyen de la Faculté de théologie de Paris. On sait quelle importance il attachait à la réorganisation de ces Facultés. Pour lui, c'était le seul moyen de relever le niveau des études théologiques et la pépinière indiquée d'un épiscopat vraiment national. Mais la Cour de Rome voyait ces Facultés d'un mauvais œil, d'abord parce qu'elles n'étaient point instituées canoniquement et qu'elles dépendaient uniquement de l'Université; ensuite parce qu'elle sentait qu'un jour ou l'autre elle se heurterait à la résistance des théologiens de la Sorbonne. Il n'est pas jusqu'aux catholiques du *Correspondant* qui ne tinssent en suspicion le doyen de la Faculté de théologie, non qu'ils fussent en désaccord avec lui sur la question religieuse, mais ils étaient séparés par le bonapartisme : ils lui reprochaient de s'être rallié à l'Empire après l'avoir ouvertement combattu, sans se rendre compte des raisons vraies de sa conversion. Ce n'est que plus tard, à l'approche du Concile, qu'ils se départirent à son endroit de leur froide réserve. « Je vous sais un gré infini, lui écrivait Montalembert le 28 septembre 1869, après avoir lu son livre *Du Concile général*, d'avoir bien voulu vous souvenir que nos dissentiments n'ont jamais roulé que sur la politique, et que sur les questions vitales qui touchent à la liberté religieuse ou à la constitution de l'Église, nous sommes toujours restés ce que nous étions l'un et l'autre, lorsque, il y a vingt ans, j'ai eu l'honneur de vous être associé dans la direction du *Correspon-*

dant[1]. » Avec un peu plus de perspicacité ou un peu moins de prévention politique, ils auraient vu que Mgr Maret était dans le vrai en s'appuyant sur le ministère des cultes pour arrêter le flot montant de l'ultramontanisme. N'est-ce pas au ministère des cultes que se font les nominations des évêques, et n'est-ce pas par la main des évêques qu'on pouvait espérer de revirer l'opinion ? Mgr Maret l'avait si bien compris que, du jour où il fut en rapport avec le ministre des cultes, il appela son attention de ce côté. Il avait déjà contribué dans le temps à la nomination de Mgr Sibour, il contribua également à celle de Mgr Darboy, et obtint peu à peu de M. Rouland qu'il nommât aux évêchés vacants des gallicans avérés, de préférence à des hommes « neutres ».

Je passe sur le scandale auquel donna lieu sa nomination au siège épiscopal de Vannes et j'arrive à son grand ouvrage sur le *Concile général* qui fut l'acte capital de sa vie.

« Il y avait quinze ans, nous dit son biographe, que Mgr Maret pensait à la question du Concile quand le Pape la mit à l'ordre du jour. » Il y était donc suffisamment préparé lorsque les évêques furent convoqués à Rome pour célébrer le dix-huitième centenaire du martyre de saint Pierre. Immédiatement il se mit à l'œuvre et fit imprimer sans nom d'auteur un *Mémoire* qu'il distribua au petit nombre d'évêques qui étaient

[1] *Vie de Mgr Maret*, par l'abbé G. Bazin, t. III, p. 112.

en relations avec lui. Dans ce *Mémoire* qu'on peut regarder comme la préface de son livre, il posait les trois questions suivantes : « La définition de l'infaillibilité est-elle utile ? est-elle nécessaire ? est-elle possible ? » Il y répondit par la négative et, comme conclusion, il émit le vœu que les évêques profitassent de leur prochaine réunion à Rome pour demander au pape Pie IX la convocation d'un Concile général « *seul compétent pour chercher, trouver, proposer les grands moyens qui doivent faire refleurir les beaux jours de l'Église* ».

Il applaudit donc, lui aussi, à la résolution de Pie IX, mais à l'encontre de tant d'évêques qui s'en remettaient à la Providence du soin de faire sortir du Concile « la victoire de l'Église sur ses ennemis et une paix perpétuelle », il entreprit de montrer à tous les périls auxquels serait exposée l'Église par le changement radical que les ultramontains projetaient d'apporter dans sa Constitution. De là son *Mémoire* à l'empereur en date du 25 mars 1867, son entretien avec lui au mois de juin 1868, et la lettre qu'il lui adressa après cette conversation.

« Le Concile, disait-il dans cette lettre, pourrait faire un bien infini : 1° rendre la Papauté plus respectée et plus forte en modérant son pouvoir par la mise en vigueur d'une loi de l'Église qui prescrit la tenue décennale des Conciles généraux ; 2° concilier la société moderne avec l'Église par de sages explications qui feraient justice de ce qu'il y a d'excessif et d'erroné

dans les doctrines théocratiques, par la renonciation au régime de la contrainte matérielle dans les choses de la conscience ; par l'acceptation de tout ce qu'il y a de légitime et de nécessaire dans les institutions sociales des temps modernes ; 3° favoriser l'accord de la science avec la foi par une sage déclaration touchant la liberté de la science. Avec et après ces réformations générales, le Concile opérerait toutes les réformes particulières : celle de la cour romaine, des ordres religieux, de la juridiction épiscopale, des études ecclésiastiques, du culte chrétien.

« Le Concile qui opérerait toutes ces réformes et ces améliorations mettrait fin au moyen âge, ouvrirait une ère nouvelle aux sociétés chrétiennes et rendrait possible le retour à l'unité catholique de nombreux dissidents dans les communions grecques et protestantes et dans les rangs de la philosophie. »

Il terminait en demandant à l'empereur d'appuyer les évêques et en s'affligeant de l'exclusion prononcée contre les princes catholiques : « Quoi ! l'empereur des Français qui a donné, qui donne tous les jours tant de témoignages de sa foi chrétienne, l'empereur des Français qui soutient seul le pouvoir temporel du Saint-Père sera exclu du Concile ? On accepte ses bienfaits, on vit de ses bienfaits, et on traitera sans lui, et peut-être contre lui, des questions qui intéressent au plus haut degré le bien de la France ! Cela n'est pas possible. Je sais tout ce qu'on peut dire pour justifier ces exclusions générales. Mais le Concordat est une

réponse à tout. Les princes qui nomment les évêques, qui agréent les curés, ne peuvent être considérés, sans injustice, comme étrangers à l'Église[1]. »

C'est pourtant ce qui leur arriva. D'après Mgr Maret le Pape n'aurait pas été éloigné de consentir à l'entrée des princes au Concile : il n'y aurait mis qu'une condition, à savoir qu'ils s'engageraient à accepter les décisions de la majorité conciliaire. Si cette assertion était prouvée, et il y a tout lieu de la croire vraie puisque l'évêque de Sura la tenait de l'empereur[2] et qu'elle figure dans la lettre qu'il lui adressait, il serait acquis à l'histoire que Pie IX, en convoquant le Concile, avait l'idée bien arrêtée d'y faire définir l'infaillibilité personnelle, absolue, et séparée du pape. Et le mot du P. Gratry se trouverait ainsi vérifié : « C'est un guet-apens qui s'est terminé comme un coup d'État. »

Quoi qu'il en soit, l'empereur fut tellement frappé des conclusions de ce *Mémoire*, qu'il se chargea de l'impression de l'ouvrage de Mgr Maret sur le *Concile général et la paix religieuse*. — A cette nouvelle, grand émoi dans le camp des ultramontains ! Il s'agit d'empêcher à tout prix l'apparition de ce livre, car la science de Mgr Maret les effraie encore plus que ses doctrines. Pour le discréditer aux yeux des catholiques, on répand le bruit qu'il a été soumis à la censure impériale ; l'*Univers*, plaidant le faux pour savoir le vrai, insinue

[1] *Vie de Mgr Maret*, t. III, p. 10.

[2] *Ibidem*.

que l'auteur y parle de l'infaillibilité comme vient d'en parler le patriarche schismatique de Constantinople. On lui prête des opinions qui ne sont pas les siennes. On le représente comme un ennemi du pouvoir temporel, et un père de l'Oratoire, désavoué immédiatement d'ailleurs par le supérieur de la Congrégation, ose lui contester le droit de siéger au Concile. Le nonce cherche à se procurer les épreuves de son livre et, comme il n'y réussit pas, on le menace de le mettre à l'*Index*, aussitôt paru. Mais les évêques de l'opposition sont là qui veillent. Mgr Maret n'a rien voulu faire sans les consulter. Avant d'accepter l'offre de l'empereur et de donner son livre à l'impression, il leur a soumis son plan qu'ils ont approuvé ; il a tenu compte de leurs observations, de leurs conseils. Aussi n'hésiteront-ils pas à le défendre contre les censures dont il est menacé. A peine l'ouvrage est-il mis en vente, que tout le monde est obligé de reconnaître sa parfaite orthodoxie et le ton mesuré et grave sur lequel il est écrit d'un bout à l'autre. Point d'invectives contre qui que ce soit, ni de personnalités blessantes ! Mgr Maret évite soigneusement toute vivacité de polémique et de peur d'envenimer le débat n'effleure même pas la question des falsifications romaines. Il est plein de respect pour la primauté du Pape, il admet l'indéfectibilité du siège de Rome, mais l'infaillibilité implique à ses yeux l'union de la tête et des membres dans le corps mystique de l'Église. Dès qu'ils se séparent, la garantie n'existe plus. En d'autres termes, l'Église est une

monarchie efficacement tempérée d'aristocratie. Les textes évangéliques et les actes des Conciles généraux nous fournissent des preuves abondantes et invincibles de ce grand caractère tempéré, imprimé par la sagesse divine à la constitution de l'Église. A l'appui de cette assertion, il démontre de la façon la plus claire, toutes pièces en main, à quel point l'idée de l'infaillibilité personnelle et séparée du Pape a été étrangère à tous les grands conseils œcuméniques ; il établit que dans toutes les discussions dogmatiques le dernier mot a toujours appartenu au Concile ; que malgré toute leur déférence pour le Saint-Siège, les évêques ne se sont pas fait faute d'exercer, même à son égard, leur rôle de juges de la doctrine, témoin le sixième concile de Constantinople qui a condamné Honorius, et le septième, qui dit de la lettre du pape Adrien : « Nous avons approuvé sa doctrine après l'avoir examinée nous-mêmes avec le plus grand soin, et en approfondissant les Écritures. Nous sommes d'accord avec sa lettre, et nous la confirmons. » Mgr Maret ne se contente pas d'analyser, il entre dans les détails, il s'arrête aux points controversés, à l'affaire Honorius, au concile de Constance et à celui de Florence. Il discute, mais sans se départir d'une sage modération, et il arrive à cette conclusion naturelle et logique que l'infaillibilité séparée du pape serait un attentat au droit des évêques en même temps qu'un démenti donné à l'histoire et à la tradition. —

Voilà le livre dans son ensemble. On peut en cri-

tiquer la forme et le développement théologique, mais au point de vue historique et doctrinal il est inattaquable. C'est du moins l'avis de tous les évêques qui l'ont lu, à l'exception de trois ou quatre dont Mgr Pie et Mgr Plantier. Aussi la faction ultramontaine est-elle déconcertée par le succès qu'il rencontre un peu partout. Ne pouvant le mettre à l'*Index* comme on se l'était promis, on lui cherche un réfutateur. Mais où le prendre ? Une réfutation ne s'improvise pas comme un discours, et deux mois à peine nous séparent de l'ouverture du Concile. Il y a bien Mgr Deschamps, mais il est aux prises avec Mgr Dupanloup, et, quand il aura fini avec l'évêque d'Orléans, il faudra qu'il réponde au P. Gratry. C'est assez de besogne pour un prélat belge.

— Me voici ! dit un bénédictin.

Et quelque temps après, dom Guéranger entrait en lice avec un gros volume sous le bras. Cela s'appelait la *Monarchie pontificale* : un titre qui à lui seul était tout un programme.

L'abbé de Solesmes est peut-être un puits de science mais c'est un puits de science ultramontaine. Il a l'esprit conformé comme les moines du moyen âge et voudrait faire de Pie IX un nouveau Grégoire VII. Mais le monde a marché ! Que lui importe ? Si la civilisation ne peut rétrograder, la papauté reculera. Ne lui parlez pas des libertés et franchises gallicanes, il a le gallicanisme en horreur et ne pense qu'à l'exterminer ; — de l'accord de la science avec la foi, c'est une hérésie ; — du système parlementaire appliqué à la constitution de l'Église, il vous traiterait de jan-

séniste. Il ne comprend que le gouvernement théocratique avec l'absolutisme comme base et l'inquisition comme moyen ; et pour bien montrer que le « papisme est la grâce de ce temps », il ramène tout au Saint-Siège, il en fait tout sortir : le dogme, la morale et le culte.

Il y a cinquante ans l'Église de France était une sorte de république fédérative. Chaque province avait sa liturgie et son bréviaire. Dom Guéranger se dit un jour que toutes ces variétés liturgiques nuisaient à l'unité de la prière. Et après une campagne retentissante où il rencontra une résistance acharnée, les liturgies parisienne, lyonnaise, bisontine et autres furent obligées de céder la place à la liturgie romaine. Or vous allez voir où l'abbé de Solesmes voulait en venir. Dans une leçon faite devant ses religieux et où il avait pris pour texte les deux vers suivants :

Gentem auferte perfidam
Credentium de finibus !

Refoulez une nation perfide
Loin de la terre des croyants !

il s'écriait un jour : « Les paroles de la sainte liturgie, mes frères, ont comme celles de l'Écriture sainte plusieurs sens également justes, savoir le sens *obvio* ou naturel, le sens allégorique et le sens anagogique ou spirituel. Le sens naturel s'applique à la perfide Albion encore plus hérétique que perfide. Mais le sens ana-

gogique est tout autre. Il s'agit surtout dans cette strophe des partisans des liturgies gallicanes, de ces prélats français qui proscrivent la liturgie romaine de leur diocèse. Bénissons Dieu de ce qu'il daigne exaucer les prières de sa sainte Épouse, car en réalité les évêques gallicans disparaissent de plus en plus de la terre des croyants pour faire place à des évêques animés de l'esprit romain, n'ayant d'autre aspiration que de faire triompher les doctrines et la sacrée liturgie du Saint-Siège apostolique. Encore quelques années, et l'épiscopat français sera renouvelé dans cet esprit et l'histoire flétrira comme ils le méritent ceux qui se dressent fièrement contre Rome leur mère, et qui, semblables à Lucifer et aux anges rebelles, ont prétendu s'égaler à celui dont ils devaient recevoir et exécuter respectueusement les ordres[1]. »

Voilà comment la liturgie romaine aboutissait, dans la pensée de dom Guéranger, à l'anéantissement du gallicanisme et à la proclamation du dogme de l'infaillibilité. — Arrivons maintenant à la *Monarchie pontificale.* Le livre débute par ce que l'auteur appelle *Les préjugés contre le livre de Mgr de Sura.* « Il entend par là toutes les considérations secondaires qui peuvent ébranler la confiance dans les opinions de son adversaire ; il commence par déconsidérer ses idées afin qu'il soit affaibli d'avance dans l'opinion des

[1] *Les Bénédictins de la Congrégation de France.* Mémoire du Révérend Père Pierre des Pilliers, moine profès de l'abbaye de Solesmes.

juges ou des spectateurs du combat, au moment où il le prendra corps à corps. Les raisons fondamentales qu'il compte exposer seront ainsi fortifiées par ce qu'il nomme avec une naïveté qui ne lui est pas ordinaire des préjugés ou des préventions. Parmi ces préjugés opposés au livre de Mgr Maret, il en est un pour le moins singulier : on lui reproche d'avoir troublé la paix profonde dont jouissait l'Église universelle à la veille d'assister au couronnement de son édifice ; — et dom Guéranger lui-même répondra quelques jours après au P. Gratry, sans s'apercevoir qu'il se contredit : « Si le mal est grand sur la terre parce que les vérités sont diminuées par les enfants des hommes, nous devons espérer à la pensée que leur accroissement ne peut être que salutaire au monde. Cet accroissement, il a fallu l'acheter au prix de discussions vives, de polémiques ardentes. Nous avons vu, durant la tempête, des navires portés jusqu'au ciel par les vagues et redescendre ensuite jusqu'au fond des abîmes. Dans la lutte, la fureur de l'adversaire ne manquait pas, mais ses traits étaient flèches d'enfants. La terre en est jonchée, et personne ne songera à les ramasser... mais l'heure approche où la paix et la concorde, œuvre de l'Esprit-Saint, vont apparaître pour la joie et le salut du peuple chrétien. » — Dans la *Monarchie pontificale*, l'abbé de Solesmes dresse cinq grandes batteries en faveur de l'infaillibilité du Saint-Père. Il invoque tour à tour l'Écriture, la tradition, l'école, le peuple chrétien et le sentiment des saints. Rencontrant sur son

passage bon nombre de déclarations des plus illustres docteurs des premiers siècles qui sont embarrassantes pour sa doctrine favorite, il se tire d'affaire en disant que « jusqu'à ce que l'Église ait senti le besoin de fixer le dogme sur tel ou tel point, le langage a pu être plus ou moins flottant, soit que les docteurs aient négligé de préciser une question sur laquelle personne ne discutait, soit qu'ils aient soutenu *innocemment* un sentiment qui par suite d'une décision postérieure est devenu hétérodoxe. » — « Admirable procédé, dit M. de Pressensé, pour jeter par dessus bord tous les textes qui ne sont décidément pas malléables ! Il s'agit au point de vue catholique d'établir que la doctrine de l'infaillibilité papale a été l'objet de la foi universelle ; cette prétention se heurte à des déclarations contraires des Pères. En bonne logique, cela suffit pour écarter le caractère de l'universalité. Dom Guéranger a changé tout cela ; c'est au dix-neuvième siècle qu'il appartient d'imposer sa pensée aux trois premiers siècles de l'Église et de repousser comme hétérodoxe ce qui ne cadre pas avec ses inventions dogmatiques ; c'est le présent qui forge à son gré les anneaux de la chaîne traditionnelle, si bien que la tradition n'est plus la tradition mais un complaisant écho de l'opinion actuellement en faveur. Il est vrai que l'on consent à reconnaître l'innocence de ces bons Pères qui ont parlé de l'évêque de Rome sans se soucier de sa future infaillibilité. S'ils sont innocents, les procédés qu'on emploie pour réduire à néant leur témoi-

gnage le sont fort peu, et il suffit de les avoir indiqués pour ôter toute valeur à une longue et fastidieuse argumentation qui ruse constamment avec les faits les mieux établis, tronque habilement les citations, invente des fables pour les besoins de la cause, comme par exemple la prétendue soumission de Cyprien à l'évêque de Rome[1]. » Et voilà ce que Mgr Pie, dans l'oraison funèbre de dom Guéranger, appelait « le fruit spontané et merveilleux d'une maturité théologique dont on citerait peu d'exemples. » Il aurait mieux fait de dire que c'était la thèse officielle de l'infaillibilité papale, appuyée sur des preuves plus ou moins contestables.

Après avoir invoqué l'Écriture, les Pères et l'École, dom Guéranger invoque les actes de la papauté depuis le moyen âge. Les papes ont agi comme s'ils étaient infaillibles, donc ils le sont. Le fait emporte le droit. Ne lui opposez pas l'opinion de l'école de Paris, la déclaration de 1682, le concile de Constance, tout cela est sans autorité. Il n'y a de vrai que les conciles de Lyon, de Florence qui contiennent la doctrine de l'infaillibilité dans leurs décrets. Il est tellement sûr de ce qu'il avance, qu'il ne se donne même pas la peine d'établir dans quelles circonstances on reconnaîtra que le Pape parle *ex cathedrâ*. Pour lui, dès que le Pape déclare qu'il parle *ex cathedrâ*, il est infaillible : la simple promulgation suffit. Il y manque cependant une signature,

[1] *Le Concile du Vatican* par E. de Pressensé, pp. 272-274.

tant que l'anathème n'a pas été fulminé contre l'opinion contraire, — ce qui revient à dire, selon la remarque de M. de Pressensé : « Vous reconnaîtrez le pape infaillible à ceci qu'il maudira ! »

O Pascal, où es-tu ?

III

Tout à coup, une voix se fit entendre, qui jusque-là n'avait parlé que d'amour, de progrès, de fraternité, et cette voix disait : « Dieu n'a pas besoin de vos mensonges ni de vos ruses pour son service... Ceux qui soutiennent la thèse de l'infaillibilité personnelle du pape ont tous travaillé sur des documents frelatés. Dans l'histoire de l'esprit humain, il n'est pas une question théologique, philosophique, historique ou autre, qui ait été aussi déshonorée par la mauvaise foi, le travail des faussaires, si totalement gangrenée par la fraude... Il est temps que les hommes d'honneur, les hommes de cœur, les hommes de foi regardent ce scandale en face, et chassent du temple non-seulement les vendeurs, mais les voleurs et les fabricateurs de fausse monnaie religieuse et morale... Les derniers des hommes peuvent recevoir et reçoivent des ordres de Dieu. J'en ai reçu dans ma raison, dans ma conscience et dans ma foi. Pour obéir, je souffrirai ce qu'il faut souffrir[1] ».

[1] *Lettre du P. Gratry à Mgr Deschamps.*

C'était Pascal qui revenait sous les traits naïfs d'un mathématicien mystique, doublé, comme lui, d'un écrivain original.

Certes le P. Gratry n'a pas le vaste savoir théologique de l'abbé de Solesmes. Il est plus littérateur que canoniste et plus philosophe que théologien. Mais il est très versé dans les sciences humaines et, selon le précepte de l'Oratoire, il s'en sert « comme d'un hameçon pour gagner les âmes à Dieu[1]. » C'est un logicien qui s'adresse moins à l'esprit qu'au cœur. Il se peut qu'il commette, au cours d'une discussion, plus d'une inexactitude, mais il ne commettra jamais de falsifications, il rougirait de s'appuyer, comme Mgr Deschamps, sur des documents faux et qui prouvent diamétralement contre la thèse même en faveur de laquelle on les exhume[2]. Ce qu'il veut avant tout c'est convaincre

[1] *Histoire de l'Éducation dans l'ancien Oratoire de France* par le P. Paul Lallemand, p. 217.

[2] Dans son livre sur l'*Infaillibilité et le Concile*, l'archevêque de Malines disait : « la déclaration de l'Assemblée de 1682 n'est qu'une note discordante dans le concert des voix de l'épiscopat français.... Ecoutons la vraie voix des évêques.... En 1625, réunis en assemblée générale, ils écrivent aux autres prélats du royaume : « Les évêques seront exhortés à honorer le Siège apostolique et l'Église romaine.... Ils respecteront aussi notre Saint-Père le Pape... sur lequel Jésus-Christ a fondé son Église en lui baillant les clefs du ciel avec l'infaillibilité de la foi, etc » La citation n'a pas moins d'une page et l'éminent prélat termine en disant : L'Église de France confesse donc, avec toutes les Eglises de l'univers, non seulement la primauté mais l'*infaillibilité* de Pierre et de ses successeurs. »

Cette citation ayant paru suspecte à M. Jean Wallon, il s'empressa d'en vérifier l'exactitude au tome II, pièces justificatives

de fraude, de mensonge et de ruses les fauteurs de l'infaillibilité auxquels il s'attaque, et il a tout ce qu'il faut pour cela : il a la science, il a la verve, il a l'éclat et la sainte indignation dont parle Juvénal, celle qui fait le vers et aussi la prose. Hier encore sa prose était un chant, et parfois « elle montait si haut, qu'on y sentait comme un bruit de harpes, quelque chose des accents des prophètes et des ardeurs des saints[1]. » Son style était celui d'une âme candide, et Sainte-Beuve disait un jour malicieusement qu'il portait écrit sur le front :

p. 95 de la *Collection des procès-verbaux du clergé de France*, où il la trouva, en effet. Remontant alors au premier chapitre de ce document qui n'occupe pas moins de trente pages in-folio à deux colonnes, il lut : « La promesse infaillible de Dieu qu'il serait au milieu de deux ou trois qui s'assembleraient en son nom a été *le plus grand* recours qu'ait eu l'Église pour se maintenir dans l'ordre et empêcher la corruption de la doctrine et des mœurs... L'infaillibilité de cette promesse étant dérivée comme par degrés des Conciles généraux aux nationaux et d'iceux aux provinciaux, l'Église les a jugés si nécessaires, que le grand concile de Nicée a obligé les évêques de les tenir deux fois en un an. » Nous voilà bien loin de l'infaillibilité papale. Parcourant alors le préambule de ce document, M. Jean Wallon vit en tête : « *Avis de l'assemblée générale du clergé de France à MM. les archevêques et évêques de ce royaume* et en note : « Après que ces avis adressés par Mgr de Chartres eurent été imprimés et examinés, *ils furent supprimés par l'ordre de l'assemblée.* Une des principales causes de la suppression est l'*infaillibilité* du Pape, qui paraît établie dans l'article 137 » Or l'article 137 est justement celui que citait Mgr Deschamps. « Ainsi, dit M. Jean Wallon, le document cité par l'archevêque de Malines et qui a eu sur les décisions du Concile la plus déplorable influence, n'est pas seulement faux, il prouve encore contre la thèse en faveur de laquelle on l'invoque. » (*La vérité sur le Concile*, pp. 139-141.)

[1] *Éloge du P. Gratry par le P. Hyacinthe*, Rome, 25 février 1872.

« Je crois à l'Immaculée Conception[1] ! » S'il n'avait eu que cette croyance! Mais il croyait à une foule de choses bien autrement dangereuses ; il croyait, il disait que les Jésuites étaient les plus purs des hommes et que Pascal, en attaquant les casuistes, n'était qu'un calomniateur[2]. C'est pour cela sans doute qu'une fois revenu de son illusion, son encrier qui débordait d'amour se remplit soudain de colère!... Et maintenant qu'elle a pris son vol, dom Guéranger et Mgr Deschamps peuvent braquer leur grosse artillerie contre cette abeille irritée. Elle se moque de leur poudre, de leurs arguments, de leurs anathèmes. Elle va de l'un à l'autre, les ailes déployées et l'aiguillon en avant, pour venger l'évêque d'Orléans et l'évêque de Sura des injures qu'ils ont reçues ; elle les crible de ses piqûres farouches. Et l'on aura beau dire et beau faire, le P. Gratry lui-même aura beau vouloir, lors de sa soumission, en effacer les traces sanglantes, ses traits demeureront attachés au flanc de l'archevêque de Malines et de ses caudataires, comme ceux des *Provinciales* au flanc des Jésuites.

Ils portèrent si bien, d'ailleurs, que Louis Veuillot accourut à la rescousse et y répondit par une grêle de flèches.

Ce Thersite du dix-neuvième siècle, comme l'appelait le P. Gratry, avait établi son quartier-général à Rome près du Monte-Pincio, « pour mieux contempler Saint-Pierre plein du pape et du concile[2] », et surtout

[1] *Lettres à la princesse.*
[2] *De la Connaissance de Dieu.*

pour mieux diriger le chœur des évêques dont le Monte-Pincio était la promenade favorite. C'est de là qu'il écrivait à l'*Univers* ses fameuses lettres qu'on ne saurait mieux comparer qu'à des bulletins de victoire. Tant de morts, tant de blessés, tant de drapeaux pris sur l'ennemi ! Jamais on ne vit pareil carnage. Et tous ces morts qui se portent bien et tous ces blessés qui guériront sont tombés sous les coups de sa plume ! O prose, mâle outil ! disait-il un jour. Le fait est que dans sa main la plume devenait une véritable flamberge, aussi bonne pour l'attaque que pour la riposte. « Une injure pour substantif, une injure pour adjectif, voilà le secret[1] ! » Evidemment, Joseph de Maistre avait été son maître d'armes. Louis XVIII disait de telle brochure de Châteaubriand qu'elle lui valait une armée. Pie IX pouvait en dire autant des lettres de Veuillot pendant le Concile. Il aurait pu se passer des dissertations savantes de dom Guéranger, de Mgr Deschamps et de Mgr Manning, mais des invectives de Veuillot, jamais. La grosse artillerie ne vaut rien dans une guerre d'embuscades et d'escarmouches. Pendant que l'abbé de Solesmes était aux prises avec Mgr Maret, et l'archevêque de Malines avec l'évêque d'Orléans, Veuillot se portait sur le front de bandière de l'armée infaillibiliste et ferraillait avec toutes les plumes de l'ennemi, laïques ou ecclésiastiques, épiscopales ou monacales. Il était à la fois partout, il avait réponse à tout, il suffisait à tout.

[1] *Vie du P. Lacordaire* par Montalembert, p. 250.

Parlait-il de Janicot? il disait : « C'est une poutrelle qui flambe ; — de Villemot : « Rien ne lui manque, sauf l'art puissant d'ennuyer, et ce seul défaut l'écarte des grands rôles ; » — de Jourdan et La Bédollière : « Je sais bien qu'ils ne comprennent pas, mais il y a encore sur la terre des hommes qui comprennent que leur intelligence ne peut rien, parce qu'elle n'a pas la foi ! » — Du *Français* : « Si je me connais en physionomie, le *Français* mourra jeune. Il vit dans l'air qui a tué tous ceux qui ont vécu : l'*Union*, l'*Alliance*, les *Villes et les Campagnes*, l'*Étendard* et jusqu'à ce pauvre vieil *Ami de la Religion* qui semblait constitué pour durer toujours ; » — d'Aubry-Foucault : « il écrit sous un faux-nez dans un taudis de la rue Coquillière ; » — de Coquelet : « Ingénieur civil, chevalier de la Légion d'honneur, publiciste et penseur de l'École libérale, auteur d'un article dans la *Revue des Deux-Mondes*, M. Coquelet n'aime pas les Romains. C'est un Villemot sérieux. Il n'a rien plus à cœur que de voir l'Église absolument comme il faut. L'Église libre dans l'État libre et Coquelet officier de la Légion d'honneur, il dira : *Nunc dimittis!* Mais le Concile écoutera-t-il, comprendra-t-il Coquelet? Cette mouche du coche a eu la singulière idée de s'atteler derrière le coche. » Quant à Montalembert, sa mort le désarme, et pour un peu il blâmerait Pie IX d'en avoir accueilli la nouvelle en termes si peu généreux. Mais comme il se rattrape sur les compagnons du *Correspondant*, sur M. de Falloux qui n'a pas eu le courage d'avouer son

« 89 de l'Église[1] » et sur le duc de Broglie dont M. Daru, « ce doctrinaire philippien », voudrait faire un ambassadeur au Concile ! « On n'a plus sous la main M. Baroche, l'excellent dégustateur des sujets épiscopaux et qui a proposé tant d'évêques quoique non pas tous acceptés... Il y a bien M. le duc Albert de Broglie. On croit voir en lui du Baroche, je crois qu'on ne se trompe pas. Moins de voix, mais plus de plume ; moins de vigueur, mais plus de culture ; moins de position actuelle, mais peut-être plus de dispositions. Baroche de l'avenir, qui pourra nous faire regretter le Baroche du passé, M. le duc est né ambassadeur, il est né académicien, il est né doctrinaire Il a du sang de Genève ; il a étudié à l'école de Rossi. Tout jeune il combattait déjà la liberté d'enseignement. Homme mûr, il a fait très proprement un livre religieux et insidieux. Plus mûr, il a rédigé le manifeste du *Correspondant*. Parmi les catholiques-libéraux sa taille égale presque celle de M. Auguste Cochin. Voilà des titres pour représenter M. Daru. Pour représenter la France il lui manque quelque chose. Aux dernières élections, l'État, le clergé et le peuple, par un accord assez rare, l'ont refusé. Il doit laisser oublier cette catastrophe. »

Ainsi chacun reçoit son petit paquet. Mais c'est principalement sur le dos des évêques et du P. Gratry que Louis Veuillot aiguise sa plume. Il écrit de Rome le 17 novembre 1869 :

[1] Le bruit avait couru, et le pape s'en était montré très irrité, que M. de Falloux, dans une lettre de félicitations adressée au P. Gratry avait dit que la religion avait besoin d'un 89.

« La campagne contre la doctrine de l'infaillibilité poursuit son cours, et nous voyons se succéder les coups annoncés dans l'adresse des « laïques de Coblence » à M. de Montalembert. Nous avons eu les consultations et les décisions de Munich, les brochures pseudonymes de Janus, le livre de Mgr Maret, les expéditions de l'*Avenir catholique*, le manifeste du *Correspondant*... Mgr Maret prépare un nouveau volume et l'abbé Dœllinger, qui semble l'instigateur du mouvement, se dévoile. Le concert devient de plus en plus évident... Mais une pièce plus inopinée que toutes celles qui ont paru et beaucoup plus importante par la situation de l'auteur, va s'emparer de l'attention publique. C'est une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans au clergé de son diocèse, contenant des *Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain Concile*. Cette lettre fort animée, est un véritable événement. Par le fait elle donne une tête épiscopale régulière et officielle à cette prise d'armes, où l'on ne voyait jusqu'ici que des écrivains de qualités diverses. »

Cette tête épiscopale lui servira dorénavant de tête de turc. Quand Mgr Dupanloup répondra à Mgr Deschamps, il trouvera que sa lettre appartient au *genre tumultuaire*.

« *Opus tumultuarium*, c'est la bâtisse de hâte et de décadence, élevée en un moment, pour un moment, déjà ruineuse et penchante, et qui n'apparaît que ruinée. *L'opus tumultuarium* est bien connu et bien

reconnaissable : construction sans art, matériaux sans choix, pierrailles, tessons, briques cassées, blocs hétérogènes, toutes sortes de choses ayant déjà servi à autre chose, nulle étude et nul autre génie dans l'ouvrier que l'instinct militaire de l'attaque et de la défense... Tel est *l'opus tumultuarium* et tels sont les écrits de Mgr Dupanloup. Quiconque les voudra relire acceptera la comparaison. Ils se ressentent de la décadence, de la hâte, du tumulte. Ils sont composés sans art, de pièces et de morceaux vulgaires, de *lieux communs*. Point de sévérité, point de sérénité, point de solidité, rien qui ressemble à un monument, pas même à un édifice. Tout est construit pour porter un moment quelque artillerie. En effet l'informe bâtisse se couronne de feux. L'artillerie éclate et la construction croule. Grand fracas ; rarement beaucoup de morts.

« Cependant, comme le prêtre catholique est en familiarité avec les Saints Livres, on trouve çà et là chez Mgr Dupanloup l'équivalent de ces marbres et de ces débris qui se rencontrent dans l'*opus tumultuarium*. Une parole énergique, une grande sentence sont mêlées dans la funeste abondance du caillou et du moëllon. Mais de ces marbres de hasard il y en a peu, tous ne sont pas merveilleusement enchâssés. On a remarqué que souvent les écrits plus travaillés en sont plus dépourvus. Je me rappelle entre autres une *oraison funèbre* qui resta douloureusement au-dessous de la magnificence du sujet, de la réputation de l'orateur et de l'attente du public. Jamais héros plus digne de la grande

peinture et des grandes larmes, jamais panégyrique plus digne d'oubli. Ni les batailles, ni la conversion, ni la beauté du sacrifice et la beauté de la morale ne purent éveiller un frémissement d'éloquence. Oh ! l'ingrate pièce ! Pas une période, pas une phrase, pas un cri : rien, et pire que rien : au lieu de roulement du tonnerre, le tapage indiscret des pétards. Lamoricière étant mort, qui pourra pardonner cette oraison funèbre à Mgr Dupanloup ! »

Et voilà ce que l'évêque d'Orléans avait gagné à batailler si longtemps avec Louis Veuillot et à lui reprocher dans son épître aux prêtres de son diocèse « de faire une sorte de pieuse émeute à la porte du Concile! » Car vous pensez bien que s'il ne s'était agi que de relever sa lettre à l'archevêque de Malines, il n'aurait pas été déterrer son oraison funèbre de Lamoricière, laquelle n'était pas, d'ailleurs, si mauvaise qu'il voudrait le faire croire. J'étais là quand elle fut prononcée, et je me souviens encore du frisson qui courut dans toute l'assistance, lorsqu'après avoir raconté les derniers moments du héros d'Afrique, Mgr Dupanloup s'écria : « Tu mourus ainsi, ô Bayard, baisant à défaut du crucifix la croix de ton épée ! » Si ce n'est pas là un beau cri, je ne m'y connais plus.

Passons maintenant au P. Gratry. Les pages qui lui sont consacrées, pour ne pas sentir la rancune, n'en sont pas moins de cruelles étrivières :

« Gratry est fort en mathématiques... Tous ces mathématiciens ont volontiers quelque drôle de vent

dans la cervelle. Le mathématicien Laplace (ou un autre) n'avait pas besoin de l'*hypothèse Dieu* pour faire marcher le monde ; le mathématicien Gratry n'a pas besoin de l'*hypothèse Pape* pour faire marcher l'Église. Jean-Jacques Rousseau rapporte le propos d'une sorte d'ange qui, ne le trouvant pas sans doute assez fou, lui dit : *Stüdia la matematica* !... Les anges qui ont parlé à M. Gratry et qu'il devait soumettre à l'épreuve de l'eau bénite, on les connaît. On en connaît au moins un. C'est celui qui a pris parmi les hommes le nom de *Janus*[1], être double, en effet, portant la tonsure et traînant la queue. Sa queue est si longue, sa tonsure est si touffue d'hérésie, sa peau est timbrée de tant de censures catholiques qu'il fallait la candeur de Gratry pour lui voir des ailes. Cependant le serpent a pris la colombe. Il lui a présenté un *Honorius*[2] de sa composition et il lui a dit : C'est la science ! L'innocent a cru que c'était de la science puisque c'était de

[1] Dœllinger.

[2] Le P. Gratry soutenait que le pape Honorius avait été condamné comme hérétique avec Sergius et Pyrrhus. « *Anathema Sergio heretico, anathema Honorio heretico, anathema Pyrrho heretico,* » tel est le texte de la condamnation conciliaire. Dom Guéranger soutenait au contraire que le pape Honorius avait été condamné non pour avoir commis une hérésie mais *pour avoir fomenté la flamme de l'hérésie en la négligeant.* Mais cette négligence, dont l'accusait Léon II dans sa lettre aux évêques d'Espagne, dom Guéranger feint d'ignorer qu'elle a été qualifiée d'hérésie par trois conciles et que Léon II écrivit aux chrétiens d'Espagne « qu'Honorius a été rejeté de l'unité catholique pour avoir laissé anéantir la foi immaculée ! » C'est pourtant bien clair.

l'allemand. O mathématique invétérée ! ô enfance incurable ! »

Nouvelle lettre du P. Gratry, nouvelle volée de bois vert :

« ... Je crois que personne maintenant ne peut plus ignorer où va ce volage... Dans son dernier *Avent*, le P. Hyacinthe prêchait qu'il faut briser le vase pour que le parfum se répande dans la maison. M. Gratry dit la même chose. Le vase, c'est l'Église romaine, c'est la tête. Il verra bientôt comme le P. Hyacinthe ce qui restera brisé... Oh ! le pauvre petit homme, qu'il lui coûtera de jouer si bien du violon !... »

Il n'y a guère que Mgr Darboy qui soit ménagé dans ces philippiques ultramontaines. Pourquoi ? La chose est facile à deviner. Comme il avait l'oreille de l'empereur, et qu'il était au su de tous son correspondant à Rome, le Vatican ne savait quelle prévenance lui faire et le pape le comblait de chatteries. Il est donc probable que Louis Veuillot avait reçu pour consigne de l'épargner. Quoiqu'il en soit, voici les seules lignes que je trouve à son adresse dans *Rome pendant le Concile.* Elles sont postérieures à la proclamation de l'infaillibilité pontificale :

« La politique a voulu donner une certaine pompe au départ de Mgr Darboy, archevêque de la cité impériale. L'ambassadeur de France l'accompagnait et il avait une escorte ecclésiastique composée de Mgr de Mérode, archevêque de Mélitène, aumônier du pape, et de deux prélats inférieurs : Mgr Vecchiotti, membre du

tribunal de la Consulta et le R. P. Trullet, théologien de l'ambassade. Ils ne quittèrent l'archevêque de Paris qu'après l'avoir installé dans une sorte de wagon d'honneur plus spacieux et plus orné que les autres. Me souvenant de l'évêque qui m'avait dit : « Nous laissons des blessés. » *ce beau wagon me parut une ambulance !* »

Ambulance tant qu'il voudra. Le mot pouvait être drôle au moment où il fut écrit. Il a cessé de l'être à cette heure. Car, si M. Émile Ollivier avait suivi les conseils de Mgr Darboy, les blessés du Concile n'auraient pas été du côté de l'archevêque et Louis Veuillot aurait pu remplir les fonctions de brancardier.

CHAPITRE VII

Mgr Darboy d'après sa biographie par Mgr Foulon. — Le « bon archevêque » de Sainte-Beuve. — « Toutes les bêtes ont voté oui. » — L'abbé Darboy professeur de théologie à Langres. — Il est introduit dans le clergé parisien par M. Martin de Noirlieu — Protégé par Mgr Sibour. — Guerre ouverte entre l'*Univers* et l'archevêché. — Une lettre de Mgr Maret à Arnauld de l'Ariège. — Mort de Mgr Sibour. — Principes politiques de Mgr Darboy. — Il s'efforce de créer des mœurs. – Accusé de fébronianisme par le pape. — L'affaire du chapeau. — Lettres de M. de Sartiges au P. Hyacinthe. — Ni courtisan, ni ambitieux. — Comment Montalembert jugeait l'archevêque. — Attitude Mgr Darboy pendant le Concile. — Il conseille à l'empereur de rappeler notre ambassadeur et de retirer nos troupes. — Pourquoi ne fut-il pas écouté par M. Émile Ollivier. — Ce qu'il disait du dogme — Son adhésion au décret du 18 juillet. — Ses démarches à Rome pour faire séculariser le P. Hyacinthe. — Lettres de Dœllinger et de la marquise de Forbin d'Oppède. — Pressentiments que Mgr Darboy avait de sa fin. — Pourquoi le gouvernement de M. Thiers refusa de l'échanger contre Blanqui. — Il était du parti de la liberté — Le chemin de ronde de la Roquette.

Le cardinal-archevêque de Lyon a publié, il y a deux ans, sur la vie et les œuvres de Mgr Darboy, une étude qui, malgré certains sacrifices, tels que lacunes voulues et réserves doctrinales, n'a pas plu beaucoup à la partie avancée du clergé français.

N'étant point retenu par les mêmes scrupules et désireux de faire la lumière sur les points que Mgr Foulon a laissés dans l'ombre, je vais essayer de combler les lacunes de son livre à l'aide des documents récemment mis au jour et des papiers inédits qui sont tombés dans mes mains.

L'ancien grand aumônier de Napoléon III disait une fois : « Je voudrais avoir une poitrine de verre pour que tout le monde pût y voir mes intentions. » Il est certain que ses intentions ont toujours été loyales et droites, même lorsque les saillies de son esprit politique leur donnaient une apparence contraire. Car il se flattait d'être politique, et un homme qui l'a beaucoup pratiqué me disait que, lorsqu'il se laissait aller à son naturel ironique, sa foi se mélangeait d'un scepticisme étrange. Sainte-Beuve s'y était laissé prendre. Il écrivait à la princesse Mathilde, le lendemain de la promotion de Mgr Darboy à l'archevêché de Paris : « Allons ! le bon archevêque est nommé, tout ne va pas nécessairement au plus mal[1]. » Ce petit mot en dit très long sans en avoir l'air. On raconte aussi qu'au Concile du Vatican, après que Mgr Jacobini, pro-secrétaire de

[1] *Lettres à la Princesse*, p. 35.

l'Assemblée, eut annoncé la majorité en ces termes : « *Fere omnes surrexerunt,* » Mgr Darboy se pencha vers le cardinal Manning et lui dit tout bas à l'oreille : « *Toutes les bêtes ont voté oui! feræ omnes* ». Certes, on aurait tort de le juger sur ce calembour, — ce n'en est pas moins un trait de caractère. En résumé, il était de son temps, ce prélat au masque sévère, au regard triste et résolu, qui trouvait que « la société n'a pas moins besoin d'être consolée que d'être instruite, et qu'il faut la plaindre et la servir encore plus que la blâmer et la craindre. » Et c'est parce qu'il était de son temps, qu'il défendit si vigoureusement, dans la seconde moitié de sa vie, les droits de l'État et de l'Église de France contre les entreprises de la Curie romaine.

Mais, nous dit un de ses détracteurs, Mgr Darboy n'avait pas toujours été gallican[1]. Lorsqu'il était à Langres, professeur de théologie, il enseignait « les pures doctrines romaines », y compris l'infaillibilité. Qu'est-ce que cela prouve? D'abord, à cette époque, le gallicanisme n'avait plus guère de racines dans l'Église de France. Lamennais l'avait conspué, honni, comme la pire des hérésies politico-religieuses, et la plupart des évêques lui avaient emboîté le pas. Les laïques eux-mêmes qui, comme Louis Veuillot et Montalembert, s'étaient mis à la tête du parti catholique, n'avaient pas assez d'insultes pour jeter à la face des derniers gal-

[1] Voir la brochure anonyme publiée à Gien chez Pigelet 1889, sous le titre : *La vérité sur Mgr Darboy.*

licans. Dès lors quoi d'étonnant que l'abbé Darboy ait enseigné « les pures doctrines romaines » dans la chaire de théologie du grand séminaire de Langres? N'avait-il pas d'ailleurs reçu l'ordination des mains de Mgr Parisis, un des plus vigoureux champions de l'école menaisienne ? N'est-ce pas sous son influence et par sa protection qu'il avait gravi rapidement les premiers échelons de la hiérarchie?... Mais l'âge et le milieu modifient souvent les idées des hommes. A peine avait-il respiré l'air de Paris, qu'il comprit toute la vérité du gallicanisme civil et religieux.

Il faut dire aussi que tout conspira pour lui faire dépouiller le vieil homme. Il avait été introduit dans le clergé parisien par M. Martin de Noirlieu, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Il eut tout de suite pour protecteur Mgr Sibour. M. Martin de Noirlieu passait pour le plus décidé des gallicans, et même, aux yeux de quelques-uns, pour avoir des sentiments jansénistes. C'est lui qui administra les derniers sacrements à Bordas-Demoulin et au duc Pasquier. Les amis de Lamennais lui avaient réservé l'honneur de le réconcilier avec l'Église, dans le cas où l'illustre écrivain eût appelé un prêtre à son lit de mort. Pendant le Concile du Vatican, il manifesta une véritable indignation contre les fauteurs du nouveau dogme. Un jour que Montalembert s'écriait devant lui : « Je me sens troublé dans ma foi ! » il lui répondit : « Votre foi, mon cher comte, elle est en Jésus-Christ, dans sa grâce et ses sacrements, elle n'est pas dans la pantoufle du Pape. » — « Il veut

porter trois couronnes, disait-il encore du Souverain-Pontife, et son maître n'a eu qu'une couronne d'épines[1]. » Ces traits peignent une âme, et la sienne était droite et haute comme sa stature. Il était convaincu, tant sa foi était profonde, qu'un ordre de choses tout nouveau sortirait du Concile, que le despotisme et la superstition de Rome seraient brisés. La mort, en le prenant avant la proclamation de l'infaillibilité du Pape, lui épargna une désillusion cruelle.

Mgr Sibour n'était pas moins gallican que M. Martin de Noirlieu. La révolution de Février l'avait trouvé sur le siège de Digne. Après la mort de Mgr Affre, elle l'appela à l'archevêché de Paris, à cause de ses opinions républicaines. Car « il avait donné des gages à la République avec un éclat remarqué, jugeant les partisans de cette opinion d'après sa haute droiture et aussi d'après un idéal qui n'est pas encore réalisé. » — « Je suis républicain, disait-il un jour à l'abbé Darboy, et je me vante d'être ami du peuple. J'aime le peuple parce qu'on l'a trop oublié et qu'on s'en est servi pour soi et non pour lui[2]. » Cela ne l'empêcha pas de se rallier à l'Empire, malgré les sages avis de l'abbé Maret qui, dans un *Mémoire* prophétique, en date du 25 octobre 1852 et publié depuis par M. Bazin[3], le conjurait de se prononcer, au Sénat, contre le rétablissement de l'Em-

[1] Il tenait ce propos chez lui, pendant un déjeuner auquel il avait invité le P. Hyacinthe, l'abbé Michaud et le P. Gratry.

[2] *Histoire de la Vie et des Œuvres de Mgr Darboy*, par Mgr Foulon, p. 141.

[3] *Vie de Mgr Maret*, par l'abbé G. Bazin, t. I, p. 391.

pire héréditaire, disant que l'Empire n'était que le despotisme, et que ce serait une faute et probablement un malheur. « Heureux ceux qui dégageront leur mémoire de cette responsabilité ! » ajoutait l'abbé Maret ; mais Mgr Sibour, qui « s'était mis à la tête des idées sagement libérales et progressives dans le haut clergé, » se laissa tromper, comme tant d'autres, par les promesses démocratiques de Napoléon III.

Quoi qu'il en soit, c'est lui qui rompit le premier le câble qui rattachait l'archevêché au journal de Louis Veuillot. Il avait déjà créé, au mois de janvier 1850, un organe nouveau pour lui faire concurrence[1]. Quelque temps après, à la suite d'une polémique où il était pris à partie par l'*Univers*, il dénonça cette feuille à ses fidèles dans un mandement qui eut un retentissement énorme.

« On ne me pardonnera pas la part qu'on suppose que j'ai prise au mandement de l'archevêque, écrivait l'abbé Maret à M. Arnaud de l'Ariège, le 21 septembre 1850 ; on a fait dire par tous les journaux de province que le prélat avait cédé aux influences de son entourage et qu'il avait voulu venger l'*Ère nouvelle*[2] et le *Moniteur catholique*. Vous avez dû être bien content de cet acte important, qui montre à tous les yeux qu'une portion notable du clergé se sépare de la politique de l'*Univers*. La division a éclaté, et nous pouvons espérer qu'on

[1] Le *Moniteur catholique*.

[2] L'*Ère nouvelle* fut pendant quelque temps l'organe du P. Lacordaire.

s'avancera avec prudence sans doute, mais avec fermeté, dans la nouvelle voie qui s'ouvre. Mgr l'archevêque a reçu et reçoit tous les jours des adhésions de la part de ses collègues à son mandement. Que fera-t-on à Rome, à l'appel de l'*Univers*? On sera fort embarrassé, car, sans doute, on n'ordonnera pas à l'archevêque de Paris d'abdiquer le gouvernement de son diocèse dans les mains de MM. Veuillot et Dulac[1]. »

Il n'aurait plus manqué que cela vraiment. Cependant l'archevêque ne fut pas le plus fort dans sa lutte contre l'*Univers*. En vain s'efforça-t-il, pour en avoir raison, de le ramener sous le joug de l'Ordinaire; Louis Veuillot lui répondit que son journal échappait à sa juridiction « par son caractère œcuménique », et Mgr Sibour fut bien obligé de reculer. Il luttait encore, le jour où il fut assassiné dans l'église Saint-Étienne-du-Mont. On raconte qu'une heure avant de tomber sous le poignard de Verger, il écrivit un billet au crayon pour l'abbé Cognat, supérieur de l'infirmerie de Marie-Thérèse, à qui Louis Veuillot avait intenté un procès pour sa brochure intitulée : *L'« Univers » jugé par lui-même*[2].

[1] Lettre inédite qui m'est communiquée, ainsi que la suivante, par Mme Arnaud, sœur de M Arnaud de l'Ariège.

[2] Nous avons, sur la mort de Mgr Sibour, une lettre touchante de l'abbé Maret à M. Arnaud de l'Ariège :

« Paris, 15 janvier 1857.

« Mon cher ami,

« Merci de cette bonne expression de votre sympathie dans « ces douloureuses circonstances. Je retrouve toujours votre

Cela prouve, comme le disait l'abbé Maret, que la partie libérale du clergé était lasse de subir la domination de l'*Univers* et qu'elle commençait à se détacher de lui[1]. La rupture s'accentua davantage et devint tout à fait complète sous l'épiscopat de Mgr Darboy. Non que le successeur du cardinal Morlot eût repris pour son compte la guerre de plume que Mgr Sibour avait faite à la feuille ultramontaine. Il s'en était d'autant mieux gardé, que, soit comme directeur du *Moniteur catholique*, soit comme grand vicaire de Mgr Sibour, il avait été le principal rédacteur des articles et ordonnances dirigés contre cette feuille, et que cette campagne n'avait donné, en somme, que des résultats

« amitié. J'ai horriblement souffert ; toute mon amitié pour ce « pauvre archevêque s'est réveillée quand je l'ai vu frappé par une « main parricide. Il ne méritait pas une fin pareille. Les juge- « ments de Dieu sont impénétrables. Je ne saurais vous dire ce « ce qui s'est passé en moi quand je me suis trouvé en présence « de ces restes inanimés et sanglants, gisant sur un matelas, « dans le salon du curé de Saint-Étienne. Je l'ai ensuite accom- « pagné à l'archevêché. Il était là, étendu sur son lit, revêtu de « ses ornements pontificaux. Quel spectacle ! Le cœur était brisé « et les plus tristes réflexions portaient la désolation dans l'âme. « Il y a peu de crimes pareils dans l'histoire. Vous le connaissiez, « ce pauvre archevêque, vous l'avez aimé et il vous aimait « beaucoup. Il y avait en lui un cœur vraiment chrétien. Si la « République avait duré, c'est vraiment l'archevêque qui conve- « nait à Paris ; il aurait fait merveille. Mais les événements ont « été plus forts que lui. Je vous quitte pour me rendre au ser- « vice que nous célébrons pour lui à la Sorbonne. » (*Lettre ms.*)

[1] Déjà Mgr Guibert, évêque de Viviers, celui-là même qui succéda à Mgr Darboy, accusait l'*Univers*, en 1853, d'être indiscret, inconvenant, emporté, de diviser les diocèses et d'usurper sur les droits des évêques.

négatifs. Mgr Darboy avait pour principe qu' « il ne faut pas lutter si on ne peut pas battre, ni menacer si on ne veut pas rompre. » C'est lui qui disait en arrivant à l'archevêché : « Le temps est un grand administrateur, et il y a dans les choses une force secrète qu'il faut savoir diriger si l'on ne veut pas être opprimé par elle. » Il avait, suivant l'expression de son biographe, « un courage maître de soi et se regardant agir, et ce genre de résolution qui use les obstacles et lasse la contradiction. » En un mot, c'était l'homme de *résistance* et d'*initiative* que le futur évêque de Sura avait recommandé à M. Rouland comme étant capable « d'inspirer à son clergé l'esprit modéré, conciliant, libéral, qui est la condition même, aujourd'hui, du bien de la religion et de la paix publique[1]. »

Mgr Darboy tint donc en respect « les étranges catholiques dont la piété consiste principalement à saluer le Pape de loin pour insulter les évêques de près[2], » pendant que Montalembert, le prince de Broglie et leurs amis harcelaient, dans le *Correspondant*, le ournal de Louis Veuillot. Comme il ne pouvait « composer des lois, il s'efforça de créer des mœurs », mais ces mœurs n'étaient point pour agréer à la Cour de Rome. Que devait-elle penser d'un archevêque qui s'élevait, du haut de la tribune du Sénat, contre les appels au Saint-Siège ; — qui disait des articles orga-

[1] *Vie de Mgr Maret*, par l'abbé G. Bazin. t. II, p. 236.

[2] Lettre de Mgr Darboy à M. l'abbé Maret (*Vie de Mgr Maret*, t. II, p. 237).

niques que s'ils n'existaient pas on les ferait, et que, s'ils n'étaient pas faits, on les provoquerait ; — qui présidait aux obsèques du maréchal Magnan, grand maître des francs-maçons, et donnait l'absoute, alors que les insignes maçonniques figuraient sur le catafalque ; — qui, dans son mandement en réponse à l'encyclique du *Syllabus*, faisait au Pape ce doux reproche : « Votre blâme est puissant, mais votre bénédiction est plus forte encore » ; — qui suspendait le curé de Neuilly, en vertu d'une décision prise par Mgr Morlot, et poursuivait devant l'autorité civile la dépossession de ce curé, quoique la suspension eût été annulée à Rome ; — qui soumettait à l'Ordinaire les Capucins et les Jésuites, bien qu'ils fussent exempts de la visite diocésaine ; — et qui, pour comble de mesure, refusait formellement de reconnaître la juridiction ordinaire et immédiate du Pape sur les diocèses ?...

Passe encore pour l'enterrement du maréchal Magnan. Ce n'était pas la première fois, d'ailleurs, qu'un évêque donnait l'absoute à un franc-maçon, et il aurait été bien difficile à Mgr Darboy de s'en dispenser, dans la situation où il se trouvait vis-à-vis des Tuileries. Mais déposséder un curé de sa cure, malgré la défense de Rome, et soutenir en plein Sénat que le pouvoir du pontife romain sur les diocèses n'est ni ordinaire ni immédiat, c'était retomber, au dire de l'*Univers*, dans les vieilles erreurs gallicanes, en dépit de la condamnation récente du *Manuel du droit canonique* de l'abbé Lequeux, et reprendre la thèse chère à l'hérésiarque

Fébronius[1]. Aussi Mgr Darboy fut-il admonesté sévèrement par le Pape, dans une lettre destinée à demeurer confidentielle, mais qui, trois ans plus tard, fut livrée à l'impression par une main encore inconnue[2]. On dit même que cette publication n'avait d'autre but que de faire échouer par le scandale les négociations relatives au chapeau de cardinal que l'empereur avait sollicité pour l'archevêque. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Mgr Darboy n'avait qu'un mot à dire pour recevoir

[1] En 1764, Hontheim, évêque suffragant de Trèves, publia un traité du gouvernement de l'Église, sous le nom de *Justinius Febronius*, dans lequel il pulvérisait les prétentions papales. On exigea une rétractation et il la donna, sans doute pour conserver sa tranquillité. Comme son traducteur français lui en parlait, il répondit : « Eh ! pouvais-je rétracter l'Ecriture et les Pères ? » Cela signifiait : On a voulu me faire dire que je me suis trompé, et, pour mon repos, j'ai dit que je m'étais trompé ; mais c'est aux lecteurs, que j'accable de preuves, à en juger. (*La Vie et les œuvres de Bordas-Demoulin* par F. Huet, p. 112).

[2] « Cette lettre, imprimée, disait-on, en Amérique et reproduite en Suisse, avait été propagée dans tous les diocèses par de petits et même de grands vicaires, et finalement publiée par M. Émile Ollivier dans les premiers jours de mars 1869. L'archevêque, était accusé de *fébronianisme*. On lui prêtait des doctrines qui n'étaient pas les siennes, des torts qu'il ne s'était pas donnés. De plus, on défendait contre lui le droit *d'immixtion ordinaire* du Pape dans le gouvernement de l'Evêque diocésain. Personne, disait-on, ne s'est jamais plaint de cette *immixtion*, et cependant elle date au moins du temps de saint Bernard, qui s'en *plaignait* au pape Eugène. L'archevêque n'avait pas certainement voulu contester la *juridiction universelle* du Pape, mais n'avait-il pas pu réclamer contre l'exercice *ordinaire* de cette juridiction ? - La source où avait été puisée l'accusation de *fébronianisme* n'était autre que le dernier volume du cours complet de théologie de l'abbé Migne. » (*Vie de Mgr Maret* par l'abbé G. Bazin, t. III, p. 83).

la pourpre romaine et qu'il refusa jusqu'à la fin d'intervenir « dans les choses au bout desquelles on lui faisait entrevoir cet avantage personnel ». Mgr Foulon nous en a fourni différentes preuves dans le beau livre qu'il lui a consacré. En voici deux autres, tout aussi convaincantes, et qui n'ont pas encore été apportées au débat. C'est d'abord une lettre de notre ambassadeur à Rome, qui s'était chargé de négocier l'affaire avec Mgr Berardi. M. de Sartiges écrivait au P. Hyacinthe à la date du 7 juillet 1868 :

« ... Ce que vous me rapportez des dispositions de Mgr l'archevêque de Paris ne m'étonne pas, mais me désole. *Je savais son haut dédain des honneurs* ; aussi était-ce comme sacrifice à faire que je cherchais avec vous à trouver, la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, les moyens de lui faire accepter ce chapeau dont il ne veut pas. Dans un conclave, son action eût été puissante, et c'est, à mon point de vue, une calamité nationale que son absence du premier qui s'ouvrira. Espérons encore en un retour des sentiments du Saint-Père à son égard. »

Huit jours après, Mgr Darboy adressait le billet suivant au P. Hyacinthe :

« J'offre au Révérend Père Hyacinthe l'assurance de mes sentiments d'affection dévouée, et je le remercie d'avoir bien voulu me communiquer la lettre ci-jointe. Il sait comment j'apprécie l'affaire dont parle M. de Sartiges ; mon indifférence reste acquise à la chose qui est en jeu et à tous ceux qui se donnent la peine de me combattre.

† G. ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il s'est pourtant rencontré des catholiques pour le traiter de courtisan, d'ambitieux, et même pour lui faire l'injure gratuite de le comparer au cardinal de Retz ! Courtisan, il ne le fut jamais[1] ; ambitieux, je ne sais pas s'il le fut ; en tout cas il cachait habilement son jeu, car il semble que les honneurs soient toujours allés au-devant de lui[2]. Quant à Gondi, c'est assurément le dernier homme auquel on puisse le comparer. Il avait des mœurs irréprochables et Gondi n'en avait pas. Il ne connaissait que la ligne droite et Retz ne connaissait que l'intrigue. Pour avoir le chapeau, Retz faisait dire au Pape que, si on le lui refusait, il se mettrait du côté des Jansénistes, alors qu'il était déjà du parti. On vient de voir que Mgr Darboy, pour obtenir la pourpre romaine, ne voulut pas faire la plus petite avance. Il avait écrit à Pie IX, après avoir reçu sa lettre de blâme du 26 octobre 1865, qu'il s'abstenait de discuter aucune accusation, aucun reproche, d'abord parce qu'il n'avait pas eu l'intention de l'offenser et de lui déplaire, ensuite pour épargner à son noble cœur de la peine et de l'ennui. Il jugea qu'il ne

[1] Napoléon III disait : « J'accepte tout de lui, parce que cela vient d'un homme qui ne m'a jamais flatté. »

[2] Quand Mgr Affre lui offrit d'être aumônier du collège Henri IV, il lui répondit : « Monseigneur, on dit que c'est une terre qui dévore ses enfants ; j'aimerais mieux être second ; je verrais comment le premier se tire d'affaire. » Quand M. Rouland lui offrit l'évêché de Nancy, il le trouva « sans désir comme sans répugnance ». Quand il fut appelé à l'archevêché de Paris, il dit qu'il acceptait « l'honneur et surtout le fardeau ». (*Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy*, par Mgr Foulon.)

pouvait pas aller plus loin. Ses actes auraient démenti ses paroles et il ne sut jamais mentir. Gallican il s'était affirmé chaque fois qu'il en avait trouvé l'occasion ; gallican il entendait mourir, et s'il n'avait pas réussi, comme tel, à gagner les sympathies de tous les catholiques-libéraux, il pouvait toujours se flatter d'avoir conquis l'estime du plus illustre d'entre eux :

« ... Ne croyez pas que je partage à son égard les implacables rancunes de plusieurs de mes amis, écrivait Montalembert au Père Hyacinthe, à la date du 1er janvier 1866. Vous savez le cas que je fais de son esprit et de la résistance insuffisante, mais déjà très méritoire, qu'il oppose à la *secte* qui opprime et exploite le catholicisme en France. D'ailleurs, dût-il vivre cent ans et ne faire pendant ces cent ans que des platitudes, je les lui pardonnerais toutes, à cause du service immense qu'il a rendu en donnant à l'Église un orateur tel que vous[1]. »

Or, Mgr Darboy n'avait pas encore écrit, à cette époque, sa fameuse lettre à M. Baroche sur la nomination des évêques :

« Rien ne me paraît plus conforme aux vues d'une sage politique, lui disait-il, que de tâcher d'avoir un épiscopat, et par conséquent un clergé compact, unanime, et marchant d'un même pas dans le sens de son époque et de son pays, autant que la chose est compatible avec les principes du ministère ecclésiastique. A mon avis, ceux-là doivent être préférés, toutes choses

[1] *Lettre ms.*

égales d'ailleurs, qui tâchent d'avoir du tact autant que de la science et de la piété, et sont résolus à vivre de la liberté autant que de l'autorité. »

Il y a loin de ces paroles à celles que prononçait au Sénat Mgr de Bonnechose : « Et moi aussi, j'ai un régiment à faire marcher, et il marche ! » Mais l'archevêque de Rouen avait sur le gouvernement de l'Église des idées diamétralement opposées à celles de Mgr Darboy.

Le choix des évêques tenait beaucoup de place dans les préoccupations du grand aumônier de l'empereur, et nous le verrons, durant le Concile, insister auprès de M. Émile Ollivier, dans une lettre toute patriotique, pour que les sièges vacants fussent donnés de préférence à des prêtres animés d'un esprit libéral. Par malheur, on ne l'écoutait pas toujours. Les mauvaises langues racontent que, dans ces sortes de nominations, l'impératrice Eugénie aimait à faire sentir son influence.

Tout cela revient à dire que Mgr Darboy était un politique très avisé et un véritable homme de gouvernement. Mais c'est surtout pendant le Concile qu'il acheva de donner sa mesure. Il était parti pour Rome sans se faire d'illusions sur le résultat final de la bataille engagée entre les deux fractions du parti catholique; il revint battu, mais grandi par sa courageuse attitude dans l'assemblée du Vatican. Encore ne connaissait-on que la moitié de son rôle, puisque ce n'est que dix ans plus tard que sa correspondance avec

l'empereur nous fut révélée par M. Émile Ollivier[1]. Ah ! si on l'avait écouté, lorsqu'il conseillait au gouvernement, comme sanction au *Memorandum* « agenouillé » de M. Daru, de faire une retraite à la Moreau, c'est-à-dire de rappeler notre ambassadeur et notre armée d'occupation !... Mais l'homme d'État qui présidait alors aux destinées de la France fermait obstinément l'oreille aux conseils de l'archevêque. M. Émile Ollivier avait, en 1868, prononcé un discours très éloquent sur les droits de l'État en matière religieuse. Il se plaignait que depuis le Concile de Trente tout le monde fût serf dans l'Église, sauf le pape. « Pour que l'esprit de vie produise des œuvres nouvelles, disait-il, pour que l'Église se réconcilie avec le monde moderne, il faut que le droit des laïques revienne de la main du prince dans celle des fidèles ; que le droit du prêtre cesse d'être exercé par l'évêque, et le droit de l'évêque par le pape ; il faut enfin que le chef de l'Église ne parle plus désormais, comme dans les temps primitifs, « qu'au nom des apôtres, des prêtres et des frères, » et qu'à l'exemple de saint Cyprien, il subordonne ses actes au consentement du peuple aussi bien qu'à l'avis du clergé ; en d'autres termes, il faut que dans l'Église comme ailleurs, le gouvernement devienne l'expression de la volonté générale ». Ce programme n'était autre que celui de Bordas-Demoulin. Mais quand il arriva au ministère, M. Émile Ollivier s'empressa de le déchirer

[1] *L'Église et l'État au Concile du Vatican,* par M. Émile Ollivier.

comme irréalisable. Il ne comprit plus « la gloire qu'il y aurait à remettre l'Église de France dans le droit commun canonique[1] ; » la vérité dernière lui apparut tout à coup, à la clarté suspecte du plébiscite[2], dans la séparation de l'Église et de l'État, et c'est pour la préparer dans les esprits qu'il se prononça dès les premiers jours en faveur d'une politique d'abstention et d'effacement, malgré M. Daru qui avait l'appui de l'empereur ; — malgré Montalembert qui le pressait d'agir, jusque sur son lit de mort ; — malgré les évêques de la minorité, dont il raillait « les communications mystérieuses ; » — malgré le cardinal Antonelli à qui l'abstention paraissait, au début, un pas dangereux vers la séparation ; — malgré le Pape lui-même qui avait, à tout événement, ordonné qu'on marquât une place dans la salle du Concile pour les orateurs des princes, à gauche du trône pontifical !... Ce faisant, il avait la conviction de rendre la liberté au Concile, comme si c'était la lui prendre que de le rappeler à la foi des traités ; — ensuite il se flattait d'être impartial en gardant une sage neutralité entre les ultramontains et les gallicans qui se partageaient l'Église de France,

[1] Le *19 janvier*, p. 433.

[2] « Le Garde des Sceaux était absorbé, à ce moment, par les préparatifs du Plébiscite et du Sénatus-Consulte, devenus son unique préoccupation. Le gouvernement, croyant avoir besoin du concours de tous les catholiques pour augmenter le chiffre des votes favorables dans le scrutin qui allait bientôt s'ouvrir, ménageait les intransigeants et sollicitait même leurs suffrages. (*Vie de Mgr Maret* par l'abbé G. Bazin, T. III, p. 182).

comme si le Concordat ne l'obligeait pas à défendre, envers et contre tous, les principes de l'Église gallicane qui lui servent de fondement. Il reconnaît volontiers que, par le rappel de notre ambassadeur et la retraite de nos troupes, il empêchait la définition du dogme de l'infaillibilité, et il se félicite quand même de ne l'avoir pas fait. Il n'a pas l'air de se douter que, par cela seul qu'il avait eu l'honneur d'enterrer le gouvernement personnel dans l'ordre civil, il lui était moralement interdit de contribuer à l'établissement du pouvoir absolu dans l'ordre religieux. Enfin, il se montre tout fier d'avoir mérité par sa politique des bras croisés les éloges des ultramontains. Après le service signalé qu'il leur avait rendu, c'était bien le moins qu'ils le payassent de retour. Reste à savoir maintenant s'il a aussi bien servi qu'il le suppose les intérêts de l'Église catholique. Pour ma part, je ne le crois pas. Ma conviction profonde est que Mgr Darboy les servait infiniment mieux que lui, lorsqu'il invitait l'empereur à prendre les mesures désespérées que l'on sait. Que serait-il advenu si nous avions retiré nos troupes au mois de juin 1870? Les Italiens seraient entrés dans Rome deux mois plus tôt, voilà tout, et le gouvernement français aurait épargné à l'Église le scandale et le danger d'un nouveau schisme. Sans compter que l'Église de France risquait d'être déchirée comme celles de Suisse et d'Allemagne, si la guerre n'avait pas éclaté le lendemain de la proclamation du dogme. Dans ces conditions, je ne vois pas qu'il y ait

lieu d'être si fier du résultat obtenu, encore moins de triompher de la soumission des catholiques-libéraux après le Concile. Abandonnés, comme ils le furent, et de Dieu et des hommes, il ne leur restait plus qu'à s'incliner devant le fait accompli. Et encore se soumirent-ils, à de rares exceptions près, avec tristesse et dignité.

On connaît le mot de Mgr Darboy : « Le dogme n'a pas l'importance qu'on lui attribue, et au fond il ne décide rien. Je n'y étais pas opposé comme théologien, car il n'est pas faux, mais comme homme, parce qu'il est inepte. On nous a fait jouer à Rome le rôle de sacristains, et pourtant nous étions au moins deux cents qui valions mieux que cela. »

Le 25 février 1871, quelques semaines avant d'être arrêté par la Commune, il écrivait à Mgr Maret[1].

«... Vous voulez bien me dire que vous avez envoyé au Saint-Père votre adhésion, dès la mi-novembre, et que notre entretien du mois d'août n'a pas été sans influence sur votre résolution. J'en suis heureux et j'espère qu'il vous en sera tenu compte. Pour moi, séparé du monde, depuis cinq mois, par l'investissement de Paris, je n'ai pu savoir ce qui se passait, ni correspondre soit avec nos collègues, soit avec Rome. Je n'ai donc rien fait, d'autant plus que je n'ai donné à personne le droit de douter de mes sentiments. Du reste, le Saint-Père ne les ignore pas : il a, dans les mains, ma note du 16 juillet, rédigée de concert avec Mgrs Simor, de Ketteler et Rivet, et où nous lui promettons même l'unanimité des suffrages, si l'on voulait satisfaire à

[1] *Vie de Mgr Maret*, t. III, p. 233, par M. G. Bazin.

quelques observations de détail. Ce n'était pas tant le fond du décret que la question d'opportunité qui arrêtait ; tout le monde le sait, et, pour ma part, je l'ai dit en plein Concile. Il me semble donc superflu de déclarer aujourd'hui que j'adhère au décret ; ce serait même singulier, puisque cela permettrait de supposer, contre toute vérité, que je réservais mon adhésion jusqu'à présent. Toutefois, si le Saint-Père désire, pour le public, qu'une adhésion de ce genre ait lieu, c'est une formalité à laquelle je me prêterai avec courtoisie. Mais je ne veux pas me précipiter, de moi-même, dans un acte qui, à raison de certaines circonstances, ne paraîtrait peut-être pas suffisamment désintéressé : je crois plus convenable d'attendre qu'on m'en parle officiellement.

« Votre respectueux et dévoué

« † *G. archevêque de Paris.* »

Toujours politique et toujours correct ! C'est donc sur les sollicitations du nonce que Mgr Darboy écrivit au pape le 30 mars suivant :

« J'adhère *purement et simplement* au décret du 18 juillet. Peut-être que cette déclaration paraîtra superflue *après la note*[1] que j'ai eu l'honneur de remettre à Votre Sainteté le 16 juillet, de concert avec plusieurs de mes collègues ; mais il suffit que la chose vous soit

[1] Dans cette note, remise par Mgr Darboy entre les mains de Pie IX, l'archevêque demandait, en son nom et au nom de la députation de la minorité qui l'accompagnait au Vatican, l'introduction dans le schema d'un mot, d'une phrase, par exemple : *innixus testimonio Ecclesiarum*, pour adhérer à la doctrine de l'infaillibilité. Cette phrase, sans atteindre le fond même du décret, en adoucissait à leurs yeux la formule, soulageait leur conscience et leur permettait de suivre les vœux de leur cœur et de

agréable, comme on me l'écrit, pour que je le fasse avec plaisir, surtout dans les circonstances que vous traversez. »

Voilà quelle fut la formule de sa soumission. On avouera qu'elle n'était pas bien compromettante. Cela n'empêcha pas les ultramontains de chanter victoire, et le P. Hyacinthe de blâmer, dans son discours au congrès de Munich, tous ceux qui, « se faisant de la foi une notion très fausse et ne distinguant plus entre se *soumettre et croire*, acceptent l'autorité extérieure des décrets du Vatican sans en reconnaître la vérité intrinsèque. »

Mais le P. Hyacinthe était moine et, comme tous les moines, absolu, selon la judicieuse remarque de Mgr Darboy. Il était sorti de son couvent en dénonçant « les doctrines qui se nomment romaines et ne sont pas chrétiennes » ; il ne pouvait pas y rentrer après la définition de l'infaillibilité sans donner à son manifeste du 20 septembre le plus sanglant désaveu. Et cependant il ne tint qu'à un fil qu'il se fît séculariser dans l'intervalle. La chose est curieuse et vaut la peine d'être contée.

Le P. Hyacinthe, sur le conseil de la marquise de

se réunir dans un vote unanime à leurs frères de la majorité. - Bon Père, s'écria Mgr Ketteler en tombant aux genoux du Pape, sauvez-nous ! sauvez l'Église de Dieu. » Pie IX répondit qu'il était trop tard pour changer ce qui avait été délibéré et arrêté, et que d'ailleurs c'était au Concile et non à lui qu'une telle demande devait être adressée. C'est alors qu'en désespoir de cause, les évêques de la minorité rédigèrent la protestation qui fut remise au Pape le 16 juillet.

Forbin d'Oppède[1], s'était rendu à Munich auprès du chanoine Dœllinger qui avait alors bon espoir que le Concile finirait bien et le pressait de régulariser sa situation.

[1] Voici la lettre qu'elle lui écrivait pendant qu'il était à Munich :

« Paris, 5, avenue de Tourville, 15 juin 1870.

« Mon bien cher Père, je viens solliciter des nouvelles de votre voyage, pensant que votre séjour à Munich sera peut-être un peu plus long que vous ne l'avez supposé d'abord. Sûrement je regrette de ne plus vous voir et le *mardi matin* surtout je sens tout le vide de l'absence, mais comme il ne faut pas aimer ses amis pour soi, j'éprouve d'un autre côté une certaine satisfaction intime, en vous sachant auprès d'un homme, dans les conseils et les exemples duquel j'ai pleine confiance. Vous êtes parti, mon Père, dans des dispositions que Dieu bénira, je l'espère, et qui doivent attirer sur vous la lumière. Dès l'instant qu'on ne se recherche pas soi-même, qu'on ne désire que le bien et la vérité, celui qui est descendu sur la terre pour nous révéler toute vérité et nous tracer la voie ne saurait refuser à nos prières les clartés qu'implore un cœur désintéressé des petitesses de l'orgueil. Depuis votre départ, je ne laisse point passer un jour sans ajouter à la prière du matin et du soir quelque invocation spéciale pour vous et je ne m'approche pas de ce sacrement où je sens chaque jour plus vivement la présence de J.-C., sans demander à ce maître adorable de me permettre de recevoir encore bientôt de votre main ce corps que dans la pauvre petite chapelle de Saint-Marcel vous consacriez pour moi. Oui, j'en ai la confiance, bientôt j'aurai la joie de vous revoir à l'autel et d'entendre votre voix retrempée dans le silence et l'épreuve nous annoncer avec plus de puissance que jamais ce que Dieu demande de nous pour être de vrais chrétiens et ses fidèles disciples, dans la vie morale et politique, dans nos familles et dans le monde.....................

« Rien n'est perdu, non pas seulement des choses impérissables, des choses de l'éternité, mais même des choses du temps, s'il se rencontre beaucoup d'hommes comme l'abbé Dœllinger, Mgr Strossmayer, Mgr Rauscher etc. etc., pour travailler à construire sur les

« Si l'archevêque de Paris, lui écrivait-il, ne peut pas obtenir votre affranchissement à Rome, car c'est sans doute ce que signifie son silence, vous feriez bien de vous adresser au cardinal Hohenlohe, dont je sais qu'il a beaucoup d'influence dans les congrégations et qu'il a la bonne volonté de vous servir. Si vous voulez dire dans votre lettre (en cas que vous vouliez lui écrire) que c'est moi qui vous ai conseillé de vous adresser à lui, vous êtes en parfaite liberté de vous servir de mon nom[1]. »

En arrivant à Munich, le P. Hyacinthe adressa la lettre suivante à Mgr Darboy :

débris de l'Église romaine de l'ancien régime gonflé des traditions impériales des Césars et des fables du moyen âge, sur les débris de cette Église, en un mot, que le P. Lacordaire a si justement appelée une institution d'ancien régime, l'Église apostolique ancienne comme le cénacle où elle est née, nouvelle comme notre époque qu'elle doit rechristianiser.

« Prenez, mon bien cher Père, prenez, je vous en conjure, les mesures nécessaires pour entrer dans ce groupe d'hommes, qui n'est pas seulement appelé à nous aider par la prière et d'obscurs sacrifices, mais qui doit agir, et, après avoir été une poignée de graines de sénevé, est destiné à devenir une grande forêt à l'ombre de laquelle nous nous reposerons..............................

« Je ne vous parle point de Rome, car vous devez être à Munich mieux instruit de ce qui s'y passe qu'on ne l'est ici. On s'accorde à penser que la discussion sur l'infaillibilité sera longue et on paraît croire que la minorité obtiendra une rédaction qui, ajoutant peu de chose à ce qu'on dit avoir été défini à Florence, sera souscrite à l'unanimité. Mes informations particulières me feraient espérer au contraire que quelques évêques au moins ne céderont rien. » *(Lettre ms.)*

[1] *Lettre ms.*

Munich, 7 mai 1870.

« MONSEIGNEUR,

« Vous m'avez écrit de Rome, à la date du 9 février dernier, une lettre excellente, dans laquelle vous vouliez bien me demander quels étaient mes projets pour l'avenir ; et, en m'engageant à sortir le plus tôt possible de la *position expectante* où je me tenais, vous daigniez m'assurer de « votre vif désir de m'obliger. » Tout en étant profondément touché de cette lettre inspirée par un sentiment si paternel, je ne crus pas devoir alors changer quelque chose à ma situation. On avait annoncé que la durée du Concile serait fort courte et nous pouvions espérer une solution assez prompte de la crise que nous traversons. Je savais, d'ailleurs, que le retour de Votre Grandeur à Paris était attendu comme prochain.

« Aujourd'hui, les travaux du Concile se prolongeant au-delà des prévisions, une prorogation en différera probablement l'issue ; et dès lors ma situation personnelle, de sa nature essentiellement provisoire, prend, avec la durée, un caractère qu'il n'a pas été dans mon intention de lui donner. Je n'ai point voulu rompre avec l'Église. En Amérique comme en Europe, j'ai dit hautement, j'ai écrit publiquement que je lui demeurais fidèle, que je ne résistais qu'à un parti, que je ne protestais que contre des abus. Cette résistance et cette protestation sont toute la pensée de ma lettre et de mon acte du 20 septembre dernier. Ma conscience, qui me les imposait alors, ne me permettrait pas de les rétracter aujourd'hui ; mais je les crois parfaitement compatibles avec l'obéissance due à l'autorité légitime.

« Je viens donc m'adresser à vous, Monseigneur, pour obtenir dès à présent d'être délié régulièrement de mes engagements monastiques, et pour prendre rang ensuite, si vous le voulez bien, dans le clergé du diocèse de Paris.

« Je remets entre vos mains cette délicate affaire, dans laquelle la dignité de mon caractère et l'avenir de mon ministère sont si gravement engagés. Je connais trop votre sagesse et votre affection pour avoir même la pensée de faire avec vous des réserves ; et c'est avec une pleine confiance que je m'abandonne à l'avenir aux conditions que vous voudrez bien m'indiquer.

« Je demeure encore une quinzaine de jours à Munich. Si Votre Grandeur me fait l'honneur de me répondre dans cet intervalle, je la prie de vouloir bien m'adresser sa lettre, par une voie sûre, *poste restante* ou chez le professeur Dœllinger, Frishling Strasse, 11. Après ce délai, mon adresse sera comme d'ordinaire à Paris, *boulevard de Neuilly*, 95.

« Veuillez agréer, Monseigneur, avec l'expression anticipée de mon éternelle reconnaissance, celle des sentiments les plus respectueux, les plus affectueux et les plus dévoués dans lesquels je demeure

« Votre très humble serviteur et fils,

« HYACINTHE LOYSON[1]. »

L'archevêque de Paris lui répondit :

Rome, le 25 mai 1870.

« CHER PÈRE HYACINTHE,

« Je me suis engagé à donner à votre première lettre de Munich la suite qu'elle pouvait recevoir. J'ai agi avec la plus grande discrétion, afin que, si j'échoue, le public n'en sache rien et que votre situation à son égard reste ce qu'elle est aujourd'hui.

« Voici ce que j'ai fait : je me suis adressé au Pape par l'entremise du cardinal Antonelli, mais comme de moi-même

[1] *Lettre ms.*

et sans vous mettre en avant. J'ai dit que j'étais en mesure peut-être d'aider à bien finir ce qui vous regarde et que, pour aller plus loin et réussir, j'aurais besoin de savoir sous quelles conditions le Saint-Père voudrait bien vous séculariser. Je n'ai pas encore de réponse. Peut-être devrai-je mettre en mouvement votre général qui est très bon et qui vous aime beaucoup, et tâcher de connaître par son entremise la volonté du Pape. Mon but serait d'obtenir qu'il se contentât d'une lettre suffisamment édifiante où vous expliqueriez votre acte de l'année dernière, et d'une retraite de quelques semaines dans quelque couvent d'Allemagne ou de Suisse que je désignerai moi-même. Je crois que vous pouvez et devez vous soumettre à cette épreuve. Je vous tiendrai au courant des phases de cette négociation; du reste, je ne peux rien conclure sans vous en référer. Au besoin, donnez-moi vos propres indications.

« Nous sommes ici pour trois ou quatre semaines encore, mais sans pouvoir deviner encore comment nous finirons. La lutte est vive : la minorité se comporte bravement, mais c'est la minorité, et la victoire est aux gros bataillons d'ordinaire.

« Recevez, cher Père Hyacinthe, l'expression des sentiments affectueux et dévoués que vous me connaissez pour vous. »

« † G. ARCHEVÊQUE DE PARIS. »

P. S. — Je reçois, avant le départ du courrier, la réponse du cardinal. On demande que vous réprouviez franchement votre acte de l'an passé, réparant ainsi le scandale qui en est venu, et vous soumettant aux dispositions que le Saint-Père dans sa sagesse et sa bonté paternelle jugera convenable de prendre. Tout est dans la formule de rétractation ; quant à rentrer dans un couvent de votre Ordre, on n'y tient pas, une retraite quelque part suffira. Vous serez sécularisé.

« En conséquence, rédigez un projet de lettre au Saint-Père dans le sens indiqué plus haut ; allez jusqu'où vous pourrez. Envoyez-moi la pièce ; je la communiquerai, non pas comme venant de vous, mais comme un projet que, selon moi, vous ne repousseriez pas. Si on est content, vous ferez la chose officiellement, et tout sera dit ; dans le cas contraire, vous garderiez la même situation que vous avez. J'attends votre lettre.

« Tout à vous,

« † G[1].

Cette correspondance fait grand honneur à la diplomatie et à la délicatesse de sentiments de Mgr Darboy, mais les événements ne permirent pas au P. Hyacinthe de donner suite à son projet de sécularisation. Il rentra définitivement dans le siècle d'où il était sorti « dans l'élan d'un enthousiasme pur de tout calcul humain », mais il n'oublia jamais ce que l'archevêque avait fait pour lui.

Il alla le voir, après le 18 mars, et comme il l'engageait vivement à mettre sa personne à l'abri des dangers qui la menaçait : « S'ils me tuent, lui répondit-il tranquillement, ils grandiront le principe que je représente. » Puis ayant reconduit l'ancien carme jusqu'au bas de l'escalier de l'archevêché : « Au revoir, ajouta-t-il, ici-bas ou ailleurs ! »

Il avait toujours eu comme le pressentiment de sa fin tragique, — pressentiment rendu plus vif encore par les souvenirs mortuaires qu'il portait sur lui. Mgr Affre

[1] *Lettre ms.*

lui avait légué sa croix pastorale et Mgr Sibour son anneau. De plus, quand il était évêque de Nancy, le marquis de Lambertye-Gerbéviller lui avait donné, en souvenir de son beau livre sur Thomas Becket, la croix que portait l'archevêque de Cantorbéry le jour de son assassinat. On raconte même qu'en recevant cette précieuse relique, il aurait dit : « J'accepte l'augure ! » C'est peut-être ce pressentiment qui donnait à son visage, émacié par le travail intérieur et par l'abstinence, cet air de souffrance et de mélancolie que M. Guillaume a si bien rendu dans le buste en marbre qui est au musée du Luxembourg. Mais il n'y avait pas que de la tristesse sur la figure de l'archevêque. L'œil allumé comme une flamme sous l'arcade sourcilière, le front bombé, les pommettes saillantes, les lèvres serrées, le profil volontaire, tout dénotait en Mgr Darboy une grande force d'âme et une rare énergie. Et le fait est qu'il ne manqua ni de l'une ni de l'autre.

« Si les temps deviennent difficiles et que la chose en vaille la peine, écrivait-il au Pape en 1865, je donnerai ma tête et je passerai le premier. »

Il tint parole, on sait avec quelle simplicité, quelle résignation, quel courage !

Ses biographes ont reproché amèrement à M. Thiers d'avoir empêché sa libération et celle de MM. Bonjean et Deguerry, ses compagnons de chaîne, en n'acceptant pas l'offre que lui fit la Commune de les échanger contre le vieux Blanqui. Le moment est venu d'établir à ce sujet la responsabilité de chacun. D'après mes

renseignements personnels — et je les ai puisés à une source sûre — ce n'est pas tant M. Thiers que M. Dufaure qui s'opposa à cet échange. M. Thiers était persuadé que la mise en liberté de Blanqui donnerait une force nouvelle à l'insurrection parisienne; il aurait cédé quand même, si M. Dufaure n'avait affirmé dans le conseil des ministres qu'on pouvait grâcier un condamné, mais qu'on n'avait pas le droit de relâcher, en pleine insurrection, un vieux révolutionnaire accusé d'avoir fomenté une émeute. Cette argumentation étroitement juridique n'était guère à sa place dans les circonstances exceptionnelles que l'on traversait, et je crois savoir que M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, n'était d'accord ni avec M. Dufaure sur le point de droit, ni avec M. Thiers sur l'importance de Blanqui. L'avis de M. Dufaure n'en prévalut pas moins. Il faut dire aussi, à la décharge du cabinet, que personne ne croyait à la possibilité du massacre des otages.

Quoi qu'il en soit, Mgr Darboy fut victime des scrupules des uns et de la sauvagerie des autres.

En marchant au supplice, dans le chemin de ronde de la Roquette, un de ses bourreaux lui demanda à brûle-pourpoint :

— De quel parti es-tu ?

— Je suis du parti de la liberté, repartit l'archevêque.

Il pouvait se rendre ce témoignage au moment de paraître devant Dieu.

CHAPITRE VIII

Après le Concile. — Louis Veuillot prend gaiement son parti d'un schisme. — La guerre met fin à l'agitation religieuse. — Opinion de la marquise de Forbin d'Oppède sur le Concile. Elle recommande au P. Hyacinthe de garder le silence. — Elle prend la défense des évêques de la minorité. — Excuses qu'ils pouvaient donner pour justifier leur soumission. — Dœllinger se révolte et blâme les évêques allemands et français qui adhèrent aux décisions du Concile. — Ce qu'il pensait de la démarche faite le 4 août par le P. Hyacinthe pour rentrer au couvent. — La marquise de Forbin d'Oppède engage le P. Hyacinthe à se retirer à Munich. — Elle lui demande d'écrire la vie de Gerson et l'histoire documentée du Jansénisme. — Il adhère à la déclaration de Dœllinger et de ses amis. — Il prend part au congrès de Munich. — Déceptions de la marquise à ce sujet. — Sa lettre de blâme sur la soumission du P. Gratry. — Le P. Gratry chassé de l'Oratoire. — Sa correspondance avec Mme Meriman. — La marquise de Forbin d'Oppède et le mariage des prêtres. — Elle se sépare à ce sujet du P. Hyacinthe. — La réforme catholique en Suisse et en Allemagne. — Comme quoi le rêve de Bordas-Demoulin est accompli.— M. Reinkens, évêque vieux-catholique de Bonn, est sacré par l'évêque janséniste de Deventer.

I

Le nouveau dogme était à peine proclamé que Louis Veuillot écrivait de Rome à l'*Univers* :

« On ne croit pas que les votes négatifs persèvèrent ni surtout qu'ils résistent à l'affirmation du Concile et du Pape, puisque alors ce serait l'hérésie déclarée. S'il fallait prévoir ce cas extrême, il se trouverait donc alors dans l'Église une centaines d'évêques qui n'auraient pas la foi de l'Église? Assurément ce serait une des plus terribles épreuves par où l'Eglise eût passé. Mais qu'arriverait-il alors? Il arriverait que cent évêques à la fois cesseraient d'être évêques et catholiques. Rien ne serait plus horrible et rien ne démontrerait mieux que le *Concile est arrivé au moment opportun*. Et les peuples, d'un accord unanime, repoussant ceux qui oseraient entreprendre de les appeler à l'erreur, iraient à celui qui a les paroles de la vie éternelle ; *Pasce agnos, pasce oves* ! Voilà le titre inébranlable. Celui qui est chargé de paître le troupeau est celui qui connaît infailliblement le pâturage, et l'Église est où il est et va où il va. Pour le reste, *nam oportet et hæreses esse*... *Necesse est enim ut eveniant scandala.* »

Impossible d'envisager l'éventualité d'un schisme

avec plus de désinvolture et d'un cœur plus léger. Mais Louis Veuillot savait à quoi s'en tenir sur les velléités belliqueuses de certains évêques opposants. L'histoire lui avait appris que les gallicans n'ont jamais eu le tempérament schismatique; il se souvenait qu'aux plus mauvais jours de la Bulle, après avoir résisté plus ou moins longtemps au Pape, les évêques jansénistes s'étaient soumis[1], à trois ou quatre exceptions près; et il comptait sur l'intimidation de la presse ultramontaine, sur la révolte du bas clergé, sur les intrigues de la Curie, pour amener les récalcitrants à résipiscence. D'autre part, j'ignore s'il en avait conscience, la guerre franco-allemande arrivait à point nommé pour mettre un terme à l'agitation religieuse

« ... Cette terrible guerre, qui est peut-être déjà une première réponse de la Providence aux attentats couverts du nom de l'Église, écrivait la marquise de Forbin d'Oppède, au P. Hyacinthe, aura au moins ce résultat de calmer la polémique ou plutôt de tout étouffer dans un même silence; je ne sais quelle est votre impression, mais il me semble qu'il n'y a en ce moment plus rien à dire ni rien à faire : un vote porté dans de pareilles conditions ne saurait lier aucune conscience. Le Concile qui viendra n'aura rien à défaire *parce que rien n'est fait*. Et qui sait si cette guerre, qui paraît devoir entraîner la suppression du pouvoir temporel du Pape, en obligeant les troupes françaises à quitter Rome, ne servira pas à balayer l'ancien

[1] Ils étaient également divisés plutôt sur l'opportunité que sur l'esprit de la bulle *Unigenitus*.

édifice et à préparer le terrain sur lequel le divin époux de l'Église construira la Jérusalem nouvelle[1]. »

Les Jansénistes prétendaient que l'on satisfait à ce que les bulles ont ordonné sur le fait de Jansénius en gardant à cet égard un silence respectueux. La marquise de Forbin d'Oppède pensait de même à l'endroit du dogme de l'infaillibilité. Elle aurait voulu mettre un cadenas à la bouche de tous les catholiques-libéraux pour les empêcher de parler. Aussi, tout en se réjouissant de la chute du pouvoir temporel, blâmait-elle le P. Hyacinthe d'avoir osé dire tout haut ce qu'elle disait tout bas.

« Je suis au fond de votre avis ; seulement je n'aime pas ce cri de triomphe poussé sur une ruine encore fumante ; il me semble qu'il y a là un manque de générosité. Respectons notre passé, respectons, dans l'abaissement et la décrépitude, les hommes et les choses qui ont tenu une grande place dans le monde et ayons pour eux de ces délicatesses qu'exprime si bien ce joli proverbe turc : *Entrant chez un aveugle, ferme les yeux.* Il ne dit pas : perds la clairvoyance comme lui, mais, condescends à son infirmité. »

Elle désapprouvait aussi, pour le même motif, la lettre du P. Hyacinthe aux évêques, dont elle aurait voulu « pouvoir retrancher certaines violences, surtout au début. »

« ... Loin de les accuser, disait-elle, j'admire le courage et la persévérance qu'ils ont montrés à Rome, au milieu

[1] *Lettre ms.* — Carlsbad, 24 juillet 1870.

des persécutions et des tracasseries inouïes qu'ils ont dû subir. Ce nétait pas le calice bu d'un trait, c'était un supplice moral comparable aux ingénieuses tortures inventées pour prolonger la souffrance en respectant la vie qui leur a été imposée, et à cette heure encore, si vous aviez comme moi sous les yeux le spectacle des persécutions de toute sorte qu'il leur faut supporter en silence[1] : oppression d'en haut, celui qui devrait être leur père et leur soutien, rècherchant en quelque sorte l'occasion de les humilier et de les froisser ; révolte d'en bas, leur clergé ameuté contre eux, bravant ouvertement leur autorité, et cela au milieu d'un déchaînement violent de passions anti-religieuses qui enveloppe dans l'aveuglement d'une même haine et les généreux prêtres qui ont lutté contre le *Syllabus* et l'oppression des consciences et ceux qui prennent M. Veuillot pour organe et ne rêvent qu'une domination écrasante et impossible de l'Église, telle qu'ils la rêvent, sur le monde moderne ; si vous étiez témoin comme je le suis de ces choses odieuses, je crois que vous n'auriez que du respect et de l'attachement pour ceux qui souffrent en se taisant, qui usent leur vie, leurs forces, leur patience, dans cette lutte journalière et silencieuse sous l'œil de Dieu et ne fléchissent point. »

Le P. Hyacinthe aurait pu, en effet, se montrer plus indulgent envers ces évêques, puisqu'il leur avait donné lui-même l'exemple de la soumission en expri-

[1] Elle faisait allusion aux difficultés que Mgr Place avait rencontrées dans son diocèse, à son retour de Rome. « Peut-être, disait-elle, est-il inférieur comme talent et éloquence à l'évêque d'Orléans, mais il lui est certainement supérieur sous le rapport de la fermeté du caractère et de la connaissance des hommes. » (*Lettre ms.* du 28 août 1870.) Mgr Place se soumit le dernier de tous les évêques français opposants.

mant, dès le 4 août 1870, au R. P. Définiteur de son Ordre « la volonté sincère et le désir ardent de reprendre la vie du Carmel. » Mais la lumière ne s'était pas encore faite dans son esprit. Ce n'est que plus tard, devant l'attitude arrogante de la Curie et le manque de dignité de certains évêques, que sa conscience se révolta. Si les évêques de l'opposition, en rentrant dans leur diocèse, avaient déclaré franchement et sans détour qu'ils avaient l'intention de se soumettre par amour pour l'Église et pour ne pas susciter de schisme au moment où tous les regards se portaient vers la frontière, on aurait pu les plaindre, mais non pas les blâmer, car en somme c'est à leur résistance au sein du Concile qu'on devait la sagesse relative de la définition ; ils pouvaient dire avec un semblant de raison, comme Mgr Darboy, qu'au fond le dogme ne décidait rien ou, comme le P. Gratry, qu'au lieu de l'infaillibilité *scientifique, politique* et *gouvernementale* que l'on craignait, le décret ne posait que l'infaillibilité *ex cathedrâ* en matière de foi et de mœurs. Cette interprétation plus ou moins conforme à l'esprit du décret était de nature à calmer l'irritation des moins difficiles ; en tout cas elle leur permettait de faire une retraite honorable. Mais tous n'y mirent pas cette discrétion et cette habileté. Quelques-uns, et des plus en vue, comme Mgr Dupanloup, dépassèrent la mesure en déclarant après la guerre que, s'ils avaient écrit et parlé contre l'opportunité de la définition, ils avaient toujours professé la doctrine, non seulement dans leur cœur

mais dans des écrits publics. D'autres se rétractèrent, la mort dans l'âme, pour échapper aux censures du Pape. C'est alors que le P. Hyacinthe se tourna vers le théologien sans peur qui, dans la capitulation générale, « fort de son intégrité morale et de sa science, persista dans son opposition et refusa de se plier au fait accompli[1]. »

Dœllinger n'avait pas attendu la fin de la guerre pour faire connaître sa résolution. Dès le 21 juillet, au retour de l'archevêque de Munich, il lui avait signifié publiquement, devant la faculté de théologie, qu'il n'entendait pas travailler désormais pour la nouvelle Église, mais bien pour l'ancienne, et le 16 mars suivant il adressait le billet suivant au P. Hyacinthe : « Non, mon cher ami, ne craignez rien de ma part, je resterai ferme et fidèle à la doctrine de l'Église. Je me suis préparé de longue main à tout ce qu'on pourra entreprendre contre ma personne. Actuellement j'écris une lettre à l'archevêque de Munich assez longue, qui contiendra (ou révèlera) des choses auxquelles le parti infaillibiliste ne s'attend pas et qui méritera d'être connue ailleurs qu'en Allemagne[2]. » Il faisait allusion à sa fameuse lettre du 28 mars 1871 dans laquelle, répondant à Mgr Scherr qui l'avait mis en demeure de se soumettre, il lui offrait de démontrer aux évêques allemands réunis en conférence « que les questions de

[1] Emile Ollivier : *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, t. II, p. 385.

[2] *Lettre ms.*

l'infaillibilité et de l'étendue de la puissance papale ont été résolues au quinzième siècle par deux conciles généraux dont les conclusions (absolument contraires à celles du concile du Vatican) ont été solennellement publiées dans les décrets de divers papes. »

C'est assez dire en quelle pitié il tenait les évêques allemands ou français qui avaient fléchi le genou devant « l'idole ». Quand Mgr Maret eut envoyé son adhésion motivée au Pape, après avoir, en plein Concile, résumé son opinion sur le dogme dans cette formule lapidaire que *celui qui définit est plus grand que celui qu'il définit*, il lui en témoigna son indignation par l'envoi de ces deux vers de Juvénal.

Summum credo nefas, animam præferre pudori,
Et propter vitam vivendi perdere causas.

A plus forte raison désapprouva-t-il la lettre que le P. Hyacinthe écrivit, le 4 août 1870, au R. P. Définiteur des Carmes déchaussés. La marquise de Forbin d'Oppède regrettait profondément qu'elle fût restée sans résultat. Dœllinger s'en félicitait au contraire. « Il n'y a pas, disait-il, d'ordre basé sur des données plus fausses, sur de plus hardies inventions, et je crois qu'à chaque pas le pauvre Père aurait rencontré des obstacles plus insurmontables et qu'on aurait été sans pitié pour lui, sachant qu'il ne pouvait pas affronter une seconde sortie[1]. »

[1] *Lettre ms. de la marquise de Forbin d'Oppède.*

On se rappelle que l'ancien carme s'était retiré pendant le Concile chez le chanoine allemand, sur les instances de la spirituelle marquise. C'est encore elle qui, après la guerre, lui conseilla de prendre Dœllinger pour guide. Elle avait une confiance sans bornes dans celui que le P. Theiner appelait le Nestor de de l'Église catholique[1], et puis elle espérait que le P. Hyacinthe trouverait à Munich une retraite studieuse, un point d'appui, où, *sans rompre le silence*, il attendrait la mort de Pie IX.

« Les plus longs pontificats, lui disait-elle, ont cependant un terme inévitable ; il me semble que l'essentiel c'est de gagner du temps, ne rien faire, ne rien dire qui ressemble à une adhésion et attendre en toute humilité l'heure de Dieu, qui n'est peut-être pas éloignée. Bien loin de croire comme le P. Newmann que l'infaillibilité est en voie de devenir un dogme, je pense que non seulement l'infaillibilité dont ils ont prétendu revêtir le pape, mais encore toutes les autres doctrines romaines sur la papauté sont en voie de tomber en poussière. Tant que les Romains s'étaient contentés de soutenir leurs doctrines comme l'expression de la vérité, sans prétendre en faire un dogme pesant sur nos consciences, Dieu a permis aux pharisiens d'occuper le premier rang dans son Église, mais à cette heure ils sont diminués, et s'ils sont encore debout, ils ne le sont que comme les membres de la synagogue au moment de la venue de Notre-Seigneur. Le Christ était né et ces docteurs superbes l'ignoraient. L'Église renouvelée renaît à cette heure, on l'ignore encore à Rome; mais bientôt elle grandira assez pour chasser les vendeurs du

[1] *Lettre à M. Fiedrich.*

Temple. C'est cet esprit qui me soutient au milieu des douleurs qui affligent notre conscience et des malheurs inouïs qui accablent notre malheureux pays[1]. »

Elle aurait voulu le voir entreprendre quelque travail de longue haleine tel que l'histoire de la vie et des écrits du grand chancelier Gerson, en y joignant une traduction de ses écrits qui n'ont jamais été traduits, ou une savante et consciencieuse histoire du Jansénisme écrite sur pièces et sur documents.

« Vous avanceriez infiniment plus les choses qu'en prononçant des conférences où ne viennent aucuns catholiques, comme à Rome, ou en écrivant des articles de journaux que les catholiques ne lisent point... Il n'est pas vrai qu'un livre signé de vous ne serait lu que par des protestants ou des libres-penseurs. Les livres font leur chemin et pénètrent partout. Ils atteignent ceux à qui la parole ne parvient pas. Il me semble d'ailleurs qu'il est à cette heure de première nécessité de former l'opinion publique. Croyez bien que la moitié de tout ce qui se passe sous nos yeux ne serait pas possible, si on savait un peu mieux le fond des choses, si on connaissait tant soit peu l'histoire de l'Église et de l'antiquité ecclésiastique. Les ténèbres nous étouffent, et il faut absolument y faire pénétrer un rayon de lumière sous peine de périr. Il n'y aura bientôt plus en Europe que des fanatiques et des athées. On supprime les chrétiens et le terrain se dérobe sous les pas de ceux qui ne sont ni avec M. Littré ni avec M. Veuillot. »

Ce langage était absolument sensé, mais le P. Hyacinthe n'était pas écrivain, encore moins homme de

[1] *Lettre ms.* du 24 février 1871.

cabinet. C'était un orateur et un homme d'action : or rien ne pèse plus à l'orateur et à l'homme d'action que l'inactivité et le silence. Il n'avait pas ouvert la bouche pendant toute la durée du Concile ; il ne pouvait se résigner plus longtemps à se taire. *Les saints ne se sont jamais tus*, s'écriait-il dans sa lettre du 20 septembre. Du moment qu'il refusait de se soumettre, il lui semblait que son devoir était de rompre le silence et de déclarer à la face du ciel quelle voie et quels hommes il entendait suivre.

La déclaration[1] de Dœllinger et de ses amis, en réponse aux excommunications de l'archevêque de Munich, lui fournit l'occasion qu'il cherchait. Il était à Rome au moment où elle parut dans les journaux ; il y donna son adhésion la plus entière et la plus explicite, confiant « que ce grand acte de foi, de science et de conscience sera le point de départ et le centre du mouvement réformateur qui seul peut sauver l'Église catholique, et qui la sauvera[2]. »

Au mois de septembre suivant, il prit part au Congrès Munich où s'étaient réunis pour la première fois les représentants de toutes les confessions chrétiennes séparées de Rome, et l'assemblée lui fit une véritable ovation lorsque, après avoir dénoncé dans son discours tous ceux qui, « se faisant de la foi une notion très fausse et ne distinguant plus entre se *soumettre et croire* acceptent l'autorité extérieure des décrets du Vatican

[1] Juin 1871.
[2] 7 juillet 1871.

sans en reconnaître la vérité intrinsèque », il ajouta : « D'autres, se croyant obligés d'adhérer intérieurement aux nouvelles formules, s'efforcent de leur donner un sens dont elles ne sont pas susceptibles. Ils luttent contre la terrible évidence de ces formules, et finalement ils aboutissent à un misérable compromis entre les convictions de leur raison et la faiblesse de leur volonté... Un tel système n'est pas moral. »

Non, mais il est si humain ! A partir du congrès de Munich, il y eut un refroidissement sensible dans les relations du P. Hyacinthe avec la marquise de Forbin d'Oppède. Elle avait espéré « que le congrès servirait pour ainsi dire de *planche* pour conduire au vrai catholicisme une foule de catholiques qui gémissent de certains abus et de certains désordres, mais ne savent à qui aller » ; au lieu de cela, ce congrès lui semblait avoir creusé un fossé qui serait difficile à combler.

« Il me paraît, disait-elle, qu'on eût marché plus sûrement vers le but si on s'était contenté de demander : la réunion d'un *Concile général libre* pour reprendre la tradition de Trente et briser avec celle du Vatican, la périodicité du Concile, des modifications dans le Sacré-Collège et dans les lois qui règlent l'élection des papes, l'abolition des clauses des concordats relatives à la nomination des évêques pour lesquels on rétablirait les élections, toutes ces réformes dans la discipline tant de fois sollicitées par les catholiques les plus orthodoxes et discutées même par certains Conciles[1]. .. »

[1] *Lettre ms.* du 21 octobre 1871.

Ainsi, ce n'était pas sur la question de principes qu'elle différait d'avis avec le P. Hyacinthe, — là, comme toujours, elle demeurait fidèle aux traditions démocratiques de Port-Royal, — c'était sur la question d'opportunité, d'application, de mise en œuvre. Ni rupture avec l'Église romaine, ni adhésion au dernier dogme, telle était sa règle de conduite. Elle se reposait dans l'attente d'un Concile général libre; elle en *appelait* tout bas, dans son for intérieur. La preuve en est que, lors de la soumission du P. Gratry, elle le blâma d'avoir écrit à Mgr Guibert qu'il acceptait, comme tous ses frères dans le sacerdoce, les décrets du Concile, et qu'il effaçait tout ce qu'il avait pu écrire de contraire aux décrets avant la décision[1].

« .... J'ai lu dans les *Débats* votre lettre au P. Gratry; elle est *belle et bonne*. Je ne voudrais en rien retrancher et je ne trouve rien à y ajouter[2]. En lisant sa correspondance

[1] 25 novembre 1871.

[2] « . . Lorsqu'on a écrit des pages aussi retentissantes que vos dernières lettres, on n'en est pas quitte pour dire ingénument qu'on les *efface*, lui écrivait le P. Hyacinthe. Il faudrait pouvoir effacer d'une main aussi légère les traces lumineuses et douloureuses qu'elles ont laissées dans les âmes. Quoi ! mon Père il y a quelques mois à peine vous vous leviez tout à coup comme un prophète dans la confusion d'Israël, et vous nous assuriez que vous aviez reçu des ordres de Dieu, et que, pour les accomplir vous étiez prêt à souffrir ce qu'il faudrait souffrir ! Vous écriviez cette démonstration logique autant qu'éloquente qu'on a bien pu insulter mais non pas réfuter, et après avoir établi par des faits que la question de l'infaillibilité est une question *gangrenée*, vous poussiez, dans votre sainte indignation, ce cri qui retentit encore : *Est-ce que Dieu a besoin de vos mensonges ?* . . ... » (Lettre datée de Munich, 23 décembre 1871.)

avec le nouvel archevêque, mon premier mouvement avait été de lui écrire dans le même sens que vous et de lui demander quelques explications sur sa conduite ; la pensée de son état maladif m'a retenue. On le dit gravement malade; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'une nature faible et nerveuse comme la sienne ait cédé à une pression que j'ignore mais que je devine : il faut convenir qu'il a été cruellement abandonné. Ces évêques qui l'avaient poussé à se mettre en avant, qui lui faisaient dire que ses lettres étaient excellentes, n'ont pas trouvé un mot à dire en sa faveur lorsque d'autres évêques se sont élevés pour le condamner... »

II

Pauvre Père Gratry ! Louis Veuillot lui avait bien dit qu'il lui en coûterait de jouer si bien du violon. Comme si ce n'était pas assez d'avoir été condamné par les évêques ultramontains et abandonné par les gallicans, ses amis, le P. Pételot, lui-même, lui avait retiré le droit de se rattacher d'une manière quelconque à la Congrégation qu'il avait rétablie en France. Il avait été chassé de l'Oratoire comme un intrus, comme un parjure, si bien que, dans les derniers jours de sa vie, de tant d'amitiés brisées, de tant de liens rompus, il ne lui restait plus qu'un cœur de femme pour épancher le trop plein du sien.

Dès le 12 juillet 1870, il écrivait à son amie, de

Plessis-Chenet (Seine-et-Oise) où il était allé chercher un peu de repos : « Répétez bien souvent, ma fille bien chère, ces bonnes paroles : *Roma! Roma! cara madre mia!* Nous aurons assez à gémir sur l'autre cité qui est dans Rome, la *Curia romana!* »

Après le Concile, comme elle était douloureusement ébranlée dans sa foi et tout près de retourner au protestantisme, il ne cessait, au milieu de l'orage épouvantable qui s'était abattu sur le pays, de lui remonter le moral, de lui prêcher la confiance dans les destinées de l'Église, — et cela dans des lettres toutes charmantes et comme parfumées d'amour mystique : En voici quelques-unes qui vous donneront une idée des autres :

Ce 1er août 1870

Au château de Stors par l'Isle-Adam (Seine-et-Oise)

« Plainte amère !

« Je n'ai reçu aucune lettre de samedi ! aucune lettre de dimanche !

« Arrivé hier soir ici, pour le dîner. Vie anglaise de campagne ; séjour princier ; château ; parc immense et magnifique ; arbres énormes.... Accueil très cordial d'amis déjà anciens et sympathiques en tout.

« Hier, à l'arrivée, petit orage et bonne pluie : ce matin temps très frais. Je trouve ici ce qui manque à Paris, fraîcheur et humidité. Il y a même excès ; le château est à 40 kilomètres de l'Oise, petite rivière correcte et dodue, ayant de l'eau, et charriant des bateaux presque aussi gros qu'elle même.

« Aussi, cette nuit, me suis-je réveillé presque dans l'eau : c'était la respiration de l'Oise

« Puis ce matin, j'ai visité un peu les alentours du château que j'avais oubliés.

« J'ai attendu l'heure du courrier. Rien. — de là ma plainte.

« Mais voyez : j'écris tranquillement ces détails comme si nous étions dans un autre monde, je me reproche cette espèce de bavardage et de temps perdu. Il semble qu'en ce moment il faille se taire, ou du moins ne plus dire un mot inutile. Pardon, si j'ai manqué à cela.

« Parole utile : j'ai été bien content de vous, ma sœur, la dernière fois que vous ai dit : *Il faut devenir* de plus en plus précisément catholique : il faudra m'écouter sur plusieurs points.

« Vous m'avez très bien répondu avec bonté, humilité, acquiescement. Vous n'avez que trop l'*élément libre, individuel,* qui est d'ailleurs nécessaire et bon.

« Il faut avancer à la conquête de l'assentiment, de l'unité, de l'union catholique, de la science catholique plus profonde qu'on ne pense.

« Comme sans doute je quitterai ce monde avant vous, je voudrais vous laisser toutes mes bienheureuses convictions.

« Nous en trouvons une bonne partie dans le livre intitulé : la *Morale et la loi de l'Histoire*. Envoyez-moi donc la liste de mes ouvrages que vous avez. Ne me laissez pas pas oublier de vous donner le tout pour l'Amérique.

« Il faut surtout une indomptable confiance dans le triomphe du bien, dans le progrès du royaume de Dieu et de sa volonté en la terre comme au ciel. Je vous bénis du fond du cœur. »

Paris, le 23 août 1870.

« Point de nouvelles ! seriez-vous malade ? La traversée vous aurait-elle fait mal ?

« Et voici un gros temps de l'Ouest ! Je suis bien triste

de tout cela. Et cette guerre pleine des plus grands massacres peut-être dont l'histoire fasse mention. Et malgré ces massacres, surtout de Prussiens, il y en a encore en France plus de cinq cent mille.

« Je vous dis encore et je vous en supplie de toute ma force de ne jamais oublier pourquoi je vous ai été envoyé.

« N'allez faire aucune démarche, aucun changement sans être d'accord avec moi.

« Je vous dis que c'est la volonté de Dieu.

— Anania pour saint Paul.

— Saint Pierre pour Corneille.

— Saint Philippe pour l'Éthiopien (actes VIII) qui dit à l'apôtre :

« Et comment comprendrai-je si quelqu'un ne me l'explique !

« Je suis ce quelqu'un pour ma sœur.

« En cherchant ces faits dans les annales des Apôtres, je viens d'y trouver un bouton de rose conservé dans le volume.

« Vous risquez de manquer toute votre vocation, dans laquelle vous êtes aujourd'hui. Il faut maintenir l'unité ; et il faut maintenir la liberté. Tel est le devoir actuel des vrais chrétiens.

« Je vous dis que je sais le chemin. N'allez pas faire l'énorme faute de vous égarer maintenant. Oh ! que je souffre à cause de vous !

« Malheureux que je suis ! Je n'ai pu gagner votre confiance !

« Mon enfant, mon amie et ma sœur, dans ce moment de transition où vous êtes, où *vous ne savez pas*, tandis que moi *je sais*, appuyez-vous donc un instant sur moi, moi que Dieu chargede vous soutenir un instant. Ah ! que votre confiance sera représentée !

« Je vous bénis de toute mon âme, ainsi que votre cher fils.

Pau, ce 13 décembre 1870.

« Amie et sœur,

« Ce jour est le plus douloureux de tout ce drame affreux. Les mauvaises nouvelles l'emportent sur les bonnes. On apprend que les canons prussiens tombent, au-delà des forts, sur Paris même, et dans les rues où demeurent mes amis, ma famille et rue Barbet de Jouy.

« Je ne sais si vous connaissez le fond de cette affaire. Il en faudrait causer longuement pour bien répartir les responsabilités, et savoir de quelles âmes et sous quelles influences s'est répandu sur l'Europe le crime le plus colossal des temps modernes. Malheureusement, le plus grand de tous nos dangers, c'est que ce doute de Dœllinger que vous me transmettez est fondé La France va-t-elle continuer à marcher encore pendant un siècle, comme elle marche depuis un siècle ? L'avenir moral sera t-il meilleur que le passé ? Voilà la grande question ! C'est à quoi j'ai consacré et continuerai à consacrer ma vie.

« Quant à la paix, ne la demandons-nous donc pas ? Mais ils veulent l'Alsace et la Lorraine. C'est la guerre pour toujours. Je suis brisé de ces atroces nouvelles et d'une *nouvelle morale* trop longue à raconter, mais qui est affreuse aussi. Mais je veux en douter encore. Je ne puis écrire longuement aujourd'hui. Vous, vous, ma sœur, écrivez-moi longuement.

« J'ai une lettre du grand Strossmayer qui est pleine des plus généreux encouragements pour la France. Il ne doute pas qu'elle ne se relève plus pure pour reprendre sa grande mission.

« Je vais écrire avec une grande reconnaissance au R. W. Bacon.

« Courage, mon amie, soutenez-nous de vos ardentes prières »

« Stors, par l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), ce 19 juillet 1871.

« Amie et sœur

« Je continue à me plaindre de moi, toujours pour avoir manqué l'occasion d'étudier avec vous le fond des questions religieuses, et de vous transmettre mes convictions et le sang de mon âme, et la sérénité de la foi catholique.

« Oh ! combien vous augmentez mon regret et mon repentir en m'écrivant ceci vous faites bien de me le dire : « Je vous assure en toute candeur, mon cher Père, que je ne conserve ma foi que par la force de ma volonté ! »

« Mon enfant ! ma chère enfant ! Et moi, pendant ce temps, j'ai la joie et la plénitude de la conviction ! Ne puis-je donc vous faire parvenir, par les anges ce lait ou ce sang de mon cœur !

« Où est mon appui, où est ma lumière, pour me consoler et me faire traverser et comprendre les maux, les dangers, les étranges apparences de l'Église ? C'est dans l'Évangile ! L'Évangile ! prophétie admirable de toute la vie passée, présente et à venir de l'Église.

« L'Évangile ramène à tout, lumière pour tout, et d'où sortira dans son immense majesté la science de la religion. — *Il vous enseignera toute vérité ! Il vous suggérera*, c'est-à-dire vous fera *comprendre tout ce que je vous aurai dit* (saint Jean).

« Voilà le point où s'applique et s'appliquera le peu de temps et de force qui me reste. Chère amie et sœur, si nous ne nous revoyons pas sur cette terre, ne perdez pas la présente lettre, et mettez-la sur votre cœur en priant Notre Seigneur Jésus-Christ de vous donner cette foi profonde et cette sérénité catholique dont je vous parle. — Soyez bénie. Je vais répondre au P. Hyacinthe, et ci-joint un mot pour le cher Ralph...[1] »

[1] *Lettres ms.*

Quelle était cette « amie et sœur » à qui l'illustre oratorien, dans ce langage apocalyptique et en même temps si plein de tendresse, aurait voulu faire parvenir par les anges le lait ou le sang de son cœur ? Une femme d'une intelligence supérieure, et mystique comme lui, qui, après avoir cherché pendant longtemps la vérité, était entrée au mois de juillet 1868 dans l'Église catholique « non comme dans un port, mais comme dans une tempête » — et qui, après avoir été catéchisée par le P. Hyacinthe, fut appelée à partager sa vie. C'est à madame Meriman que le P. Gratry écrivit au crayon les dernières lignes peut-être qu'il ait tracées sur cette terre. Elles lui parvinrent à Rome, quelques jours après sa mort, comme si elles venaient d'un autre monde. Les voici :

« Montreux, ce 20 janvier 1872.

« O amie et sœur, quelle joie pour moi que votre lettre! Grâce à Dieu, je vous retrouve. Je craignais de vous trouver dure et cassante[1]. C'est pourquoi, depuis près d'un mois, j'évitais de vous écrire. Mais, grâce à Dieu, vous voilà fille du ciel! J'ignorais votre maladie. Hélas! hélas! pour moi je puis encore peut-être me guérir. Mais je n'y compte pas beaucoup. Je souffre cruellement Mais vous, j'espère que vous vivrez

« Vivez et sachez bien, et tenez ferme ceci: c'est plus vrai que personne ne le sait. Je suis depuis mon enfance le serviteur fervent, l'adorateur scrupuleux de la vérité seule, et cela jusqu'à mon dernier jour. Sachez bien cela et réjouis-

[1] A cause de sa soumission, sans doute.

sez-vous ! Je sais profondément ce que je fais et j'adore ma sainte épouse, la vérité.

« Je n'ai pas été tué par le côté moral Là, j'ai dans la paix, dans la sérénité, dans la science, une force de résistance inouie. La chute de la France au-dehors et au-dedans m'a bien fait mal, en effet. Mais les choses de l'Église, je m'y attends depuis ma jeunesse, et je distingue ce qu'il faut maintenir et ce que Dieu détruira radicalement. Je vous bénis du fond du cœur. Au revoir, au ciel, en tout cas. »

En lisant ces *novissima verba* du P. Gratry, je me rappelais malgré moi le cri du grand Arnauld : « Puisqu'ils n'ont persécuté en moi que la vérité, secourez-moi donc, seigneur, afin que je combatte pour la vérité jusqu'à la mort ! »

III.

J'ai dit qu'à partir du congrès de Munich la marquise de Forbin d'Oppède avait cessé d'être complétement d'accord avec le P. Hyacinthe. Je n'étonnerai personne si j'ajoute que la question qui les divisait était celle du mariage du prêtre. Il n'était pas possible, en effet, quand on envisage la chose au double point de vue catholique et humain, que cette femme de tant d'esprit et de tant de piété n'en conçût quelque ombrage et beaucoup de peine. Tant que le P. Hyacinthe restait libre, il pouvait rentrer dans l'Église par une porte

ou par une autre. Tous les ponts n'étaient pas coupés derrière lui, et, malgré tout, la marquise de Forbin d'Oppède conservait l'espérance de le voir un jour remonter à l'autel et de communier de ses mains. Marié au contraire, son instinct de femme et sa foi catholique lui disaient qu'il était à tout jamais perdu pour elle et pour l'Église, et cette pensée lui mettait la mort dans le cœur.

« ... Vous savez ce que je pense du célibat ecclésiastique et combien je pense qu'il y aurait avantage à ne pas l'imposer universellement et à en réserver l'honneur à l'épiscopat et aux ordres monastiques, comme dans l'Église grecque, Mais cette réforme peut être sollicitée dans l'avenir, les opinions que l'on peut avoir à cet égard doivent rester absolument sans influence sur ceux qui ont librement, volontairement, à la face du ciel et de la terre, pris l'engagement de l'observer, à un âge où l'on sait ce que l'on fait. En France surtout, l'opinion est singulièrement sévère sur ce point : un prêtre marié perd par cela seul, non seulement toute considération, toute autorité, tout droit au respect, il devient un être déclassé qui n'a plus sa place dans la société, et que ceux qui ne le valent pas se croient pourtant en droit de couvrir de ridicule[1]. Un mariage,

[1] M. Renan a dit à ce sujet : « Mariez le prêtre, et vous détruirez un des éléments les plus nécessaires, une des nuances les plus délicates de notre société. La femme protestera, car il y a une chose à laquelle la femme tient encore plus qu'à être aimée, c'est qu'on attache de l'importance à l'amour. On ne flatte jamais plus la femme qu'en lui témoignant qu'on la craint. L'Église, en imposant pour premier devoir à ses ministres la chasteté, caresse la vanité féminine en ce qu'elle a de plus intime. » (*Souvenirs d'enfance et de jeunesse.*)

contracté même dans les intentions les meilleures, je le veux bien, lorsqu'il s'agit d'une personne qui a fait vœu de célibat, équivaut à un *suicide moral*, car celui qui le contracte ne pourra plus servir la cause de la vérité ; tout ce qu'il aura fait dans le passé, tous les sacrifices que ses convictions lui auront imposés, toutes les peines, toutes les privations qu'il aura généreusement acceptées, tout cela disparaîtra, car on dira : « Voilà donc où il voulait en venir, à satisfaire une passion ; ce n'était pas la peine de prendre les choses de si haut pour en arriver là. » Et, hélas ! ce n'est pas seulement *un suicide* que l'on commet ainsi, mais on porte à la cause que l'on a voulu servir, aux idées que l'on a voulu défendre, aux vérités auxquelles on a tout sacrifié, le coup le plus douloureux, on leur imprime une tache ignominieuse, plus à redouter que toutes les injures de leurs adversaires. Quelle joie quel triomphe pour l'ennemi et qu'aurions-nous à lui répondre !

« Pardonnez moi, mon Père, mais il me semble que je vous écris en présence de Dieu, et que je ne vous ai jamais été aussi sincèrement attachée... »

C'était, j'imagine, le raisonnement que lui tenaient de différents côtés les hommes auxquels il avait demandé conseil dans ces circonstances décisives, mais le P. Hyacinthe s'était buté et ne voulait rien entendre. Son grand argument était qu'il y avait eu des prêtres mariés dans la primitive Église et qu'en se mariant chrétiennement il ne faisait que devancer la réforme qui tôt ou tard s'accomplirait dans le sein du catholicisme. A quoi la marquise de Forbin d'Oppède répondait qu'il ne saurait pas plus y avoir de mariage chrétien pour qui s'est engagé par un vœu solennel à n'en

contracter aucun, qu'il ne peut y avoir de mariage chrétien pour des époux divorcés.

« La primitive Église, ajoutait-elle, a ordonné des prêtres mariés sans les obliger partout et toujours à se séparer de leurs femmes, et à l'heure qu'il est, l'Église grecque accepte pour ministre des prêtres mariés, c'est-à-dire qu'elle ordonne prêtres des hommes déjà préalablement engagés dans les liens du mariage ; mais entre ordonner prêtre un homme marié et permettre à un prêtre de se marier, il y a un abîme, et cela est si vrai que, lorsque le pope devient veuf, il ne peut contracter de secondes noces, le mariage pouvant précéder et non jamais suivre l'ordination. Si l'Église catholique change, comme je l'espère, surtout en considération de la difficulté de former un clergé indigène dans des conditions de célibat absolu, il n'est pas à croire que ce soit dans des conditions autres que l'Église grecque, c'est-à-dire qu'on permettra à ceux qui se présenteront à l'ordination de garder leurs femmes s'ils en ont déjà une, mais seulement aux simples prêtres, car sûrement il n'y a point d'exemple d'évêques mariés continuant à vivre avec leurs femmes, et des moines jamais dans aucun temps et dans aucune Église. »

Vains efforts, paroles inutiles, science et logique perdues ! Le P. Hyacinthe « avec une véritable furie française passa le Rubicon, » sans prendre garde, comme l'écrivait le P. Theiner au professeur Friedrich, que les Jésuites allaient en triompher et crier avec Erasme : « *Omnes tumultus in nuptias exeunt !* »

La marquise de Forbin d'Oppède en reçut un coup terrible. Cependant elle avait pour le P. Hyacinthe une

si profonde affection, que, le fait une fois accompli, elle éprouva le besoin de se l'expliquer à elle-même comme pour y trouver des circonstances atténuantes.

« Un jeune homme doué des dons les plus rares et du plus précieux de tous, d'un généreux amour de Dieu, a conçu au sortir de l'adolescence le dessein de se donner tout entier à Jésus-Christ et à son Église ; il s'est fait prêtre sans rien savoir de la vie et sans se connaître lui-même. Était-il vraiment appelé ou bien a-t-il pris les généreuses aspirations de son cœur pour une vocation ? Dieu le sait. Mais il a fait plus encore : désireux d'atteindre la perfection évangélique, poussé à son insu par ce mouvement factice et funeste, suivant moi, qui a fait rétablir de notre temps tant d'ordres religieux, lesquels, après avoir rendu de grands services, n'ont pas de raison d'être à cette heure ; poussé, dis-je, à son insu, par le courant, il s'est fait religieux. Il a choisi malheureusement l'ordre le plus mal gouverné, le plus rempli de mysticisme creux et de médiocrité. Peu à peu sa première ferveur s'est dissipée ; il a senti d'amers dégoûts dans ce cloître pour lequel il n'était pas fait ; sa cellule lui est devenue odieuse, et un jour est venu où il a senti que son cœur n'était plus uniquement à Dieu. Cette crise terrible de l'âme tentée par le bonheur auquel elle avait imprudemment renoncé s'est trouvée coïncider avec de grandes épreuves et de grandes tentations extérieures, la vérité elle-même ayant semblé s'obscurcir sur la terre et la sainte Église trembler sur ses bases. Ce jeune moine alors, obéissant sans s'en rendre compte à la passion secrète de son cœur et se faisant d'autant plus illusion sur ce point qu'il pouvait se croire appelé à défendre la vérité compromise, et trouvait dans l'étendue des sacrifices qu'il faisait à ses convictions de quoi justifier sa conduite par son désintéressement, au lieu de se faire simplement séculariser

et de rester prêtre de paroisse a voulu faire un grand éclat. Il s'est trouvé seul, accablé de basses invectives, abandonné de tous les siens ; il a senti le poids de ce *Væ soli* dont parle l'Écriture, et en même temps il a senti tout près de lui une affection fidèle et dévouée : il a succombé. Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre ! C'est bien le cas de répéter ces paroles miséricordieuses et consolantes de l'Évangile, à cette condition toutefois de ne pas appeler mal ce qui est bien et bien ce qui est mal, ce qui serait le pire des mensonges[1].... »

Ce fut sa dernière lettre au P. Hyacinthe. A partir de ce moment elle se renferma, comme dans une tour solitaire, dans l'étude de l'histoire religieuse. Elle publia le premier tome de son grand ouvrage sur le Concile de Trente et réédita quelques années après le *Règlement de la duchesse de Liancourt*, comme pour montrer à son ancien correspondant qu'elle demeurait fidèle à ses idées libérales.

Quant à lui, appelé au commencement de 1873, par un groupe de catholiques génevois qui s'étaient séparés de Mgr Mermillod, il se rendit dans la vieille cité de Calvin qu'il bouleversa de fond en comble, pendant que M. Jean Wallon et l'abbé Michaud, les deux seuls hommes de marque qui en eussent appelé avec lui des décisions du Concile, arboraient dans le canton de Berne et le Jura bernois l'étendard de la réforme catholique.

Le rêve de Bordas-Demoulin s'était accompli. Non-

[1] *Lettre ms* du 1er décembre 1872

seulement la Constitution civile du clergé fonctionna en Suisse et en Allemagne parmi ceux qu'il avait baptisés d'avance du nom de catholiques-chrétiens, mais le premier évêque élu, dont il attendait la rénovation de l'Église, sortit bientôt de leurs rangs, et pour bien établir qu'ils entendaient se rattacher à la tradition de Port-Royal, cet évêque alla se faire sacrer à Rotterdam par un évêque janséniste de la Petite Église d'Utrecht[1].

Un mot encore et j'ai fini. Comme je le disais dans l'avant-propos de ce volume, je me suis attaché surtout à faire ressortir, dans le récit des événements qui se sont déroulés de 1830 à 1870, les points de contact, d'affinité, de parenté, que j'avais remarqués

[1] M. Reinkens, professeur à la Faculté de théologie de Breslau, fut élu évêque de Bonn le 4 juin 1873 et sacré, en même temps que l'évêque de Harlem, à Rotterdam, par M Heycamp, évêque de Deventer, le 11 août 1873. Assistaient à cette solennité qui eut lieu dans l'église Saint-Laurent, 14 curés hollandais et 7 étrangers, ainsi que 40 membres de communautés, des missionnaires et des élèves du séminaire d'Amersfoort L'évêque de Deventer était assisté des chanoines Jean Harderwyk, vicaire général d'Harlem, et Jean Verbey, vicaire général d'Utrecht.

entre le catholicisme-libéral et le Jansénisme doctrinal des grands jours. Je crois avoir démontré jusqu'à l'évidence que, sous le nom de catholicisme-libéral, c'était bien l'esprit janséniste qui, par la bouche du P. Hyacinthe, de Montalembert, de Mgr Darboy, de Mgr Maret, du P. Gratry, avait agi, parlé, à leur insu peut-être, dans les mémorables débats auxquels donna lieu la question de l'infaillibilité personnelle et séparée du Pape. A ceux qui en douteraient encore, je conseillerais de méditer les paroles suivantes que je trouve dans l'*Église et les Philosophes*, de M. Lanfrey :

« On ne voit guère habituellement dans le Jansénisme qu'une théorie sur la grâce et un retour fortement marqué vers l'esprit de la primitive Église. C'est en méconnaître les côtés les plus caractéristiques. Le Jansénisme est une réaction complète et catégorique contre toutes les théories importées par les Jésuites. Sur tous les points où ceux-ci ont affirmé, il nie. En matière de dogme, il nie leurs innovations sur la grâce, sur les sacrements, aussi bien que le culte dont ils sont les inventeurs. En matière rituelle, il nie les mille variantes qu'ils ont introduites dans la pratique de la dévotion afin de la rendre attrayante ; en matière morale, il attaque les restrictions mentales, la direction d'intention, les capitulations de conscience et le probabilisme tout entier. En matière disciplinaire, l'opposition est aussi tranchée : les Jésuites ont abaissé et humilié, autant qu'il a été en eux, le pouvoir épiscopal ; le Jansénisme le glorifie en toute occasion

et en invoque de tous ses vœux la restauration (Voir le *Petrus Orelius*).

« Les Jésuites ont élevé l'infaillibilité des papes sur les ruines de l'autorité des Conciles ; le Jansénisme, d'abord timide dans ses attaques contre la papauté, passera plus d'un siècle à en appeler du jugement des papes à celui « du futur Concile ». Il en appelle encore aujourd'hui. En politique, enfin, les Jésuites appuient l'absolutisme de Louis XIV ; les Jansénistes sont pour les Assemblées comme pour les Conciles. On le voit, la contradiction ne saurait être plus nettement prononcée ni plus universelle. De là l'acharnement des deux partis, acharnement qui s'assouvira jusque sur des cadavres, et qui serait inexplicable s'il n'avait eu pour point de départ qu'une thèse de théologie[1]. »

Ainsi parle M. Lanfrey. Certes, je ne prétends point que tout ce qu'il vient de dire du Jansénisme s'applique également bien au catholicisme-libéral, ce serait soutenir la thèse absurde que les catholiques-libéraux avaient pris la suite des affaires du parti janséniste, et j'ai observé plus d'une fois, au cours de cette étude, que, loin de combattre en tout et pour tout le Jésuitisme, ils avaient été sur plusieurs points ses auxiliaires. Mais quand il s'agit de défendre le pouvoir épiscopal et l'autorité des Conciles, quand il s'agit de protester contre l'absolutisme du pouvoir civil et religieux, ils se mon-

[1] Page 149.

trèrent les dignes héritiers de Saint-Cyran et du grand Arnauld. Je ne sais même pas s'ils ne furent pas plus violents qu'eux dans la bataille. En tout cas, jamais les Jansénistes, y compris Pascal, ne prononcèrent des paroles aussi graves que celles dont se servirent Mgr Darboy, Montalembert et le P. Gratry, pour flétrir les entreprises des Jésuites et de la papauté. C'est ce que je tenais à constater au moment de clore ce livre tout plein de leurs exploits.

APPENDICE

APPENDICE

I

SUR BORDAS-DEMOULIN

Je me suis servi de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Bordas-Dumoulin* par F. Huet pour parler du philosophe et du théologien. C'est encore à cette remarquable etude que j'emprunterai les détails qui suivent sur sa vie privée.

Bordas-Demoulin était né, le 21 février 1798, au hameau de la Bertinie, qui fait actuellement partie de la commune de Montagnac-Lacrempse, département de la Dordogne. Ayant perdu tout enfant son père et sa mère, il fut élevé par sa tante paternelle qui lui apprit à lire et l'envoya ensuite à l'école de la commune. En 1813, il suivit comme externe les cours du collége de Bergerac, où il avança très vite en mathématiques. « On enseignait alors en France,

pour toute philosophie, la grammaire générale, d'après Condillac, le métaphysicien de la sensation. Bordas l'apprit par cœur. Il lisait beaucoup, étudiait, méditait continuellement ; un séminariste de ses amis venait le voir et lui prêtait ses cahiers de théologie. Il était pâle, et quelquefois il pouvait à peine marcher. Il passait dès lors pour un philosophe. »

En 1819, il partit pour Paris, fut employé quelque temps chez Méquignon, libraire, et après avoir épuisé toutes ses ressources à acheter des livres, il fut généreusement recueilli par l'abbé Sénac, premier aumônier au collège Rollin, qui partageait ses idées philosophiques et religieuses et qui devint sa providence. L'abbé Sénac est l'auteur d'un excellent ouvrage intitulé : *Le Christianisme considéré dans ses rapports avec la Civilisation moderne*, dans lequel, en réfutant Joseph de Maistre, il expose et défend les doctrines gallicanes et revendique les droits des évêques que l'écrivain *Du Pape* avait surtout attaqués. Après qu'il eut été couronné par l'Académie française pour son *Éloge de Pascal* et par l'Académie des sciences morales et politiques pour son *Cartésianisme*, M. Villemain offrit à Bordas de suppléer M. Lherminier au Collège de France. Mais le philosophe était incapable de faire autre chose que des livres. Il habitait alors la rue des Postes, aujourd'hui rue Lhomond, une mansarde composée de deux chambres avec une petite pièce d'entrée. Un lit, une table, quelques chaises, une simple et étroite commode, formaient le mobilier, avec la cruche d'eau, dans un coin, que quelque vieux livre recouvrait contre la poussière. C'est lui qui raccommodait ses hardes et ses souliers, et qui faisait son petit ménage. Sa vie était très régulière, et ses heures exactement divisées pour le travail et le reste. Il aimait l'exercice, la promenade, la natation. Il fréquentait selon le besoin les bibliothèques, et tous les jours le cabinet de lecture, où il par-

courait les journaux et les revues. Il avait secoué toutes les habitudes et servitudes sociales. Penser était sa vie, sa profession. C'était vraiment un solitaire au milieu de Paris.

Il s'était lié, dans les dernières années du gouvernement de juillet avec l'abbé Forichon, alors aumônier à la Salpêtrière, et de plus docteur en médecine, prêtre très indépendant, d'une rare originalité d'esprit et de caractère, causeur d'une verve inépuisable, un peu aigri par les déceptions de la vie. Une intimité familière s'établit entre les deux reclus. Le philosophe allait voir assidûment l'aumônier à son hospice. Malheureusement l'abbé Forichon quitta Paris en 1849, et Bordas-Demoulin se trouva plus seul que jamais.

Adversaire ardent, inflexible, des superstitions anciennes et nouvelles, de la théologie des Jésuites et des usurpations de la cour de Rome, Bordas en était d'autant plus fervent et sincère catholique; il croyait que l'antique Église, malgré les abus qui la défigurent, a gardé seule inviolablement le dépôt de la révélation et l'intégrité des moyens de salut. Il agissait en conséquence, portant dans la pratique religieuse la simplicité qui faisait le fond de sa conduite comme de son caractère. Il n'avait pas de dévotions particulières. Sur les murs nus de sa pauvre chambre, il n'y avait ni figure ni image; mais il remplissait avec une piété naïve et profonde les devoirs communs de sa religion : c'était un fidèle et un édifiant paroissien. Le dimanche il assistait régulièrement aux vêpres. Il disait que les psaumes le transportaient, qu'il ne pouvait les lire assis et de sang-froid. Le bouleversement de la liturgie parisienne, arraché à Mgr Sibour par le parti ultramontain, l'indigna. Cela dérangeait ses habitudes : « On ne se reconnaît plus aux offices », disait-il.

Une pureté angélique accompagnait sa piété. Telle était son ignorance du mal qu'il ne comprenait point les

passages des auteurs anciens, même de saint Augustin, décrivant la corruption romaine. Il crut toujours nécessaire de s'astreindre à d'extrêmes précautions. Il fuyait la société des femmes; il évitait de les regarder dans les rues et s'arrangeait de façon à ne pas les voir. Un détail trop cru le blessait, même dans la bouche d'un médecin. Il conserva toujours la pureté et la pudeur d'une jeune fille, et en donna des preuves jusque sur son lit de mort. Quoique d'un tempérament nerveux et ardent, aucun de ses amis ne doutait qu'il eût vécu et fût mort vierge.

Il tomba malade d'une sciatique au mois de mai 1859. Il crut d'abord n'avoir pris qu'un refroidissement la nuit, et il sortit à son ordinaire. Mais il n'alla pas loin et eut de la peine à rentrer chez lui. Dès le début, son ami M. le docteur Pidoux n'eut pas bonne opinion de son état; ce n'était pas une sciatique franche, mais une de ces maladies bâtardes qui font attendre de dangereuses complications. Plusieurs fois le malade parut se rétablir, mais la faiblesse persista toujours et les forces ne devaient plus reprendre.

Un mois après un abcès se déclara à la cuisse. Les souffrances devenaient plus vives, on ne pouvait presque plus remuer le malade dans son lit. Il allait falloir percer l'abcès et organiser des pansements fréquents et délicats. Traiter Bordas chez lui eût entraîné des dépenses considérables et de grandes difficultés. On songea à l'hôpital Lariboisière, où se rencontrait avec M. Pidoux, un habile chirurgien de ses amis, M. Voillemier, qui s'intéressait aussi à Bordas. C'est là que devait se terminer la carrière du philosophe.

Malgré ce que l'installation avait eu de pénible, Bordas-Demoulin se fit bientôt à sa nouvelle vie. Outre les attentions constantes des médecins, ses amis, les élèves internes le visitaient avec respect. On n'avait pas tardé à savoir dans la salle qu'il y avait là un lauréat de l'Académie française; les convalescents venaient lui offrir leurs services et échanger

discrètement quelques mots avec lui. La religieuse surtout, dévouée et intelligente, s'attacha au vieux philosophe, qu'elle sut apprécier. On causait de religion et même de théologie. Un jour, à l'occasion des affaires d'Italie, Bordas lui demanda tout à coup, de cette façon brusque dont il usait volontiers : « Que pensez-vous du pouvoir temporel du Pape ? — A parler franchement, répondit-elle avec un sourire, je ne le crois pas en parfaite harmonie avec la position d'un successeur des apôtres. Si j'eusse vécu du temps de Charlemagne, je crois bien que j'aurais conseillé au Saint-Père de ne pas accepter. Mais aujourd'hui qu'il est en possession, je craindrais, si on le dépouillait, que cela ne ressemblât à une défaite. » Nous trouvâmes, dit M. F. Huet, que pour une religieuse, ce n'était point mal répondu.

On avait pratiqué l'ouverture de l'abcès ; elle diminua la douleur, mais non le danger ; la faiblesse et la maigreur faisaient de rapides progrès ; l'abondante suppuration de la plaie s'alimentait aux dépens du sang : la mort par consomption devenait imminente Le 22 juillet, M. F. Huet crut devoir le prévenir que son état était très grave. Il lui répondit avec une tranquillité sereine : « Assurément je désire recevoir les derniers secours de la religion, mais la chose presse-t-elle donc tant ? — Puisque vous m'exprimez votre intention, je pense qu'il est sage de l'exécuter sans retard. — Eh bien ! je voudrais un prêtre instruit, avec qui je puisse parler de mes idées. J'ai entendu dire du bien de M. Martin de Noirlieu, curé de Saint-Jacques. — Il est maintenant plus près d'ici il est curé de Saint-Louis-d'Antin. Si vous le désirez, je me rendrai auprès de lui. — C'est bien, allez. »

Le nom du philosophe catholique n'était pas inconnu à M. Martin de Noirlieu ; au bout de quelques instants, il était auprès de son lit. Il y resta une bonne demi-heure.

En sortant, il dit à M. F. Huet d'un ton pénétré, en présence de la religieuse : « Votre ami est admirablement disposé. Quelle foi dans cet homme ! »

Le lendemain, Bordas reçut la communion dès l'aube dans son lit, et le surlendemain 24 juillet, il mourut à neuf heures du matin : il était âgé de 61 ans Son corps fut porté à l'amphithéâtre, et par respect pour la simplicité d'une telle vie et d'une telle mort, ses amis le laissèrent aller, dans le corbillard des pauvres, à la fosse commune.

II

THÈSES POSÉES AU SYNODE DE BONN

PAR LE DOCTEUR DŒLLINGER

(Se rapporte à la page 31).

I. — Nous convenons que les livres apocryphes ou deuterocanoniques de l'Ancien Testament ne sont pas de la même canonicité que les livres contenus dans le canon hébreu.

II. — Nous convenons qu'aucune traduction des Saintes Écritures ne peut réclamer une autorité supérieure à celle du texte original.

III. — Nous convenons que la lecture des Saintes Écritures en langue vulgaire ne peut être légitimement empêchée.

IV. — Nous convenons qu'en général il est plus décent et plus en harmonie avec l'esprit de l'Église que la liturgie soit faite dans une langue comprise par le peuple.

V. — Nous convenons que la foi qui opère par la charité, et non la foi sans la charité, est le moyen et la condition de la justification de l'homme devant Dieu.

VI. — Le salut ne peut être mérité par un « mérite de condignité, » parce qu'il n'y a pas de proportion entre le prix infini du salut promis par Dieu et le prix fini des œuvres de l'homme.

VII. — Nous convenons que la doctrine des « œuvres surérogatoires » et celle qui concerne le « trésor des mérites des saints » sont insoutenables ; en d'autres termes, que les mérites surabondants des saints ne peuvent être transmis à d'autres, soit par des règlements de l'Église, soit par les auteurs des bonnes œuvres elles-mêmes

VIII. — 1° Nous reconnaissons que le nombre des sacrements fut fixé à sept, pour la première fois, dans le XIIe siècle, et qu'il prit place alors dans l'enseignement général de l'Église, non comme une tradition des temps apostoliques ou primitifs, mais comme une conséquence des spéculations théologiques ; 2° des théologiens catholiques, Bellarmin, par exemple, reconnaissent, et nous reconnaissons avec eux, que le baptême et l'eucharistie sont les principaux « præcipua, eximia » sacrements de notre salut.

Le docteur Dœllinger a visé, dans l'art VII, la doctrine des indulgences et la fameuse bulle *Unigenitus*. Dans l'art. VII, il a voulu établir avant tout un fait historique.

IX. — 1° Nous convenons que la saine tradition, c'est-à-dire que la transmission non interrompue, en partie orale, en partie écrite, des doctrines établies par le Christ et par les apôtres, est une source autorisée d'enseignement pour toutes les générations successives de chrétiens. Cette tradition se rencontre en partie dans le *Consènsus* des grands corps ecclésiastiques (ou des grandes portions de l'Église),

lorsqu'ils se rattachent historiquement sans solution de continuité à l'Église primitive ; cette tradition se recueille aussi en partie, à l'aide de la méthode scientifique, dans les documents écrits que nous a légués chaque siècle ; 2° nous reconnaissons que l'Église d'Angleterre et que les Églises qui en dérivent ont maintenu sans interruption la succession épiscopale.

X. — Nous rejetons la nouvelle doctrine romaine touchant l'Immaculée Conception de la bénie vierge Marie, comme étant contraire à la tradition des treize premiers siècles, suivant laquelle le Christ seul a été conçu sans péché.

Le chanoine Liddon proposait de formuler ainsi le Xe article : Nous rejetons « comme dogme de foi... » Le Dr Oxenham partageait l'avis du chanoine, mais le D^r Dœllinger et les Allemands maintinrent la rédaction primitive et l'emportèrent.

XI. — Nous convenons que la pratique de la confession des péchés, devant l'assemblée ou devant le prêtre, ensemble avec le pouvoir des chefs, nous vient directement de la primitive Église, et que cette pratique, débarrassée des abus et libre de contrainte, doit être maintenue dans l'Église.

XII. — Nous convenons que « les indulgences » peuvent seulement se rapporter aux pénalités actuellement imposées par l'Église elle-même

XIII. — Nous reconnaissons que l'usage de recommander les fidèles défunts — c'est-à-dire d'invoquer en leur faveur une riche émission de la grâce du Christ, — nous vient de la primitive Église et doit être conservé dans l'Église.

XIV. — Nous reconnaissons que l'invocation des saints n'est pas ordonnée à chaque chrétien comme un devoir d'une nécessité indispensable au salut.

Il était évident que les gréco-russes n'admettraient pas

l'art. XIV ; en vain les docteurs Dœllinger et Reinkens alléguèrent Bellarmin et Muratori, les Grecs et les Russes répondirent en citant Héfélé et le VII[e] Concile ; c'est pourquoi le D[r] Dœllinger déclara qu'il retirait l'art. XIV.

Ces quatorzes thèses avaient eu pour préambule la déclaration du D[r] Dœllinger et des membres de la conférence touchant la célèbre intercalation « Filioque » dans le Credo ou Symbole de Nicée, déclaration ainsi formulée :

« Nous convenons que la façon avec laquelle le terme « Fi-
« lioque » a été inséré dans le Credo de Nicée fut illégale, et
« que, par égard pour la paix ou l'unité future, la forme origi-
« nale, telle que nous la tenons des conciles généraux de l'Église
« avant sa division, doit être restaurée. »

La plus grande partie des évêques anglicans fit des efforts considérables pour conserver le « Filioque » et pour maintenir comme orthodoxe la doctrine exprimée par l'insertion de ces deux mots ; les évêques russes et grecs ne voulaient faire aucune concession ; enfin, l'on parvint à s'entendre dans un compromis, et ce fut au chanoine Liddon que revint l'honneur de pacifier l'assemblée et de faire admettre la déclaration du D[r] Dœllinger ainsi modifiée :

« Nous convenons que la façon avec laquelle l'expression
« Filioque » a été insérée dans le Credo de Nicée fut illégale, et
« que, par égard pour la paix et l'unité future, il est à souhaiter
« que l'Église entière se réunisse sérieusement et considère s'il
« est possible de ramener le Credo à sa forme primitive, sans
« faire le sacrifice des véritables doctrines exprimées par la for-
« mule actuelle occidentale. »

La conclusion de ces quatorze thèses du D[r] Dœllinger fut une autre déclaration au sujet de l'Eucharistie ; elle fut exprimée comme il suit :

« La célébration eucharistique, dans l'Église, n'est pas une ré-

« pétition ou un renouvellement continuel du sacrifice propitia-
« toire qui a été offert une fois pour toujours, par le Christ, sur
« la croix ; mais le caractère *sacrificiel* de l'Eucharistie consiste
« en ce qu'elle est le mémorial permanent, la représentation et
« l'office en retour (vergegenwœrtigung) de l'unique oblation du
« Christ pour le salut de l'humanité rachetée, laquelle oblation,
« conformément à l'épître aux Hébreux (IX, 11-12), est conti-
« nuellement présentée par le Christ dans les cieux, par le Christ
« qui apparait maintenant pour nous en la présence de Dieu
« (IX, 24)

« En même temps que cela est bien le caractère de l'Eucha-
« ristie par rapport au sacrifice de Jésus-Christ, elle est aussi un
« festin sacré dans lequel le fidèle, recevant le corps et le sang
« de Notre-Seigneur, entretient communion de l'un avec l'autre.
« (I. Cor., X. 17). »

Cette déclaration fut admise à l'unanimité, après un léger débat provoqué par les docteurs gréco-russes. On voit à présent l'ensemble des concessions faites par chaque Église catholique pour arriver à une entente commune sur les principes essentiels de toute catholicité.

On reconnait aussi, pour peu qu'on soit versé dans la théologie sacramentaire, que la thèse sur l'Eucharistie diffère des propositions, si fameuses dans le XVIIIe siècle, du chanoine génovéfain Le Courrager.

III

SUR LE P. HYACINTHE

SOUVENIR D'ENFANCE

Première poésie.

(Se rapporte à la page 36).

Dolce color d'oriental saffiro. — Dante.

Lorsque j'étais encore un enfant frais et blond,
Que rien n'avait troublé le calme de mon front,
Mes jours, entre les jeux, la prière et l'étude,
S'écoulaient à l'écart et dans la solitude;
Notre maison était à côté d'un couvent,
Dans l'église duquel j'allais prier souvent.
Sainte-Ursule ! — Ah ! ce nom ranime en ma pensée
Le vivant souvenir d'une époque effacée,
Epoque d'innocence, époque de bonheur,
Où mon âme portait tout son printemps en fleur !

Je t'aime ! Et cependant tu n'as point, humble église,
De larges chapiteaux, ni d'élégante frise,
Ni d'ogive mystique aux vitraux de couleur
Qui laissent pénétrer un demi-jour rêveur.
Je t'aime, et tu n'as point de dentelle de pierre,
De vieux murs tapissés par la mousse et le lierre,
Ni d'orgueilleuses tours dont les clochers joyeux,
Plus haut que les oiseaux gazouillent dans les cieux.
Tu n'as point de tombeaux : les poussières glacées
Des morts ne dorment point sous tes dalles usées.
Tes murs sont blancs, et tout en toi, riant séjour,
Nous apprend aussitôt que tu n'es que d'un jour.
Mais placé tout auprès de l'heureux monastère,
Où viennent expirer tous les bruits de la terre,
Quelque chose est en toi de chaste et de pensif
Qui calme doucement mon esprit convulsif.
Et puis de mon passé comme une ombre invisible
Te revêt à nos yeux d'un charme irrésistible !
Jadis, chaque matin, bien frais et bien lavé,
J'allais m'agenouiller sur ton large pavé
Et le front tiède encor du baiser de ma mère,
J'adressais au Dieu bon ma naïve prière.
Que de fois, que de fois, aux offices du soir,
Respirant les parfums qu'exhale l'encensoir,
J'ai senti lentement de ta voûte chérie
Descendre sur mon front la sainte rêverie.
Ange qui fait tourner nos regards vers le ciel,
Transformant par la foi l'idéal en réel,
Tandis qu'à la clarté des lampes et des cierges
Mourait et renaissait le chant voilé des vierges !
Comme un pain pur et blanc sur ma lèvre de feu,
Pour la première fois que je reçus mon Dieu,

C'était à tes autels, c'était dans ton enceinte,
Que pour nous avait lieu la solennité sainte.
Voilà pourquoi je t'aime, et sous tes murs épais,
Je viens chercher toujours le silence et la paix !
O temps évanoui ! temps aimé, temps prospère,
Auprès du cabinet où travaillait mon père,
Dans une vaste salle où semblaient me garder
Des portraits ne cessant tous de me regarder,
Tandis que, frère et sœurs, je les entendais rire,
Sérieux, occupé de lire ou bien d'écrire,
J'errais de livre en livre, ainsi qu'en un jardin
Une abeille repose et revole soudain.
Cette retraite avait pour moi de si grands charmes,
Qu'en y pensant, parfois, je versai quelques larmes.
Je la pourrais, je crois, dessiner traits pour traits,
Mais sans faire connaître, hélas ! ces doux attraits
Qui, jusqu'au sein des jeux auxquels l'enfant se livre,
Me faisaient soupirer après maint et maint livre.
Pourtant jamais l'ennui ne venait me saisir
Et me rendre pensif, au milieu du plaisir,
Lorsque sur ces coteaux où Jurançon colore
Les raisins parfumés que son ciel fait éclore,
Et dans une villa qui retrace à nos yeux
Les gothiques manoirs qu'aimaient tant nos aïeux,
Abri frais où jasaient de douces tourterelles
Et trois blanches enfants plus gracieuses qu'elles.
Pour partager ma joie et mes jeux innocents,
J'avais tout à la fois les oiseaux, les enfants.
L'aînée était pour moi la fille aux lèvres roses
Dont la bouche jetait les perles et les roses,
Ange, fée ou péri. Tout prenait promptement
Pour elle un air de joie et de contentement :

La brise lui faisait de charmantes caresses,
Et folle se jouait avec ses blondes tresses ;
En glissant sur sa peau, le rayon de soleil
Y versait mollement un doux reflet vermeil ;
La brebis qui fuyait, si je voulais la prendre,
Accourait à sa voix et semblait la comprendre ;
Et le ramier craintif venait manger le grain
Qu'elle lui présentait dans le creux de sa main :
... Combien j'aurais voulu rendre plus lente l'heure
Qu'elle passait en ville et dans notre demeure !
Lorsqu'elle me quittait, je la suivais des yeux
Triste et pensif alors, et naguère joyeux ;
Et bien longtemps après qu'elle était disparue,
Immobile toujours, je regardais la rue.
Puis tout me paraissait insipide, les ris,
Les jeux, l'étude même et mes livres chéris,
Tout m'ennuyait : en moi je sentais un grand vide.
Les objets avaient pris une teinte livide
Et dans ces lieux déserts où j'errais jusqu'au soir
Sans cesse il me semblait et l'entendre et la voir.
Enfin, durant la nuit, amante du mensonge,
Son image venait me bercer dans un songe.
Un jour, un de ces jours où le ciel est si bleu
Qu'au fond de son azur on voit sourire Dieu,
Où l'on entend monter sous sa coupole immense,
Un vague et saint concert d'amour et d'innocence,
Où la brise nous porte à travers les rameaux,
L'haleine de la fleur et le chant des oiseaux,
Nous étions réunis par une douce fête
Qui faisait rayonner la gaieté sur ma tête.
Quand le soir suspendit notre jeu de lutin,
Nous allâmes goûter un champêtre festin ;

Et le long du coteau dont l'épaule se penche
Gracieuse et riante avec sa nappe blanche,
Nous trouvâmes la table à l'ombre, dans un bois
Dont l'écho répétait les éclats de nos voix.
On s'assit : mais hélas ! j'étais placé loin d'elle,
Et le temps nous parut d'une longueur mortelle !
Aussi, quand les enfants quittèrent le repas,
Nous retournâmes vite à nos joyeux ébats.
Comme un oiseau captif échappé de la cage,
Elle fuyait parmi les sentiers du bocage,
Et le taillis épais, à chaque vert détour,
La voilait à mes yeux, la montrait tour à tour,
Et je la poursuivais, comme dans la jeunesse
Le cœur, longtemps plongé dans une douce ivresse.
Poursuit la vague et pure image du bonheur,
Qui fuit et reparaît à l'horizon trompeur !
J'avais douze ans, je crois : depuis cette soirée
Qui laissa dans mon âme une trace dorée,
Bien d'autres ont passé sans jamais affaiblir
L'éclat dont celle-là les fait toutes pâlir.
Oui, vous serez toujours mon bonheur et ma gloire ;
Rien ne vous ternira dans ma chaste mémoire,
O sacrés souvenirs que j'adore à genoux,
Et je resterai pur et vierge comme vous !

Pau, 22 février 1843.

IV

LOI ORGANIQUE

SUR LE CULTE CATHOLIQUE A GENÈVE

PROJET ADOPTÉ EN 3e DÉBAT.

Le Grand Conseil, sur la proposition du Conseil d'État, et sur la loi constitutionnelle du 19 février 1873,

DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Les paroisses catholiques du canton de Genève forment vingt-trois circonscriptions réparties comme suit :

Paroisse	*à laquelle ressortissent les catholiques des*
1° Ville de Genève,	Eaux-Vives et Plaimpalais ;
2° Aire la-Ville,	Russin et Dardagny ;
3° Avusy,	Chancy ;
4° Bardonnex	Plan-les-Ouates ;
5° Bernex,	Cartigny ;
6° Carouge,	Troinex ;

7° Collex-Bossy,	Bellevue ;
8° Collonge-Bellerive,	Cologny ;
9° Confignon,	Onex et Perly ;
10° Carsier,	Anières ;
11° Chêne-Bourg,	Chêne-Bougeries ;
12° Choulex,	Vandœuvres ;
13° Hermance,	
14° Lancy,	
15° Meinier,	Gy et Jussy ;
16° Meyrin,	Satigny ;
17° Presinges,	Puplinge ;
18° Grand-Saconnex,	Pregy et Petit-Saconnex
19° Saral,	Saconnex et Avully ;
20° Thônex,	
21° Vernier,	
22° Versoix,	Céligny et Genthad ;
23° Veyrier.	

Art. 2. — La paroisse de Genève a trois curés.

Ils répartissent entre eux leurs fonctions sous l'approbation du Conseil supérieur institué à l'art. 11

Chaque paroisse a un curé.

La paroisse de Genève a en outre quatre vicaires ;

Celle de Carouge en a deux ;

Celle de Bardonnex en a un ;

Celle de Bernex en a un.

Art. 3. — Le traitement des Curés et des Vicaires est fixé comme suit :

Curés de Genève, chacun	3000 fr.
— de Carouge.	2500
— des autres paroisses.	2000
Vicaires de Genève.	2500
— de Carouge.	1800
— des autres paroisses. . . .	1500

Le curé de Confignon reçoit en outre une indemnité de 500 fr. pour le service d'Onex et de Perly.

Celui du Grand-Saconnex, une indemnité de 500 fr. pour le service de Pregy.

Celui de Presinges, une indemnité de 500 fr. pour le service de Puplinge.

Aucun casuel ne peut être réclamé pour le service religieux des baptêmes, des mariages et des enterrements

Art. 4. — Les curés et vicaires sont nommés par les citoyens catholiques inscrits sur le rôle des électeurs cantonaux domiciliés dans la paroisse où a lieu la vacance.

Le rôle sera publié pendant quinze jours avant la votation.

Nul ne peut voter dans les élections de deux cultes différents.

Art. 5. — A chaque vacance une inscription est ouverte au bureau du Conseil supérieur : sont admis à s'inscrire tous les ecclésiastiques ordonnés prêtres dans l'Église catholique.

Les curés et les vicaires ne pourront, sans l'autorisation du Conseil d'État, exercer des fonctions, ni accepter des dignités ecclésiastiques supérieures à celles qui leur ont été conférées par l'élection. Cette autorisation est toujours révocable.

Art. 6. — Avant leur installation, les curés et les vicaires prêtent devant le Conseil d'État le serment suivant :

« Je jure devant Dieu de me conformer strictement aux dispositions constitutionnelles et législatives sur l'organisation du culte catholique de la République et d'observer toutes les prescriptions des constitutions et des lois cantonales et fédérales.

« Je jure encore de ne rien faire contre la sûreté et la tranquillité de l'État ; de prêcher à mes paroissiens la soumission aux lois, le respect envers les magistrats et l'union avec tous les citoyens. »

Art. 7. — La suspension des curés et des vicaires peut

être prononcée par décision du Conseil d'État pour violation de serment, et du Conseil supérieur pour des faits disciplinaires. Dans ce dernier cas, la mesure est soumise à l'application du Conseil d'État. Cette suspension peut s'étendre jusqu'au terme de quatre ans. Les curés suspendus ne pourront pas avant ce laps de temps se présenter aux suffrages des électeurs.

Les motifs de la suspension doivent être préalablement communiqués à l'ecclésiastique intéressé ; celui-ci, s'il le réclame, est entendu par une délégation du Conseil d'État.

Les dispositions ci-dessus n'excluent ni les droits, ni la compétence qui pourront être reconnus à l'autorité épiscopale et synodale.

Art. 8. — Les électeurs d'une paroisse peuvent, par pétition motivée, demander que leur curé ou leurs vicaires soient soumis à une nouvelle élection. La pétition doit être appuyée, pour la paroisse de la ville de Genève par le quart et, pour les autres paroisses, par le tiers des électeurs inscrits et être adressée au Conseil d'État, qui statuera sur la demande après avoir pris le préavis du Conseil supérieur.

Dans le cas où la pétition sera signée par la majorité absolue des électeurs inscrits, le Conseil d'État sera tenu de faire procéder aux élections.

Les curés et les vicaires non réélus ne pourront se représenter aux suffrages des électeurs de la même paroisse, qu'après le terme de quatre ans.

Art. 9. — Chaque paroisse est administrée par un Conseil pris parmi les électeurs laïques. Le Conseil est composé de neuf membres pour la paroisse de Genève et de cinq pour les autres paroisses.

Le curé de la paroisse assiste aux délibérations du Conseil supérieur, avec voix consultative.

Ces Conseils sont nommés pour quatre ans, et les membres

sortants sont immédiatement rééligibles. Ils font leur règlement organique, lequel est soumis à l'approbation du Conseil supérieur.

Les délibérations des Conseils de paroisse sont publiques.

Art. 10. — L'élection des curés et des vicaires, ainsi que celle des conseils de paroisse, a lieu suivant les formes fixées par la loi pour les élections municipales.

Ces élections sont présidées par deux délégués du Conseil supérieur. Si, dans une votation pour l'élection d'un curé ou d'un vicaire, le nombre des votants reste inférieur au quart des électeurs inscrits, la cure restera vacante jusqu'au moment où le Conseil d'État, sur une pétition des paroissiens, sur une demande du Conseil supérieur, ou même d'office, croira convenable de faire procéder à une nouvelle votation.

Art. 11. — L'administration des Conseils de paroisse est soumise au contrôle d'un Conseil supérieur, nommé tous les quatre ans par un collège unique, composé de tous les électeurs catholiques du canton.

La convocation de ce collège, le lieu de sa réunion, le choix de la présidence de l'élection, sont déterminés par arrêté du Conseil d'État. Cette élection aura lieu suivant les formes établies par l'art. 37 de la Constitution genevoise de 1847.

Art. 12. — Le Conseil supérieur est composé de vingt-cinq membres laïques pris parmi les électeurs et de cinq ecclésiastiques choisis parmi les curés et vicaires nommés conformément à la présente loi, ou maintenus en vertu de la loi constitutionnelle du 19 février 1873. Il est renouvelé intégralement, et les membres sortants sont immédiatement rééligibles.

Art. 13. Le Conseil supérieur exerce une surveillance

générale sur les intérêts de l'Église. Il soumet son règlement organique à l'approbation du Conseil d'État.

Les délibérations du Conseil supérieur sont publiques. Le huis-clos est prononcé si la demande est appuyée par le quart des membres présents. Cette disposition est applicable aux Conseils de paroisse.

Le Conseil supérieur fait dresser les tableaux électoraux pour les élections des curés et des vicaires, des Conseils de paroisse, ainsi que ceux destinés à l'élection du Conseil supérieur.

Les personnes inscrites sur les listes électorales d'un culte ne peuvent se faire admettre sur celles d'un autre culte que deux années après leur radiation sur les premières listes.

Le Conseil d'État statue sur toutes les réclamations relatives à la formation et à la publication des tableaux électoraux.

Art. 14. — Il y aura réélection lorsque, par mort ou démission, les Conseils de paroisse de cinq membres seront réduits à trois, celui de Genève à six, et le Conseil supérieur à vingt.

Art. 15. — Les églises et les presbytères qui sont propriété communale restent affectés au culte catholique salarié par l'État.

DISPOSITION TRANSITOIRE.

Jusqu'à la constitution du Conseil supérieur, le Conseil d'État est chargé de la confection des tableaux électoraux, de la délégation des commissaires, et généralement des pouvoirs nécessaires pour faire procéder aux élections prévues par la présente loi.

V

LA PETITE EGLISE

UNE MISSION A ROME EN 1869

Le 28 février 1891, je recevais de Lyon la lettre suivante :

Monsieur,

« Votre ouvrage *Les Derniers Jansénistes* vient de m'être communiqué. Vous avez été renseigné d'une façon inexacte sur les anticoncordatistes ou anticoncordataires de Lyon et de la Vendée, car vous paraissez établir une sorte de confusion entre le Jansénisme et la Petite Église. Le lien commun entre les membres de la Petite Église qui résident en Vendée et ceux de Lyon est exclusivement l'opposition au Concordat de 1801, et la démarche collective qu'ils ont faite en 1869 auprès du concile du Vatican n'était inspirée par aucune autre pensée que celle d'accomplir les dernières volontés des Evêques opposants au Concordat de 1801.

« Vous trouverez du reste l'expression fidèle de leurs sentiments, de même que le récit exact de leurs agissements auprès du Concile du Vatican dans l'opuscule que j'ai publié, il y a

2 ans, sous le titre : *Une Mission à Rome en 1869*, et dont je vous adresse un exemplaire.

« En ce qui concerne les matières sur la grâce, les adhérents à la démarche faite à Rome en 1869 s'en réfèrent purement et simplement à la doctrine définie par le Concile de Trente (sixième session.)

Veuillez agréer, etc.

MARIUS DUC.

Je ne fais aucune confusion entre le Jansénisme et la Petite Église, la preuve en est que je l'ai montrée aux prises, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, avec M. Jacquemont, curé de Saint-Médard-en-Forez, lequel était un janséniste avéré. Je ferai remarquer cependant à M. Duc que, sur la question de la grâce, tous les anticoncordataires ne pensent pas comme lui. Ceux de Notre-Dame-de-Vaulx, entre autres, qui se rattachent à la Petite Église de Lyon, sont demeurés fidèles à la doctrine de Port-Royal. Enfin si j'ai donné le nom de Jansénistes aux anticoncordataires de Lyon, c'est que les Lyonnais ne les appellent pas autrement, et que par le fait même de leur rupture avec Rome ils justifient et au-delà cette appellation.

Cela dit, j'emprunte à la très intéressante brochure de M. Duc les passages suivants qui concernent son voyage à Rome pendant le Concile :

PRÉLIMINAIRES.

... « Lorsqu'elle parut en 1868 la bulle *Æterni Patris Unigenitus*, publiée par le vénérable Pontife Pie IX, une sincère émotion fut ressentie dans les rangs de ceux qu'on appelait les membres de la *Petite Eglise*.

« Le successeur de saint Pierre convoquait tous les Évêques du monde catholique à un Concile général afin d'examiner d'un commun accord les diverses questions qui se rapportaient, disait la Bulle, à la plus grande gloire de Dieu, à l'intégrité de la foi,

au salut éternel des hommes, au maintien de la discipline, à l'observation des lois ecclésiastiques et en vue d'adopter ensemble les remèdes les plus salutaires pour guérir les maux de l'Église.

« L'heure n'était-elle pas venue de déférer l'affaire de l'Église de France, suivant le vœu et l'expression de Mgr de Blois à tous les Évêques assemblés. En Vendée comme à Lyon, cette question fut immédiatement soulevée ; à la suite d'un échange de vues entre les divers groupes de fidèles opposés au Concordat, il fut résolu qu'une démarche collective serait faite auprès du Pape et des Pères du Concile et qu'un exemplaire des *Réclamations canoniques* du 6 avril 1803, accompagné d'un mémoire explicatif de la conduite des catholiques demeurés fidèles à la cause des anciens évêques, serait adressé à chacun des membres du Concile œcuménique. »

Le mémoire explicatif devait renfermer une déclaration très explicite d'attachement à l'Église Catholique, Apostolique et Romaine et de soumission respectueuse aux successeurs des Apôtres qui s'assemblaient autour de la Chaire de saint Pierre pour représenter l'Église universelle, comme autrefois dans les saints Conciles de Nicée et de Trente. Il devait en outre rappeler succinctement les événements qui touchent au Concordat de 1801 et exposer avec fidélité les considérations d'ordre supérieur qui avaient déterminé les évêques réclamants à refuser leurs démissions et à prescrire à leurs adhérents de rendre eux-mêmes témoignage aux principes développés dans les *Réclamations canoniques* en s'abstenant de communiquer avec le nouveau clergé.

Un projet écrit en langue française fut rédigé avec l'assistance des anciens qui avaient été les témoins des événements ou qui en tenaient directement le récit des contemporains. Les documents originaux que possédaient quelques familles, les lettres et instructions que plusieurs évêques réclamants avaient écrites et qui n'ont pas été publiées, celles de leurs grands-vicaires, de théologiens et de prêtres attachés à leur cause furent consultés avec soin et servirent de guide sur le terrain des principes.

Et comme ce mémoire devait exprimer avec exactitude les sentiments de tous et recevoir ultérieurement les signatures des chefs de famille, lecture en fut donnée, soit à Lyon, soit en Vendée, dans des réunions spécialement convoquées dans ce but et sa rédaction ne devint définitive que d'un consentement unanime.

Il fut encore décidé que deux délégués seraient envoyés à Rome, à l'époque de l'ouverture du Concile, pour faire le dépôt entre les mains du Père commun des fidèles et entre celles du Secrétaire général du Concile des deux exemplaires du *Mémoire* sur lesquels les signatures des adhérents devaient être apposées. Les suffrages en Vendée de même qu'à Lyon se réunirent sur MM. Jacques Berliet et Marius Duc pour représenter les fidèles de ces deux pays dans l'accomplissement de la mission qui venait d'être résolue. Ces deux délégués étaient nés à Lyon, mais l'un d'eux par ses origines tenait à une famille bretonne.

Ces décisions étant mûrement arrêtées, les délégués s'occupèrent activement du *Mémoire* dont une traduction très exacte fut faite en langue latine, le texte devant être imprimé en français et en latin. Des objections ayant été présentées par divers imprimeurs en France, sous prétexte que le Concordat, loi de l'État, était attaqué dans ce *Mémoire*, l'impression eut lieu à Genève dans l'été de 1869. Deux éditions furent faites, l'une à quelques exemplaires seulement, format in-folio, destinée à recevoir des signatures et à être présentée au Pape et au Secrétaire général du Concile, l'autre, format in-8°, pour être distribuée aux Pères de l'illustre Assemblée[1].

La réimpression des *Réclamations canoniques* se fit à Lyon, format in-8°, en conformité avec les textes des éditions de 1803 et 1820.

[1] Le texte latin porte le titre : *Reverentissima commentatio ad Sacro Sanctum Œcumenicum Concilium Romanum de variis actis ad Ecclesiam gallicanam spectantibus.*

Cinq cents signatures environ furent apposées sur les deux exemplaires du *Mémoire* français-latin destinées au Souverain Pontife et au Secrétaire général du Concile. L'extrême dispersion des groupes de fidèles attachés aux anciens évêques et la brièveté du temps dont on disposait avant l'ouverture du Concile du Vatican, fixée au 8 décembre, ne permirent pas de recueillir les adhésions de bien des âmes pieuses, malgré le désir formel qu'elles avaient exprimé de s'associer à cette manifestation.

Les exemplaires signés, ainsi que les deux exemplaires des *Réclamations canoniques* réservés au Pape et au Secrétaire du Concile, furent revêtus de riches reliures exécutées suivant les usages adoptés en pareille occurrence.

Mille exemplaires in-8° du *Mémoire* et mille exemplaires des *Réclamations canoniques*, réunis deux à deux sous une même enveloppe pour faciliter la distribution, furent expédiés par avance à Rome pour y rester déposés à la douane pontificale à la disposition des délégués.

Enfin, quelques jours avant leur départ, ces délégués de Lyon et de la Vendée eurent la satisfaction d'être présentés à Mgr Callot, évêque d'Oran (Afrique), qui traversait Lyon avant de se rendre au Concile et de lui communiquer le *Mémoire* qu'ils avaient la mission de porter aux Évêques assemblés. Ce respectable prélat se montra fort sympathique à la démarche projetée ; il parut satisfait de la rédaction du *Mémoire*, et, après avoir adressé aux délégués des paroles d'encouragement, il leur recommanda de venir le trouver à Rome dès leur arrivée.

MISSION A ROME.

Les deux délégués partirent de Lyon le 30 novembre 1869, porteurs des exemplaires destinés au Souverain Pontife et au Secrétaire général du Concile. Le passage du

Mont-Cenis fut difficile à cause de l'amoncellement des neiges et peu s'en fallut que les voyageurs ne fussent obligés de s'arrêter à l'hospice qui s'élève au sommet du col. Ils purent cependant sans interruption continuer leur voyage par Turin et Bologne et arriver à Florence dans l'après midi du 1er décembre. Ils séjournèrent un jour et demi dans cette ville, qui était alors la capitale du nouveau royaume d'Italie, afin de faire viser à l'ambassade française leurs passeports pour Rome.

Le 3 décembre, ils arrivèrent à Rome et descendirent à l'hôtel de Rome, *via del Corso*. Leur première préoccupation fut d'obtenir de la douane pontificale la délivrance des caisses qui renfermaient les deux mille exemplaires des *Réclamations canoniques* et des *Mémoires*. Le censeur chargé chargé de l'examen des livres, préalablement à leur introduction dans les États de l'Église, prit rapidement connaissance du *Mémoire*, et, à la suite de quelques explications verbales relatives aux *Réclamations canoniques*, il autorisa la remise des deux mille exemplaires qui furent effectivement délivrés dans la journée du 4 décembre.

Mais pour procéder à la distribution de ces exemplaires, comment découvrir les adresses des Évêques étrangers à la ville de Rome et récemment arrivés ou qui arrivaient chaque jour? Et ensuite où trouver des agents sûrs pour en opérer le dépôt à domicile ?

La première difficulté fut heureusement surmontée à la suite d'informations qui apprirent aux délégués que les rédacteurs du journal romain l'*Osservatore Romano* dressaient et publiaient chaque jour la liste des Évêques qui arrivaient à Rome, avec l'indication des couvents, des hôtels et des maisons particulières où ils étaient descendus. Ces listes furent communiquées avec beaucoup d'obligeance, et chaque jour les suppléments ou les rectifications aux premières listes étaient remis aux deux Lyonnais qui, dès lors,

eurent à leur disposition une base certaine pour adresser à chacun des Pères du Concile un exemplaire des *Réclamations* et un exemplaire du *Mémoire*, réunis à l'avance sous une même enveloppe.

La question des distributeurs fut également résolue d'une façon satisfaisante, grâce à l'excellente intervention de M. Dallezeite, agent à Rome des Messageries impériales de France, auquel les délégués étaient recommandés et qui, dès le lundi matin 6 décembre, mit à leur disposition des agents choisis, dans la ponctualité desquels il était permis d'avoir toute confiance.

Ces préliminaires étant ainsi réglés, les délégués consacraient une partie des nuits à inscrire les adresses sur les exemplaires et chaque matin, à sept heures, les distributeurs venaient à l'hôtel de Rome prendre les exemplaires préparés la veille ou dans la nuit, les classaient par quartiers et les emportaient pour en opérer la distribution dans le cours de la journée. Ils rapportaient le lendemain les exemplaires dont les adresses étaient inexactes, afin que les rectifications nécessaires pussent être effectuées d'après les indications des suppléments de l'*Osservatore Romano*.

En suivant cet ordre de travail sans aucune interruption, la distribution, commencée le lundi 6 décembre, fut complètement achevée le samedi suivant. Sept cents à sept cent cinquante exemplaires des *Réclamations canoniques* et pareil nombre de *Mémoires* furent déposés aux domiciles des Pères du Concile.

Dès le 4 décembre les délégués se rendirent au palais du Vatican afin de solliciter une audience particulière du Saint-Père. Ils furent reçus par un des secrétaires de Mgr Ricci, maître des chambres, qui leur annonça que les audiences étaient momentanément suspendues à cause des travaux préparatoires du Concile et qui ajouta que les évêques eux-mêmes n'étaient admis que collectivement par pro-

vinces ecclésiastiques. Sur les explications que fournirent les délégués lyonnais au sujet de leur mission et sur le dépôt qu'ils firent à l'appui de leurs déclarations d'un exemplaire des *Réclamations canoniques* et du *Mémoire* explicatif, le secrétaire de Mgr Ricci les invita à écrire à ce prélat pour faire connaître les motifs de leur demande et justifier l'exception qu'ils sollicitaient.

Les délégués adressèrent alors à Mgr Ricci la lettre suivante qui fut remise le 6 décembre à un de ses secrétaires, ainsi que deux exemplaires des *Réclamations* et du *Mémoire*.

« MONSEIGNEUR,

« Nous avons l'honneur de nous adresser à Votre Seigneurie à l'effet d'obtenir une audience particulière de notre Très Saint-Père le Pape Pie IX.

« Quelque insigne que soit une telle faveur, nous osons espérer que notre demande ne sera point repoussée lorsque nous aurons énoncé les motifs qui nous inspirent en cette circonstance.

« Nous venons à Rome, envoyés de France par plusieurs centaines de familles catholiques avec la mission de déposer aux pieds du Saint-Père un *Mémoire* très respectueux dans lequel les chefs de ces familles, sous le sceau de leurs signatures, exposent au Souverain Pontife et aux Pères du Concile œcuménique du Vatican quelle est leur situation depuis le Concordat de 1801.

« A ce *Mémoire* est annexé un document portant la date du 6 avril 1803 et intitulé *Expostulationes canonicæ* qui forme la base de la ligne de conduite suivie depuis le commencement de ce siècle par les signataires du *Mémoire* précité.

« Nous avons l'honneur de joindre à la présente supplique un exemplaire petit format de chacune des deux pièces dont nous venons de parler, afin que Votre Seigneurie puisse se rendre un compte exact de ce que nous sommes.

« A l'appui de notre demande nous n'avons, il est vrai, à produire aucune recommandation officielle. Nous n'en conservons pas moins la ferme espérance qu'elle sera prise en considération

par le très illustre Pontife, qui, dans sa Bulle d'indiction du Concile œcuménique *Æterni Patris Unigenitus*, a donné au monde un témoignage éclatant de la charité qui l'anime pour veiller avec sollicitude au salut de tout le troupeau du Seigneur, *ac universi dominici gregis saluti advigilare et consulere*.

« Nous vous prions, Monseigneur, d'agréer l'hommage de notre profond respect. »

Rome, le 6 décembre 1869.

Au moment où ils déposaient cette lettre, les deux Lyonnais furent invités à se présenter le jeudi matin 9 décembre au Vatican, pour recevoir communication de la décision qui serait adoptée dans l'intervalle.

Au milieu de toutes ces démarches et préoccupations, MM. Berliet et Duc conservaient fidèlement le souvenir du bienveillant accueil qu'ils avaient reçu de Mgr Callot, évêque d'Oran, lors de son passage à Lyon et de l'invitation qu'il leur avait faite de le voir à Rome dès leur arrivée. Ils se présentèrent chez lui le samedi 4 décembre. Mais ce prélat était alité à la suite des fatigues qu'il avait éprouvées dans le cours de son voyage, de sorte qu'il ne put les recevoir que le lundi suivant ; ils eurent avec lui une longue entrevue et lui rendirent compte des dispositions qu'ils avaient prises. Il les approuva et leur recommanda expressément de faire dès le lendemain une visite à Mgr Fessler, évêque de Saint-Hyppolite (Autriche), secrétaire général du Concile, entre les mains duquel un des deux exemplaires du *Mémoire* revêtu des signatures devait être déposé ; puis il leur fit part d'entretiens qu'il avait eus à leur sujet, soit en cours de voyage, soit depuis son arrivée, avec plusieurs évêques de divers pays, d'Espagne surtout, ajoutant que ces évêques avaient prêté une grande attention aux détails qu'il leur avait donnés. Peut-être serait-il convenable que les délégués fissent une visite à l'Archevêque de Valence.

Ainsi que Mgr l'évêque d'Oran leur en avait donné le

conseil, les deux Lyonnais se rendirent le mardi 7 décembre dans les bureaux du secrétariat général du Concile qui était installé dans le voisinage du Vatican, *Borgo nuovo caza Luzzi.* C'était là que Mgr Fessler donnait ses audiences. La salle d'attente était remplie d'ecclésiastiques de tout rang et l'arrivée de personnes en costume civil parut exciter un mouvement de curiosité ; un secrétaire qui parlait la langue française s'approcha d'eux ; ils lui firent connaître ce qu'ils étaient et leur désir d'être reçus par Mgr Fessler, afin de déposer en ses mains les documents dont ils étaient porteurs pour le Concile. A l'appui de leur dire, ils remirent à ce secrétaire deux exemplaires in-8° des *Réclamations* et du *Mémoire*. Mgr Fessler ayant été prévenu de l'incident fit répondre quelques instants après que les délégués étaient invités à revenir le même jour à 3 heures avec les documents destinés au Concile et qu'il les recevrait.

A l'heure indiquée, les Lyonnais porteurs du *Mémoire* signé et de l'exemplaire des *Réclamations canoniques* destinés au Concile se présentèrent de nouveau au secrétariat général. Le nombre des visiteurs était plus considérable encore que le matin ; il y avait une réelle affluence de dignitaires ecclésiastiques, cardinaux et évêques de tout rite qui attendaient leur tour d'audience. Ce grand concours de visiteurs n'avait rien de surprenant à la veille même de l'ouverture solennelle du Concile du Vatican, car très nombreuses devaient être à cette dernière heure les mesures et dispositions à adopter ainsi que les communications à échanger. Au bout d'un certain temps d'attente, deux secrétaires de Mgr Fessler vinrent auprès des délégués pour les informer que ce prélat était à tel point surchargé de travail qu'il se trouvait dans la nécessité de suspendre les réceptions. Ils ajoutèrent qu'ils étaient autorisés à recevoir les exemplaires destinés au Concile et de plus qu'ils étaient chargés d'inviter les deux Lyonnais

à revenir le jeudi suivant à 9 heures du matin, attendu que Mgr Fessler désirait leur parler.

Le dépôt des deux exemplaires, *Réclamations* et *Mémoire* revêtus des signatures, fut donc effectué dans les mains des deux secrétaires envoyés par Mgr Fessler et l'audience promise fut ajournée au surlendemain jeudi.

Dans l'intervalle de ces démarches auprès du secrétaire général du Concile, les délégués se présentèrent chez plusieurs évêques de divers pays. Ils eurent la satisfaction d'être reçus par Mgr Alexandre Bonnaz, évêque de Csanàd et Temeswàr (Hongrie), qui les accueillit avec beaucoup de bonté et leur accorda une longue audience ; il s'enquit avec soin de la situation des adhérents au *Mémoire*, des motifs de leur persévérance, des espérances qu'ils fondaient sur la réunion du Concile œcuménique. Ce prélat parlait la langue française avec beaucoup de facilité et une grande correction. A une remarquable élévation dans les vues, il joignait une douceur et une mansuétude qui laissaient dans le souvenir de ceux qui l'approchaient une impression ineffaçable. Il promit aux Lyonnais d'étudier très attentivement leur cause et d'en conférer avec plusieurs de ses collègues ; enfin il poussa la bienveillance jusqu'à leur annoncer qu'il les recommanderait d'une façon spéciale à Son Éminence le Cardinal de Rauscher, archevêque de Vienne, et à Mgr Haynald, archevêque de Colocza (Hongrie).

L'ouverture du Concile du Vatican avait été fixée au mercredi 8 décembre, jour de la fête de la Conception. Ce jour là tous les Pères du Concile se rendirent processionnellement dans la salle de leurs séances qui avait été disposée dans une des dépendances de l'église de Saint-Pierre. La présence de ces Patriarches, Archevêques et Évêques de tout rite, accourus de tous les points du globe à l'appel de leur Chef et rassemblés sous les voûtes de l'immense basilique, offrait un spectacle émouvant, qui frap-

pait bien plus encore la pensée que les regards. La chaîne des assemblées œcuméniques de l'Église catholique, interrompue durant plus de trois siècles, était ainsi renouée. Quelle influence ce grand événement exercerait-il sur la société moderne si orgueilleuse de sa civilisation en même temps que si profondément menacée dans ses fondements par l'esprit de négation et de raillerie ? Etait-ce une ère de rénovation religieuse et sociale qui allait s'ouvrir au flambeau de la foi, ou bien ce flambeau, qui ne s'éteindra pas, mais qui ne jettera plus que de faibles lueurs aux jours de séduction annoncés par l'Evangile (saint Mathieu, ch. XXIV), va-t-il, après un dernier éclat, être méconnu et se voile en signe que les derniers temps approchent ?

Ces impressions d'espérance et de tristesse se succédaient dans les cœurs des délégués lyonnais pendant qu'ils assistaient à l'imposante cérémonie de la procession, et peut être se trouvaient elles aussi au fond de bien des pensées, car l'attitude particulièrement recueillie que de nombreux fidèles montraient en cette mémorable circonstance avait quelque chose de grave qui éveillait fortement l'attention.

Le lendemain jeudi 9 décembre, jour désigné pour l'audience promise par le Secrétaire général du Concile et aussi pour la réponse à la demande d'audience particulière du Saint-Père, les délégués, après s'être munis des deux exemplaires destinés au Souverain Pontife, se dirigèrent de bonne heure vers la résidence de Mgr Fessler, la réception était fixée à 9 heures. Mais un accident survenu à la voiture qui conduisait les deux Lyonnais, et qui d'ailleurs n'eut pas de suites graves, retarda ces derniers d'une façon notable, de telle sorte qu'au moment où ils mettaient pied à terre devant le secrétariat, Mgr Fessler sortait en voiture. Ils furent heureusement reconnus par un des secrétaires de ce prélat qui les avait vus lors de leurs précédentes visites. Il avertit Mgr Fessler qui fit aussitôt donner l'ordre au cocher

d'arrêter. MM. Berliet et Duc s'approchèrent, mais Mgr Fe s-ler non plus que le secrétaire n'entendaient la langue française. Après un instant d'hésitation, les délégués s'exprimèrent en latin qu'ils connaissaient suffisamment pour comprendre et être compris ; ils s'excusèrent de leur arrivée tardive, manifestèrent leur reconnaissance pour l'accueil favorable qu'ils recevaient et firent allusion aux documents destinés au Concile qu'ils avaient déposés deux jours auparavant au secrétariat général. Mgr Fessler répondit en termes bienveillants qu'ils lui étaient parvenus et qu'il les en remerciait. Il demanda si des documents semblables avaient été remis au Saint-Père. Sur l'affirmation des Lyonnais que dans quelques instants les deux exemplaires dédiés au Souverain Pontife seraient portés au palais du Vatican, Mgr Fessler exprima son approbation ; puis, après s'être respectueusement inclinés, MM. Berliet et Duc se retirèrent, heureux d'avoir reçu de la bouche même du Secrétaire général du Concile l'assurance que les pièces qui lui étaient destinées étaient effectivement dans ses mains.

Ils se rendirent ensuite au Vatican. Les secrétaires de Mgr Ricci firent une réponse dilatoire au sujet de l'audience sollicitée ; puis, sur l'insistance des délégués qui demandaient à faire immédiatement le dépôt des exemplaires des *Réclamations canoniques* et du *Mémoire* signé, destinés au Chef de l'Église, les mêmes secrétaires prétendirent ne pouvoir accepter ces pièces sans en référer au préalable à leurs supérieurs et ils réclamèrent un délai de deux heures afin de prendre des instuctions.

A l'expiration de ce délai, les secrétaires annoncèrent qu'ils étaient autorisés à recevoir les documents dédiés au Saint-Père. Le dépôt en fut aussitôt effectué dans leurs mains. Mais, en ce qui concernait l'audience, ils affirmèrent de nouveau qu'aucune réponse n'avait été donnée jusque là par le Pape ; ils ajoutèrent seulement que Mgr Ricci re-

cevrait les délégués le lendemain à midi, quelle que fût la décision intervenue.

MM. Berliet et Duc furent effectivement reçus le lendemain par Mgr Ricci qui leur fit un accueil courtois. Ce prélat leur déclara tout d'abord en termes absolument affirmatifs que les exemplaires des *Réclamations* et du *Mémoire* lui avaient été remis exactement par ses secrétaires, qu'à son tour il les avait placés dès la veille sous les yeux du Saint-Père et qu'à cette heure encore ils étaient sur sa table de travail, circonstance qui semblait indiquer de sa part l'intention d'en faire un examen spécial. Mais il ajouta qu'en ce qui concernait l'audience demandée aucune réponse n'avait été donnée par Sa Sainteté ; qu'il lui était impossible dans les circonstances actuelles, au milieu du surcroît d'affaires et de préoccupations causé par la réunion du Concile, de prévoir si l'audience serait accordée et la date à laquelle elle pourrait l'être.

Les deux Lyonnais remercièrent Mgr Ricci pour l'assurance qu'il leur donnait que les *Réclamations canoniques* et le *Mémoire* revêtu de signatures qu'ils avaient déposés avaient été remis par lui-même au Saint-Père et placés sous ses yeux. La partie essentielle de leur mission se trouvait ainsi accomplie, puisque le Chef de l'Église, de même que le Secrétaire général du Concile, avait reçu les documents qui leur étaient destinés. Il était pénible pour eux de se retirer sans avoir obtenu l'audience sollicitée, mais ils comprenaient qu'en présence de l'importance et du nombre des travaux exceptionnels qui incombaient à cette heure à Sa Sainteté, il lui était impossible d'accorder ce qu'en d'autres temps elle n'aurait certainement pas refusé. MM. Berliet et Duc annoncèrent donc en se retirant qu'ils repartiraient très probablement pour la France à bref délai.

La réponse de Mgr Ricci ne permettait pas aux délégués de conserver des illusions sur la probabilité d'une prochaine

audience du pape. Après avoir consulté Mgr Callot, évêque d'Oran, qu'ils voyaient chaque jour, à qui ils rendaient compte de leurs démarches et dont ils prenaient l'avis sur toute question essentielle, ils résolurent de rentrer en France aussitôt qu'ils auraient achevé la distribution des *Réclamations* et *Mémoires* et terminé la série des visites qui leur étaient dictées par les convenances. Ils étaient du reste déterminés à accélérer leur retour par l'état de fatigue physique dans lequel se trouvait M. Berliet, sous le coup des émotions que comportait la mission en elle même, des veilles causées par les préparatifs de distribution et déplacements, courses et visites qui chaque jour se succédaient sans interruption.

La journée du samedi 11 décembre fut employée à compléter la distribution des *Réclamations* et des *Mémoires* et à faire des visites à plusieurs Cardinaux, Archevêques et Evêques à qui Mgrs Callot et Bonnaz avaient bien voulu recommander les deux Lyonnais. De ce nombre étaient leurs Eminences les Cardinaux de Rauscher, archevêque de Vienne; Schwartzenberg, archevêque de Prague; Mgrs Haynald, archevêque de Colocza (Hongrie); Blanchet, archevêque d'Oregon-City (Etats-Unis); Barrio y Fernandez, archevêque de Valence (Espagne); Darboy, archevêque de Paris; Dupanloup, évêque d'Orléans, et Maret, évêque de Sura *in partibus*.

Il était extrêmement difficile d'obtenir de ces prélats un instant d'entretien, à raison des assemblées et des réunions de congrégations auxquelles ils devaient assister, des heures fort restreintes qu'ils pouvaient consacrer aux réceptions et du nombre considérable des visiteurs. Les deux délégués furent donc obligés de limiter cette série de démarches à des actes de déférence et de politesse; ils déposèrent leurs cartes chez chacun de ces dignitaires de l'Eglise en y joignant un pli cacheté qui renfermait un exemplaire des *Réclamations canoniques* et un du *Mémoire*.

Dans la soirée du même jour, ils firent leur visite d'adieux à Mgr Callot, évêque d Oran, et lui exprimèrent toute leur reconnaissance pour l'appui qu'il leur avait donné ; ils le prièrent d'être encore dans l'avenir leur protecteur et leur guide. Dans un long entretien ce digne Pasteur leur promit de ne les point oublier, ajoutant qu'ils devaient être sans inquiétude malgré le silence qu'il pourrait garder à leur égard pendant la durée du Concile. Il continuerait de s'occuper de leur cause avec une affectueuse sollicitude et les informerait en temps opportun des résultats obtenus. Il leur dit encore qu'il se concerterait avec Mgr Bonnaz, évêque de Csanàd, pour agir d'un commun accord en leur faveur, et que, dans le cas où des circonstances imprévues nécessiteraient des explications écrites ou même la présence à Rome des délégués, il se chargerait de les prévenir. Enfin il leur fit l'expresse recommandation de s'abstenir de toute polémique dans les journaux relativement à leur cause, et, au moment où les deux Lyonnais allaient se retirer, il leur donna sa bénédiction.

Le lendemain 12 décembre, qui était un dimanche, MM. Berliet et Duc se présentèrent chez Mgr Bonnaz pour lui offrir l'expression de leurs respects et lui adresser leurs adieux. Ce respectable prélat leur dit qu'il avait étudié avec grand soin les documents qu'ils lui avaient remis et particulièrement les *Réclamations canoniques*. D'après lui, les Évêques réclamants avaient accompli un devoir et *n'avaient rien à rétracter*. Il s'était entretenu, avec plusieurs de ses collègues du Concile, de la conduite de ces Évêques et de l'attitude de leurs adhérents. Son Éminence le cardinal Rauscher avait nettement exprimé l'avis que *la constance des signataires du Mémoire était digne d'éloges et qu'il était juste que le Concile s'occupât de leur cause*. Il dit enfin aux deux délégués qu'ils pouvaient être assurés que *personnelle-*

ment il ferait tout ce qui dépendrait de lui afin qu'*une satisfaction leur fût accordée.*

Il leur donna ensuite sa bénédiction pour eux et leurs familles, ajoutant qu'il ne les oublierait point devant Dieu et qu'il prierait également pour tous leurs amis de France. Les deux délégués étaient émus jusqu'aux larmes lorsqu'ils prirent congé du doux et pieux Evêque de Hongrie.

Leur mission était finie. Ils fixèrent leur départ au soir même, et dès leur retour à Lyon ils rendraient compte du mandat qu'ils avaient reçu. Mais ils ne pouvaient oublier qu'ils étaient aussi les mandataires de leurs amis de la Vendée et qu'ils avaient l'obligation de leur adresser un rapport sur les faits principaux de leur voyage.

Ils s'acquittèrent de ce devoir en écrivant de Rome même la lettre suivante ; elle fut envoyée à M Paul Maingret qui résidait dans les environs de Mortagne[1], pour être communiquée aux signataires du *Mémoire* adressé au Pape Pie IX et aux Pères du Concile du Vatican.

« Monsieur,

« Nous comprenons la légitime impatience que vous devez éprouver de recevoir des lettres de notre part, et, pour lui donner une juste satisfaction, nous venons dès aujourd'hui, et de Rome même, vous rendre compte de la mission qui nous a été confiée

« Le 3 décembre, nous arrivions à Rome où notre première démarche a été de solliciter une audience du Saint-Père afin de lui remettre les documents qui lui étaient adressés ; mais nous

[1] M. Paul Maingret était un catholique zélé, fort dévoué à la cause des anciens évêques. Il possédait une instruction solide, puisée auprès des derniers prêtres non concordatistes de la Vendée dont il fut l'élève. Il était l'intermédiaire habituel entre les fidèles de Lyon et ceux de l'Ouest de la France et s'était occupé très activement des préliminaires de la démarche auprès du Concile du Vatican. Dieu l'a retiré à lui en 1885 et à juste titre sa mémoire reste vénérée en Vendée.

n'avons pas eu la satisfaction de voir notre demande accueillie, attendu, nous a-t-il été répondu, que Sa Sainteté étant surchargée de travail à cause de la prochaine ouverture du Concile, ne pouvait même accorder des audiences aux Évêques qui se présentaient isolément.

« Toutefois nous avons pu faire parvenir au Saint-Père l'exemplaire du *Mémoire* revêtu de signatures ainsi que l'exemplaire des *Réclamations*, qui lui étaient destinés. Mgr Ricci, l'un des prélats attachés à la personne du Pape, s'est chargé de ce soin et nous a donné l'assurance formelle qu'il avait effectué lui-même ce dépôt, le jeudi 9 de ce mois.

« Tout en regrettant de n'avoir pu remettre nous-mêmes directement entre les mains du Saint-Père les documents dont nous étions porteurs, nous avons cependant la certitude qu'ils lui sont parvenus et c'est là le fait essentiel.

« Nous avons été plus heureux en ce qui concerne les exemplaires destinés aux Pères du Concile. Jeudi dernier nous les avons déposés nous-mêmes au secrétariat général du Concile, entre les mains de Mgr Fessler, évêque de Saint-Hippolyte (Autriche). C'est à lui que doivent en effet être remis, à raison de sa qualité de Secrétaire général, tous les documents adressés aux Pères de cette sainte Assemblée.

« En même temps que nous faisions ainsi le dépôt des deux exemplaires du *Mémoire* signés, nous nous occupions de la distribution des autres exemplaires, format in-8°, destinés à chaque Évêque en particulier. Sept cents exemplaires des *Réclamations* et sept cents exemplaires du *Mémoire* ont été distribués de la sorte, de telle façon qu'à l'heure où nous vous écrivons, tous les prélats assemblés à Rome ont ces documents dans les mains.

« Nous nous sommes en outre présentés chez plusieurs Evêques afin de nous mettre à leur disposition pour le cas où ils auraient eu des explications supplémentaires à nous demander. Nous n'avons eu qu'à nous louer de l'accueil bienveillant et sans préventions qui nous a été fait. Il a été convenu avec l'un d'eux que si de nouveaux renseignements étaient nécessaires, on nous écrirait à Lyon afin que nous puissions les transmettre.

« Conformément donc aux vœux de nos derniers Evêques légi-

times, leurs *Réclamations* se trouvent ainsi renouvelées et leur cause déférée à l'Eglise universelle en la personne de ses Pasteurs assemblés. Que Dieu fasse descendre en eux les lumières de l'Esprit Saint, et que la vérité, rien que la vérité sorte de leurs lèvres ! Adressons tous à Dieu de ferventes prières à cette intention et continuons d'être unis tous ensemble par les liens d'une même foi.

« Notre mission étant achevée, nous repartons ce soir pour la France où nous attendrons les communications qui pourront nous être faites plus tard par les Pères du Concile et dont vous serez avisé lorsqu'elles nous parviendront.

« Les travaux du Concile paraissent devoir être beaucoup plus compliqués et plus longs qu'on ne l'avait supposé, de sorte que plusieurs mois s'écouleront probablement avant que cette sainte Assemblée puisse achever son œuvre. »

Rome, le 12 décembre 1869.

Après l'envoi de cette lettre, quelques heures restaient encore à MM. Berliet et Duc ; ils les utilisèrent pour visiter quelques églises et jeter un dernier regard sur le Colisée tant de fois illustré par le sang des martyrs.

Ils allèrent à la Basilique de Saint-Paul-Hors-les-Murs, élevée sur les lieux où la tradition rapporte que l'Apôtre saint Paul eut la tête tranchée par ordre de Néron. Les marbres les plus rares, les matériaux les plus précieux ont été prodigués dans la construction de ce merveilleux édifice.

Ils se rendirent ensuite à Saint-Jean de Latran qui rappelle la mémoire de plusieurs Conciles généraux aux XII[e] et XIII[e] siècles ; puis de là ils se dirigèrent vers le Colisée et s'arrêtèrent longtemps au milieu de ses ruines. Sur les parties les plus élevées de cet immense amphithéâtre, les Lyonnais cueillirent quelques plantes et fleurs qu'ils se proposaient de conserver en souvenir de ces lieux célèbres.

Au moment où ils rentraient à l'hôtel de Rome pour

faire leurs préparatifs de départ, ils se croisèrent au bas de l'escalier avec Mgr Bonnaz qui leur demanda l'origine des plantes qu'ils avaient dans les mains. Ils lui racontèrent leur excursion et firent la description des lieux où ils les avaient trouvés. Le doux évêque leur demanda de les partager avec lui, ajoutant qu'il serait charmé de les conserver et de les emporter en Hongrie, en souvenir des personnes qui les avaient cueillies et des ruines où elles avaient poussé. Il n'est pas besoin d'ajouter que les Lyonnais furent heureux de déférer au désir du vénérable prélat et que ce gracieux épisode de leur voyage leur est resté particulièrement cher.

A leur retour, MM. Berliet et Duc s'arrêtèrent à Turin où ils séjournèrent vingt-quatre heures ; ils utilisèrent ces instants de repos pour mettre en ordre leurs notes quotidiennes de voyage et rédiger une sorte de procès-verbal de leur mission qu'ils signèrent en double exemplaire. Ces notes et ce procès-verbal, soigneusement conservés, permettent aujourd'hui à celui qui écrit ces lignes à dix-huit années de distance, de reproduire les détails consignés dans ce récit et d'en affirmer la rigoureuse exactitude.

Le 15 décembre 1869, les deux Lyonnais franchissaient de nouveau le Mont-Cenis et rentraient dans leur ville natale. Bientôt après, devant ceux qui les avaient délégués, ils exposaient verbalement les faits et actes qui se rapportaient à l'accomplissement de leur mission, et tous ensemble ils adressaient à Dieu une ardente supplication, afin qu'il bénît la démarche que d'un même cœur et d'un même esprit ils avaient entreprise auprès d'un Concile général.

SUITES

DE LA

DÉMARCHE FAITE AUPRÈS DU CONCILE

Communications de Mgr Callot.

CONCLUSIONS

Ainsi que MM. Berliet et Duc le faisaient pressentir dans leur lettre de Rome, adressée à M. Maingret de la Vendée, les travaux du concile se prolongèrent au-delà des prévisions généralement accréditées. Les semaines et les mois se succédèrent sans qu'aucun avis direct venu de Rome apprît aux fidèles de Lyon et de la Vendée que le Concile se fût occupé de leur démarche. Cependant divers journaux de France, renseignés par leurs correspondants à Rome, faisaient allusion de temps à autre au *Mémoire* que la *Petite Église* avait adressé au Concile ; de longs extraits en étaient publiés, des commentaires plus ou moins favorables apparaissaient par intervalles dans la presse, et plus

d'une fois dans certaines contrées, particulièrement dans l'ouest de la France, la chaire retentit d'insinuations qui tendaient à incriminer la bonne foi et la loyauté des signataires du *Mémoire* adressé au Concile.

Les deux délégués qui avaient fait le voyage de Rome avaient donné leur parole à Mgr Callot, évêque d'Oran, de garder le silence et de s'abstenir de toute communication à des journaux ou publications quelconques, pendant la durée du Concile. Ils observèrent scrupuleusement cette promesse. Mais au mois de mars 1870, en présence des polémiques engagées hors de leur participation ou de celle de leurs amis, ils se demandèrent s'il ne serait pas utile d'écrire à Mgr Callot et aussi à Mgr Bonnaz, afin de décliner toute solidarité avec les auteurs de certaines lettres de Rome ou avec leurs correspondants en France. Ils saisissaient cette occasion pour répondre à diverses critiques formulées contre la rédaction du *Mémoire* ou plutôt contre les réticences qu'on l'accusait de renfermer. Deux lettres furent en conséquence adressées à ces Évêques par MM. Berliet et Duc ; celle destinée à Mgr Callot entrait dans des développements particuliers et visait certains faits qui sont aujourd'hui dénués d'intérêt. Il est donc hors de propos de la reproduire dans ce récit sa rédaction était d'ailleurs identique sur les points essentiels à celle qui fut envoyée à Mgr Bonnaz à Rome et dont voici le texte *in extenso*.

« Monseigneur,

« Votre Grandeur a peut-être conservé le souvenir des deux Lyonnais qui eurent l'honneur de lui présenter à Rome leurs hommages, à l'époque de l'ouverture du Concile œcuménique, et qui furent admis à déposer dans ses mains un exemplaire des *Expostulationes canonicæ* adressées le 6 avril 1803 au Saint-Siège par trente-huit Évêques français non démissionnaires,

ainsi qu'un exemplaire du *Mémoire* (*Reverentissima commentatio*) que ces Lyonnais avaient mission de remettre aux Pères du Concile au nom de leurs amis de France.

« L'accueil si bienveillant et si sympathique que votre Grandeur daigna nous faire en cette circonstance ne s'effacera jamais de nos souvenirs, et, en même temps qu'il nous pénètre de sentiments de reconnaissance, il nous impose le devoir, Monseigneur, de vous faire connaître les reproches que diverses personnes nous ont adressés à notre retour de Rome et de nous disculper devant vous avec une entière sincérité.

« On nous a blâmés de n'avoir pas énoncé clairement nos intentions dans le *Mémoire* que nous avons présenté et surtout de n'avoir pas indiqué les conditions précises dont nous ferions dépendre notre adhésion au clergé français qui est issu du Concordat de 1801. Et l'on a paru supposer que ces prétendues réticences démontraient que nous manquions de franchise.

« Qu'il nous soit permis, Monseigneur, d'affirmer avec énergie et au nom de tous nos amis que de semblables critiques sont dénuées de fondement, car n'avons jamais eu d'autres intentions que celles d'exécuter respectueusement les instructions qui nous furent laissées par nos anciens et légitimes Pasteurs. Ces vénérables prélats, intimement persuadés que l'inamovibilité des Evêques forme une des bases essentielles ou inviolables de la divine constitution de l'Eglise, nous ont prescrit de rendre un témoignage public et permanent à ce principe qu'ils avaient défendu dans leurs *Expostulationes canonicæ*. Et pour leur être fidèles, nous devons persévérer dans l'attitude qu'ils nous ont tracée, aussi longtemps que le principe pour lequel ils ont souffert n'aura pas été sauvegardé d'une manière efficace.

« Nous nous sommes abstenus, il est vrai, d'indiquer ce qui devrait être fait à cet égard, mais cette réserve nous était absolument commandée par le respect et la déférence que nous professons de tout notre cœur envers les Pères du Concile.

« Et d'ailleurs, en rappelant à diverses reprises le souvenir de saint Jean Chrysostôme, nous avions pensé que le rapprochement que nous établissions entre ce fait et celui des Evêques non démissionnaires en 1801 était suffisant pour manifester nos vœux et nos espérances. A Constantinople, Atticus ne fut reconnu d'une

manière unanime comme légitime Patriarche, que lorsque lui-même eût rétabli le nom de saint Chrysostôme sur les Dyptiques et qu'un témoignage solennel eût été rendu de la sorte à la mémoire et à la légitimité du saint Evèque.

« Ainsi, dans les premiers siècles de l'Église, furent affirmés et maintenus les vrais principes sur les droits imprescriptibles de l'Episcopat. Puissions-nous voir un pareil hommage public devenir également de nos jours la sauvegarde des mêmes principes ! Nous participerions alors avec bonheur au culte catholique dans les églises françaises, et nous nous unirions avec empressement à des Pasteurs dont nous ne contestons ni les bonnes intentions, ni les vertus, mais dont l'origine est entachée à nos yeux par l'injuste et irrégulière dépossession des anciens titulaires

« Telles sont, Monseigneur, les explications que nous désirions soumettre à Votre Grandeur avec une entière bonne foi Nous conservons la ferme espérance qu'elle voudra bien s'intéresser encore à notre douloureuse situation, et nous conjurons le Père des lumières d'inspirer au Chef de l'Église et aux successeurs des Apôtres de restaurer et de maintenir dans leur intégrité les droits sacrés des membres de l'Épiscopat catholique.

« C'est avec ces sentiments que nous sommes, Monseigneur, de Votre Grandeur, les très humbles, très respectueux et dévoués serviteurs. »

Lyon, 20 mars 1870.

L'envoi de ces lettres était de nature à dissiper toute ambiguïté sur les véritables sentiments des signataires du *Mémoire* présenté au Concile.

Mais les jours s'écoulaient sans que le silence gardé par les évèques qui avaient promis leurs bons offices fût adouci par un avis quelconque. Plusieurs en concevaient de l'inquiétude ; l'oubli devait être fait, disaient-ils, sur les démarches qu'avaient tentées les envoyés des Vendéens et des Lyonnais demeurés fidèles à leurs anciens Pasteurs. Ces envoyés ne partageaient point ces appréhensions ; ils avaient foi dans la loyauté et la franchise de leurs protecteurs et

ils demeuraient convaincus que si leur cause eût subi un irrémédiable échec, la nouvelle, si pénible qu'elle pût être, leur en serait parvenue directement. Ils ne désespérèrent donc en aucun jour de cette longue attente.

A défaut d'informations directes, ils recueillaient de temps à autre certains renseignements apportés par des voyageurs venus de Rome qui autorisaient de penser que la cause des anciens évêques de France n'était point livrée à l'oubli.

Les correspondants à Rome des journaux français faisaient aussi quelques allusions à la *Petite Église* et rapportaient qu'à certains jours les échos du Concile avaient fait entendre au dehors le bruit de discussions où ce nom était prononcé.

Le 16 juin, le journal *la France* ne publia-t-il pas une correspondance de Rome en date du 9 juin qui contenait les phrases suivantes :

« Ce jour-là, Mgr Deschamps, archevêque de Malines, fut également entendu. Le discours du savant prélat n'a pas été peut-être aussi modéré que ses amis l'auraient désiré et l'on a généralement regretté le ton avec lequel il a proposé au Concile d'accepter plusieurs anathèmes qu'il avait, paraît-il, vivement à cœur de faire fulminer. Il s'agissait, je crois, de ce qu'on appelle la *Petite Église*. Mgr de Luçon et Mgr Maret ont dû se faire inscrire après la séance pour lui répondre. »

Dans sa feuille du 17 juin, l'*Univers* insérait une lettre de son correspondant à Rome en date du 13 juin 1870, dans laquelle on lisait ce qui suit :

« Il paraît qu'il a été question à plusieurs congrégations déjà des membres de la *Petite Église*, encore assez nombreux actuellement dans certains diocèses de France, en Vendée par exemple, ans le diocèse de Luçon et aussi dans celui de Poitiers. On arle de faire quelque chose pour ces âmes tout particulièrement dignes d'intérêt. »

Enfin le 1er août, Mgr Callot, évêque d'Oran, arrivait de

Rome. Il ne faisait que toucher terre à Lyon avant de rejoindre son diocèse et il prévenait les deux voyageurs qu'il avait vus à Rome de se rendre auprès de lui en toute hâte en vue de communications qu'il avait à leur faire.

Au sortir de l'audience qui suivit cette convocation, le récit de l'entrevue fut consigné dans une note écrite immédiatement, alors que les souvenirs étaient dans toute leur force et qu'aucune influence extérieure n'avait pu les altérer. Elle fut ainsi rédigée sans retard, afin de reproduire et de conserver, aussi fidèlement que faire se pouvait le sens général des paroles et même le texte de certaines expressions dont s'était servi Mgr l'évêque d'Oran.

Ce qui suit est extrait littéralement de la note en question.

« Le Concile, a dit Mgr Callot en s'adressant aux délégués, s'est occupé pendant plusieurs séances *des Réclamations des Évêques du 6 avril 1803* et de votre position. Huit ou dix évêques ont prononcé des discours favorables à votre cause ; celui de l'évêque de Luçon notamment a été une apologie chaleureuse. *Votre conduite non seulement n'a pas encouru de blâme, mais a reçu l'approbation générale de tous les Pères du Concile. Deux Pères seulement*, un surtout, a dit des choses pénibles contre vous, mais son discours a soulevé les murmures et la désapprobation de l'Assemblée.

« Il n'a pas été émis de vote sur cette question ; *mais il a été décidé qu'il vous serait adressé une lettre au nom du Concile.* Le sens de cette lettre doit-être : *Hommage aux anciens Evêques regardés comme les défenseurs de l'Église*, approbation de votre conduite ; et attendu que maintenant les anciens Pasteurs sont tous morts, l'Église reconnaît le clergé concordatiste pour légitime et vous engage à vous réunir à lui par la raison que toute l'Église le reconnaît pour tel.

« Mgr Callot a ajouté : *Je ne sais quand et comment cette « lettre* vous parviendra, mais elle est décidée et devra vous être « envoyée. 'ai fait personnellement tout ce qui était en mon

« pouvoir ; dans le nombre des évêques qui ont pris la parole en « faveur de votre cause figure le vénérable Mgr Bonnaz, mon « intime ami. Nous croyons avoir obtenu tout ce qui était pos- « sible. *Je vous autorise à communiquer ces détails à vos « amis.....* » Mgr Callot a ajouté encore que « si le rapproche- « ment que nous désirons de part et d'autre peut s'accomplir et « amener ainsi une heureuse solution, il viendrait tout exprès « d'Afrique pour fêter cet événement. »

« M Berliet prenant alors la parole tant en son nom personnel qu'en celui de tous, exprima à Mgr Callot la reconnaissance que nous lui devions pour ses démarches et pour les communications qu'il venait de nous faire, et il ajouta que *lorsque nous aurions reçu la lettre qui doit nous être adressée au nom du Concile, nous réunirions tous nos amis pour l'examiner* (c'est-à-dire la lire avec une grande attention) et que nous aurions l'honneur de lui écrire pour l'informer des résolutions adoptées.

« Mgr Callot a témoigné être satisfait de cette réponse[1]. »

Dans le cours de l'entretien, il avait annoncé que le Concile s'était ajourné au 11 novembre suivant ; mais les événements politiques qui peuvent surgir d'un instant à l'autre le permettront-ils ? avait-il ajouté aussitôt.

Le loyal évêque d'Oran, assisté de Mgr Bonnaz, évêque de Hongrie, avait ainsi tenu la promesse qu'il avait faite à Rome en 1869 et de grandes probabilit s paraissaient exister en faveur d'une solution heureuse, qui, de même qu'autrefois à Constantinople eût réparé le passé en rendant justice à la mémoire des anciens évêques.

Mais cette espérance devait sombrer au milieu de l'effroyable tourmente qu'une guerre néfaste allait déchaîner.

Le Concile qui s'était ajourné au 11 novembre 1870 n'a pu se réunir et continuer son œuvre.

[1] Les mots en italique indiquent le texte même des paroles prononcées, sauf de très légères variantes possibles.

La lettre, formellement annoncée par l'évêque d'Oran, n'est jamais venue.

Et les Vendéens et les Lyonnais, qui signèrent le *Mémoire* au Concile, persévèrent avec fermeté dans leur attachement aux principes défendus dans les *Réclamations canoniques* du 6 avril 1803. Patients et résignés, ils attendent l'heure de Dieu et des évêques.

Tel un soldat, fidèle à sa consigne, reste inébranlable à son poste jusqu'au moment où ses supérieurs le relèveront de sa faction[1].

[1] M. Jacques Berliet, nommé dans ce récit, était né à Lyon, en 1825, et y est décédé en 1883. Sa fidélité aux convictions qui avaient inspiré sa vie ne s'est jamais démentie un seul instant.

VI

SUR M. JEAN WALLON

J'ai prononcé tant de fois le nom de M. Jean Wallon au cours de cet ouvrage, que je me reprocherais de ne pas lui consacrer quelques lignes.

Il était originaire de Laon, et, à son arrivée à Paris, Champfleury, son compatriote, l'avait présenté à Henri Murger qui l'introduisit sous le nom de Colline dans son roman de la *Vie de Bohême*. Mais il ne fréquenta le quartier latin que le temps d'y jeter sa gourme. Il se prit bientôt d'une belle passion pour l'étude de l'histoire religieuse, passion qui se développa encore dans le commerce d'Augustin Thierry dont il fut pendant quelque temps le secrétaire. Son ami Schaunard écrivait un jour à M. Albert de la Salle (Voir le *Rappel* du 21 juin 1882) qu'il avait quatre poches représentant les quatre bibliothèques : au nord : la *Nationale*, au sud : la *Geneviève*, à l'est : l'*Arsenal*, à l'ouest : la *Mazarine*. Le fait est que vers l'année 1860, M. Jean Wallon était devenu une véritable bibliothèque ambulante. Il avait contracté l'habitude de bouquiner chaque après-midi sur les quais, et il était bien rare qu'il ne rapportât

pas quelques volumes nouveaux à son cabinet de travail de la rue Saint-Louis-en-l'Ile. Jamais je n'ai vu pareil encombrement de bouquins. Après avoir envahi de proche en proche, le salon, la salle à manger, la chambre à coucher, ses livres avaient fini par déborder jusque dans l'antichambre. S'il avait vécu plus longtemps ils l'auraient obligé à élire domicile ailleurs. C'est au milieu de « ces chers amis » qu'il recevait ses visiteurs. Quand on entrait, il ne disait pas : prenez une chaise, mais : prenez cet in-quarto, cet in-folio. Et l'on s'asseyait ainsi sur la reliure en veau de quelque Père de l'Église. Il s'était réservé, pour travailler, une toute petite place à l'extrémité de sa bibliothèque, tout près de la fenêtre, et il fallait l'entendre, après son déjeuner, causer d'histoire et de religion, en fumant un mauvais petit cigare d'un sou ! Il avait tout lu, il savait tout. Aussi était-il en relations suivies avec une foule d'ecclésiastiques. « Lorsque j'entrai à la Chambre, dit M. Emile Ollivier, j'étais imbu sur les rapports de l'Église et de l'État, des maximes de nos anciens jurisconsultes ; j'admettais en son entier ce que j'avais appris dans l'écrit de Du Moulin sur le fait du *Concile de Trente* ou sur l'*Édit des petites dates*, ce que j'avais lu dans Pithou, Durand de Maillanne, Portalis et dans le Manuel ecclésiastique de Dupin. J'admirais les lois organiques et mon désir était de contribuer à la défense de ce qui en subsistait encore et à la restauration de ce qui en était abrogé par désuétude. Un écrivain distingué qui joignait la science théologique au courage et à la constance, M. Jean Wallon, fut le premier qui me démontra la nécessité de procéder à une révision de mes idées. Il me rendit sensible la différence qui existe entre les libertés gallicanes selon les évêques et les libertés gallicanes selon les jurisconsultes. Je m'en convainquis mieux encore en étudiant sur sa recommandation le lumineux écrit de l'ancien directeur de Saint-Sulpice, l'abbé Émery, dont l'autorité fut si haute dans l'Église de

France[1]. » Que ne put-il communiquer à M. Emile Ollivier, quand il fut au pouvoir, sa sainte indignation contre les fauteurs du nouveau dogme ! Il aurait agi au lieu de se croiser les bras. Car, à l'encontre des catholiques-libéraux de l'école de Montalembert, M. Jean Wallon avait prévu longtemps d'avance « le couronnement de l'édifice ultramontain ». Il avait, en 1868, adressé une pétition au Sénat pour dénoncer la « nouvelle Ligue » et signaler « deux remèdes conformes à la véritable liberté : l'un, général pour combattre un mal permanent ; l'autre accidentel contre un mal passager. »

« Le premier, disait-il, est dans la restauration des hautes études, des facultés et des grades théologiques, question délicate sur laquelle j'oserai une autre fois appeler l'attention du Sénat.

« L'autre consiste à exiger des membres du clergé séculier ou régulier qui seront, à l'avenir, pourvus de fonctions ecclésiastiques, la promesse formelle qu'ils ne font point partie de la Ligue, ou qu'ils ne sont engagés par aucun vœu contraire au principe de nos lois non plus qu'à la doctrine et à la discipline de nos Églises.

« Ce ne sont point là des innovations ; loin de là. L'histoire est remplie d'exemples analogues, et l'admirable collection des procès-verbaux des assemblées du clergé de France atteste que, dans ces matières, la couronne n'a jamais été que le pouvoir exécutif de l'Église, comme le constate encore l'article 16 du Concordat qui reconnaît au chef de l'Etat, aujourd'hui l'empereur, « les mêmes droits et prérogatives dont jouissait l'ancien gouvernement de la France. » On ne saurait proclamer d'une manière plus formelle le privilège qu'ont toujours eu nos souverains, aujourd'hui la Nation, de veiller à la liberté du clergé. C'est,

[1] *Le 19 janvier*, p. 409.

en effet, en protégeant l'épiscopat contre la pression des congrégations romaines, qu'on lui conserve son indépendance et qu'on dégage ainsi la couronne elle-même des conflits qui peuvent naître de ses rapports avec le Saint-Siége. Quant à moi, dont la vie déjà longue, étrangère aux partis, s'est passée dans l'étude de ces difficiles questions, je ne crois pas qu'on puisse sans danger pour l'Église elle-même, se soustraire à cette impérieuse nécessité. Cependant, je ne demande ni le réveil de lois qu'on dit périmées, ni la résurrection d'usages qu'on croit surannés, et dont je n'ai même pas prononcé le nom. Mais à des situations éternellement identiques, je demande qu'on apporte des solutions conformes à l'expérience des siècles ou à la sagesse du moment. Par là je crois remplir un devoir pénible et périlleux, mais nécessaire[1]. »

Cette pétition eut le sort de beaucoup d'autres. « Adoptée, quand elle pouvait fournir à des ambitions personnelles un moyen d'opposition, elle se vit abandonnée dès que ces ambitions se crurent satisfaites. On l'ajourna. » Ce que voyant, M. Jean Wallon écrivit, le 20 janvier 1870, une lettre à l'empereur dans laquelle il lui disait que « ses conseils se trompaient et le trompaient ; que l'ultramontanisme coulait de toutes parts, et qu'il n'existait dans le droit public ecclésiastique de la France aucun moyen d'arrêter les imprudences ou les empiétements de la cour de Rome » Mais l'empereur avait les mains liées par la constitution et personnellement ne pouvait plus rien. M. Jean Wallon n'en continua pas moins dans l'*Étendard* sa vigoureuse campagne contre l'ultramontanisme. Quand le dogme fut proclamé, il refusa de se soumettre, disant que c'était la fin de l'Église et la mort des nations. « La politique et la religion nous l'enseignent : « *Avec l'opinion de*

[1] *La Cour de Rome et la France,* pp. 178-179.

« *l'infaillibilité et de la supériorité des papes sur les Con-* « *ciles,* disait en 1662 l'évêque de Tournai, M. de Choiseul, « aux applaudissements du clergé assemblé, *on ne pourrait plus être Français ni même chrétien ;* » et Portalis, éclairé par une longue expérience, répétait un siècle et demi plus tard : « *Avec la doctrine ultramontaine, on ne pourrait être* « *citoyen dans aucune partie du monde.* » Il faut donc à tout prix rejeter les dogmes impies du Vatican[1]. »

Pour donner l'exemple, il commença par retirer sa chaise de l'église Saint-Louis en-l'Ile. Ensuite il groupa autour de lui un certain nombre de protestataires dont il forma le « Comité des anciens catholiques de Paris ». Enfin, pour bien établir leur situation nouvelle, il rédigea l'appel suivant qui ne trouva, comme il fallait s'y attendre, que peu d'écho dans le clergé :

APPEL.

« Les nouvelles doctrines du Vatican, telles qu'elles résultent du *Syllabus* et des décrets du pseudo-Concile de 1870, auraient pour effet, si elles pouvaient jamais s'introduire dans la croyance pratique de l'Église, de concentrer toute la vie intellectuelle et morale des sociétés dans la personne du pape, de subordonner les progrès scientifiques ou politiques des peuples aux volontés de la cour de Rome, d'anéantir aussi bien la souveraineté nationale que la liberté individuelle, et, par là, rendant insupportable le joug léger de Jésus-Christ, d'établir une incompatibilité radicale entre la raison et la foi, d'où naîtrait, entre l'Église et la société, un état de lutte qui les plongerait l'une et l'autre dans une irrémédiable anarchie. L'histoire trop

[1] *La Vérité sur le Concile*, préface, III.

souvent sanglante des trois derniers siècles n'est que le prélude des déchirements que provoqueraient ces fatales opinions.

« On ne peut concevoir, en effet, aucune manifestation de la vie individuelle ou collective qui ne soit un acte de doctrines ou de mœurs ; et, par conséquent, en proclamant le pape personnellement infaillible sous le rapport de la doctrine et des mœurs, le pseudo-Concile du Vatican et les évêques qui y ont adhéré, ont, malgré les timidités ou les subtilités dont ils cherchent à couvrir aujourd'hui leur démarche, livré toutes les forces sociales, toutes les puissances publiques et privées, les États, les clergés, les peuples, aux décisions du Souverain-Pontife ; et de fait, nous avons vu aussitôt l'évêque de Versailles et l'abbé d'Alzon, grands promoteurs des nouvelles doctrines, prétendre que les députés devaient soumettre leurs votes à la direction de leurs confesseurs.

« Momentanément repoussées par la conscience publique, ces conséquences sont inévitables, et le Concile du Vatican, sous la pression des congrégations romaines, a fait ou fera nécessairement revivre toutes les Bulles pontificales contre lesquelles, depuis le neuvième siècle, n'ont cessé de protester la raison et la foi.

« La société ne saurait vivre ainsi, ni recouvrer son repos tant qu'elle restera sous la menace incessante des coups d'autorité du Saint-Siège.

« Dans cette situation violente, les esprits s'égarent, les volontés s'irritent, passant tour à tour de l'abattement à la révolte ; la société se décompose, le clergé lui-même se dissout.

« Selon les nouveaux dogmes, en effet, les évêques ne sont plus les témoins et les gardiens de la foi, ils deviennent les délégués du Saint-Siège. La constitution apostolique, c'est-à-dire l'œuvre même de Jésus-Christ (*posuit episcopos*

regere Ecclesiam Dei), se trouve anéantie. Le pape se proclame l'Ordinaire de tous les diocèses, c'est-à-dire l'évêque immédiat de toutes les Églises ; il s'attribue sur toutes et sur chacune un pouvoir absolu (*totam plenitudinem potestatis*), en telle sorte qu'il devient le curé de tous les fidèles, pouvant, sur un mot, par un signe, sans considération pour la hiérarchie et pour les autorités intermédiaires, les frapper de peines ou d'impôts, les admonester, les juger, comme le veut le droit canonique de Rome qui donne au prêtre tous ces privilèges. C'est la destruction de l'épiscopat, le renversement des Églises, l'anéantissement des fidèles. Dès lors, quel crédit, quel respect méritent des prêtres ou des évêques qui ne sont plus aux yeux des populations que les agents d'une cour étrangère. Ils deviennent odieux, en butte à la persécution.

« La France qui avait su, en 1828 et en 1846, repousser l'ultramontanisme, a été depuis lors saturée, grisée de ces funestes doctrines, et les conséquences fatales n'ont pas tardé à se produire. C'est pour lui rendre la possession d'elle-même que nous protestons de toute la force de nos âmes, de toute l'énergie de nos convictions contre les décrets du Vatican ; c'est parce que nous croyons à la divinité de l'Église, de ses dogmes, de sa hiérarchie, que nous nous élevons contre les évêques qui, par surprise ou défaillance, n'osant pas résister aux entraînements mystiques de Pie IX, ont laissé l'esprit de secte obscurcir momentanément l'œuvre de Dieu. Et parce que les affiliations qui les dominent et les obsèdent, leur ôtent toute liberté, c'est aux laïques qu'il appartient, croyons-nous, d'affranchir la vérité.

« Depuis trop longtemps écartés de l'Église enseignante, il faut que les fidèles y rentrent et y reprennent, sous leurs pasteurs légitimes, la place que leurs pères y occupaient autrefois. Il faut qu'une vaste protestation s'élève de leur sein, et, préparant, par la réunion des chrétiens, la convo-

cation d'un véritable concile œcuménique, manifeste la foi de l'Eglise qui ne peut errer.

« C'est pourquoi nous leur faisons appel.

« Nous sollicitons la collaboration de tous les catholiques, le concours de tous les citoyens qui repoussent le *Syllabus* et les nouveaux dogmes du Vatican comme attentatoires à la liberté humaine, à la sécurité publique, à l'indépendance nationale.

« Les temps sont graves ; il faut que chacun, prenant conscience de lui-même, sache ce qu'il pense et pratique ce qu'il croit.

« Il faut que tous ceux, prêtres ou laïques, qui n'admettent pas l'infaillibilité du pape, aient la bonne foi de le dire et le courage de le manifester.

« Et comme il importe que l'Église, pour n'être plus exposée aux mêmes périls, rejette les fausses traditions qui ont pu dans le cours des âges se mêler aux pures doctrines de l'Évangile, nous croyons qu'elle devra, réunie en Concile, remonter jusqu'à la source des erreurs contemporaines, et, pour cela, sans arrêter en ce moment aucun symbole, nous accueillerons avec bonheur tous les travaux, tous les efforts dictés par la science et par la foi en vue de rétablir dans leur intégrité les divins enseignements de Jésus-Christ.

« Nous ne fondons donc pas une Église, mais un centre d'action pour tous les catholiques qui sont bien résolus à repousser l'infaillibilité papale et les dogmes qui l'ont préparée ou suivie.

« Loin de vouloir faire un schisme, nous prétendons être et rester dans le sein de la véritable Église, persuadés, comme l'a dit Grégoire IX, qu'une excommunication injuste ne frappe que son auteur, ou, comme l'enseigne Innocent IV, que « le devoir du chrétien est de résister aux décrets qui troublent l'Église ».

Pour le coup de gallican qu'il se vantait d'être, M. Jean

Wallon devint janséniste. Après avoir tenté inutilement auprès du Conseil municipal de Paris d'obtenir une chapelle pour y établir le culte vieux-catholique, il alla seconder le mouvement réformiste dans le Jura bernois et ne revint en France que lorsque la nouvelle Église fut définitivement constituée. Il est mort en 1882, au moment où il s'apprêtait à publier son grand ouvrage sur la séparation de l'Église et de l'État.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES SOMMAIRES

TABLE ANALYTIQUE

Des noms cités dans ce volume.

C

D

E

F

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

Vannes. — Imprimerie Lafolye.

ERRATA

Page 31, au lieu de : Que l'on rapproche ce programme des thèses posées au *synode* de Bonn

Lire : ... aux conférences de Bonn

Page 111, au lieu de : puis, tout change par l'union trop intime, *trop absurde*.

Lire : ... trop absolue.

Page 125, au lieu de : En tout cas elle prouve clair comme le jour qu'en communiquant son testament « au tout petit nombre d'hommes, tels que le P. Hyacinthe et M. Arnaud de l'Ariège, *qui sentaient et souffraient comme lui*, Montalembert entendait qu'il fût publié après sa mort. »

Lire : .... *qui sentaient et souffraient comme lui* », Montalembert entendait qu'il fût publié après sa mort.

Page 128, au lieu de : il se rapprocha de M[gr] Darboy à l'égard duquel il ne partageait pas, disait-il, les implacables rancunes de plusieurs de ses amis ».

Lire : ... à l'égard duquel il ne partageait pas, disait-il « les implacables rancunes de plusieurs de ses amis ».

ERRATA

Page 143, au lieu de : *resserrant* éternellement les mêmes choses,

Lire ressassant...

Page 152, au lieu de : « ils avaient à cœur de ne laisser aucun doute sur leur volonté absolue de demeurer orthodoxes.

Lire : .... de demeurer orthodoxes. »

Page 172, au lieu de : savoir le sens *obvio* ou naturel,

Lire : .... le sens *obvie*,

Page 180, au lieu de : « pour mieux contempler Saint-Pierre plein du pape et du Concile[2] »

Lire : .... plein du pape et du Concile[3], » et en note 3 : *Rome pendant le Concile.*

Page 188, au lieu de : Quoiqu'il en soit,...

Lire : Quoi qu'il en soit,

Page 196, au lieu de : *Mme Arnaud*, sœur de M. Arnaud de l'Ariège.

Lire : Mme Artault, sœur de M. Arnaud de l'Ariège.

Page 214, au lieu de : et c'est avec une pleine confiance que je m'abandonne *à l'avenir* aux conditions que....

Lire : pour l'avenir.....

Page 214, au lieu de *Frishling* Strasse, 11,

Lire : Frushling

Page 214, au lieu de : Je me suis *engagé à* donner

Lire : Je me suis empressé de

Page 215, au lieu de : mais sans pouvoir deviner *encore* comment nous finirons.

Lire : mais sans pouvoir deviner comment

Page 216, au lieu de : Puis ayant reconduit l'ancien carme *Jusqu'au bas de l'escalier* de l'archevêché,

Lire : ... jusqu'à l'escalier.....

Page 224, après les mots : « la volonté sincère et le désir ardent de reprendre la vie du Carmel », piquer le renvoi suivant : Il est vrai que dans sa lettre du 4 août, le P. Hyacinthe maintenait expressément sa protestation du 20 septembre 1869.

Page 226, au lieu de : Summum credo nefas animam præferre *pudor*,

Lire : Summum crede nefas, animam præferre pudori.

Page 234, au lieu de : .... la dernière fois que vous ai dit...

Lire : la dernière fois que je vous ai dit....

Page 234, au lieu de : *Nous en trouvons* une bonne partie.

Lire : Vous en trouverez...

Page 235, au lieu de : En cherchant ces faits dans les *annales* des Apôtres.

Lire : .... dans les actes des Apôtres.

Page 235, au lieu de : Ah ! que votre confiance sera *représentée !*

Lire : ... récompensée.

Page 237, au lieu de : l'Evangile *ramène* à tout,

Lire : ... remède à tout.

Page 258, au lieu de : Dans *l'art. VII*, il a voulu établir avant tout un fait historique,

Lire : Dans l'art. VIII.

Page 261, au lieu de : du chanoine génovéfain *Le Courrayer*.

Lire : Le Courrayer.

Page 263, au lieu de :

Te revêt à *nos* yeux d'un charme irrésistible !

Lire : Te revêt à mes yeux....

Page 264, au lieu de :

Descendre sur mon front la sainte rêverie.

Lire : .... la sainte rêverie,

ERRATA

Page 266, au lieu de

Une abeille *repose*...

Lire : une abeille se pose...

Page 264, au lieu de :

Qu'en y pensant, parfois, je *versai* quelques larmes

Lire : .... je verse..

Page 264, au lieu de :

Et trois blanches enfants plus gracieuses qu'elles.

Lire : .... qu'elles.

Page 266, au lieu de :

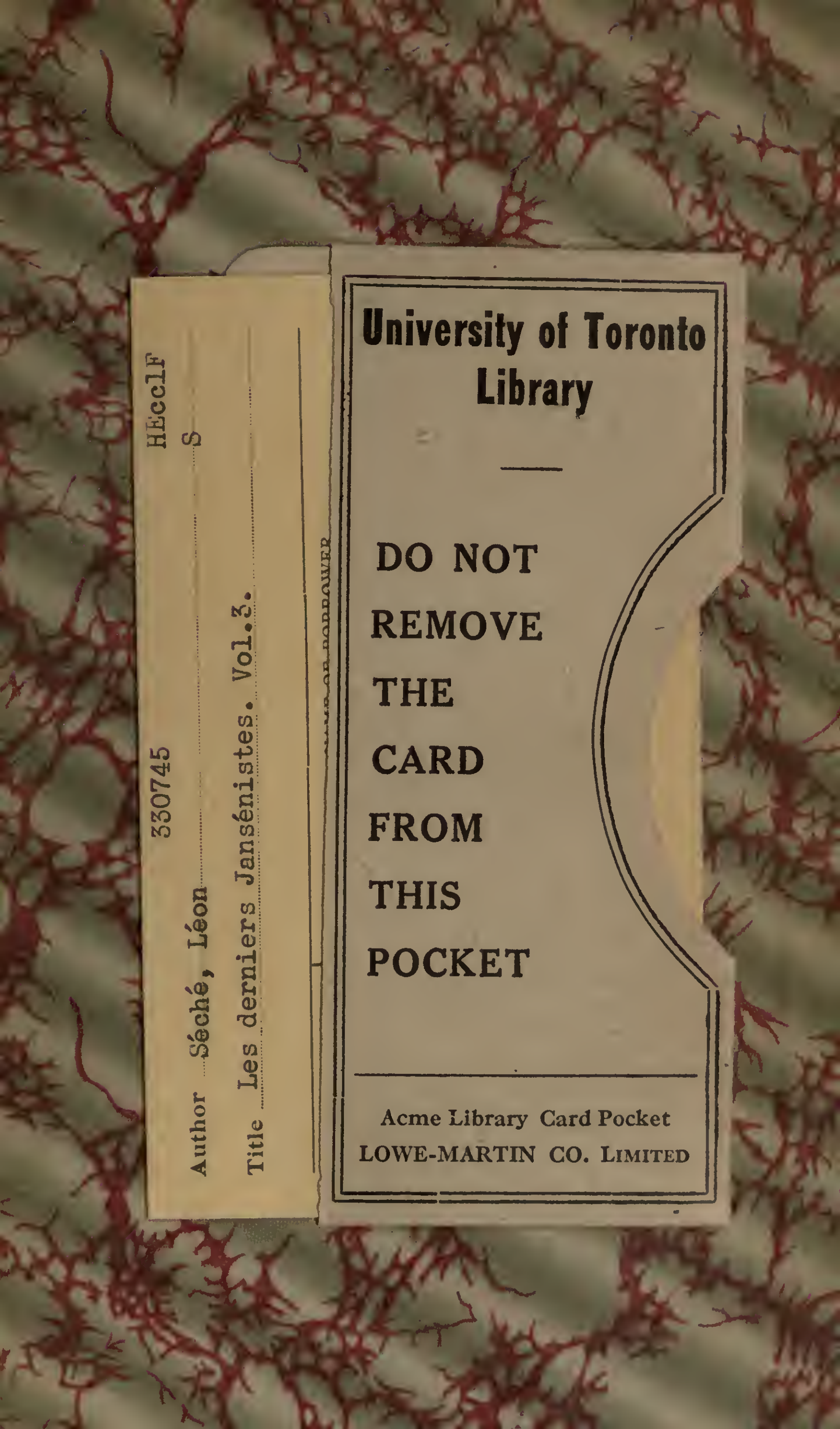
Le cœur, longtemps plongé dans une douce ivresse.

Lire : .... ivresse,

Page 274, au lieu de : « Lorsqu'elle parut en 1868...

Lire : « Lorsque parut en 1868




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED
330745
HEcclF
S
Author Séché, Léon
Title Les derniers Jansénistes. Vol.3.

